Tome 14 Année 1889

Bulletin de la SOCIÉTÉ des ÉTUDES LITTÉRAIRES, SCIENTIFIQUES & ARTISTIQUES du LOT

I.S.S.N. 0755-2483

SOCIÉTÉ RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
FONDÉE EN 1872

Tome 14

Année 1889

Ce document, numérisé avec le soutien de la BNF est également en ligne sur Gallica

LES MONUMENTS PRIMITIFS DU QUERCY

ET LES PEUPLES QUI LES ONT ÉLEVÉS

AVANT-PROPOS

§ I

Lorsque l'on est sollicité par le désir bien légitime de pénétrer les origines et l'existence des populations qui, dans les temps les plus reculés, nous ont précédés sur le sol que nous habitons, on ne saurait rester indifférent à la vue de ces étranges monuments — menhirs, dolmens et tumulus — que le passé nous a légués et dont l'érection remonte au-delà de toute tradition et de tout souvenir historique. Ces monuments nous ont toujours paru très intéressants à étudier ; de bonne heure, ils ont captivé notre attention et vivement excité notre curiosité. Il est vrai de dire que nous étions convié à cette étude, pleine d'attraits, par le long séjour que nous avons fait dans les contrées où ces monuments abondent, et aussi, par les nombreux débris d'antiquités que mettaient à découvert les travaux dont la direction nous était confiée. Nous leur avons consacré de longues heures, aujourd'hui ici, demain ailleurs, interrogeant tour-à-tour les monuments eux-mêmes, les restes humains qu'ils renferment et les mobiliers funéraires qu'ils recèlent.

En écrivant cette relation, nous ne faisons aujourd'hui que rassembler et coordonner, suivant l'ordre des temps et de l'ancienneté relative des monuments que nous avons étudiés, les constatations et les observations recueillies, chacune à son heure, pendant les longues années qu'ont duré nos recherches et nos investigations.

Nous n'avons pas la prétention de faire la lumière complète sur les âges lointains qu'embrassent nos études, ni encore moins de résoudre, sans réplique, les questions complexes qui s'y rattachent. Nous ne sommes qu'un modeste pionnier de la dernière heure, qu'un humble fouilleur, n'ayant d'autre mérite que la constance et la per-

sévérance que nous avons apportées à poursuivre courageusement nos recherches, parfois ingrates, toujours pénibles. Nous n'avons donc, en publiant le résultat de nos études, d'autre ambition que de classer méthodiquement les monuments que nous avons étudiés pour assigner aux populations qui les ont érigés, un ordre d'ancienneté relative dans l'ordre général de l'humanité, d'après les faits qui se sont produits sous nos yeux et dont nous pouvons attester l'exactitude et la sincérité.

Nos études ne se sont pas bornées à observer les monuments et les objets qu'ils contiennent au point de vue purement archéologique; nous les avons considérés aussi au point de vue ethnique, afin d'atteindre le double but que nous nous étions proposé : connaître les monuments primitifs de notre province et les peuples dont ils sont l'œuvre.

Les constatations certaines que nous avons faites relativement aux divers modes d'ensevelissement des corps et à la position qui leur a été donnée dans les monuments funéraires, ont surtout une grande importance sous le rapport ethnologique.

§ II

C'est sur la partie du Quercy, qui forme le département du Lot, que s'est étendu le domaine de nos recherches. Elle est très riche encore en monuments celtiques et gaulois. Il nous reste encore quelques-uns de ces monolithes, nommés ailleurs béthels ou menhirs et qu'on appelle ici pierres dressées ou quillées; nous possédons des dolmens intacts ou en ruines par centaines et des tertres ou tumulus par milliers.

Les faits que nous ont révélés des sondages, nombreux et répétés, pratiqués au pied des monuments mégalithiques et dans les tertres funéraires ont été le point de départ des études qui nous occupent.

Nous avons trop conscience de notre insuffisance pour ne pas reconnaître et déclarer que la solution des diverses questions que soulèvent les monuments sépulcraux est au-dessus de nos forces. Aussi, n'est-ce qu'après bien des hésitations que nous nous sommes décidé à publier le résultat de nos études, à cause des conclusions que nous avons été amené à en déduire. Mais, quoi qu'il en soit, les

faits que nous avons reconnus d'une façon sûre, resteront acquis à la science.

Nos recherches et nos observations sont donc tout à fait locales ; vouloir les généraliser et les appliquer à d'autres provinces éloignées, serait s'exposer à en fausser la valeur, la portée, et permettre de révoquer en doute des faits dont on peut vérifier l'exactitude sur place, car les monuments de la nature de ceux qui nous occupent peuvent bien ne pas offrir partout les mêmes caractères et les mêmes signes distinctifs.

§ III

Les matières dont nous traiterons dans cette étude, en suivant la série des âges, se présenteront dans l'ordre suivant : Pour établir l'ancienneté de l'homme dans le Quercy, nous parlerons des grottes et des abris sous roche qu'il a habités et où l'on retrouve, avec ses restes, les produits de son industrie; nous verrons qu'à la fin des temps quartenaires, après la race aborigène ou autochtone, qui occupait les grottes et les abris, apparut une nouvelle population de race aryenne, venue du centre de l'Asie, qui occupa notre patrie pendant de nombreux siècles ; ce fut, selon nous, cette population qui éleva les monuments mégalithiques qui marquent le long âge de la pierre ; avec un nouveau peuple, une nouvelle ère commence ; l'homme a fait la conquête des métaux que nous voyons apparaître dans les dolmens et qui règnent plus tard en souverains dans les tumulus ; avec les tumulus, disparaissent les derniers monuments funéraires apparents ; l'homme brûle les morts et confie leurs cendres à la terre, sans qu'aucun signe extérieur en marque l'emplacement. Nous arrivons ainsi à l'époque de la conquête romaine, au moment où la Gaule perd son indépendance et son autonomie. Là s'arrêtent nos études.

I

CAVERNES ET ABRIS SOUS ROCHE

L'étude des cavernes, des grottes et des abris sous roche, n'entre pas spécialement dans le plan de notre travail ; nous n'en parlerons que pour établir que la présence de l'homme, dans notre province, remonte aux temps les plus reculés.

C'est, en effet, dans les grottes et dans les cavernes naturelles, qui existent dans les flancs des rochers calcaires, que l'on trouve les plus anciens restes de l'homme et de son industrie. Les cavernes, très nombreuses surtout dans les vallées que parcourent des cours d'eaux, furent habitées par l'homme, aux époques les plus anciennes de l'humanité, et lui servaient, à la fois, d'abri et de refuge.

Les débris de ses repas et de son industrie, toute primitive, mêlés à ses restes, signes certains de sa présence, ont été retrouvés dans un grand nombre de cavernes, et quelquefois en si grande quantité, qu'on doit en conclure que l'homme a dû y faire un long séjour. Les principales grottes dans lesquelles ces découvertes ont été faites, se rencontrent principalement dans les vallées du Lot, du Célé, de la Dordogne et dans celles de plusieurs autres cours d'eaux secondaires. Les unes occupent la base des premiers escarpements, les autres les corniches qui dominent les côteaux, parfois même on les trouve sur les plateaux. Elles présentent toutes les mêmes caractères naturels ; leurs formes et leurs dimensions sont indépendantes de leur orientation et de l'altitude où elles sont placées ; toutes sont pratiquées dans le calcaire jurassique auquel appartient, en très grande partie, le sol du département.

Un recensement bien incomplet nous a permis de reconnaître l'existence d'une trentaine de grottes ou abris dans le Lot, mais en réalité le nombre en est bien plus grand. Quelques-unes de ces grottes ont été fouillées ; le plus grand nombre est resté inexploré. Tout promet d'heureuses découvertes à ceux qui y entreprendront des recherches, s'il faut en juger par les résultats que quelques amateurs ont déjà obtenus.

Les fouilles qui, à notre connaissance, ont été faites ou tentées dans les cavernes du Lot, n'ont révélé aucun fait particulier de na-

ture à modifier les connaissances acquises sur les troglodytes. Ici, comme partout ailleurs, l'existence de l'homme, à son origine, fut précaire et misérable : nu et sans armes, il eut à lutter, à la fois, contre la nature et contre les animaux sauvages qui l'entouraient; lutte inégale dans laquelle il aurait infailliblement succombé, si la Providence ne l'avait doué de facultés qu'elle avait refusées au reste des animaux de la création.

Pressé par la nécessité, mais secondé par son génie naturel, notre semblable se mit, tout d'abord, à se fabriquer des armes. Les métaux ne se trouvant pas dans la création à l'état natif, c'est à-dire propres à être utilisés sans avoir subi une préparation préalable, il fit usage des pierres. De bonne heure, il remarqua à la surface du sol des pierres dures et tranchantes sur les bords, le silex ou pierre à fusil, très répandue dans la nature. Il en détacha des éclats et les appropria à ses besoins, après les avoir façonnées de diverses manières. De ces éclats retaillés, qu'il fixa au bout d'un bâton ou d'une branche d'arbre, il forma des armes avec lesquelles il put se défendre, attaquer et abattre les gigantesques animaux de la création primitive, dont il fit sa nourriture avec la chair et se couvrit avec les dépouilles.

A partir de ce moment, qui marque la première évolution de l'humanité, l'homme se trouve en mesure de défendre sa vie et d'assurer sa sécurité.

On découvre dans les grottes du Lot une prodigieuse quantité de silex taillés par éclats en forme de pointes de flèches ou de lances, de grattoirs et de poinçons. Les enclumes, les marteaux ou percuteurs que nous avons recueillis dans les cavernes de la vallée de Vers, avec la matière première ou nucléus qui servait à cette fabrication, démontrent que c'est sur place que les troglodytes exerçaient leur industrie.

A l'époque glaciaire, l'homme contemporain du mammouth et du grand ours des cavernes existait dans notre province. Les restes de ses ossements ont été découverts dans plusieurs grottes des bords du Lot et du Célé, au milieu des débris du grand ours, du mammouth ou du cerf géant.

Les grottes de St-Géry, de Bouziès et de Conduché ont donné à leurs heureux explorateurs, de nombreux et beaux silex, de fines aiguilles en os, des harpons de pêche, des bouts de flèches et de

lances, des bâtons de commandement et autres outils et instruments en bois de renne ou en os, travaillés avec soin et portant des traces de sculpture. Ces objets gisaient presque toujours à côté d'anciens foyers que caractérisent d'épaisses couches de cendre et de charbon où ils étaient engagés et empâtés dans une brèche à ciment calcaire qui leur donne une authenticité indéniable.

L'homme, dès qu'il sut se fabriquer des armes, se couvrit de la peau des animaux qui étaient devenus sa proie ; il les assemblait pour en faire des vêtements, mais il semblerait que ce n'est qu'à l'époque du renne, qui a suivi celle du grand ours, qu'il a fait usage, pour réunir et assembler ces peaux, de ces belles aiguilles, si communes dans nos cavernes et qu'on retrouve dans un parfait état de conservation.

A cette époque reculée, l'homme ignorait l'art de fabriquer les tissus et, chose singulière, on ne rencontre plus ces curieuses aiguilles dans les monuments contemporains de l'époque pendant laquelle les vêtements filés et tissés étaient entrés dans le domaine de ses usages.

Le sol des grottes du Lot contient les types de silex taillés appartenant à tous les âges et toutes les divisions des époques admises jusqu'à ce jour : haches en forme d'amende taillées sur les deux faces, pointes de flèches en tous genres, couteaux et grattoirs retaillés sur un seul côté. A ces produits de la pierre taillée, sont mêlés des instruments en os, en corne et en bois de renne. Les premiers rudiments du dessein de la sculpture et de la gravure y apparaissent aussi, mais pour disparaître bientôt après ; on n'en retrouve plus aucune trace, aucun vestige en dehors des cavernes.

L'homme troglodyte, arrivé à ce degré de civilisation, à ce terme du développement de son industrie, abandonne les cavernes pour toujours. Il fuit les antres ténébreux et malsains pour aller vivre en plein air, sous la tente, entraîné par un peuple nouveau venu, dont il adopta les mœurs, les coutumes et la civilisation.

A compter de cette époque, nous retrouvons les restes de l'homme dans des monuments d'un autre genre, qu'il éleva de ses mains puissantes. Il ne paraît pas cependant que les mœurs et l'industrie de la population des cavernes se soient modifiées et transformées d'une façon subite et complète. Nous verrons que si les arts ont continué de progresser, ce progrès a parfois été lent, a subi des temps

d'arrêt. Nous verrons également, en nous autorisant des données de nos recherches, que les populations qui avaient habité les cavernes ne furent ni refoulées, ni détruites, mais qu'elles se confondirent avec la nouvelle émigration à laquelle elles se mêlèrent. Le moment venu, nous reviendrons sur cet intéressant rapprochement ethnographique.

Dans tous les temps et chez tous les peuples, quel qu'ait été son degré de civilisation, l'homme a toujours professé le plus grand respect pour les morts et s'est attaché à mettre leurs restes à l'abri de toute atteinte : de là ces grottes sépulcrales qui échappent à nos recherches et que, parfois, un heureux hasard fait découvrir. On sait aussi, d'après ce que les recherches nous ont appris, que, à l'époque où l'on ensépulturait les morts dans les grottes, les parents et les amis accompagnaient le défunt jusqu'à sa dernière demeure et que, cette cérémonie accomplie, ils se livraient, devant la tombe encore ouverte, à un repas funéraire en l'honneur du mort, lui réservant une large part du festin pour ses provisions du voyage dans l'autre monde.

La pratique des repas funéraires s'est continuée jusqu'à nous, dans les campagnes reculées de nos régions méridionales, où se sont fidèlement conservées les plus anciennes coutumes, ainsi que nous aurons occasion de le faire remarquer plus d'une fois, dans le cours de notre travail.

Cette coutume des repas funéraires n'existe, pour ainsi dire, plus aujourd'hui ; mais il n'était pas rare, il y a moins de quarante ans, de voir, dans les maisons aisées, les parents, les amis, le prêtre et les gens d'église réunis, après les funérailles, autour de la table commune, prendre silencieusement le repas préparé à cet effet, faire une courte prière à haute voix et se séparer ensuite.

Ces rites funéraires, aussi étranges qu'ils puissent nous paraître, avaient cependant une signification et un enseignement qui ne nous ont pas échappé. On a cru, non sans raison, que ces pratiques nous révèlent la croyance à une autre vie, qui semble innée chez l'homme. Pourquoi, en effet, donner aux morts les armes, les parures, les marques de distinction qui leur avaient été chères et les munir de provisions de voyage, si tout devait finir avec la mort ? De ces faits, on peut conjecturer que ce peuple avait foi en une seconde existence, dans un autre monde, ayant plus d'un rapport avec celui-ci.

Si l'on se demande d'où venait cette population innommée dans l'histoire, cette race d'hommes toute primitive qui habitait les cavernes et que, pour cette raison, nous nommons troglodyte, à défaut de toute autre appellation ethnique, et depuis combien de temps elle était établie dans nos contrées, nul ne saurait le résoudre avec certitude ; on en est réduit à des conjectures plus ou moins vraisemblables. On croit cependant, d'après les études anthropologiques auxquelles se sont livrés des savants autorisés, que cette race d'hommes, aborigène dans notre pays, était d'origine mongoloïde et bien différente de la race aryenne qui lui succéda.

Quant à l'époque probable à laquelle cette population serait venue occuper nos contrées, on n'en sait rien, non plus. Sur ce point, on en est réduit encore à des suppositions, à des hypothèses plus ou moins vraisemblables, desquelles on a déduit des conséquences non moins douteuses. S'inspirant de certains faits géologiques, des savants ont essayé de chiffrer ces temps, mais les nombres qu'ils ont déduits de leurs calculs effraient l'imagination : les uns en ont inféré que sa disparition plutôt que son apparition remontait à quelque chose comme plus de cent mille ans ; les autres, opérant sur d'autres données, assignent à l'existence de cette population des dates qui varient entre trente mille et dix mille ans avant notre ère. La vérité est qu'on ne sait que fort peu de chose sur l'homme des cavernes ; on s'accorde seulement à reconnaître que c'est le plus ancien, sinon le premier des habitants qui ont occupé nos contrées et dont on retrouve les restes, que l'époque paléolithique ou de la pierre taillée, finit avec lui et qu'avec lui aussi disparaissent, sans retour, les objets en os ou en bois de renne travaillés en forme de harpons, d'aiguilles, de bouts de lance et de bâtons de commandement.

Pour compléter ce que nous avons à dire sur les cavernes, il nous reste à parler d'un abri sous roche où l'homme a stationné pendant une longue série de siècles et qui mérite une mention spéciale. Cet abri se trouve sous le rocher de Mareuil, commune du Roc.

Qu'on se représente, par la pensée, un immense rocher calcaire, à parois verticales, nuancé des teintes du plus bel effet, long de trois à quatre cents mètres, mesurant au moins quatre-vingts mètres de hauteur, dominant un grand cours d'eau aux flots limpides,

au pied duquel règne un talus dont la Dordogne baigne la base, couronné par une tour ronde, œuvre du moyen-âge, et on aura une idée de ce remarquable site, un des plus beaux de notre vieux Quercy.

A l'aspect du nord, le rocher a été corrodé à la base par les flots des eaux diluviennes qui ont creusé de longues excavations dans ses flancs. C'est sous les encorbellements qui en sont résultés que les diverses peuplades qui ont occupé cette station, sont venues chercher un abri. Presque au sommet de la falaise, se trouve un large et spacieux retable, aujourd'hui boisé, que l'homme a occupé autrefois.

La plate-forme qui existe le long des encorbellements, sur laquelle avait lieu la préparation des aliments, est recouverte d'une couche de terre noirâtre d'une épaisseur de cinquante à soixante centimètres, où se trouvent de nombreux emplacements de foyers, des cendres, du charbon et de nombreux débris de repas des populations qui y ont séjourné. Cette couche de terre fut fortement attaquée, il y a quelques années, par les travaux d'ouverture d'un chemin, qui mirent à découvert une prodigieuse quantité de fragments de poteries, de silex taillés, d'os longs d'animaux fendus intentionnellement et des coquilles marines. Les débris de poteries étaient si nombreux, que les talus du chemin en étaient littéralement couverts.

Les silex, les spécimens de poterie, la perle en verre et les disques en terre cuite, représentés planches I et II, proviennent de cette station.

Les deux haches ou celts en bronze à rebords droits et à talon, planche III, ont été recueillis avec des silex taillés, sur le retable dont nous avons parlé.

Les travaux qui furent exécutés, il y a une quarantaine d'années, sur le chemin de Mareuil, firent découvrir un tombeau formé de pierres plates placées de champ, semblables à ceux qui recouvrent les tumulus, dans lequel on trouva, à côté d'un squelette, un petit disque en bronze de cinq à six centimètres de diamètre, percé de nombreux trous au centre et à la circonférence et monté sur une tige en même métal, destiné à en faciliter la suspension.

Nous sommes donc autorisé à conclure de ces constatations, que la station du rocher de Mareuil a été occupée par une peuplade

nombreuse, qui y fit un long séjour à la fin de l'époque de la pierre taillée, à laquelle appartiennent les foyers et les os longs que nous avons signalés ; que le peuple des dolmens y a également stationné, témoin les poteries 1, 2, 3, planche II, appartenant à son industrie et qu'on y rencontre en quantité considérable; que l'homme qui a connu le bronze y a laissé des traces de son passage, ainsi que cela ressort du disque et des deux haches en bronze, de la perle en verre et des débris de poteries 4, 5 et 6, planche I, II et III.

L'abri sous roche de Mareuil ou Morel a donc été constamment habité durant les siècles qui se sont écoulés depuis la dernière période de la pierre taillée jusqu'aux temps historiques ; sous ce rapport, il méritait d'être signalé, car peu de stations de ce genre ont été l'objet d'une aussi longue occupation.

II

MENHIRS OU PIERRES DRESSÉES

Les curieux monuments monolithes, en forme d'obélisques, qu'on appelle ailleurs menhirs ou béthels, sont connus dans le Quercy sous le nom de pierres dressées ou quillées, en patois *peyros quillados*.

Le nombre de ces monuments devait être très considérable autrefois dans nos contrées, s'il est permis d'en juger par les lieux qui portent cette désignation au cadastre. Il y a un demi-siècle, l'auteur de la Statistique du Lot, a constaté l'existence de trente-sept pierres dressées, plus ou moins mutilées, debout ou renversées. Aujourd'hui, nous en comptons à peine une quinzaine ; encore un autre demi-siècle, et il ne restera de ces étranges monuments que quelques rares vestiges. Les travaux de la culture tendent tous les jours à les faire disparaitre ; les chercheurs de prétendus trésors cachés ont bien aussi leur part dans cette œuvre de destruction, mais leur ardeur se calme tous les jours et tend à diminuer

en présence des mécomptes auxquels aboutissent leurs convoitises insensées.

Il serait à désirer que des mesures fussent prises pour assurer la conservation des plus importants de ces intéressants monuments qui nous restent encore.

La planche III contient les dessins de trois des plus remarquables pierres dressées qui existent dans le Lot : deux, encore debout, se voient dans les communes de Gréalou et de Luzech ; l'autre, renversée au siècle dernier par des chercheurs de trésors, se trouve dans la commune de St-Pantaléon, non loin du hameau de Villeneuve.

Le menhir de Luzech est percé de part en part d'un trou naturel auquel la main de l'homme est complètement étrangère.

Il ne faut pas confondre les pierres dressées ou menhirs avec d'autres pierres brutes aussi, fichées en terre, dont parle Ammien Marcellin, qui marquaient les lieues sur les routes gauloises, ou bien encore avec les anciennes bornes limitantes, dont un certain nombre se sont conservées dans le Quercy et qui ont plus d'un rapport avec les pierres dressées proprement dites. Celles-ci ont, en général, de plus grandes dimensions, mais on ne remarque sur les unes, ni sur les autres, comme travail de la main de l'homme, aucune appropriation propre à leur destination.

Toutes les pierres quillées que nous connaissons dans le Lot, occupent les hauteurs ; quelques lieux dits portent cependant à croire qu'il en existait dans les vallées. On les trouve dans les clairières des bois, de préférence dans les endroits dénudés et loin des lieux anciennement habités ; presque toujours, elles sont placées dans le voisinage des voies antiques.

Les pierres dressées et les dolmens, qui sont contemporains, sont les premiers monuments durables, érigés par l'homme, qui soient arrivés jusqu'à nous.

Il n'est pas permis de douter que les pierres quillées ne soient des monuments religieux se rapportant à quelque divinité, dont elles étaient le symbole. On sait que de nombreux édits des empereurs romains, des décisions des conciles et des décrets de nos premiers rois édictaient des peines sévères contre ceux qui rendaient un culte aux pierres et aux fontaines.

Malgré ces prescriptions, le peuple n'en continua pas moins à se

livrer aux pratiques de ce culte que commandait la religion druidique. Elles n'ont pris fin, dans nos contrées, qu'au siècle dernier.

Les chroniqueurs et les annalistes de la province nous fournissent, dans les manuscrits qu'ils nous ont laissés, des renseignements précis sur les pratiques superstitieuses dont ces pierres étaient l'objet.

« On trouve, dit Lacoste, dans son *Histoire du Quercy*, dans beaucoup d'endroits du haut et du bas Quercy, des monolithes en pierres brutes qui ressemblent à des pyramides ; ils paraissent avoir été érigés en l'honneur du dieu Mercure. On en voit à Bélinac, sur les hauteurs de Luzech, à la Laurie, à Sénac et autres lieux, d'une hauteur de quinze à dix-huit pieds. Il paraît que ces monuments étaient dédiés par les Celtes à leurs divinités. Le culte qu'on avait pour ces pierres existait encore sous l'épiscopat de Monseigneur de la Luzerne. (Milieu du XVIII^e siècle).

» Le peuple, par une habitude ancienne, allait les oindre d'huile et les couronnait de fleurs pendant certains mois de l'année. Cet évêque, informé de cette superstition, fit détruire un grand nombre de ces monolithes qui étaient dans l'étendue de son diocèse. Dominici, qui écrivait dans le XVII^e siècle, dit, dans ses mémoires sur le Quercy, que les mêmes pratiques avaient lieu de son temps. »

Voici comment le jurisconsulte Dominici, qui devint historiographe de France par l'influence et sous le patronnage du chancelier Séguier, rapporte un fait particulier qui se passa en Quercy, pendant qu'il était professeur de droit à l'Université de Cahors :

« L'erreur des paysans, dit-il, les a encore (les pierres quillées), en quelques endroits, en vénération, s'estant figuré que de les couvrir de fleurs, sans que personne le voye, cella les préservera des fièbvres et il ne fust pas long temps que feu monseigneur de Cahors, faisant sa visite pastorale, apprit que dans un village le vulgaire superstitieux s'en allait, à certains jours de l'année, oindre en cachètte un caillou d'une grosseur prodigieuse planté sur un grand chemin, fit arracher et rompre ce caillou. »

La posiiion de ce gros caillou, pour nous servir de l'expression de Dominici, au bord d'un grand chemin, a fait penser à cet auteur que les monuments de ce genre étaient dédiés à Mercure et que les Celtes, comme les Romains, plaçaient les voies publiques sous la protection de ce Dieu. Il est vrai que les pierres dressées se trou-

vent presque toujours à proximité des chemins antiques, mais il n'est pas démontré qu'elles fussent consacrées à Mercure plutôt qu'à tout autre divinité. Tout ce qu'il est permis d'inférer de ces pratiques qui nous sont attestées par des témoins oculaires, c'est que les pierres quillées étaient des monuments religieux ou des pierres de consécration.

La population du Quercy, qui a été lente à entrer dans la voie du progrès, a conservé plus longtemps que tout autre, peut-être, la pratique des antiques croyances avec une remarquable fidélité de souvenirs. L'historien Dominici nous apprend encore que, pendant qu'il habitait le Quercy, les enfants allaient souhaiter la bonne année aux familles riches ou puissantes en criant en patois : *al gui ! al gui ! l'an niau !* (au gui ! au gui ! l'an nouveau !) en souvenir de la cueillette du gui de chêne que faisaient les druides, en grande pompe, au commencement de l'année.

Le produit de ces sortes de quêtes, qui se faisaient aux portes des maisons, était consacré à des fêtes auxquelles prenaient part hommes et femmes, jeunes et vieux ; elles duraient trois jours et dégénéraient souvent en orgies. Elles furent supprimées, non sans peine, par l'évêque Alain de Solminhiac, vers le milieu du XVII^e^ siècle.

Il y a tout lieu de croire que ces traditions et ces souvenirs nous ont fidèlement transmis et conservé les pratiques de nos pères. On doit d'autant plus être porté à en admettre la véracité, que certains usages antiques, transformés, il est vrai, par le christianisme, existent encore dans bon nombre de localités au sujet des fontaines saintes ou sacrées que nos aïeux avaient divinisées.

Le peuple n'a plus maintenant aucune espèce de vénération pour les pierres dressées ; les anciennes cérémonies dont elles étaient l'objet, ont entièrement disparu ; il n'en conserve même aucune sorte de souvenir. Le culte des fontaines, ou du moins les croyances aux effets curatifs de leurs eaux bienfaisantes, subsiste seul encore de nos jours.

Nous avons signalé, dans une notice sur les voies romaines du département, les belles fontaintes qui existent dans les communes de Villesèque, de Lascabanes et de St-Pantaléon, que les Gaulois avaient mises au rang des dieux, comme la célèbre fontaine de Divona qui a donné son nom à la capitale des Cadurques.

Ces fontaines, comme la plupart des sources légendaires, ont été placées sous l'invocation de Saint Jean, le grand régénérateur par l'eau. On découvre autour de leurs bassins des vestiges des constructions de tous les âges, qu'y ont élevées de fidèles et fervents adorateurs. Parfois même, on y trouve des pièces de monnaie qui sont de pieuses offrandes à la divinité tutélaire du lieu.

Le culte des fontaines saintes ou sacrées était tellement enraciné dans l'esprit de nos populations rurales, que le christianisme et la civilisation sont restés impuissants à faire disparaître les vieilles croyances. Les anciennes traditions populaires persistent à leur attribuer la propriété de guérir certaines maladies ou affections réputées incurables : aussi, à des jours marqués, voit-on accourir, de toutes parts et en foule, de crédules et superstitieuses populations qui viennent se faire des ablutions ou boire de leurs eaux saintes. Les unes guérissent, dit-on, les fièvres, les autres font disparaître des affections chroniques ; on se rend processionnellement à d'autres pour demander la pluie en temps de sécheresse.

Une des fontaines antiques des plus réputées et la plus en renom est celle de Sainte Espérie de St-Céré, dans le haut Quercy.

Cette fontaine coulait autrefois au milieu d'un bois sacré ; vers le milieu du VII[e] siècle, des mains pieuses élevèrent, à côté de son bassin, une petite chapelle pour sanctifier le martyre d'une jeune vierge, patronne de St-Céré, et on plaça la fontaine sous son invocation afin de faire disparaître les croyances qui s'y rattachaient. Plus tard, ce sanctuaire fut agrandi et la fontaine comprise dans son enceinte, sorte de petite crypte, ou de *sacellum*, où se rendaient ses fidèles adorateurs pour puiser de ses eaux curatives lorsque les fièvres paludéennes, aujourd'hui disparues, exerçaient leurs ravages dans ces contrées alors malsaines.

Les eaux de la fontaine de Ste-Espérie n'ont pas seulement le don de guérir des fièvres, la superstition leur attribue le pouvoir de décider de la mort ou de la vie des individus.

Lorsqu'un malade, quelque soit son âge ou son sexe, est en danger de mort, un parent, un ami, va puiser une fiole d'eau à la fontaine sainte et la fait bénir. On fait dire à la chapelle de la Visitation une messe, suivie d'une neuvaine de prières. Pendant ce temps, on fait boire l'eau bénite au malade, et s'il ne peut pas l'absorber, on lui fait des ablutions sur le corps. Le neuvième jour, sans qu'il se

soit vu, dit-on d'exemple du contraire, le malade est soulagé ou meurt.

C'est ainsi que la tradition nous a transmis les croyances remontant aux époques les plus reculées, que la superstition, l'ignorance et la crédulité perpétuent parmi nous, à la honte de la civilisation et de ceux surtout qui se prêtent à ces blâmables pratiques.

Il ressort clairement des faits que nous venons de rapporter que les anciens peuples du Quercy rendaient un culte aux fontaines et aux pierres debout et que, par conséquent, ce que nous appelons les pierres quillées (en patois *peyros quillados*) étaient incontestablement des monuments religieux.

Quelques auteurs, qui ont écrit sur les monuments primitifs du Quercy, entre autres Lacoste, que nous avons déjà cité, et Delpon, dans sa *Statistique* du Lot, ont cru reconnaître des cromlechs ou cercles de pierres, dans les amoncellements de blocs de grès ferrugineux ou silicieux à pâte cristalline, qui gisent sur les hauteurs de Roquebert, commune des Junies et de Peyrebrune, commune de St-Projet. Il lui a semblé que les dispositions qu'affectent les blocs qui composent certains de ces groupes, étaient l'œuvre de la main de l'homme et qu'ils constituaient des enceintes sacrées dans lesquelles les druides pratiquaient leurs cérémonies ou célébraient leurs mystères.

Nous avons, à plusieurs reprises, examiné avec soin ces soi-disant monuments celtiques ; nous n'avons rien remarqué qui justifie une semblable destination. Ce ne sont, en réalité, lorsqu'on ne veut y voir que ce qu'il y a, que des agglomérations de blocs erratiques d'une nature de roche qui n'existe pas dans nos contrées, que les courants diluviens ont transportés et déposés sur les points où nous les rencontrons aujourd'hui. D'ailleurs, ce n'est pas seulement à Roquebert et à Peyrebrune qu'on trouve de semblables blocs, mais en beaucoup d'autres endroits, qui répondent à des positions topographiques identiques, sans qu'il soit permis de contrôler, nulle part, qu'ils aient le moindre rapport avec les véritables cromlechs qu'on a reconnus ailleurs.

Il n'existe non plus dans le Lot, du moins à notre connaissance, aucun vestige d'alignement aboutissant à une enceinte sacrée.

III

DOLMENS

De tous les monuments que l'antiquité nous a légués, les dolmens sont de beaucoup les plus importants et les plus nombreux. L'étude de ces monuments nous a toujours paru des plus intéressantes ; mais nous avons toujours pensé aussi que la solution des questions complexes qu'ils soulèvent ne pouvait être obtenue qu'en s'inspirant des monuments eux-mêmes et des objets qu'ils recèlent : c'est pourquoi nous leur avons consacré, pendant bien des années, de longues et patientes recherches.

Nous ne connaissons aucun texte ancien qui mentionne ces étranges monuments. Les descriptions que nous donnent les auteurs grecs et latins des grands monuments funéraires de l'antiquité ne sauraient s'appliquer à nos dolmens. César, lui-même, qui a parcouru la Gaule dans tous les sens et le Quercy en particulier, à l'occasion du siège d'Uxellodunum ne parle pas plus dans ses Commentaires de ses monuments mégalithiques que s'ils n'avaient pas existé de son temps. Il n'est pas cependant douteux qu'il a dû en rencontrer sur son passage et en voir, avec d'autant plus de raison que ces monuments s'imposent, par leur masse et par leur aspect étrange, à l'attention des plus indifférents, et de ce nombre n'était le gouverneur de la Gaule, lui qui a si bien observé les mœurs, les coutumes et les institutions des habitants de ce pays.

Dans le Lot, les dolmens sont connus et désignés par le peuple sous les dénominations suivantes : Dans les parties centrales et septentrionales, qui sont celles où il y en a le plus, on les nomme en patois *peyros lébados,* pierres levées, et dans les parties méridionales, *toumbels dey joyons,* tombeau des géants.

Les historiens et les annalistes du Quercy, d'accord avec la tradition locale, ont considéré les dolmens comme étant des tombeaux celtiques. Il est vrai que les raisons qu'ils allèguent, tirées de ce que l'ancien pays des Cadurques a toujours fait partie de la Gaule celtique jusqu'à sa division en provinces romaines, ne sont pas rigoureusement concluantes, la contrée qui avait conservé le nom de celtique ayant eu d'autres habitants que les celtes proprement dits.

Les dolmens sont très nombreux dans le département du Lot ; il y a une cinquantaine d'années, M. Delpon estimait qu'il fallait évaluer à plus de cinq cents ceux qui existaient à cette époque. Le relevé que nous en avons fait tout récemment, en portait le nombre à 350, mais nous avons acquis la certitude, depuis, qu'il y en a bien davantage et qu'il faut maintenir le nombre de cinq à six cents comme vrai. Un recensement exact de ces monuments, répartis sur plus de cent cinquante communes, n'est pas sans présenter des difficultés que toute personne n'est pas toujours apte à surmonter. Souvent ces mégalithes ont perdu les caractères essentiels qui les distinguent ; pour les reconnaître, il faut apporter aux recherches une certaine attention jointe à des connaissances spéciales, comme nous avons pu nous en assurer par nous-même. Parfois l'éminence artificielle qui les entoure a totalement disparu, plus souvent la table qui les recouvre a été enlevée ou bien les supports sont arrasés au niveau du sol ; aussi, arrive-t-il fréquemment qu'on passe à côté de ces ruines sans les apercevoir.

S'il faut en juger par ceux qui existent, la quantité des dolmens élevés dans le Quercy devait être si considérable, qu'il est impossible de dire, même approximativement, quel pouvait en être le nombre, après tant de siècles d'abandon et de destruction. La quantité de ces monuments prouve mieux que ce qu'on pourrait dire, combien était nombreuse la population qui les a érigés et combien aussi a été long le séjour qu'elle a fait sur les points où on les rencontre en si grand nombre. Car les dolmens, comme tous les grands monuments funéraires que nous a transmis l'antiquité, sont des tombeaux de chefs ou de familles riches et puissantes, ainsi que le prouve le mobilier funéraire qu'ils renferment, composé d'armes, de parures et d'objets rares et précieux pour ces temps reculés. Chez tous les peuples et à toutes les époques, la fosse commune a été le partage des classes inférieures, qui sont les plus nombreuses, et ici le temps les a, jusqu'à ce jour, dérobées à nos investigations.

Il nous est arrivé plus d'une fois, et bien d'autres avec nous ont éprouvé les mêmes impressions, que, nous trouvant en présence de ces gigantesques dolmens qui sont l'objet de notre admiration autant que de notre surprise, nous nous sommes demandé avec étonnement comment, dans un temps où l'usage des métaux était

inconnu, on est parvenu à extraire, à transporter, à soulever et mettre en place des masses aussi lourdes et aussi volumineuses que le sont certains blocs de nos monuments mégalithiques, alors qu'avec les puissants moyens mécaniques qu'on possède aujourd'hui, de semblables opérations ne seraient pas sans présenter des difficultés avec lesquelles la science aurait à compter. Mais ce qui nous intéresse le plus, est de savoir quel est le peuple qui a dressé ces étranges monuments. C'est ce que nous allons examiner.

On sait, par les recherches nombreuses qui ont été faites, qu'à la fin des temps quaternaires, à la suite du déluge européen, l'homme primitif, l'aborigène, prit fin dans nos contrées. Après ce grand phénomène, et à une époque qu'il n'est pas possible de fixer chronologiquement, une nouvelle population de race aryenne, originaire des plateaux de l'Asie centrale, apparut dans nos régions. Peu nombreuse d'abord, elle continua à habiter les abris sous roche et les cavernes pendant un certain temps. C'est cette population qui a laissé dans les cavernes les haches en pierre, les débris de colliers ou de bracelets en os travaillé, en coquillages marins ou terrestres et certains autres objets qu'on pourrait considérer comme des amulettes.

Cette première émigration fut suivie, relativement de près, d'une seconde, de race aryenne aussi, très nombreuse cette fois, qui occupa l'Europe centrale et principalement la Gaule. De ces aryens est sortie la puissante nation des celtes, la première dont l'histoire ait conservé le souvenir. Les celtes, après avoir soumis et subjugué la population qui les avait précédés, devinrent les maîtres de cette partie de la Gaule centrale, à laquelle ils donnèrent leur nom et où ils dominèrent pendant de longs siècles.

Les dolmens et les autres monuments mégalithiques sont l'œuvre de ce peuple : c'est lui qui les a érigés. La tradition et les historiens locaux qui nous ont laissé leurs travaux manuscrits, leur attribuent ceux qui existent dans le Quercy, qui faisait partie de la Gaule celtique.

Nous serions porté à croire que tous les dolmens ne sont pas l'œuvre d'une même population ; nous verrons que, s'ils accusent la pratique d'un même art, ils présentent divers degrés d'ancienneté relative.

Un fait digne de remarque ressort de nos recherches : on trouve

sous les dolmens que nous considérons comme étant les plus anciens, les mêmes armes, les mêmes objets de parure, les mêmes emblêmes religieux que dans les dernières cavernes et abris habités, ce qui autorise à conclure que ces deux populations appartenaient à la même race et qu'elles étaient arrivées à un même degré de civilisation. Une seule chose ne se retrouve plus dans les dolmens, ce sont les premiers rudiments de sculpture et de dessin que les derniers troglodytes ont tracés sur l'os, sur la pierre et sur l'ivoire. Mais si les hommes des dolmens n'ont pas connu l'art de la sculpture et du dessin, ou s'ils en avaient oublié la notion, ils savaient, par contre, polir la pierre et la retailler surtout avec une perfection que n'ont point atteinte les habitants des cavernes.

La pierre polie domine dans les dolmens; rarement, on y trouve la pierre éclatée de la dernière période. Il semblerait donc que la population des cavernes et celle des dolmens, qui avaient une commune origine, se seraient fusionnées et confondues par les alliances ; qu'elles avaient les mêmes pratiques et les mêmes usages et qu'elles ensevelissaient, en même temps, leurs morts dans les cavernes et dans les dolmens. Cela n'a rien, d'ailleurs, d'invraisemblable, car, à tout considérer, les dolmens ne sont que des grottes artificielles, formées de grandes dalles, dont l'entrée était fermée au moyen d'une autre dalle, comme les grottes funéraires.

Nous n'hésitons pas à attribuer, en grande partie, les dolmens aux celtes. Il faut, en effet, retrouver quelque part les restes de cette population nombreuse, qui a régné en souveraine pendant tant de siècles dans nos régions ; or, en suivant la série des âges, on ne peut les chercher que dans ces monuments, les plus anciens connus et qui, dans l'ordre des temps, après les cavernes, occupent le premier rang.

On ne trouve point, dans le Quercy, de ces galeries souterraines ou allées couvertes, contemporaines des dolmens, que l'on rencontre dans d'autres provinces. Il n'existe ici que des dolmens composés de dalles posées de champ, supportant une ou plusieurs grandes dalles en forme de table horizontale ou inclinée, qui constituent le caveau ou chambre sépulcrale.

Les dolmens du Quercy sont tous des tombeaux ; ceux que nous avons fouillés contenaient tous, en plus ou moins grande quantité, des ossements humains. Ils témoignent hautement du respect que

la population qui les a élevés professait pour les morts. Non seulement on leur consacrait des monuments durables, mais encore on leur donnait les armes et les objets de distinction ou de parure qu'ils avaient affectionnés.

Le mobilier funéraire que renferment ces tombeaux, la position des corps que révèlent l'examen et l'étude de ces sépultures, sollicitent toute notre attention : ce sont les seules archives que nous ont laissées ces peuples, les seules données que nous possédions pour reconstituer leur histoire.

Les dolmens ne sont pas également répartis sur toute l'étendue du département ; les contrées qui en renferment le plus sont celles qui reposent sur le calcaire jurassique ou qui sont traversées par des bandes de rocher qui se divisent facilement en grandes dalles. Nous n'en connaissons que trois ou quatre sur le sol granitique et quatre ou cinq construites en grès ferrugineux dans les terrains diluviens.

Les cantons les plus riches en monuments de ce genre sont ceux de Livernon, de Gramat, de Limogne, de Cajarc, de Labastide, de Lauzès et une partie de St-Céré, de Martel et de Lalbenque. Ils sont moins nombreux dans les cantons de Lacapelle, de Payrac, de Souillac et de Catus et plus rares dans ceux de Cazals, de Luzech, de Cahors, de Figeac et de Gourdon. On en compte à peine quelques-uns dans les cantons de Castelnau, de Montcuq, de Bretenoux et de Latronquière.

Un assez grand nombre de dolmens sont arrivés presque intacts jusqu'à nous ; cet état de conservation tient à deux causes faciles à apprécier : à la nature du sol sur lequel on les observe, bois ou friche, que la culture a respectés, et, d'autre part, à la qualité des matériaux qui ont résisté à l'action destructive des agents atmosphériques. Quelques-uns de ces monuments funéraires sont encore restés inviolés.

L'époque des dolmens a eu une très longue durée dans le Quercy ; qui, par sa position reculée, est toujours demeuré en retard sur les progrès accomplis dans les arts. Ils ont été en usage, ainsi que le démontrent les objets qu'on y a recueillis, pendant les longs siècles de la pierre polie, dont la durée s'est prolongée chez nous presque jusqu'à l'âge du fer.

Les premiers bronzes qu'on découvre dans nos régions, se ren-

contrent dans les dolmens ; il semblerait, dès lors, qu'on serait autorisé à admettre que la pierre polie n'aurait pris fin chez nous que vers le XVe siècle avant notre ère, si, comme on le croit, le bronze a été introduit en Gaule à cette époque. Mais nous devons faire remarquer, en nous autorisant des faits qui ressortent de nos recherches, qu'il n'y a pas eu dans notre province d'âge du bronze proprement dit et qu'il faut, par conséquent, reculer considérablement, chez nous, la date de la fin de la pierre polie et, par suite, la durée des dolmens.

Nous reviendrons sur cette question le moment venu.

Si on ne reconnaît pas un art bien défini dans la construction des dolmens, on ne peut pas contester qu'ils ont été érigés d'après les règles constantes qui leur donnent un aspect, une physionomie frappante de ressemblance.

Tous les dolmens sont entourés d'une éminence artificielle, formée de terrain transporté, terre et pierrailles mêlées, qui maintient et contrebutte les dalles de la chambre sépulcrale. Cette éminence, pour une certaine catégorie de dolmens, n'atteint qu'à la hauteur de la table de recouvrement, qui reste apparente et découverte, tandis que pour d'autres catégories, que nous distinguerons, l'amoncellement recouvre en entier le monument.

A la suite des constatations et des observations que nous avons faites, nous avons été amené à diviser les dolmens en plusieurs catégories. Nous nous sommes inspiré, pour faire ce classement, de leurs dimensions, du mode d'ensevelissement, de la position des corps et du mobilier funéraire que fournissent les chambres sépulcrales.

Nous les divisons de la manière suivante et nous en donnerons la raison :

1° Petits dolmens dans lesquels les squelettes sont placés dans le sens de la longueur du caveau ;

2° Grands dolmens à table horizontale ou inclinée, dans lesquels les corps sont couchés dans le sens de la largeur de la chambre sépulcrale ;

3° Tumulus-dolmens entourés d'un ou plusieurs cercles de pierres et surmontés d'un menhir ou pierre dressée.

§ Ier. — PETITS DOLMENS

Les dolmens du Quercy ont les uns de grandes dimensions, les autres des proportions plus restreintes. Ces derniers, qui sont les moins nombreux, sont ceux que nous considérons comme étant les plus anciens, s'il est permis d'en juger par l'état d'altération des ossements et par le caractère propre au mobilier funéraire qu'ils renferment.

Les dimensions que nous avons déduites des mesures prises sur un grand nombre de chambres sépulcrales de cette catégorie de dolmens peuvent se résumer ainsi : longueur de 2m00 à 2m 20, largeur de 0m 70c à 0m 90c, profondeur de 0m 60c à 0m 80c. Ceux que nous avons fouillés, ne contenaient qu'un ou deux squelettes ; ils étaient placés dans le sens de la longueur du caveau, couchés sur le dos, la face tournée vers le ciel et les membres allongés; le regard était toujours tourné vers l'orient. Les squelettes dont les ossements sont en place, mesurent de 1m70c à 1m 80c et appartiennent à des hommes de haute stature. Les crânes ont, en général, une épaisseur considérable, qui dépasse, de beaucoup, la moyenne de ceux que nous avons trouvés dans des sépultures moins anciennes ; ils sont cependant peu volumineux eu égard à leur épaisseur qui, à la partie frontale, varie entre huit et douze millimètres.

Dans les petits dolmens, on retrouve les corps dans la position qu'on leur a donnée en les ensevelissant, c'est-à-dire qu'ils n'ont été ni remués, ni déplacés, comme dans les grands dolmens, n'étant pas, comme ces derniers, des tombeaux de famille. Dans un seul, nous avons trouvé trois couches superposées de corps, séparées par des assises de pierres plates.

L'orientation des dolmens est constante dans le Quercy ; ils sont tous régulièrement tournés de l'ouest à l'est ; la face des squelettes regarde toujours l'orient.

Les dolmens de cette catégorie, que nous avons fait ouvrir, contenaient tous des poteries grossières qu'on ne rencontre point dans les grands dolmens. Ce sont des vases, les uns de forme cylindrique, légèrement bombés vers le milieu et munis de deux protubérances semblables à des anses, comme celui figuré sur la planche V, qui provient d'un dolmen du bois de Marsigaillet, commune de Laramière ; les autres sont des coupes décorées sur les panses de

bandes saillantes verticales avec stries dans le bas, dans le genre des vases nos 2 et 3, même planche, trouvées dans des dolmens du bois de Vialole, commune de Cabrerets.

Les vases du premier type sont debout, tandis qu'on trouve ceux de second genre renversés, l'ouverture tournée en bas. C'est sans doute avec intention que ces vases ont été ainsi placés à côté de la tête des morts, soit à droite, soit à gauche, où on les rencontre toujours ; mais la signification qu'y attachait ce peuple nous échappe entièrement.

La pâte de ces vases est caractérisée par des grains de quartz ou de sable, dont elle est remplie à l'intérieur. Ces vases étant peu cuits, se brisent au moindre choc ou sous la plus légère pression, aussi peut-on rarement les recueillir entiers.

A part les vases, les petits dolmens sont presque toujours dépourvus de mobilier funéraire ; on y trouve quelquefois des rondelles de pétoncle ou de cardium, des débris de coquillages marins, mais rarement de ces belles pointes de flèche, si communes dans les grands dolmens.

Un des signes les plus significatifs de l'ancienneté relative des sépultures, est l'état des ossements ; nous avons constaté, et M. Delpon, l'auteur de la *Statistique du Lot*, dont nous invoquerons plus d'une fois le témoignage consciencieux, l'avait fait avant nous, que, toutes choses égales, d'ailleurs, l'altération des ossements est bien plus prononcée dans les petits dolmens que dans les grands, bien que les uns soient placés à côté des autres.

Tout nous porte à croire que les petits dolmens marquent une époque de transition entre les grottes à sépultures et les dolmens monumentaux, quoique les uns et les autres appartiennent, selon nous, à une même race d'homme, à la race aryenne.

§ II. — GRANDS DOLMENS

A TABLES HORIZONTALES OU VERTICALES

La grandeur des dolmens varie à l'infini, il n'en est pas deux dont les dimensions soient identiquement les mêmes ; il ne saurait en être autrement : les pierres employées ne présentent aucune trace de travail, on les a utilisées telles qu'elles avaient été extraites du

sol, sans avoir cherché à les réduire à des dimensions déterminées, à leur donner des formes régulières. Aussi la grandeur de ces monuments est-elle subordonnée à la dimension des matériaux dont on disposait.

Les grands dolmens sont formés de dalles qui, parfois, ont des proportions considérables ; celles qui servent de tables de recouvrement ont jusqu'à six mètres de longueur sur quatre et cinq mètres de largeur et une épaisseur qui, rarement, dépasse cinquante centimètres ; celles qui présentent trois et quatre mètres dans tous les sens, sont les plus communes. Les dalles qui servent de supports et qui constituent la chambre sépulcrale, ont une longueur qui correspond à celle de la table et une épaisseur de vingt à trente centimètres. La dalle supérieure déborde, de toutes parts, celles du caveau.

Les quatre dalles de la chambre des petits dolmens sont fixées dans le sol ; celle qui forme le côté à l'aspect du levant, dans les grands dolmens, est mobile et peut se déplacer à volonté. Elle était enlevée à chaque inhumation et remise ensuite en place, comme cela se pratique aujourd'hui pour nos caveaux de famille.

Quelquefois, on allait chercher au loin les matériaux des dolmens, le plus souvent, on les prenait sur place. Les peuples des dolmens ne connaissant pas les métaux, étaient dans l'impuissance de puiser dans les profondeurs du sol les blocs énormes de roche qu'ils faisaient entrer dans la construction de leurs monuments mégalithiques. Les empreintes qu'on observe sur la face supérieure de ces blocs et qu'ont creusées les agents atmosphériques, prouvent surabondamment qu'ils ont été pris dans les assises qui affleurent le sol.

Nous donnons, ci-après, les dimensions de quelques-uns des principaux dolmens que nous avons visités ou qu'on nous a signalés, la plupart encore debout.

Un dolmen de la commune de Dúrbans à 3m60c de long, 1m60c de large et 1m40c de haut ; un autre dolmen de St-Chels mesure 4m00c de longueur, 3m00c de largeur et 1m70c de hauteur ; un dolmen de la commune de Marcilhac présente les dimensions suivantes : longueur 5m50c, largeur 2m35c, hauteur 1m60c ; un autre dolmen de Varaire n'a pas moins de 4m90c de long, 1m70c de large et 1m55c de hauteur ; la commune de Flaujac (Livernon) en possède un qui a 6m50c

sur 3m20 et 1m65c ; un second de 6m30c, sur 3m00c et 1m80 ; enfin, un troisième de 5m00c, sur 2m50c et 1m50 ; un dolmen à Grèzes a 4m50c de long, 2m10c de large et 1m45c de haut.

Nous ne parlerons pas de la célèbre pierre branlante du dolmen de Livernon; connue sous le nom de pierre Martine. Disons seulement, dans l'intérêt de la vérité, que le mouvement d'oscillation qu'on lui imprime en pressant assez légèrement sur le côté à l'aspect du levant, n'est rien qui doive étonner ni mettre en frais d'imagination. Ce mouvement est uniquement dû à l'usure de quelques centimètres de hauteur qu'ont éprouvée les pierres qui la supportent, par suite de leur position de champ et aussi par l'effet de la pression.

D'une façon générale, nous pouvons dire que les dolmens du Lot sont des tombeaux et non des autels. Nous avons vu et examiné de près des centaines de ces monuments; sur un seul, nous avons constaté un véritable bassin creusé de main d'homme et ayant tous les caractères d'une haute antiquité. Ce dolmen, qui est très bien conservé, se trouve dans la commune de Laramière, à droite du chemin allant de Vidaillac à Laramière ; nous l'avons représenté planche IV.

Le dolmen de Laramière est un des plus considérables que nous ayons rencontré dans nos nombreuses excursions ; la table, dans ses plus grandes dimensions, a 6m20c et 4m25c ; elle est légèrement inclinée de l'est à l'ouest. Sur la partie qui regarde le levant, en face de l'entrée de la chambre, il a été pratiqué le bassin dont nous avons parlé, qui a 44 centimètres de diamètre à l'ouverture, 20 centimètres dans le fond de la cuvette sur une profondeur de quinze centimètres. Ce bassin est parfaitement circulaire et sa régularité atteste qu'il a été creusé avec soin. Comme le reste de la table, les parois du bassin sont recouvertes d'une sorte de patine ou de croûte calcaire que produisent le temps et le contact de l'air, et qui est un signe certain de vétusté. Tout indique que le bassin remonte à l'époque de l'érection du dolmen. Il n'est pas douteux, non plus, que cette cavité est l'œuvre de l'homme ; on distingue, très nettement encore, l'enlèvement successif des minces couches ou feuillets dont se compose ce calcaire. Sur les parois, on voit une suite de petits gradins de trois centimètres de hauteur, sur une égale largeur, correspondant à l'épaisseur de chaque strate ou feuillet.

L'existence bien établie d'une cavité artificielle, en forme de bassin, sur un monument celtique, autorise-t-elle à considérer ce monument comme ayant été un autel sur lequel se seraient pratiqués des sacrifices humains, comme on l'a prétendu ? Les découvertes faites sous ce dolmen n'ont rien produit qui autorise et qui justifie une telle supposition. Les fouilles qui y avaient été opérées peu de temps avant le jour que nous l'avons visité, n'ont donné que quelques pointes de flèches en silex, des rondelles en coquillages marins semblables à celles qu'on trouve dans les autres dolmens, mêlées à de nombreux ossements humains.

Il n'est pas rare de voir sur la face supérieure des tables de nos dolmens des cavités et des sillons représentant des bassins et des rigoles, mais il suffit de les examiner attentivement pour s'assurer que les irrégularités et les directions capricieuses qu'elles affectent, sont des jeux de la nature et non le produit de l'art. Ce qui contribue à accréditer l'erreur de ces prétendus bassins à sacrifices, c'est que les dalles qui recouvrent les caveaux des dolmens sont constamment placées sur leur lit de carrière et que ces cavités n'existent que sur la face supérieure, qu'ont seule pu atteindre les agents atmosphériques et les courants diluviens. Cette observation est tellement vraie, qu'on observe les mêmes cavités sur les bancs encore en place, dont ces tables ont fait partie. Nous ajouterons, pour en finir avec ces prétendus autels, que les dolmens sont si nombreux et si rapprochés parfois, dans le Lot, qu'on ne saurait raisonnablement les considérer comme ayant été des autels à l'usage des sacrifices.

Nous avons dit que, sous les petits dolmens, les corps ont été ensevelis dans le sens de la longueur du caveau ; dans les grands dolmens, au contraire, les squelettes sont placés en travers, les jambes assez souvent repliées sur le corps, lorsque la chambre n'est pas suffisamment large ; la face est toujours tournée vers le ciel ; quelquefois on constate de petites cavités, creusées dans le sol, pour recevoir la tête. Quoique les squelettes soient placés en travers du caveau, les dolmens conservent la même orientation de l'ouest à l'est.

Les ossements sont dans leur position normale sous les petits dolmens ; sous les grands, on les trouve pêle-mêle, dans le plus grand désordre, alors même qu'ils n'ont pas été violés. Nous avons

reconnu que le bouleversement qui règne dans les grands dolmens qui n'avaient point été ouverts, tient uniquement au mode d'ensevelissement suivi. Les grands dolmens étaient, comme tout le prouve, ou des tombeaux de famille, ou bien des lieux de sépulture réservés aux personnes de distinction.

Chaque fois qu'on déposait un nouveau mort dans un tombeau, après en avoir ouvert le côté à l'orient du caveau, que fermait la dalle mobile dont nous avons parlé, on rejetait, pour lui ménager une place, les ossements du corps précédemment inhumé dans le fond de la chambre, avec la terre et les pierrailles qui le recouvraient. C'est ainsi que l'on trouve les restes d'un grand nombre de squelettes, disséminés dans toute l'étendue du caveau, tandis que les ossements du dernier corps enseveli sont à leur place et dans une position naturelle.

Les remaniements successifs qu'ont subis les sépultures de nos grands dolmens expliquent pourquoi on n'y rencontre que bien rarement des vases entiers. C'est donc à tort qu'on a pensé que c'était une coutume ou peut-être un symbole, de briser les vases qu'on déposait à côté des morts.

Si l'examen des crânes permet de reconnaître la race à laquelle les diverses populations ont appartenu, le mobilier funéraire que renferme leurs tombeaux nous permet aussi d'apprécier à quel degré de civilisation elles étaient parvenues et nous révèle, en même temps, leur ancienneté relative. De même, aussi, du mode d'ensevelissement et de la position des corps dans les tombeaux, il est permis de conjecturer quelles étaient leurs croyances religieuses. A ces divers points de vue, les constatations auxquelles ont donné lieu les recherches que nous avons faites et les découvertes qu'elles ont amenées, ne sont pas sans présenter un certain intérêt.

Les bracelets, les colliers et autres objets de ce genre qu'on recueille sous les dolmens, à côte des squelettes, témoignent du goût prononcé que les anciens peuples avaient pour les parures et les ornements. La matière qui a servi à confectionner ces objets ou qui les constitue, est, en général, de provenance étrangère à nos régions; rarement, elle a été trouvée ou prise sur place.

Les coquilles de cardium travaillées en forme de disques ou de rondelles, percées d'un trou au centre, dominent dans les parures. On trouve aussi de ces coquillages à l'état naturel, ne portant d'au-

tre trace de travail qu'un simple trou pour les suspendre. La pierre de couleur, l'os, l'ivoire, les coquilles terrestres, le jayet, l'ambre jaune et gris, les turquoises de vieille roche ont aussi fourni leur contingent à l'industrie de la parure. Quelques rares objets, qui paraissent avoir été des amulettes, étaient portés suspendus isolément.

Nos recherches ont produit une découverte qu'il importe de constater et de faire connaître : nous voulons parler de l'apparition du bronze dans les dolmens du Quercy.

Les fouilles opérées dans un dolmen du village de Pech Mayrés, commune de Cabrerets, ont donné deux haches polies en serpentine verte, dont il existe des dépôts considérables dans le département. Une de ces haches était très bien conservée, l'autre était ébréchée. C'est le seul dolmen dans lequel nous ayons trouvé des haches ; généralement, on les rencontre à la surface du sol, dans les lieux habités à cette époque.

Nous avons également recueilli dans ce dolmen une assez grande quantité de petits disques en coquilles de pétoncle ou de cardium, d'une grandeur uniforme, travaillés avec soin et percés d'un trou rond au centre.

Les disques en coquillage que l'on trouve dans beaucoup de dolmens du Lot, sont identiques à ceux de la même nature qu'on a découverts dans quelques grottes funéraires. Ce fait, bien établi, prouve que la population de l'âge de la pierre a pratiqué les inhumations de ses morts dans les cavernes et dans les dolmens.

Un autre dolmen du Mas de Labat, commune de Cénevières, soigneusement fermé de grandes dalles, de toutes parts, et qui n'avait pas été fouillé, nous a permis de constater, une fois de plus, que le désordre qui règne dans les nombreux ossements que renferment les chambres funéraires de ces monuments, ne saurait être attribué qu'aux remaniements qu'a nécessités la série des sépultures qui y ont été faites.

Ce dolmen contenait un superbe collier composé de rondelles de pétoncle, assorti d'un appendice en os, de forme ovoïde, percé dans le sens de sa longueur. Au milieu des ossements, se trouvaient de belles pointes de flèches en silex, à tige centrale et barbelées, d'un très beau travail. Elles sont bombées sur les deux faces, amincies sur les bords et finement retaillées. Deux sont en silex gris et une en silex jaune transparent. (Planche VI.)

Dans ce même dolmen, était une grosse perle en ambre gris, percée d'un trou pour être suspendue, que nous avons représentée sur la même planche.

L'ornement en forme de barillet, qui fait partie du collier de Mas de Labat, s'est perpétué jusqu'à nos jours. C'est un précieux souvenir d'un passé bien éloigné, que la tradition, très vivace dans nos contrées, nous a conservé. Dans nos campagnes, les femmes de la classe aisée portent encore au cou, suspendus à des chaînes d'or ou d'argent, des barillets d'or enrichis d'ornements émaillés, en tout semblables, comme forme et comme grandeur, à celui que représente notre dessin.

Les recherches faites sous un dolmen du Mas du Duc, sur le Causse de Calvignac, ont fait découvrir trois pointes de flèches, dont deux en silex et une remarquablement belle et fort curieuse en quartz hyalin ; les flèches en cette matière sont très rares, c'est la seule que nous ayons trouvée. Il y a été également rencontré un fragment de volve, de pecten, une dent de loup, et une petite plaque d'ivoire. Tous ces objets sont percés intentionnellement d'un trou pour les suspendre ; ils sont représentés planche VII.

Le dolmen dans lequel ont été faites ces trouvailles se composait d'une grande table horizontale de 4^m10^c de long sur 2^m30^c de large, recouvrant une chambre sépulcrale de 2^m20^c sur 1^m40^c. Cette sépulture n'avait pas été violée et se composait de trois couches de corps superposées. Tous les objets gisaient dans la couche inférieure.

Ouvrons une parenthèse pour dire quelques mots du bronze qui fait son apparition à l'époque des dolmens dans nos contrées.

Le bronze, dans la région méridionale, succède à la pierre polie, ou, pour parler plus exactement, manifeste sa présence dans les dolmens, à côté de la pierre polie. Nous n'essaierons pas de discuter la question si controversée de l'introduction du bronze en Gaule. Nous nous bornerons à signaler les découvertes qui se sont produites sous nos yeux et les circonstances dans lesquelles elles ont eu lieu.

Les premiers bronzes que nous trouvons dans les dolmens du Quercy, consistant en armes et parures, jamais en bijoux, sont une imitation des objets en corne, en silex et en os, ayant la même destination, qu'ont produits les âges précédents. Leur fabrication est tout-à-fait rudimentaire et dénote l'enfance d'un art nouveau. Ce bronze

n'est pas, selon nous, un produit local, le résultat d'un progrès ou d'une découverte accomplie dans la région où on le trouve. Nous le considérons comme ayant appartenu à une civilisation étrangère plus avancée, comme un produit oriental, en un mot, que le commerce a importé chez nous.

Les constatations que nous avons faites au sujet du bronze viennent à l'appui de notre opinion. Aux objets en bronze d'un travail tout primitif que nous trouvons dans les dolmens, succède, sans transition marquée, sans aucune trace de ces tatonnements inhérents à tout progrès, ces belles lames d'épées, ces magnifiques poignards, ces bracelets qui font l'ornement de nos musées et de nos collections. Il est vrai que ces derniers bronzes se montrent, non point dans les dolmens, mais bien dans les tumulus qui appartiennent à un autre âge et à une autre civilisation.

M. Delpon rapporte que des lames d'épées et de poignards ont été découverts dans des dolmens à Assier, à Grèzes, à Marcilhac, à Cabrerets, voire même sous la pierre Martine ; seulement, il ne dit pas qu'il ait assisté à ces découvertes, ni qu'il ait vu les monuments qui les recélaient pour savoir si c'étaient des dolmens ou des tumulus. Personnellement, il n'a constaté le bronze dans aucun des dolmens qu'il a fait ouvrir ; c'est dans les tumulus qu'il a trouvé les armes en bronze qu'il a signalées, et nous verrons bientôt que ces sépultures appartiennent à une population bien différente de celle qui repose sous les dolmens.

Le bronze n'est pas d'ailleurs le seul produit, dû à l'importation, que l'on recueille dans les dolmens : la turquoise de vieille roche orientale, l'ambre jaune scandinave, le jayet fossile qu'on y rencontre aussi, sont également de provenance étrangère à nos régions. Ces divers produits, fort rares d'ailleurs, sont arrivés par la voie du commerce et nous fournissent la preuve que la population des dolmens qui s'est retirée sur nos plateaux déserts et arides, avait conservé des relations avec l'Asie orientale d'où elle était partie, et avec le Nord de l'Europe, où elle avait, très probablement, séjourné.

Un dolmen de la commune de Cénevières renfermait un mobilier funéraire des plus intéressants, dans lequel se sont trouvés réunis le bronze, la pierre polie et la pierre éclatée, qui caractérisent les âges précédents. L'ordre dans lequel se sont présentés ces divers

objets, prouve mieux que ne sauraient le faire les plus ingénieuses théories, la succession des époques auxquelles ils se rapportent.

Ce dolmen était intact; il n'avait pas été fouillé. La chambre sépulcrale mesure 2m90c de long, 1m30c de large et 1m15c de haut; pour y pénétrer, nous avons fait enlever la dalle qui en fermait l'entrée au levant et nous nous sommes trouvé en présence du dernier corps qui y avait été enseveli. Il était placé en travers du caveau, les jambes repliées et la face tournée en haut. Sur le côté droit, on avait déposé une petite pointe de flèche en bronze, que le temps avait recouverte d'une belle patine verte. Sa forme est celle d'un losange très allongé qui rappelle les bouts de flèche en bois de renne de l'époque des cavernes, dont elle est une imitation.

En poursuivant nos recherches dans l'intérieur du caveau, nous avons recueilli, au milieu des ossements bouleversés, un collier en rondelles semblables à celles que nous avons précédemment décrites, que complétait une plaque en os, avec encoches sur les deux côtés, percée à chacune de ses extrémités d'un trou rond.

Enfin, dans le fond du caveau, là où reposait le premier corps inhumé, était un couteau en silex du pays, appartenant à la formation calcaire, plat d'un côté, bombé de l'autre et retaillé par éclats sur les bords, semblable à ceux que fournissent les cavernes du voisinage. Tout près de ce silex, il a été trouvé aussi un objet en os, sorte d'amulette ou de parure, percé à son sommet avec des encoches arrondies sur l'un des côtés et une coquille de cyprée percée de part en part également. La planche VII représente tous ces objets.

Sur les hauteurs de Luzech, non loin de l'oppidum de l'Impernal, le long de la voie romaine de Divona à Burdigala, se voient les restes d'un dolmen en ruine que nous avons exploré. Dans un coin du caveau, que n'avaient pas atteint les recherches qui y avaient été précédemment faites, il s'est trouvé un collier fort original; il se compose de coquilles de dentales assorties d'une petite plaque d'ivoire percée au centre. Cette fouille nous a également donné une pointe de flèche en bronze à pédoncule et deux autres bouts de flèches en silex, dont un affecte la forme d'un losange et l'autre à barbes recurrentes et soie arrondie, très bombés tous les deux sur les deux faces. (Voir la planche VIII.)

L'état de ce dolmen ne nous permet pas de préciser la position

des corps qui y avaient été ensevelis, mais la dimension du caveau dénote suffisamment qu'ils y étaient placés dans le sens de la largeur.

Les premiers bronzes n'apparaissent pas seulement sous la forme d'armes, mais aussi sous celle de parures ou de signes de distinction. Un dolmen du village de Marcenac, commune de Lalbenque, mutilé comme le précédent, renfermait un collier composé de grains en bronze, de forme ronde, dans le genre de ceux en pierre qu'on trouve dans les autres dolmens de la contrée. Ce collier était accompagné d'une pointe de flèche en silex à barbelures et soie, de l'âge de la pierre polie, comme celles que nous avons déjà décrites. (Planche VI.)

Les squelettes étaient couchés dans ce dolmen en travers du caveau et repliés sur eux-mêmes. Les grains de bronze se trouvaient à l'entrée de la chambre sépulcrale, à côté d'un squelette dont le crâne était encore entier.

Le bronze est fort rare dans les dolmens du Quercy; il n'y est représenté que par un bien petit nombre de spécimens. Nous ne l'avons rencontré que trois fois dans les contours de Limogne, de Luzech et de Lalbenque; cependant, nous avons fait ouvrir plus de cinquante dolmens sur tous les points du département. M. Delpon qui en a fait fouiller, avant nous, à peu près un égal nombre, ne l'a découvert nulle part. Il n'y a donc pas eu, à proprement parler, un âge du bronze dans les dolmens du Lot, car, sur cinq ou six cents que nous en comptons, il n'existe peut-être pas dans plus d'une vingtaine.

Si les haches en pierre polie sont rares, comme nous l'avons déjà fait remarquer, dans nos dolmens, par contre, les belles pointes de flèches et de lances y sont assez communes. Dans un dolmen de Poudens, commune de Labastide-Marnhac, nous avons trouvé quatre grains de perles en turquoise verte de vieille roche, arrondis avec soin et percés d'un trou au centre; c'est une véritable œuvre de lapidaire. Ces turquoises nous ont apparu sous l'aspect de petites boules blanches sphériques, couvertes d'une épaisse couche de calcaire qui nous en dérobait la nature et la couleur. Ce n'est qu'après avoir enlevé ce dépôt, qui témoigne d'un long séjour dans ce monument, que nous avons pu reconnaître des turquoises. Le dolmen de Poudens est presque intact; il contenait les ossements

de plusieurs squelettes. Les turquoises étaient à l'entrée du caveau; dans le fond, se trouvaient de magnifiques silex : une pointe de lance, une pointe de javelot et deux bouts de flèches. La pointe de lance est en silex laiteux de la Touraine; elle a été débitée d'un grand éclat qui, avant d'avoir été travaillé, est resté longtemps enfoui dans la terre. Toute la partie centrale qui n'a pas été atteinte par les petits éclats de la retaille des côtés, est encore recouverte d'une épaisse patine d'un mat blanc, qui tranche sur la couleur des parties qui ont été plus récemment retaillées. Cette lame à pédoncule est munie d'encoches profondes pour la fixer sur la hampe au moyen de ligatures.

La seconde lance est moins grande que la première; nous sommes porté à y voir une pointe de javelot plutôt qu'un bout de lance, bien qu'il soit assez difficile d'établir une distinction bien marquée entre ces deux sortes d'armes à l'époque de la pierre polie. Elle a la forme d'un losange; elle est bombée sur les deux faces et finement travaillée; une partie de la soie manque. Le silex de cette arme n'est pas de la même qualité que celui de la grande lance et et n'a pas la même provenance. Ce silex est caverneux, grossier et de couleur jaunâtre; il a plus d'un rapport de ressemblance avec les dépôts de cette roche qui existent dans la Dordogne.

Les deux autres bouts de flèches sont à pédoncule et à barbes recurrentes; une est plate d'un côté, légèrement bombée de l'autre, les bords retaillés par petits éclats; l'autre, épaisse, fortement bombée sur les deux faces, a les bords dentelés en dents de scie, ce qui devait la rendre très meurtrière. C'est la seule flèche de ce genre que nous ayons recueillie. (Voir planche IX).

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les fouilles que nous avons fait pratiquer dans les dolmens; nous ne ferions que répéter ce que nous avons déjà dit. En terminant, nous dirons quelques mots seulement sur les trouvailles pleines d'intérêt, que d'heureux amateurs d'une localité voisine ont faites dans un dolmen de Nougayrat, commune de St-Martin-Labouval.

Le caveau de ce dolmen, dont la table de recouvrement avait été enlevée, mesurait trois mètres de longueur, un mètre cinquante centimètres de largeur, une hauteur d'un mètre. Les fouilles opérées dans ce caveau firent découvrir une première couche d'ossements au milieu desquels se trouvait une lame d'épée en fer pro-

fondément attaquée par la rouille. Cette lame, qui appartient au premier âge du fer, avait encore une longueur de 0m80c, 45 millimètres de largeur et une épaisseur, sur le côté, qui est très bombé, de un centimètre. Elle est à deux tranchants, retrécie au tiers de sa longueur, renflée légèrement ensuite avant de former la pointe, de manière à présenter la forme d'une feuille de sauge. La soie est plate, fait corps avec la lame et porte la trace de plusieurs rivets pour assujettir la poignée. Un peu au-dessous de la naissance de la poignée, elle offre deux encoches ou crans bien accusés. Nous considérons cette lame comme étant des plus anciennes connues. (Voir planche XII.)

A côté de cette lame d'épée, était une pointe de lance en bronze, munie d'un anneau pour la fixer sur la hampe ; un autre anneau, fermé de toutes parts de 25 millimètres de diamètre intérieur, pour consolider la pointe de lance et enfin une bouterolle de fourreau d'épée, également en bronze, avec tranchant en forme de hache et douille avec un trou de rivet pour l'assujettir au fourreau. (Voir planche III.)

Des débris d'armes, en tout semblables, ont été trouvés dans un tumulus de la commune de Crayssac. C'est en effet à l'âge des tumulus qu'elle appartient et non point à celui des dolmens, le fer étant de beaucoup postérieur à cette époque.

En continuant de vider le caveau du dolmen dont nous parlons, on a rencontré une seconde couche d'ossements qui en occupait le fond ; au milieu de ces ossements avaient été déposés plusieurs objets en silex, au nombre desquels se trouvaient deux belles pointes de lance d'un très remarquable travail ; une a trente centimètres de longueur et l'autre vingt-et-un centimètres et demi ; la première est d'un silex blanc laiteux, et la seconde d'un silex couleur gris foncé nuancé de bleu et d'un très bel effet. Toutes les deux sont polies sur l'une des faces qui est plate ; l'autre, qui est bombée, est sillonnée de stries qui lui donnent un aspect rubané. Ces stries ou sillons sont assez profonds sur la grande pointe de lance et assez régulièrement tracés ; sur l'autre, ils sont à peine apparents. Ces deux silex sont représentés, planche V, en demi grandeur.

Les autres silex en forme de pointe de lance que renfermait ce dolmen, sont d'un travail grossier et incomplet. Ce sont de vérita-

bles ébauches, à moins que l'usage ne les ait déformés et dégradés.

Les deux silex dont nous donnons le dessin, sont des armes réellement remarquables par leurs dimensions et par le travail dont ils ont été l'objet.

Dans ce dolmen, on a également recueilli des disques en coquilles de pétoncle, des coquilles de dentales et de petits osselets qui ont fait partie de colliers.

Des constatations que nous avons faites, il ressort que l'ensevelissement est général dans les dolmens ; la crémation y est très rare, c'est l'exception. Nous n'avons reconnu les traces de cette dernière pratique que dans trois dolmens, qui ne différaient, ni extérieurement ni intérieurement, de ceux dans lesquels les corps ont été ensevelis. Ces trois dolmens sont situés, un sur le causse de Montvalent, le deuxième sur les hauteurs de Lugagnac et le troisième près du bourg de Sérignac. M. Delpon n'a reconnu des traces de crémation que dans un seul dolmen. L'action du feu, à laquelle les corps étaient soumis, n'amenait point la complète crémation ; dans les dolmens dont nous venons de parler, nous avons recueilli une assez grande quantité d'ossements humains, fortement calcinés, au milieu d'autres débris d'ossements qui portaient à peine les traces du feu. Ces monuments ayant été anciennement vidés en grande partie, nous n'avons pu y découvrir aucun objet qui nous ait permis de présumer leur âge respectif.

Parfois, on rencontre des sépultures isolées dont il est difficile de saisir la signification et de reconnaître l'ancienneté. C'est ainsi que dans un petit caveau, faisant suite au grand dolmen de Sérignac qui renfermait les ossements calcinés, nous avons constaté un mode d'ensevelissement que nous n'avons retrouvé nulle autre part. Le caveau se composait de quatre dalles juxtaposées, enfoncées dans le sol et dessinant un rectangle, entre lesquelles était engagée une cinquième dalle qui remplissait exactement le vide laissé par les quatre autres. Nous avons fait enlever avec assez de peine, cette sorte de couvercle, et dessous, il s'est trouvé une couche compacte d'ossements humains, d'une remarquable blancheur, de sept à huit centimètres d'épaisseur, cassés et brisés par le poids de la pierre qui les recouvrait. Nous n'y avons découvert aucune sorte d'objets. L'écrasement des os ne nous a pas paru le résultat du hasard, d'un accident, mais bien un fait intentionnel.

Nous avons recueilli dans les dolmens, mêlés aux ossements humains, de très nombreux fragments de mâchoires supérieures et inférieures, des incisives et des ongles d'un petit rongeur que nous avons cru être de la famille des écureuils. (Voir la planche IX). Nous nous étions trompé. Ces débris d'ossements appartiennent à un petit animal de la famille des rats, qui se serait introduit dans les caveaux sépulcraux des dolmens, où il serait mort et où nous retrouvons ses restes.

§ III. — TUMULI-DOLMENS

Au point de vue archéologique, il est important de distinguer les tumuli-dolmens d'avec les tumuli proprement dits. Les premiers de ces monuments appartiennent à une époque qui caractérise une transition entre les dolmens et les vrais tumuli, qui sont l'œuvre de deux populations différentes. Ils consistent en une éminence factice, composée d'un mélange de terre et de pierres transportées, ayant la forme d'un cône aplati et presque toujours des proportions assez considérables. Ces éminences, dont le diamètre varie de quinze à vingt mètres, sur une hauteur de deux à quatre mètres, recouvrent entièrement des chambres sépulcrales, souvent assez vastes, semblables à celles des dolmens.

Les tumuli-dolmens sont entourés d'un ou de plusieurs cercles de pierres dressées, parfois assez élevées et surmontés, à leur sommet, d'une sorte de petit menhir. Ce sont ces signes distinctifs qui leur ont fait donner, dans la partie méridionale du département, le nom patois de *Caïrou* — du Gallois Cairn — suivi d'un nom de lieu ou d'individu, tandis que les simples tumuli n'ont pas reçu de dénomination particulière.

Nous avons représenté, planche X, un de ces curieux monuments. Il est situé dans la commune de Lalbenque et est connu dans le pays sous le nom de *Caïrou de Brigailles*. Il a été déformé par des extraction de matériaux, il y a une centaine d'années, le cercle de pierres qui l'entourait n'existe plus aujourd'hui, le menhir qui le couronnait a été aussi enlevé ; mais l'on voit encore, tout autour de l'éminence, les trous qui en marquent l'emplacement ; les anciens du pays se rappellent les avoir vus en place. C'est en nous inspirant de ces indications que nous avons fait une restitution de ce monument.

La pierre dressée qui surmontait le monument de Brigailles, nous fournit l'occasion de dire, une fois de plus, combien sont vivaces, dans notre vieux Quercy, les souvenirs et les pratiques religieuses celtiques. On voit encore, au faîte de ces cabanes rustiques en pierre, à toiture conique, à la mode des Gaulois, très nombreuses dans les champs, une pierre dressée, sorte de menhir, de deux à trois pieds de hauteur, que les habitants de nos campagnes ne manquent pas d'y placer, d'une façon inconsciente du passé, il est vrai, mais qui n'en rappelle pas moins le symbole de la divinité des temps celtiques : pierre de consécration, sous la protection de laquelle sont mises ces grossières construction et qui les préserve de la foudre, croient-ils, dans leur naïve simplicité.

Le tumulus-dolmen de Brigailles avait été en grande partie fouillé lorsqu'il nous a été signalé. Les premiers fouilleurs ayant fait, sans doute, une ample moisson des objets qu'il renfermait, n'étaient pas descendus jusqu'au fond du caveau. Nous avons fait, dans la portion qu'on avait respectée, des découvertes d'objets intéressants que nous avons représentés planche X. Ce sont trois pointes de flèche en silex et un collier en grains de jayet.

Un de ces bouts de flèche, en silex gris foncé, est remarquable par la perfection et le fini du travail. C'est un véritable objet d'art. Lorsqu'on examine attentivement ce beau silex et que l'on considère ses dimensions restreintes, on se demande comment, sans le secours des métaux, on est arrivé à un tel degré d'exécution sur une matière aussi ingrate au travail; comment on a pu ménager l'enlèvement des éclats si délicats de la retaille sans porter atteinte à la symétrie et à la régularité de l'œuvre. Cette flèche, qui est très bien conservée, est à pédoncule et barbelée. Le pédoncule se détache des barbes avec une netteté qui dénote une grande habileté de la part de l'ouvrier.

Les deux autres pointes de flèche, en forme de feuilles, sont rares dans les dolmens. Elles sont plates, peu épaisses, finement retaillées et très symétriques.

Le collier en grains de jayet est fort beau ; de petits cylindres alternent avec des perles en forme de dents de loup, suivies de grains de jayet ronds et de pierre d'un gris foncé qui n'appartient pas à la contrée. Le jais est opaque, très noir, brillant et travaillé avec soin. Il est assez solide, mais lorsqu'il sort de sous la terre, la

vaporisation de l'humidité qu'il renferme le fait facilement éclater.

Ce collier est le seul de ce genre que nous ayons trouvé ; il n'est même pas à notre connaissauce que nos devanciers en aient découvert de semblables. La matière qui a servi à le fabriquer n'existe pas dans nos régions ; nous estimons donc que c'est un produit étranger.

Nous avons également fait des rechèrches dans un tumulus-dolmen de la commune de Belfort, appelé la butte de Saint-Simon, — en patois, le *truc de Saint Simoun* —. Comme celui de Brigailles, il avait été en partie fouillé, et ici, comme ailleurs, nous n'avons fait que glaner après les autres.

L'éminence a été détruite jusqu'à la hauteur du caveau et la dalle de recouvrement a été enlevée. La chambre de ce tumulus-dolmen offre des dispositions particulières qu'on ne retrouve que bien rarement dans le Quercy ; elle est divisée intérieurement en deux compartiments, à peu près d'égales grandeurs — de 1m50c de longueur sur 1m35c de largeur — au moyen de deux blocs de grès, fichés en terre, laissant entre eux un espace suffisant pour une personne de petite taille. Le compartiment du fond, quoique en partie vidé par les premiers explorateurs, nous a fourni tous les objets que nous allons décrire et qui sont représentés planche VIII.

Les squelettes, au nombre de quatre, étaient placés en travers du caveau, les jambes repliées sur le corps ; ils n'avaient pas été déplacés. Les ensevelissements avaient été faits avec un soin tout particulier, qui atteste que cette sépulture avait été consacrée à des personnages de distinction. Sur la dalle inférieure, on avait pratiqué des cavités demi-sphériques dans lesquelles reposaient les têtes, la face regardant le ciel. Si ce n'étaient les objets caractéristiques que nous avons trouvés, cette circonstance nous aurait porté à penser que ces sépultures pouvaient bien ne remonter qu'au XIIe et XIIIe siècle, mais le doute n'était pas permis.

Trois colliers correspondant à un égal nombre de squelettes, faisaient partie du mobilier funéraire de cette tombe. Un était composé de petites perles de turquoises vert foncé ou vert clair, percées d'un trou au milieu et n'ayant subi aucune sorte de travail d'appropriation ou de polissage : c'est la roche elle-même à l'état natif. Ce collier de turquoises était assorti de plusieurs grains d'ambre jaune, qui se sont presque tous brisés au contact de l'air.

Un autre de ces colliers est des plus curieux par son originalité. Il est formé d'une infinité d'opercules de l'hélice ou escargot des vignes, très répandu sur notre sol calcaire, percés d'un trou au centre pour les enfiler. Un petit disque en une matière diaphane, que nous ne saurions définir, percé intentionnellement et muni d'une tige ronde, servait d'appendice à ce collier.

Le troisième collier en coquilles de dentales est semblable à celui de ce genre que nous avons décrit précédemment. Un objet en bois de renne représentant un fruit ovoïde, accompagné d'une longue queue percée à son extrémité, le complétait.

Vers le fond du caveau, on avait placé, à côté du quatrième squelette, un bout de flèche en silex gris foncé, à barbelures et tige d'attache ; il était bombé sur les deux faces, bien retaillé et très renflé à la naissance des barbes et de la soie.

On raconte, sur la butte de St-Simon de Belfort, une légende que nous allons rapporter. Elle a trait à un usage qui a cessé d'être pratiqué depuis un certain nombre d'années, mais qui pourrait bien se rattacher à quelque antique croyance transformée dans la suite des siècles.

On conduisait autrefois à cette éminence, pour les rendre dociles, les jeunes taureaux indomptés qui n'avaient pas encore subi le joug ; celui qui les conduisait, faisait un signe de croix, jetait une pièce de monnaie sur le *Truc*, à titre d'offrande, leur faisait tourner trois fois la butte, et ils étaient, dit-on, parfaitement soumis et domptés.

Ceux qui recueillaient les pièces de monnaie provenant de ces offrandes à la divinité du lieu, ne pouvaient pas en faire bon profit, sans encourir des peines célestes, à cause de la consécration qu'elles avaient reçue ; ils étaient tenus de les donner aux pauvres. Nous avons recueilli, nous-même, sur l'éminence de St-Simon, quatre oboles en argent du XII^e^ siècle, frappées par les évêques de Cahors, provenant, très probablement, de ces offrandes.

Nous signalerons, en terminant ce paragraphe, un remarquable tumulus-dolmen qui existe encore, mais mutilé, près du village de Combescure, commune de Fontanes-Lunegarde, sur la voie romaine de Cahors à Clermont, appelé le *Doyenné*.

L'éminence, en partie détruite, était très considérable autrefois ; elle recouvrait en totalité un caveau qui avait 1^m^80^c^ de largeur,

5m00c de longueur sur 1m30c de hauteur. La table supérieure, qui débordait de toutes parts, mesurait 3m10c de large, 6m20c de long et avait une épaisseur exceptionnelle de 0m80c.

Lors de la construction de la route qui passe dans le voisinage, il fut fait dans la butte un emprunt de matériaux qui mit le tombeau à découvert. Les ouvriers le vidèrent, et on rapporte qu'ils y trouvèrent, au milieu des ossements, des armes dont ils ne firent aucun cas et qui ont été perdues pour la science.

De ce que nous venons de rapporter sur les dolmens et sur les tumuli-dolmens du Quercy, on peut tirer les conclusions suivantes :

1° Dans le Quercy, les dolmens occupent les hauteurs, jamais les vallées ; on n'en rencontre point à proximité des cours d'eau, ni dans le voisinage des cavernes primitivement habitées ;

2° Ils sont très nombreux sur le sol calcaire et souvent très rapprochés, rares dans les terrains granitiques, schisteux et crétacés ;

3° Les fouilles démontrent que ce sont des tombeaux, rien n'indique qu'ils aient servi d'autels, pas même ceux sur lesquels existent des bassins creusés de main d'homme ;

4° Les bassins informes, les rigoles irrégulières et capricieuses que l'on remarque sur les dalles d'un grand nombre de dolmens, sont des faits naturels ; les mêmes jeux de la nature se voient sur des tables inclinées qui ne sauraient répondre à la destination légendaire que le vulgaire leur attribue, que la science n'admet pas et que les faits contredisent ;

5° Le mouvement oscillatoire qu'on imprime par la pression à certaines pierres des dolmens, est uniquement dû à l'usure ou à la dégradation que le temps a fait subir aux dalles qui les supportent et non point à un équilibre calculé ayant rapport à des pratiques religieuses ;

6° Ils n'ont pas tous la même ancienneté ; il semblerait que ceux dans lesquels on ne trouve que des vases en poterie grossière et mal cuite ont été les premiers érigés ;

7° Dans les dolmens on ne rencontre plus les outils, les armes et les instruments en os, en bois de cerf ou de renne qu'on trouve dans les cavernes, la sculpture et le dessin ont totalement disparu ; la population à laquelle appartient cette industrie s'est éteinte et a fait place à une population nouvellement venue, ayant une industrie qui lui est propre ;

8° Les armes en pierre, les haches polies, les pointes de lance, de javelots et de flèches, finement retaillées sur les deux faces, qui dominent dans les dolmens, sont l'œuvre de cette population ; les coquilles travaillées en forme de rondelles y abondent ; on y trouve aussi divers objets en corne et en os, sortes d'amulettes, qu'on portait suspendus au cou ;

9° L'ensevelissement est général sous les dolmens, la crémation y est très rare ; les corps sont placés tantôt en long, tantôt en travers dans les caveaux sépulcraux, la face est constamment tournée vers le ciel ;

10° Le bronze apparaît dans les dolmens ; la forme des premiers bronzes rappelle celle des objets similaires des âges précédents ; les sépultures dans lesquelles on le rencontre contiennent en même temps la pierre polie, le même rite funéraire y a été observé ; le bronze ne constitue pas un âge proprement dit, ce sont des objets de luxe, que l'éclat inconnu du métal rendait très précieux, importés dans nos régions par la voie du commerce ;

11° Le fer ne s'y trouve point ; si on l'y découvre accidentellement, comme dans le dolmen de Nougayrac, il est dû à des sépultures plus récentes qui ont été faites ;

12° Les tumulus-dolmens marquent la transition entre les dolmens proprement dits et les tumulus ; ils renferment la pierre polie mêlée à des objets de parure ou de distinction, dont il faut chercher la provenance dans les contrées de l'Asie ou du nord de l'Europe ;

13° Malgré l'apparition du bronze dans les dolmens, on n'y constate la présence d'aucune sorte de monnaie ;

14° Les dolmens ont été élevés, si non en totalité, du moins en majeure partie, par les Celtes de race aryenne qui ont remplacé les aborigènes qui habitaient les cavernes ; c'est dans ces monuments, les plus anciens que l'homme ait érigés, que se trouvent les restes de cette population nombreuse, la première dont l'histoire fasse mention ;

15° Enfin, le soin avec lequel le peuple des dolmens enterrait les morts, la coutume qu'il avait de leur donner leurs armes, leurs parures et leurs signes de distinction, portent à penser qu'il professait la croyance en une autre vie qui avait plus d'un rapport avec celle-ci.

IV

TUMULI

Nous avons vu qu'à l'époque de la pierre taillée, le Quercy était habité par une population aborigène, de l'industrie de laquelle nous retrouvons les restes et les débris dans les cavernes qui lui servirent de refuge et d'habitation ; que durant le long âge de la pierre polie, la population troglodyte, à la suite des cataclysmes géologiques de la fin des temps quaternaires, fut remplacée par la puissante nation des Celtes, de race aryenne, qui éleva les dolmens dans lesquels elle repose.

Nous allons voir qu'à l'âge des métaux auquel nous sommes arrivé, un peuple nouveau fait son apparition dans nos contrées et que les tumulus qui lui servent de tombeau sont son œuvre.

Dans les temps anciens, les peuples ont élevé des amoncellements de pierres, en forme de tertre, sur les tombeaux de leurs morts illustres. Les peuples de la Gaule, ceux en particulier du sol que nous habitons, ne sont pas restés étrangers à cette pieuse pratique.

Le département du Lot renferme une quantité considérable de ces intéressants monuments, bien que les travaux de la culture en aient fait disparaître un nombre bien plus considérable encore. Le système d'information que nous avons organisé par commune, malgré le soin que nous y avons apporté, ne nous a pas permis d'en faire un recensement même approximatif. Il faut bien le reconnaître, cette opération comporte une parfaite connaissance des localités, qui ne s'acquiert, dans les communes étendues, que par un long séjour dans le pays et par de nombreuses excursions. Comme aussi, souvent on confond les éminences antiques avec celles de dates récentes, dues aux travaux de l'agriculture, ou bien on les considère comme accidents naturels.

Cette classification est d'autant plus difficile pour celui qui n'a ni les connaissances, ni l'expérience nécessaire, que, dans le Lot, les tumulus n'ont pas reçu de dénomination propre dans l'idiome du pays.

La plupart des tumulus sont des tombeaux, mais il en est beaucoup qui n'offrent aucun vestige de sépulture. Leurs dimensions

sont très variables : ils ont de cinquante centimètres à trois mètres de hauteur et de cinq à vingt mètres de base; leur forme est celle d'un cône très aplati. Ils sont tantôt isolés, tantôt en ligne et quelquefois réunis en groupe. Nous avons reconnu que ceux qui sont isolés ou alignés sont généralement des tombeaux, tandis qu'on trouve rarement des ossements dans ceux qui sont agglomérés. Les premiers occupent les crêtes de montagnes ou le sommet des mamelons, de préférence les points culminants, les endroits dénudés et éloignés des lieux anciennement habités. Les amoncellements agglomérés se voient sur les plateaux, sur les terrains en pente ou déprimés ; ils sont en général disséminés sans ordre ; leur espacement, pas plus que leur dimension, ne semble soumis à une règle établie ; quelquefois ils se touchent presque, d'autrefois des dizaines de mètres les séparent. Une éminence plus grande que les autres occupe soit le centre, soit un point qui permettait de dominer ou d'embrasser l'ensemble du groupe. Il ne serait pas impossible que ces amoncellements eussent servi de lieu d'habitation ou bien de réunion pour les assemblées populaires ou religieuses.

Les plus remarquables de ces agglomérations que nous avons constatées, se trouvent sur les plateaux de Montvalent et de Rocamadour, où on en compte des vingtaines dans des espaces assez restreints.

Les tumulus groupés du Lot contredisent l'opinion émise par certains archéologues qui ont cru voir dans ces réunions de tertres l'emplacement d'une grande bataille qui se serait livrée en ces lieux.

Certaines éminences artificielles, que l'on désigne sous le nom de *mottes* ou de *forts*, qui datent d'une époque relativement récente, ne doivent pas être confondues avec les grands tumulus, assez rares d'ailleurs, d'origine gauloise ; nous voulons parler des mottes féodales du moyen-âge, assez nombreuses dans le Lot. Elles diffèrent sensiblement des tumulus antiques ; ceux-ci se présentent sous l'aspect d'un cône aplati, tandis que les autres affectent la forme d'un cône tronqué, couronné par une plate-forme assez spacieuse pour contenir un poste d'observation. De plus, l'approche de la base des mottes est souvent défendue par une ou plusieurs lignes de fossés profonds creusés tout autour ; la plate-forme elle-même est protégée par un parapet en terre qui mettait les hommes composant le poste à l'abri des assiégeants.

Lorsqu'on étudie les tumulus attentivement, on remarque certains signes qui font reconnaître, presque avec certitude, ceux qui recouvrent des tombeaux. Les tumulus-tombeaux sont entourés, soit à la base, soit à une hauteur, qui n'a rien de fixe, d'une ou de plusieurs lignes circulaires de blocs de pierres plus ou moins volumineux, qui font saillie sur la surface de l'éminence. L'ordre avec lequel ces blocs ont été intentionnellement disposés, dénote une pratique, une croyance dont le cercle est le symbole.

Bien que l'époque pendant laquelle les tumulus ont été élevés appartienne à l'âge des métaux et, par suite, aux temps historiques, nous ne savons rien ou bien peu de chose sur ces monuments. Nous ignorons leur origine ; le temps auquel ils remontent est peu connu ; nous ne sommes pas mieux fixés sur la population qui y repose. Pour les tumulus, comme pour les dolmens, nous en sommes réduits à interroger le mobilier funéraire qu'ils recèlent et à nous inspirer surtout du mode d'ensevelissement qui sollicite toute notre attention. C'est là tout ce qu'il nous est donné de consulter pour reconstituer l'histoire de ce peuple.

Sous les dolmens, de même que sous les tumulus, nous verrons que l'ensevelissement des corps est général ; mais la position donnée aux corps et les rites funéraires suivis, diffèrent totalement. Aussi ces circonstances, importantes à constater, méritent-elles d'être étudiées avec soin, au point de vue ethnique surtout.

Avec les dolmens finit l'âge de la pierre polie ; les objets de parure ou de distinction, les armes en pierre disparaissent pour toujours. L'homme a fait la précieuse conquête des métaux, du bronze d'abord, du fer ensuite. Cette inappréciable découverte ne semble pas avoir été faite dans nos contrées ; les métaux ont été connus assez tard dans le Quercy. Tout porte à croire que les premiers bronzes y ont été introduits par le commerce ; le fer y a été importé par un peuple conquérant, plus avancé dans les arts que celui qui l'avait précédé dans l'occident, mais avec lequel il avait probablement une commune origine.

Il est difficile de s'expliquer, d'une façon satisfaisante, les progrès accomplis dans l'industrie du bronze. Nous avons vu que les premiers spécimens de ce métal que l'on trouve dans les dolmens, ont un caractère tout à fait rudimentaire et primitif ; leurs formes

ont les plus grands rapports de ressemblance avec les armes et les parures des âges précédents.

Dans les tumulus, nous allons trouver le bronze dans toute sa perfection, sans qu'il soit permis de saisir la transition qui s'opère dans l'évolution à laquelle tout progrès est soumis. Quant au fer, nous le rencontrons aussi dans les tumulus pour la première fois, sous forme de lames d'épées ou de bracelets fabriqués de toutes pièces, sans qu'on puisse constater aucune trace de tâtonnement de sa préparation.

A l'époque des tumulus, il n'y a pas eu d'âge de bronze distinct de celui du fer dans notre province. Le bronze et le fer existent réunis ou séparés dans des monuments identiques ; dans l'un et dans l'autre cas, les sépultures accusent les mêmes pratiques, les mêmes croyances et, par conséquent, un même peuple.

Nous avons dit que la position des corps dans les tumulus est un fait à constater, d'une importance capitale sous le rapport ethnique ; elle démontre mieux, selon nous, que ne pourraient le faire les plus habiles théories, que nous nous trouvons en présence d'une nouvelle population toute différente de celle des dolmens.

M. Delpon, le seul archéologue qui se soit occupé des monuments primitifs du Quercy, rapporte, dans sa *Statistique du Lot*, que, dans tous les tumulus qu'il a fait ouvrir et dans lesquels il a constaté le bronze ou le fer, il a reconnu que les squelettes avaient toujours la face tournée vers le sol, que les bras formaient un angle droit avec le corps et que les os des jambes étaient aussi très écartés.

Nos constatations, à cet égard, ont confirmé de tous points celles faites par M. Delpon. Dans les sépultures des tumulus qui contiennent le bronze ou le fer, la position des corps est absolument la même.

Nous ne pouvons que reconnaître dans la population armée du bronze et du fer, dont nous retrouvons les squelettes la face appuyée sur le sol, les bras et les jambes écartés du corps, comme pour étreindre et embrasser la terre, ces fiers Gaulois qui, suivant la tradition conservée par les Druides, se disaient descendus de Pluton, d'après ce que rapporte César dans ses *Commentaires*, et qui, pour cette raison, comptaient le temps par nuits et non par jours.

La croyance des anciens Gaulois des tumulus à cette descen-

dance, justifie et explique, à la fois, l'attitude qu'ils donnaient à leurs morts dans les tombeaux. Ils tournaient leurs regards, non vers le ciel, dont ils semblaient ne rien attendre, mais bien vers le centre de la terre, où les anciens plaçaient les enfers, résidence de leur dieu Créateur, et leur écartaient les bras et les jambes pour les mettre sous la protection de leur père commun.

Quant à la manière de compter et de supputer le temps, qui consistait à confondre les nuits et les jours et à compter par nuits, i en existe encore des traditions dans le Quercy. Les habitants des campagnes, dans leur langage figuré, disent encore, en patois, *oné* (cette nuit) pour aujourd'hui. La persistance de ces vieilles traditions, qui se perdent dans la nuit des temps, n'a pas échappé à nos chroniqueurs locaux, qui les ont consignées avec soin dans nos annales.

Les quelques rares objets en bronze que renferment les dolmens pas plus que les belles armes qu'on trouve dans les tumulus et qu'on ne peut considérer que comme des armes de luxe ou de distinction, ayant appartenu à des chefs et non à un corps spécial de guerriers, ne constituent pas, chez nous, un âge proprement dit. A part quelques localités, les tumuli ne contiennent pas de bijoux. Il n'y a pas de transition marquée et bien établie entre la pierre polie et le fer, ce qui semble indiquer qu'au lieu de s'arrêter, comme ailleurs, au XV^e^ ou au XVI^e^ siècle avant notre ère, la pierre polie s'est prolongée dans le Quercy jusqu'au VIII^e^ ou au VII^e^ siècle, époque probable à laquelle le fer y a été importé par une nation guerrière qui a conquis et soumis la vieille population Celtique qui l'occupait depuis de bien longs siècles.

Les faits abondent pour démontrer jusqu'à l'évidence que le bronze et le fer appartiennent à la même époque ou du moins qu'on les rencontre dans les mêmes monuments. Un tumulus de la commune de Gramat a présenté deux sépultures superposées ; un anneau en bronze a été recueilli dans la tombe supérieure et une arme en fer dans le fond du caveau ; le contraire aurait eu lieu si le bronze avait précédé le fer.

Aucun signe particulier ne différencie les tombeaux qui contiennent soit le bronze, soit le fer : leur aspect, leurs formes et leurs dimensions sont les mêmes. Un de ces métaux n'est pas non plus exclusi-

vement propre à un canton déterminé; souvent, dans le même lieu, le fer se trouve à côté du bronze et réciproquement.

Le mode d'inhumation et la position donnée aux corps ne sont pas les seuls traits qui distinguent la population des tumuli de celle des dolmens; nous avons constaté que les crânes des squelettes des tumuli qu'accompagnent le bronze ou le fer, ont un développement plus considérable et sont plus volumineux que ceux des dolmens, et cependant ils sont moins épais. D'après les mensurations faites sur un assez grand nombre, nous avons reconnu que les plus épais n'ont pas plus de six à huit millimètres. Leur forme est ronde et le front très bombé. Les squelettes accusent des hommes de haute stature; il en est dont la taille devait atteindre près de deux mètres.

En général, les tumulus ne renferment qu'un ou deux squelettes; ceux qui ont au moins deux mètres de hauteur, contiennent quelquefois plusieurs couches de sépultures. Les corps sont toujours régulièrement orientés de l'ouest à l'est; ce n'est que dans quelques rares tumulus où l'on trouve des sépultures rayonnant autour d'une tombe centrale, que cette orientation n'a pu être observée.

On ne connaît pas, dans le Lot, de tumulus à galerie; les corps, dans le plus grand nombre, sont contenus dans des tombes en pierres plates recouvertes de dalles; dans quelques autres, ils ont été ensevelis sous une voûte grossière en pierre et parfois en pleine terre.

Les épées et les bracelets en fer déposés dans les tumuli remontent au premier âge du fer. Les lames d'épées en fer de cette époque, sont à deux tranchants et pointues pour frapper d'estoc et de taille; leur forme se rapproche de celle d'une feuille de sauge allongée; elles se rétrécissent près de la poignée et atteignent leur maximum de largeur vers les deux tiers de la longueur. Elles sont très épaisses, bombées et renforcées par une côte médiane qui leur donnait une grande rigidité. La soie fait corps avec la lame, très bombée et fort épaisse également; elle porte un certain nombre de trous de rivêts pour y fixer un manche en corne ou en os et peut-être aussi en bois. A la naissance de la poignée, étaient ménagées deux encoches assez profondes, une de chaque côté, qui séparaient la poignée de la lame.

Les lames d'épées en fer que nous avons trouvées dans les tumuli de Vialole, sont en tout semblables à celle du dolmen de Nougayrac, représentées au cinquième de grandeur naturelle, planche XII.

Les épées en bronze sont, comme forme, pareilles aux épées en fer; elles portent seulement une légère rainure qui suit le tranchant de la lame de chaque côté. Nous en avons reproduit une qui a été trouvée dans un tumulus de Coursac, commune de Quissac, (même planche XII).

Nous donnons également le dessin, planche XII, d'un poignard en bronze, provenant d'un tumulus de Vialole et de plusieurs bracelets qui ont été trouvés en même temps.

Un grand tumulus de la commune de Crayssac contenait une lame d'épée en fer, dont la poignée était revêtue de deux plaques de cuivre traversées par des rivêts de même métal. A côté de cette arme, se trouvait une pointe de lance avec son talon, en tout semblable aux armes recueillies dans la sépulture de Nougayrac que nous avons déjà signalée.

Les fragments de vases abondent dans les tumulus; quelques-uns se sont conservés entiers. Cette poterie est moins grossière que celle des dolmens, elle est même plus ornementée. On reconnaît facilement qu'elle appartient à une civilisation plus avancée.

Les monnaies font complètement défaut dans les tumuli. Il n'a été fait, à notre connaissance, aucune découverte de ce genre dans les tumulus du Lot. Cette absence de monnaies permet d'en conclure que les tumulus sont antérieurs à la connaissance des monnaies, car si elles avaient été en usage à l'époque à laquelle on érigeait des éminences sur les tombeaux des chefs illustres, on n'aurait pas manqué d'y déposer quelques pièces de consécration selon l'usage suivi par les anciens peuples et par les Gaulois eux-mêmes à une époque postérieure.

Les plus anciennes monnaies que l'on rencontre dans le Quercy, sont celles d'Emporium ou de Rhoda, qui ne remontent pas, d'après les numismates, au-delà du III^e^ ou du II^e^ siècle avant notre ère. Ce serait donc avant cette époque que l'ensevelissement sous les tumulus aurait été abandonné. Ces tertres funéraires sont les derniers monuments apparents que nous ait légués l'antiquité.

L'étude des tumuli du Quercy conduit aux conclusions suivantes :

1° Les tumulus, quelle que soit leur destination, ont la même forme. Les uns sont isolés, les autres sont réunis en groupe ;

2° La plupart sont des tombeaux ; un certain nombre ne contiennent aucune trace de sépulture ;

3° Les restes humains qu'ils renferment ont été inhumés ; à cette époque, on ne brûlait point les corps ;

4° La position des squelettes, qu'on les ait placés dans des caisses en pierre, sous des voûtes grossières ou en pleine terre, révèle un mode d'inhumation inconnu jusqu'alors ; les corps ont constamment la face tournée contre la terre et les membres écartés du corps ; les crânes sont ronds, plus développés que ceux qu'on trouve dans les dolmens, mais moins épais ;

5° On ne constate plus dans les tumulus aucune trace du mobilier funéraire de l'époque de la pierre polie ; le bronze et le fer y règnent exclusivement ; rien ne permet de distinguer ceux qui renferment l'un ou l'autre de ces métaux soit isolés, soit réunis ;

6° Tout porte à croire que les tumulus sont dus à un peuple conquérant qui aurait apporté les métaux, notamment le fer dans nos régions et qui aurait soumis le peuple des dolmens à une époque qu'on ne saurait préciser, mais qui pourrait remonter au VIII° ou au VII° siècle avant notre ère ;

7° L'absence de monnaies dans les tumulus fait croire qu'ils ont cessé d'être en usage trois ou quatre siècles avant notre ère ; qu'on y aurait pratiqué les ensevelissements durant trois ou quatre siècles et qu'ils sont antérieurs à l'époque où on brûlait les morts ;

8° Il n'existe point de tumulus à galerie dans le Quercy ;

9° Ces monuments sont antérieurs de plusieurs siècles à la conquête romaine.

V

SÉPULTURES PAR INCINÉRATION

Nous venons de voir qu'on a cessé d'enterrer les morts dans les tumulus trois ou quatre siècles avant l'ère chrétienne. Il nous reste à chercher comment on les a ensevelis à partir du moment où les tertres funéraires ont été abandonnés et où se

trouvent les restes de la population qui a occupé le sol de notre pays à compter de cette époque.

César rapporte dans ses *Commentaires* de la guerre des Gaules, que, de son temps, les Gaulois brûlaient leurs morts et, avec le corps du défunt, ce qui lui avait été le plus cher, jusqu'aux animaux. Ce mode d'incinérer les corps, dont on ne retrouve point la pratique durant les époques des dolmens et des tumulus, devint général à l'époque où nous arrivons. A partir de ce moment et durant tout le temps que la Gaule conserve son indépendance et son autonomie, on ne trouve plus dans les sépultures qui ont succédé aux tumulus aucun vestige d'ossements humains.

Un changement aussi radical dans les coutumes et dans les pratiques religieuses qui ont une si grande importance dans la vie des peuples de l'antiquité, amène à reconnaître que l'on se trouve en présence d'une nouvelle immigration d'une branche de la famille des Gaulois que l'histoire ne distingue pas de celle qui l'avait précédée, mais que l'archéologie ne doit pas confondre, elle qui s'attache spécialement à rétablir l'histoire du passé par l'étude des monuments, sans cependant méconnaître la valeur des textes qui sont arrivés jusqu'à nous, lorsque, surtout, les uns confirment et corroborent les autres.

Les tumulus sont les derniers monuments funéraires apparents qui nous restent du passé; les sépultures qui ont été faites postérieurement échappent à nos regards : il faut les chercher dans le sein de la terre, sans qu'aucun signe extérieur nous en révèle la place. Les anciens ont-ils voulu, par là, soustraire les restes de leurs morts à la profanation des vivants ? On serait porté à le croire. A cette époque, les liens de famille se resserrent; les morts sont placés sous la protection des dieux du foyer domestique. Aussi n'est-il pas rare de trouver les restes précieux des morts dans des urnes cachées dans le sol même de la cabane, de la hutte qui leur a servi d'habitation et où ils se sont éteints.

En ce temps-là, il n'existait ni ville, ni bourg, ni bourgade; les tribus ou nations étaient campées ou dispersées dans certains cantons ; elles vivaient sous la tente ou dans des maisons informes et étaient enterrées là où elles avaient vécu. Ce ne fut que vers la fin de l'époque qui nous occupe qu'on créa des refuges, des lieux fortifiés en cas de guerre ou d'invasion, les *oppida* des romains.

C'est principalement sous le sol de ces villes ou camps retranchés habités, que les sépultures par incinération se trouvent en grande quantité.

Nous n'avons rencontré dans le Lot aucun groupe de sépultures par incinération que l'on puisse qualifier de cimetière. Les travaux de la culture ont mis et mettent tous les jours à découvert des urnes ou vases contenant, avec des cendres, des armes, des parures et des débris d'armures ; mais ces armes sont toujours trouvées isolément et assez profondément dans le sol. Murcens et Puy-d'Issolud sont les lieux qui en font connaître le plus grand nombre. Les cendres et les objets qui étaient mêlés se trouvaient renfermés dans des vases qui affectaient des formes différentes : à Murcens, c'étaient des amphores ; à Puy-d'Issolud, des urnes ordinaires. Ce qui prouve que ces sépultures sont bien Gauloises et de l'époque qui nous occupe, c'est qu'elles sont très nombreuses dans les retranchements en terre contemporains des murailles de défense. Ces faits, bien constatés, établissent de plus que ces sépultures sont antérieures à l'époque à laquelle les *oppida* ont cessé d'être habités et que, par conséquent, elles doivent être attribuées à la population qui a élevé les remparts.

Nous avons découvert et on découvre fréquemment à Murcens des amphores cinéraires. La forme de ces amphores ne diffère point de celle de ces vases qui servaient à des usages domestiques ; leur capacité varie de dix à vingt litres. On les trouve tantôt couchées, tantôt debout, rarement alignées ; le plus souvent elles sont disposées sans ordre et sans symétrie. Elles contiennent en plus ou moins grande quantité des cendres qui se présentent sous la forme de matière blanchâtre, pulvérulente et onctueuse au toucher, des débris d'ossements calcinés, des fragments de charbon, de grosses dents de cheval, des débris d'armes offensives et défensives et quelques rares objets de parure.

Nous donnons, planche XIV, le dessin de quelques objets recueillis dans quelques-unes de ces sépultures : une amphore entière, des boulets en basalte, deux vases cinéraires de Puy-d'Issolud, un fragment de casque en fer, des clous de bouclier et un clou de casque en bronze.

Comme à Murcens, de nombreuses sépultures ont été pratiquées dans le terre-plein des retranchements de Puy-d'Issolud. Dans la

première ligne de défense qui domine la fontaine Gauloise de Loulié, un cultivateur a trouvé, à près d'un mètre cinquante centimètres de profondeur, à côté d'un vase brisé contenant des cendres, une monnaie en bronze de Luctérius; il se trouvait, en même temps, dans cette sépulture, une portion de cercle en fer de quatre-vingts centimètres de diamètre sur quatre centimètres de largeur, en partie dévoré par la rouille. Nous pensons que ce cercle a fait partie d'une roue de char, comme en avaient les Gaulois de cette époque. Cette découverte est constatée dans un procès-verbal déposé à la mairie de St-Denis-les-Martel.

Nous avons remarqué que dans certaines urnes les cendres réunies en forme de boule, avaient acquis une consistance qui ferait supposer qu'elles ont été arrosées sur le bûcher et tassées encore mouillées, avant d'avoir été déposées dans les urnes. Les cendres, récueillies avec ce soin pieux, étaient renfermées dans des vases d'une terre plus fine que ceux qui contenaient les cendres à l'état pulvérulent. Ne pourrait-on pas voir là les cendres des personnages de distinction ?

Des sépultures de l'époque qui nous occupe ont été mises à jour au moulin à vent de Quatre, commune de Bagat. Dans l'une d'elles, on a trouvé, au milieu de cendres, de débris de charbon et d'ossements calcinés, un poignard en fer de dix-huit centimètres de longueur.

En opérant des extractions de terrain dans la commune de Lacapelle-Cabanac, on a découvert, à une profondeur de trois mètres, un vase d'une assez grande capacité, en poterie grossière, qui contenait une pointe de lance en fer, un boulet en basalte, des cendres et des ossements calcinés d'animaux.

De fréquentes trouvailles semblables sont faites sur tous les points du département; elles se produisent habituellement sur les hauteurs et dans les dépressions du terrain qu'on appelle *cloups* dans l'idiome du pays. Des couches de cendre et de charbon, emplacements de vrais foyers où l'homme a séjourné, précèdent toujours ces découvertes.

Quelques fragments de lames d'épées en fer, recueillies sur ces emplacements d'habitation, nous ont permis de reconnaître qu'elles n'appartiennent point au type de celles des tumulus; elles sont très minces, camardes ou arrondies à leur extrémité, à deux tran-

chants et pouvant servir seulement à frapper de taille. Cette épée diffère donc totalement de celle de l'époque présente.

Les monnaies, que l'on ne rencontre ni dans les dolmens, ni dans les tumulus, se trouvent dans les sépultures par incinération de la dernière période Gauloise. On en a recueillies dans des urnes à Murcens et à Puy-d'Issolud, de la colonie de Nîmes, de Rhoda et d'Emporium, ainsi que d'autres monnaies de bronze tout à fait frustes, plus anciennes encore, s'il faut en juger par leur degré d'altération, concaves d'un côté et très bombées de l'autre.

Les derniers monuments que nous venons de décrire et d'étudier appartiennent à la fin de la période Gauloise et ont précédé de près la conquête romaine que la population du Quercy a été la dernière à subir.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

La province du Quercy, occupée par les anciens Cadurkes, a été habitée dès la plus haute antiquité; la population aborigène habitait les cavernes et les abris sous roche, très nombreux dans nos montagnes calcaires. C'est là que nous trouvons ses restes et les produits de son industrie rudimentaire.

A cette population, que l'on croit de race Mongole, succéda, vers la fin des temps quaternaires, une autre population de la grande famille Aryenne qui éleva les monuments mégalithiques, dolmens et pierres dressées.

Les pierres dressées ou quillées étaient ou des idoles ou des monuments religieux consacrés à quelque divivinité, comme le prouvent les pratiques et les cérémonies dont ces monolithes ont été l'objet jusqu'au siècle dernier, malgré les peines sévères infligées à ceux qui persistaient à leur rendre un culte.

Les dolmens sont des tombeaux et les tombeaux des riches et des puissants parmi les Celtes, peut-être même d'une ou plusieurs castes de cette puissante nation au nombre desquelles les armes qu'ils renferment fréquemment permettraient de classer celle des guerriers.

On trouve dans ces monuments, mêlés à des ossements humains et quelquefois d'animaux, des armes, des objets d'ornement et de parure très intéressants à consulter. Ce mobilier funéraire constitue les véritables archives de ce peuple.

S'il est vrai que certains dolmens aient été des autels, ceux qui avaient reçu cette destination sont difficiles à distinguer. Nous n'avons su en reconnaître aucun, pas même celui sur la table duquel était creusé un bassin de main d'homme.

La population des dolmens ensevelissait ses morts. Suivant les dimensions des chambres sépulcrales, les corps étaient allongés ou repliés sur eux-mêmes. L'orientation des caveaux de l'ouest à l'est était une règle constamment suivie. La crémation des corps était rarement pratiquée chez les Celtes ; nous avons vainement cherché à pénétrer les motifs de cette pratique exceptionnelle. Les dolmens dans lesquels nous avons recueilli des ossements calcinés n'offraient rien de particulier qui pût les faire distinguer des autres monuments de ce genre.

Les dolmens appartiennent à l'époque de la pierre polie, qui a eu, dans nos régions, une durée exceptionnellement longue ; nous estimons qu'elle n'a pris fin que vers le VIII^e^ siècle avant notre ère. Le bronze apparaît bien dans nos dolmens, mais d'une façon tout accidentelle et ne constitue pas un âge proprement dit.

Nous distinguons trois époques dans les dolmens du Quercy : les petits, qui seraient les plus anciens ; les grands, qui sont ceux qui ont eu la plus longue durée, appartiendraient à l'âge moyen, et les tumulus-dolmens avec cercle de pierres dressées et surmontés d'un petit menhir, seraient les derniers élevés.

Les Celtes des dolmens, à une époque qu'on ne saurait préciser, furent, à leur tour, soumis par une autre population, vraisemblablement d'origine orientale comme eux, de vrais Gaulois, cette fois, armée du bronze et du fer, plus avancée en civilisation et à laquelle sont dus les tumulus.

Les coutumes de cette population n'étaient point d'élever à leurs morts des chambres sépulcrales apparentes ; les caveaux qu'elle leur consacrait avaient des dimensions plus restreintes et étaient recouverts d'un tertre funéraire dont l'importance était proportionnée à l'élévation en dignité du personnage qui y reposait.

Les caveaux des tumulus, formés tantôt de grandes dalles, tantôt d'une voûte grossière en pierre, ne renfermaient qu'un seul squelette, ce qui s'explique par la position qu'on donnait aux corps. Ce nouveau mode d'ensevelissement, qui révèle des pratiques inconnues jusque-là, est important à constater au point de vue

ethnique. Les corps sont toujours tournés la face contre terre, les bras presque en croix et les jambes très écartées, comme si on avait voulu leur faire embrasser la terre. C'est en nous inspirant sur les lieux mêmes de la différence de position des corps dans les dolmens et dans les tumulus que nous avons dressé la planche XI qui rend cette différence saisissante.

Ce peuple, nous dit César, en raison de sa prétendue descendance, comptait le temps par nuits et non par jours. Cette manière de supputer le temps est arrivée jusqu'à nous dans notre vieux Quercy où se sont conservés les souvenirs des plus anciennes traditions.

La pierre polie fait complètement défaut dans les tumulus ; le bronze et le fer y règnent exclusivement. Les armes et les ornements de bronze se trouvent dans les tumulus au dernier degré de perfection qu'ait atteint la préparation de ce métal, sans qu'on trouve nulle part aucune trace de tâtonnement, ce qui nous porte à considérer le bronze des tumulus et des dolmens comme un produit étranger que le commerce a importé chez nous. Le fer nous apparaît aussi dans les tumulus préparé de toutes pièces sous forme d'armes, d'ornements ou d'objets de parure.

Les armes des tumulus soit en bronze, soit en fer, sont les plus anciennes connues et présentent des caractères particuliers qu'il importe de signaler pour ne pas les confondre avec celles de l'âge suivant. Les lames d'épées de cette époque sont à deux tranchants et à pointe aiguë afin de pouvoir frapper d'estoc et de taille ; leur forme est celle d'une feuille de sauge ; elles sont épaisses et bombées, par conséquent rigides ; elles appartiennent toutes à un même type, ce qui prouve qu'elles ont la même origine.

Les tumulus sont les derniers monuments funéraires apparents qui nous restent des Gaulois ; ils sont antérieurs à l'usage des monnaies ; les plus récents remontent donc à plusieurs siècles avant notre ère. Nous estimons que l'ensevelissement sous des tertres artificiels a été abandonné trois ou quatre siècles avant la conquête romaine.

Avec les tumulus cesse l'inhumation ; à partir de cette époque, on brûle les corps et avec eux tout ce que les défunts avaient eu de plus cher. Les cendres étaient pieusement recueillies et déposées dans des urnes que l'on confiait à la terre sans qu'aucun signe

extérieur en révélât l'emplacement. Cette pratique de brûler les morts, que nous fait connaître César, nous fournit la preuve certaine qu'à une époque, qu'on ne peut préciser, trois ou quatre siècles avant notre ère, la population des tumuli fut envahie et conquise à son tour par une population de même race qu'elle, probablement, et qui n'avait ni les mêmes croyances, ni les mêmes coutumes.

Avec les cendres, on plaçait dans les urnes des objets ayant appartenu au défunt : des pointes de lance, des boulets en pierre, des anneaux, des fragments de casque, de bouclier, de ceinturon, d'agrafe, de chaîne et des portions de lames d'épée en fer, qu'on ne pouvait y placer entières. Ces épées ne ressemblent pas à celles des tumulus ; elles sont minces, flexibles et camardes, ne pouvant frapper que de taille. Elles nous rappellent ces longs sabres à lame faussante, que les Gaulois portaient déjà du temps de Camille.

Cette population qui brûlait les morts érigea les oppida. C'est celle-là même dont parle César, et contre laquelle il combattit.

Un demi-siècle avant notre ère, notre pays est encore conquis et soumis, non point par un dernier flot de cette population orientale, qui depuis tant de siècles inondait l'Europe occidentale, mais par nos voisins les Romains, qui avaient à venger de vieilles injures. A cette époque, la Gaule perd son indépendance et son autonomie ; ses habitants adoptent les mœurs et les coutumes romaines et ne forment plus qu'un même peuple avec les vainqueurs dont la civilisation les réduit et les captive.

Notre vieux Quercy, qui avait résisté jusqu'à la dernière heure, subit, commé le reste de la Gaule, l'influence de la civilisation romaine, et à partir de ce moment n'a plus ni monument ni histoire qui lui soit propre.

CASTAGNÉ.

Cahors, juin, 1888.

ABRI SOUS ROCHE DE MAREUIL (*Com^ne du Roc*).

Perle en verre.

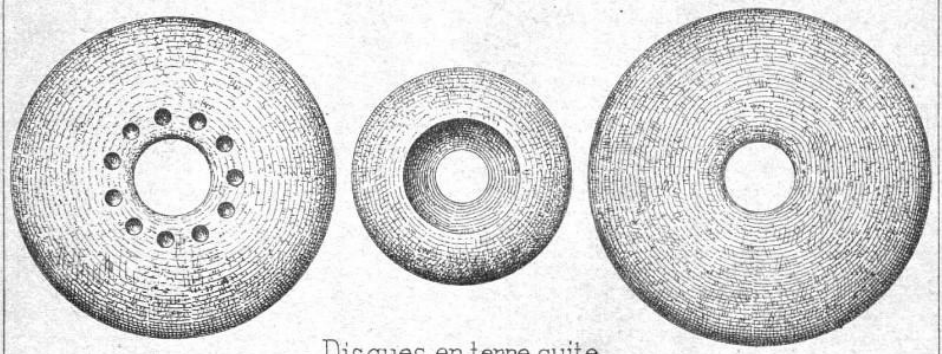

Disques en terre cuite.

OBJETS EN SILEX

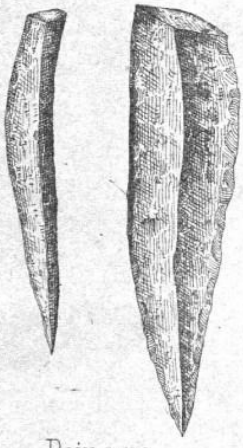

Poinçons.

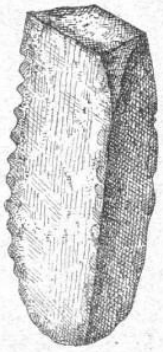

Scie-grattoir.

Grattoir.

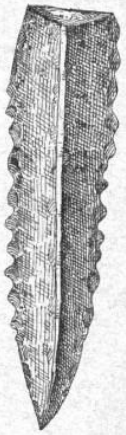

Grattoir en forme de scie.

Grandeur réelle.

Auto. Castanet, Cahors.

ABRI SOUS ROCHE DE MAREUIL (*Com^ne du Roc*).

1

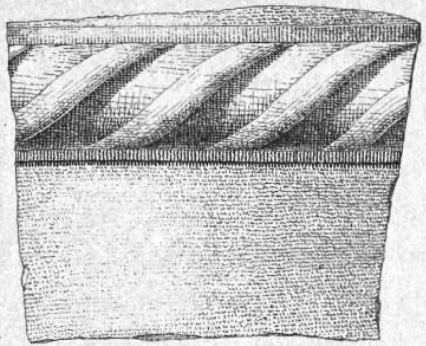

Poterie couleur jaunâtre.

2

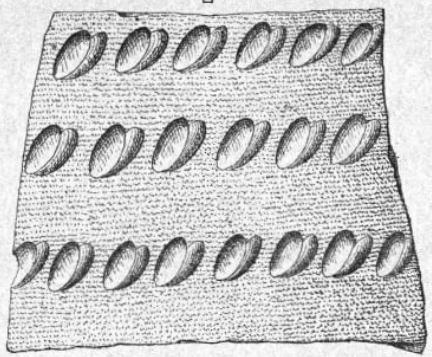

Poterie jaune foncé à l'extérieur noirâtre à l'intérieur.

3

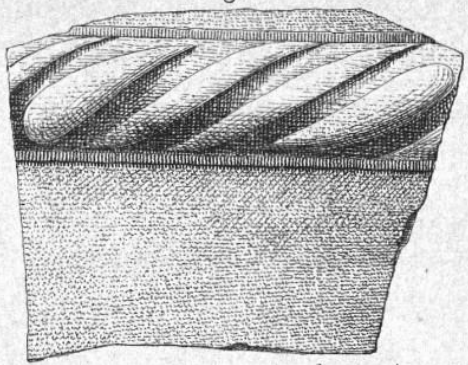

Poterie noirâtre et grains de quartz mêlés dans la pâte.

4

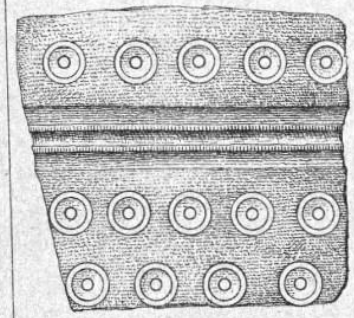

Poterie fine vert foncé.

5

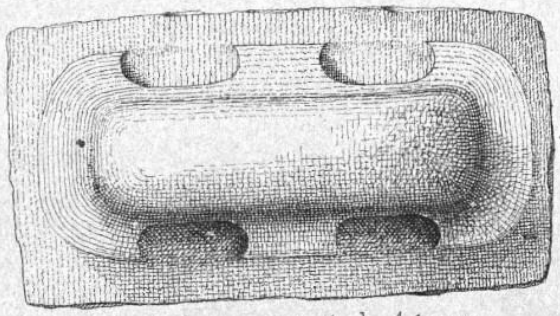

Anse de vase percée de 4 trous.

6

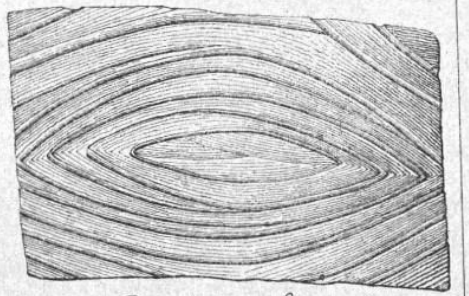

Poterie noire fine.

Grandeur naturelle.

Auto. Castanet, Cahors.

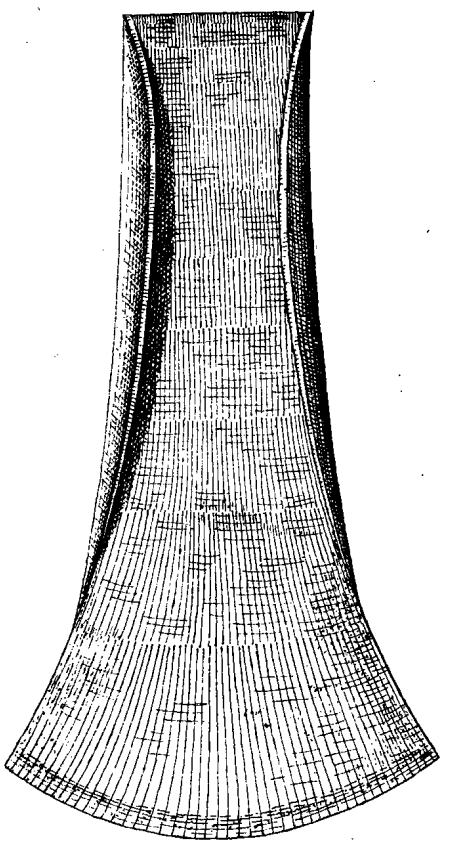

Haches en bronze
de l'abri sous roche de Mareuil. GN.

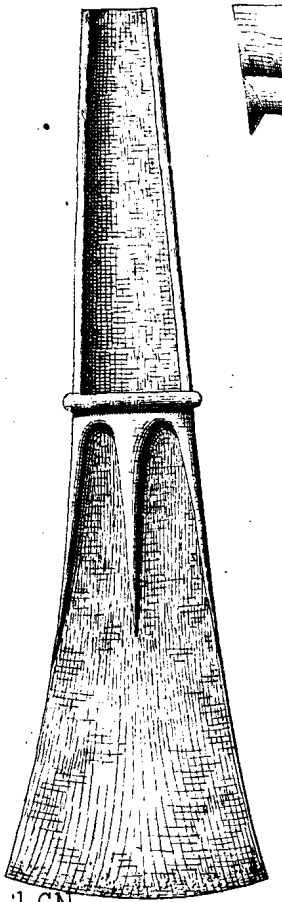

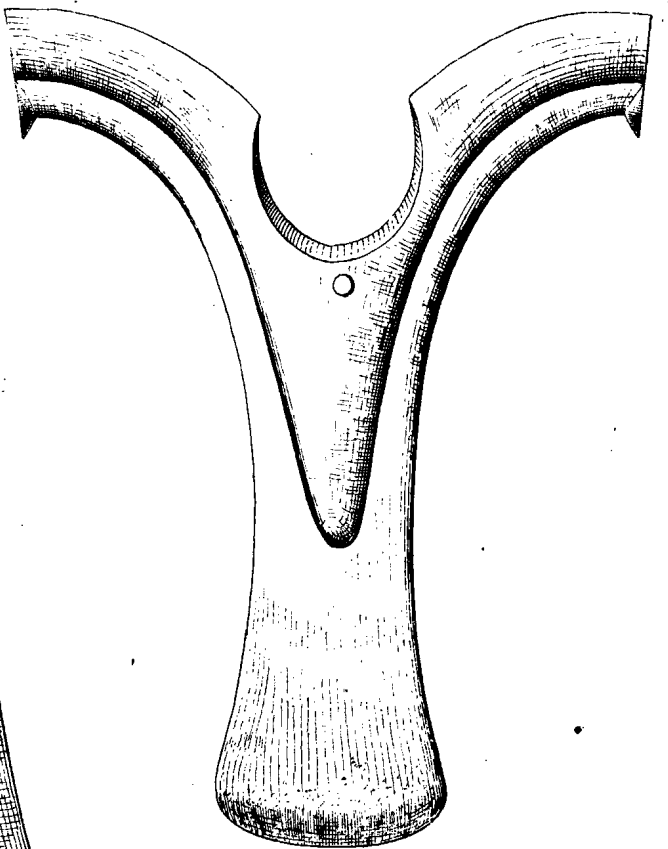

Bouterolle de fourreau d'épée G.N.

Auto. Castanet, Cahors.

Détail du bassin.

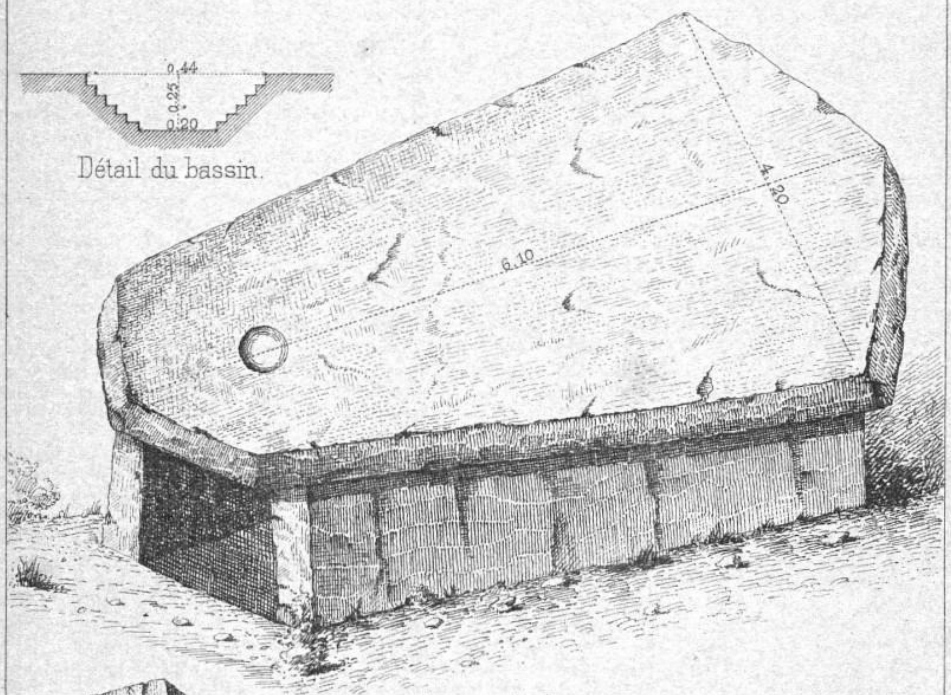

Dolmen à bassin de Laramière.

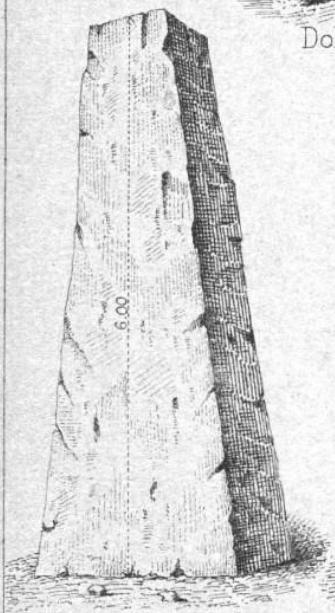

Menhir de Gréalou.

Menhir de Luzech.

Menhir de S.t Pantaléon.

Auto. Castanet, Cahors.

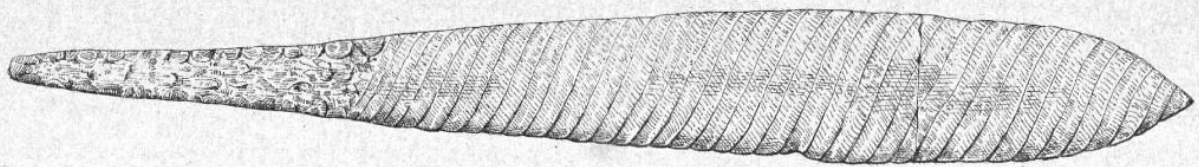

Pointe de lance en silex d'un dolmen de Nougayrac $\frac{1}{2}$ G.N.

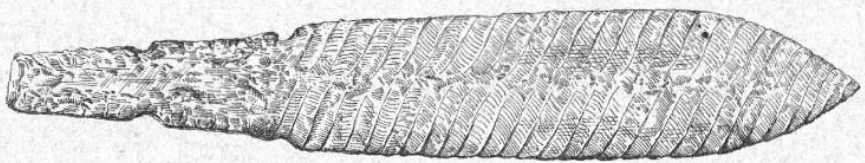

Pointe de lance en silex d'un dolmen de Nougayrac $\frac{1}{2}$ G.N.

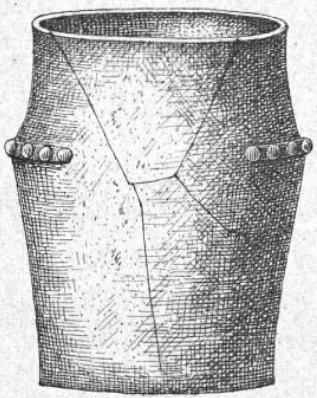

Vase trouvé dans un dolmen de Laramière $\frac{1}{3}$ G.N.

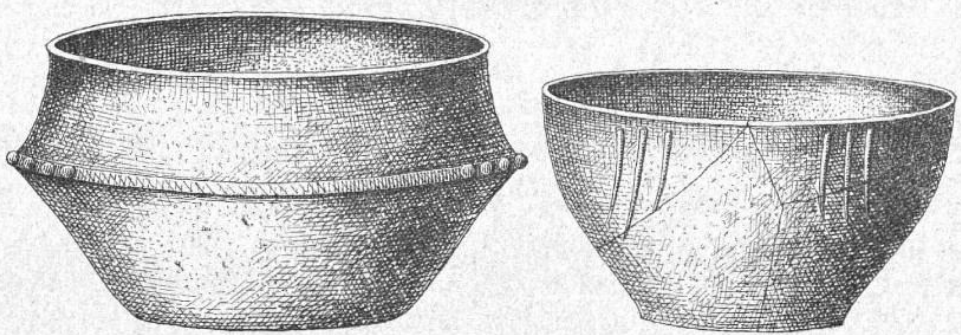

Vases provenant des dolmens de Vialole $\frac{1}{3}$ G.N.

Autot. Castanet, Cahors.

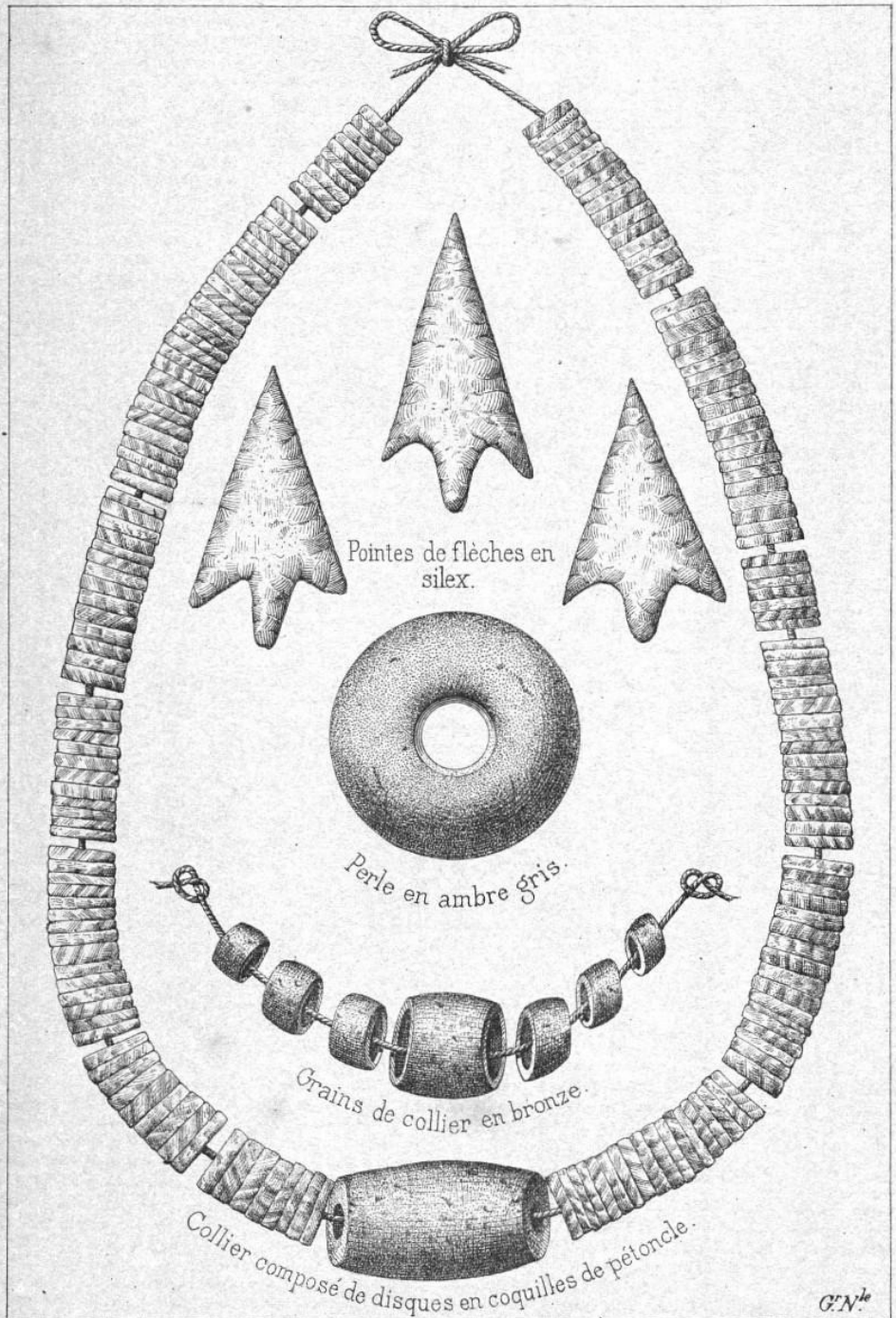

Auto. Castanet, Cahors.

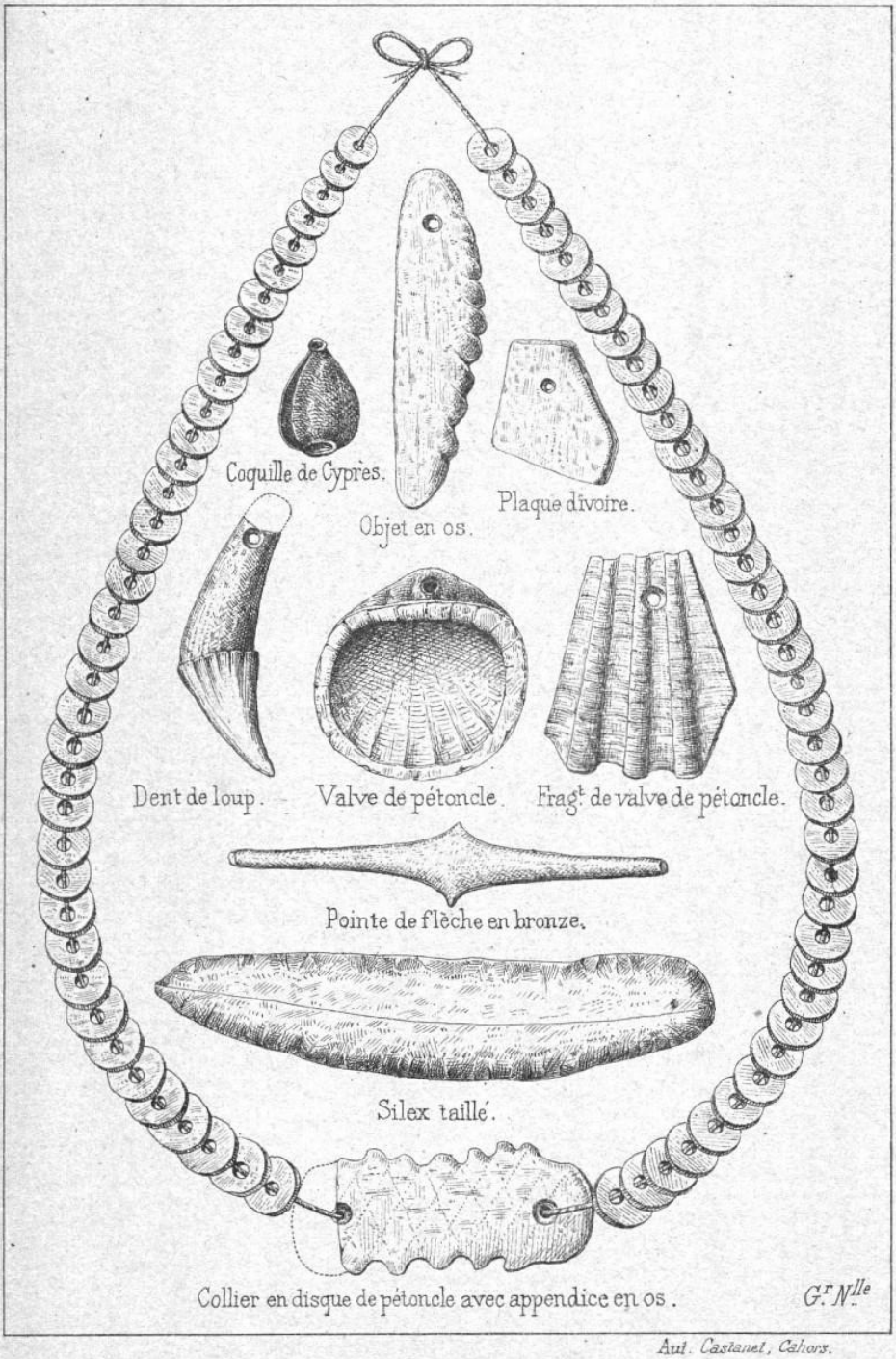

Collier en disque de pétoncle avec appendice en os.

G.r N.lle

Aut. Castanet, Cahors.

Planche VIII.

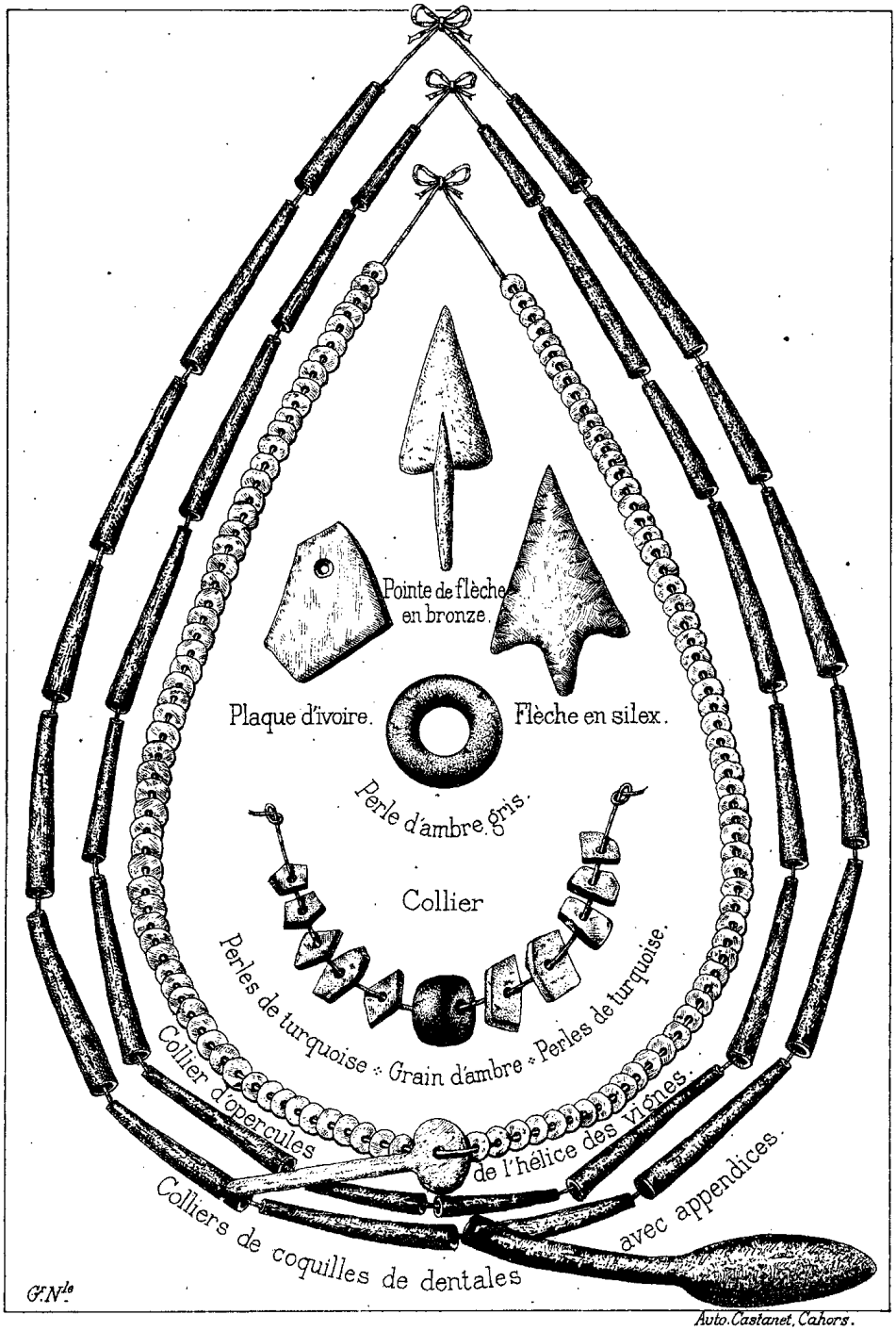

DOLMEN DE LABASTIDE-MARNHAC.

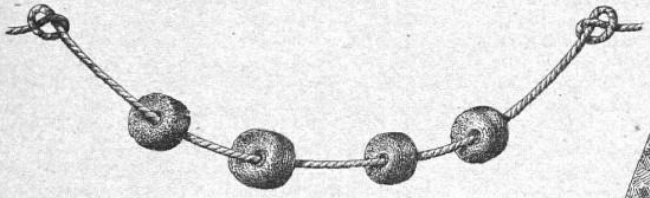

Grains de collier en turquoise verte.

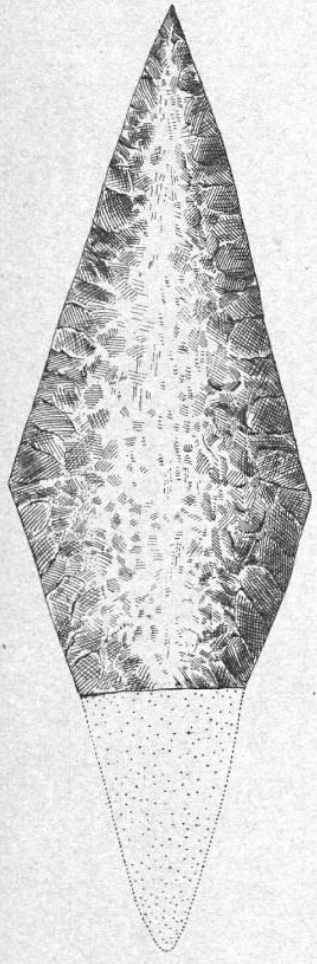

Pointe de Javelot en Silex.

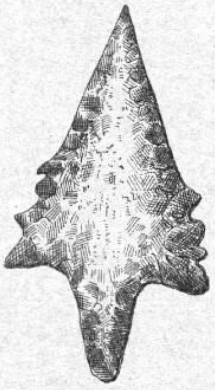

Flèche en Silex.

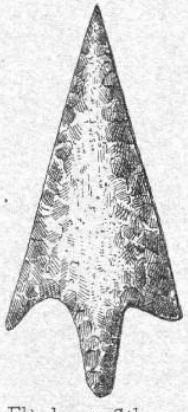

Flèche en Silex.

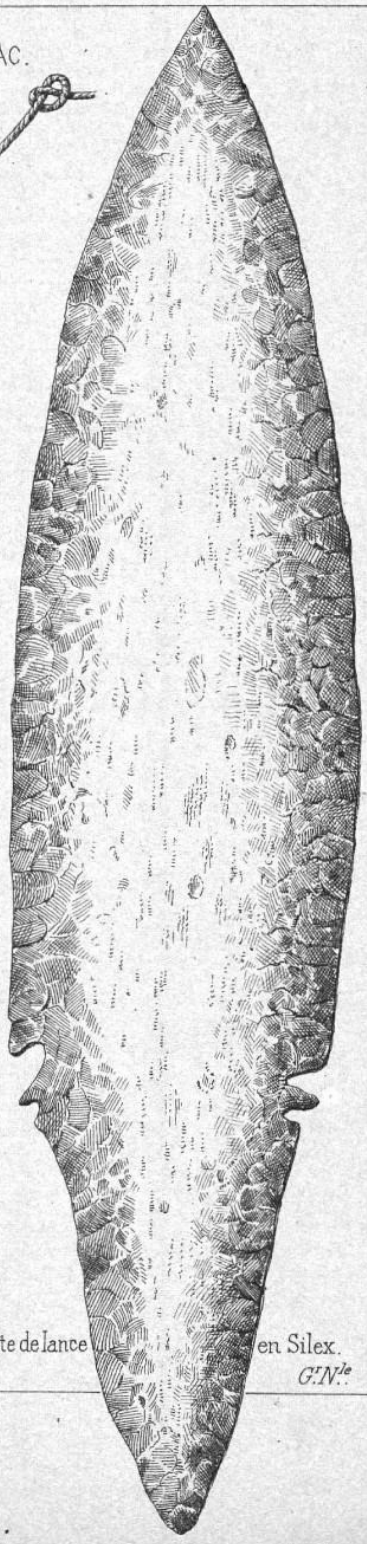

Pointe de lance en Silex.

G.I.N.le

Auto. Castanet. Cahors.

TUMULUS-DOLMEN DE BRIGAILLES.

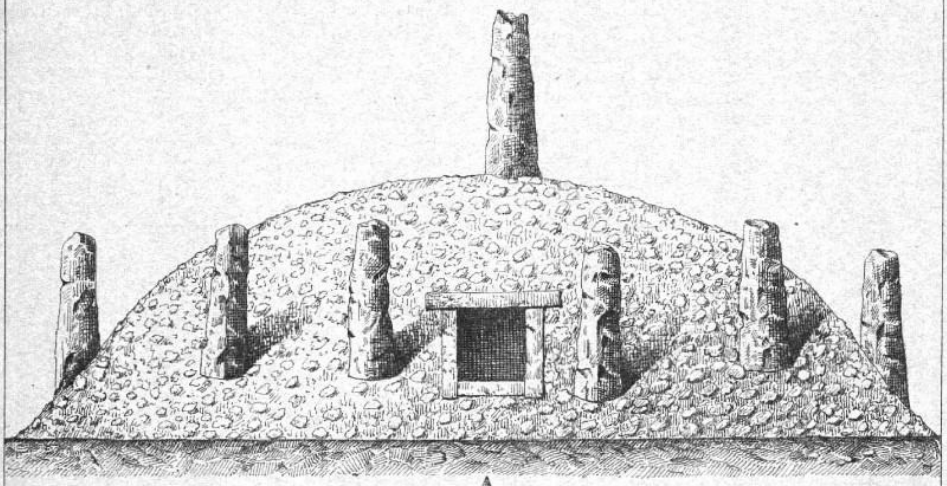

Pointes de flèches en Silex G.N.

Fragments de machoires, d'incisives et d'ongles d'un petit rongeur G.N.

Collier en grains de Jayet G.N.

Auto. Castanet, Cahors.

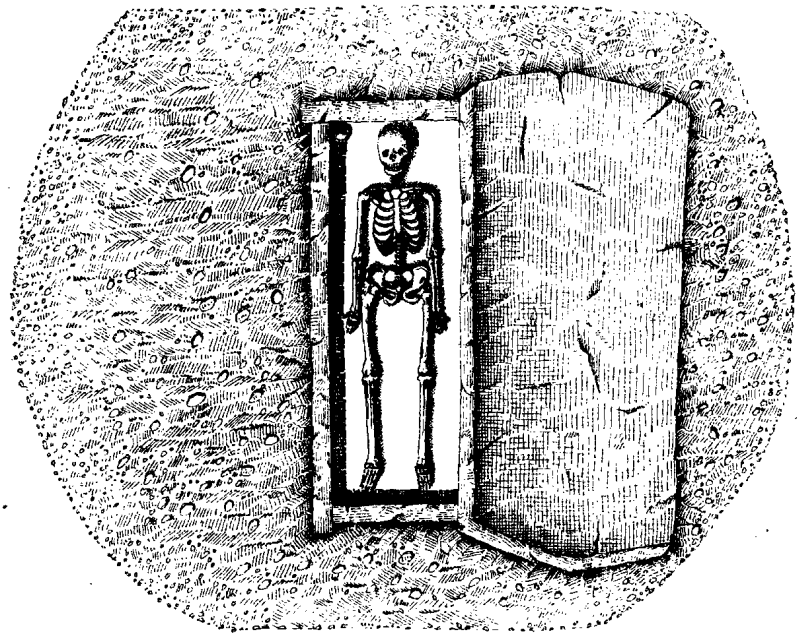

Sépulture des Dolmens.

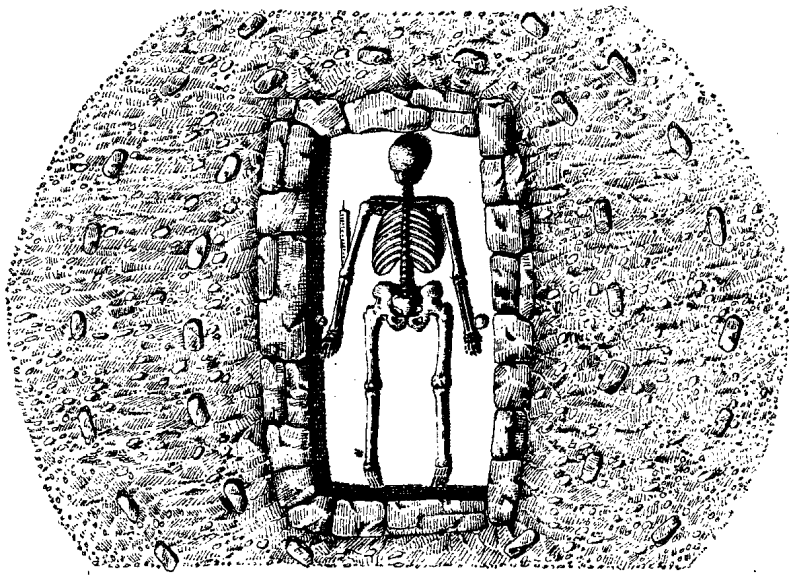

Sépulture des Tumulus.

Auto. Castanet, Cahors.

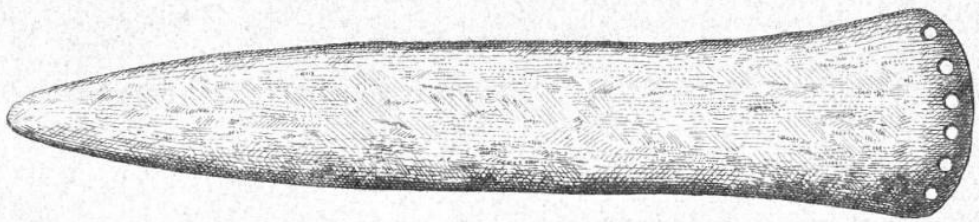

Lame de poignard en bronze $\frac{1}{2}$ G.N.

Lame d'epée en fer $\frac{1}{5}$ de G.N.

Pointe de lance en bronze $\frac{1}{2}$ G.N.

Lame d'epée en bronze $\frac{1}{4}$ de G.N.

Lame d'épée en fer provenant d'un tumulus de Vialole (*Commune de Cabrerets*) $\frac{1}{5}$ de G.N.

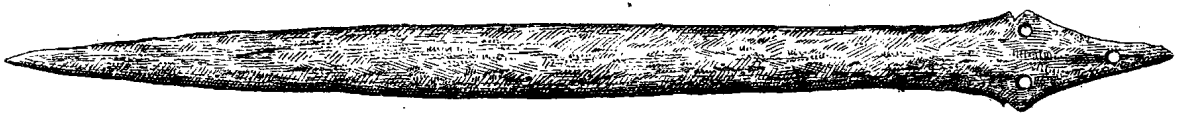

Bracelets trouvés dans des tumulus de Vialole.

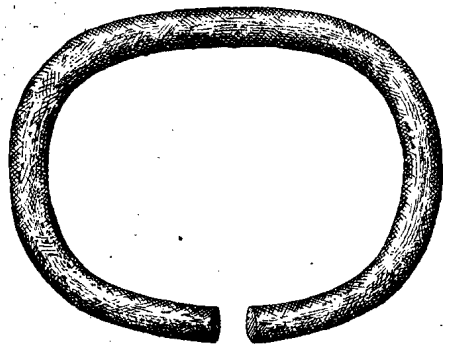

Bracelet en fer $\frac{1}{2}$ G.N.

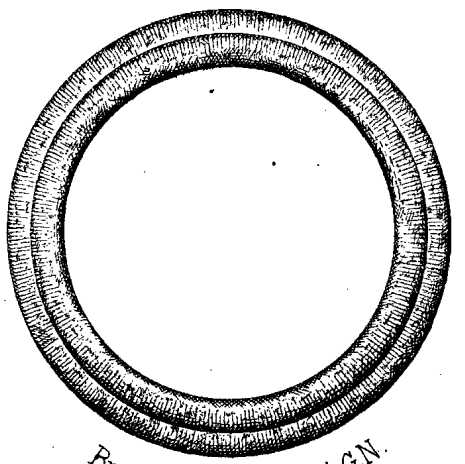

Bracelet en schiste $\frac{1}{2}$ G.N.

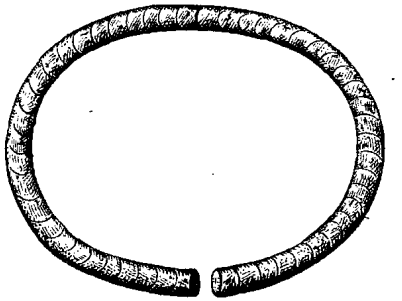

Bracelet en bronze $\frac{1}{2}$ G.N.

Auto. Castanet, Cahors.

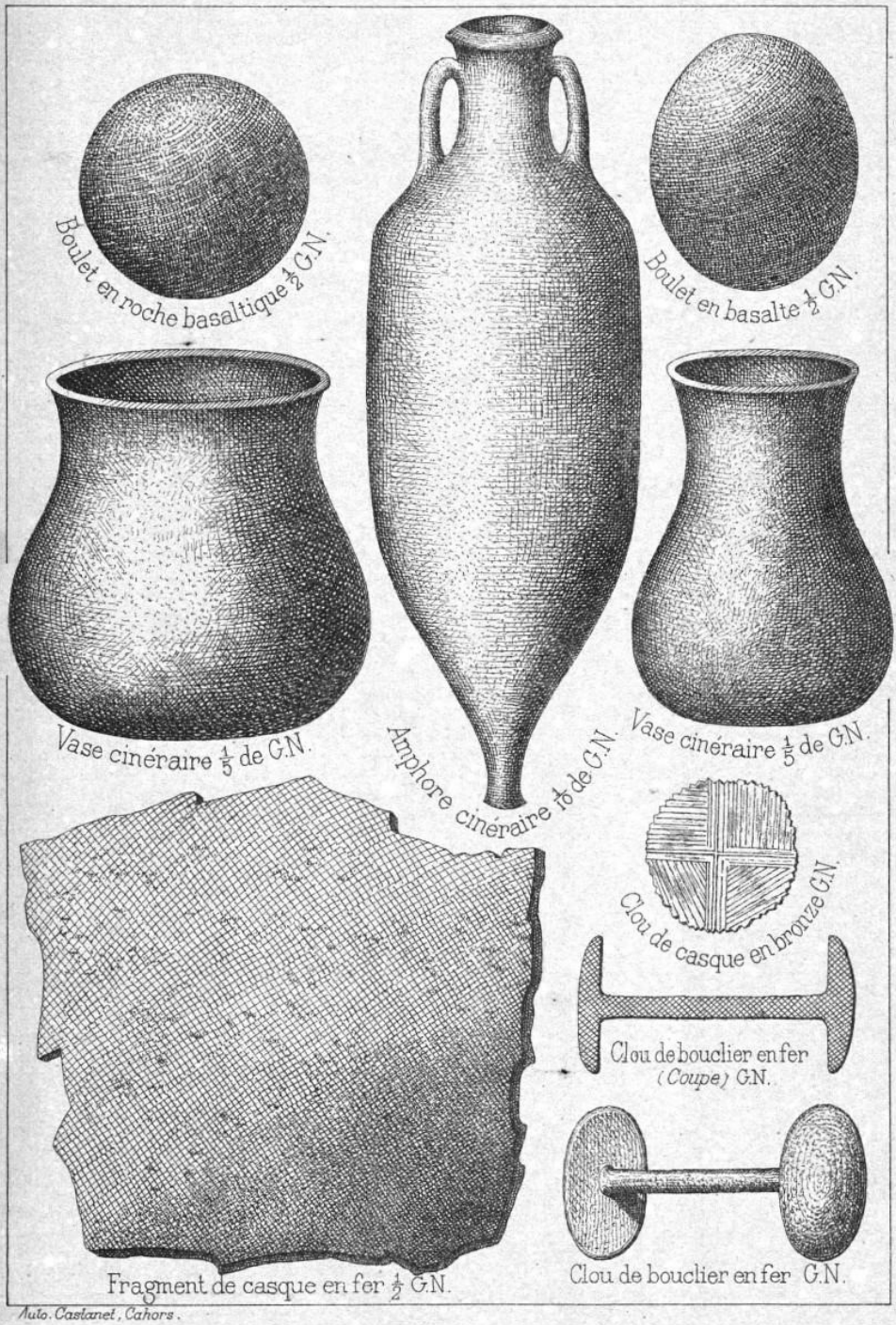

Auto. Castanet, Cahors.

GROTTE DES POUZATS

LES GRANDS PUITS DE REILHAC (LOT)

SOCIÉTÉS SAVANTES
N° 835
IMPRIMÉS

La grotte des « Pouzats » située sur le territoire de Reilhac, petite commune du canton de Livernon (Lot), se trouve à deux kilomètres environ du bourg, sur le versant d'une croupe plantée de chênes, d'érables et de genevriers.

Le sol, d'apparence très aride, est hérissé de roches calcaires dont les aspérités et la stratification désordonnée, témoignent de convultions profondes et répétées.

Aucun cours d'eau aux environs, mais plusieurs réservoirs dont certains, dit-on, ont été creusés, il y a quelques siècles à peine, par les soins d'une abbesse de Figeac. Il existe aussi un lac de formation naturelle, ayant trois ares de superficie. Il est connu sous le nom de Lasfargues. Les alentours sont couverts de petites « poches ». sortes de bassins minuscules où les troupeaux viennent se désaltérer ; l'action de l'air et des eaux pluviales, en corrodant lentement et irrégulièrement la pierre, y a déjà creusé ces poches dont la forme et les dimensions varient à l'infini.

La grotte s'ouvre au levant ; elle est placée en contre-bas d'une sorte de cirque, et doit recevoir de première main les eaux torrentielles. On se demande comment il se fait que des êtres humains aient pu s'y abriter utilement ; au moindre orage, tout devait fondre sur cette demeure d'apparence si inhospitalière et qui, en résumé servait d'entonnoir à un gouffre voisin connu sous le nom de « Maligues ».

Cette habitation préhistorique est maintenant la propriété d'un sieur Rossignol qui, dans un but d'exploitation, a tenu à la fouiller lui-même. Comme tous les paysans ignorants, il a cru posséder une fortune et ses prétentions ont réussi à écarter savants et amateurs. Ne demandait-il pas 1,500 fr. pour autoriser des fouilles !

Aussi, notre première impression fut-elle que pareille exigeance devait cachér quelque mystère, Nous allames jusqu'à douter de

Lot. 1
B 14

l'authenticité des objets recueillis, que nous supposâmes provenir d'un collectionneur quelconque qui profitait de la circonstance pour écouler ses doubles. D'autant qu'à ce moment M. Paysant, alors préfet du département, s'était rendu sur les lieux et avait acheté à chers deniers quelques bonnes pièces. A la suite de cette visite les trouvailles se multiplièrent dans des conditions qui éveillèrent notre défiance. C'est ce qui explique le peu d'empressement que nous avons mis à traiter avec Rossignol.

Nous étions pourtant dans l'erreur, et il n'est pas douteux aujourd'hui, que c'est bien là une habitation dont l'origine se perd dans la nuit des temps magdaléniens.

***

L'entrée de la grotte est large, haute, bien ouverte. A droite un couloir file en pente dans la direction du gouffre. Il s'y trouve une petite salle suffisamment abritée contre les intempéries et prenant jour par une sorte de lucarne; ce devait être le « buen retiro » de la famille.

C'est en transportant, pour les utiliser ailleurs, les terres qui se trouvaient accumulées à l'orifice de l'habitation que Rossignol l'a découverte. A quelques mètres en avant il recueillit d'abord des cornes et des dents d'aurochs? (*bison europœus)*, de bœuf (*bos primigenius*), de bouquetin (*capra ibex* ou *ibex alpinus*), de divers cerfs *(cervus canadensis*, *cervus elaphus* etc.), de renne (*cervus tarandus*). Le lièvre (*lepus timidus*), le lapin (*lepus cuniculus*), l'écureuil (*scirus vulgaris*), la taupe (*talpa europœa*) et enfin le cheval *(equus caballus)*, — ce dernier par monceaux, — se trouvaient aussi représentés.

Plusieurs tombereaux d'ossements et de dents furent emportés et vendus.

Qui nous dira si quelque pièce précieuse n'a pas ainsi disparu ?

A l'entrée de la grotte on trouva à la profondeur de deux mètres cinquante, douze rondelles en terre cuite ; elles sont percées au centre et ont dû servir de pesons de fuseaux. Il est difficile de leur attribuer un âge précis ; elles nous paraissent appartenir à une époque postérieure à la pierre polie.

En avançant dans l'intérieur, on découvrit d'abord deux petites

haches polies en pierre noire, puis l'on se trouva tout-à-coup, en plein magdalénien : couteaux, pointes, burins, grattoirs, abondèrent comme sur les bords du Célé.

***

Lorsque nous visitâmes la grotte des Pouzats, nous achetâmes les quelques objets qui se trouvent représentés sur la planche qui accompagne notre travail. Depuis, nous avons pu nous en procurer quelques autres. La meilleure pièce, une ramure de renne, sur laquelle sont grossièrement gravées deux écrevisses, est entre les mains de M. Marty, de Toulouse, qui possède, dit-on, une admirable collection.

L'objet reproduit n° 8, devait être un poignard dont la pointe a malheureusement disparu. Le manche représente une tête de cervidé. C'est, en moins beau, la reproduction du poignard (Musée de St-Germain n° 191) qui fut recueilli à Laugerie-Basse, par MM. Lartet et Christy.

Pour la première fois nous rencontrons le harpon aplati (n° 7), qui est beaucoup plus rare que celui de forme arrondie (n° 4). Plusieurs exemplaires de même genre et de grandeurs variées ont, paraît-il, été recueillis.

Le harpon aplati représenterait, d'après M. Piette, la forme la plus ancienne; à Gourdan (1) elle se serait trouvée à la base du dépôt, la forme arrondie ne se développant qu'au-dessus.

Dans le harpon arrondi, le bois est conique avec deux crans en relief pour retenir le lien fixé entre cette base et les barbelures; dans le harpon plat, la base est généralement large et porte un trou d'attache.

La pièce voisine (n° 5), est un beau harpon en silex.

Les pointes de sagaies abondaient; nous reproduisons l'une d'elles (n° 6).

Nous ignorons de quel usage pouvait être l'objet représenté n° 4; c'est une sorte de plaque prise dans la dent d'un énorme sanglier. Peut-être était-elle destinée à recevoir un dessin.

---

(1) La grotte de Gourdan (Haute-Garonne), est une habitation type dans laquelle M. Piette a constaté deux niveaux bien distincts.

Nous avons vu un bâton de commandement qui est une vraie miniature. Rossignol n'a pas voulu s'en défaire.

Les fouilles ont mis à jour deux belle aiguilles, qui diffèrent essentiellement de celles trouvées au Coual, aux Cambous et à la gare de Conduché : elles sont fortes, larges et aplaties, tandis que les premières étaient surtout remarquables par leur finesse et leur ténuité. Au demeurant, on reconnaît dans l'ensemble des objets de la grotte des Pouzats une toute autre facture que sur les bords du Lot et de son confluent.

M. Martin, chef de section à Conduché, grand amateur d'objets préhistoriques, a acheté à Rossignol une excellente pièce. C'est un andouiller de cerf dont les ouvriers magdaléniens avaient fait un pic.

En 1887, la remarquable publication de MM. Cartailhac et Chantre (matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme, 21e volume, page 1), signalait la découverte d'un certain nombre d'outils de ce genre dans des puits préhistoriques d'extraction du silex à Mur-de-Barrez (Aveyron).

Nous avons aussi recueilli un grand fragment de corne de cerf destiné au même usage : pic ou levier. Les mineurs primitifs détachaient un andouiller en faisant, au moyen du couteau de silex, une entaille circulaire qui allait jusqu'aux tissus spongieux; ils brisaient ensuite facilement le bois sur ce point. Mais, sur le spécimen que nous signalons, cette opération si simple ne réussit pas et la corne se cassa obliquement; à moins que cette cassure en bec de flute n'ait été pratiquée intentionnellement en vue d'un plus solide emmanchement.

M. Martin possède encore une grosse pendeloque, ayant sans doute servi d'amulette, et un bon harpon arrondi, le tout provenant de la même source.

Notons pour terminer et à titre de simple indication, la découverte dans les niveaux supérieurs, d'un clou gaulois. Ces longs morceaux de fer sont très répandus dans le Lot, qui a conservé tant de souvenirs des luttes héroïques soutenues dans nos contrées, pour l'indépendance de la Gaule.

Il est bien regrettable que les richesses de la grotte des Pouzats aient été ainsi gaspillées. Point de doute que des fouilles judicieusement pratiquées sous la surveillance d'un de nos savauts palœ-

thnologistes, n'eussent été fort utiles à la science. En relevant les différents étages on eût recueilli dans ces précieuses archives la trace raisonnée et peut-être l'histoire des longs âges durant lesquels la grotte des Pouzats a servi de refuge aux premiers hommes.

* * *

P. S. — Au dernier moment, nous apprenons que M. Marcellin Boule, agrégé de l'Université, attaché au laboratoire de M. Gaudry, est venu visiter la grotte de Reillac pour rechercher si elle n'offrirait pas un intérêt géologique et paléontologique. Il a, paraît-il, étudié attentivement cette station, examiné comparativement les divers trous à ossements, pratiqué des sondages, recueilli des os, dessiné maintes coupes et plans. En un mot il aurait colligé les matériaux d'un travail qui montrera aux archéologues et aux collectionneurs, qui ne recherchent que les objets travaillés, quel parti on peut tirer de tout ce qu'ils dédaignent.

Aussitôt que le travail de M. Boule aura paru, nous en entretiendrons la Société.

Après l'étude que nous avons personnellement faite de cette station, les observations du jeune maître, en nous ouvrant des horisons nouveaux, seront certainement pour nous et pour ceux qui veulent bien suivre nos travaux, d'une utilité vraiment pratique.

BERGOUGNOUX,
Officier d'Académie,
Membre de la Société des Etudes du Lot.

Cahors, 2 janvier 1889.

UNE ORDONNANCE DES CONSULS DE CAHORS

EN 1724

Le document que nous allons faire connaître est un placard grand in-folio, imprimé sans indication de nom d'imprimeur et portant en tête les armoiries de Cahors, dont nous donnons le fac-simile.

L'exemplaire de ce placard que nous possédons, étant le seul connu, nous avons pensé que sa réimpression serait intéressante parce qu'il contient l'indication des corps marchands et des corps de métier qui existaient à Cahors au commencement du XVIII^e^ siècle; des détails, sur les marchandises qui s'y vendaient et par qui elles étaient vendues; sur les articles qui s'y fabriquaient et ce qu'ils coûtaient de fabrication; sur le prix des journées des vignerons, des laboureurs, des charretiers et autres travailleurs, etc.

La lecture de cette pièce permettra de se rendre compte du commerce de Cahors à cette époque; comment se vêtissaient, se coiffaient, se chaussaient nos Pères; comment ils s'éclairaient et se chauffaient; combien coûtaient certains mets, certaines épices, certains objets de luxe.

Les Consuls de Cahors de l'année 1724 nous paraissent avoir choisi pour la taxe des choses qu'ils ont désignées, le tiers du prix qu'elles se vendaient précédemment, d'où l'on peut conclure qu'avant leur ordonnance ces choses se payaient trois fois plus.

Dans le placard dont nous donnons une copie textuelle, les prix sont exprimés par livres, sous et deniers, et en abrégé; l pour livre, s pour sou, d pour denier. Nous avons maintenu ces abréviations.

LOUIS GREIL.

Cahors, 15 mai 1889.

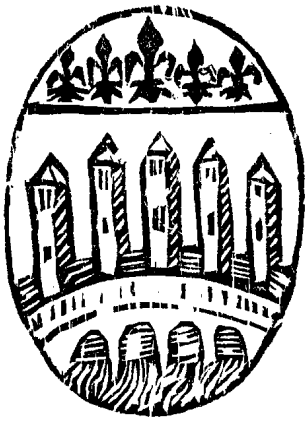

NOUS, CONSULS DE LA VILLE ET CITÉ DE CAORS, capitale du Pays et Senéchaussée du Quercy, Seigneurs de la Capelle, Begous, Cavanieg (1), Larogière (2), St-Ciricy et autres lieux, Juges civils et criminels, Lieutenants généraux de Police dans la Ville et Gardiage d'icelle, sçavoir faisons et attestons que ce jour d'huy bas écrit a été rendue l'Ordonnance que s'ensuit, sur ce qui Nous a été representé par le Procureur du Roy de lad. Ville, que quoique Monseigneur l'Intendant ait en conformité des Ordonnances du Roy, ordonné à tous Marchands, Artisans et autres de se conformer pour le prix les marchandises et journées des ouvriers, travailleurs aux prix dès l'année 1716, ils le portent à un prix excessif, et que pour prévenir cet abus et pour donner une entière connoissance au public, il est nécessaire de pourvoir à une taxe convenable pour chaque corps de Marchands, Artisans et autres.

Nous, Consuls, ayant égard aux réquisitions dudit Procureur du Roy, avons taxé par provision, et sauf à diminuer encore, si le cas y échoit, les choses ci-dessous mentionnées aux prix y énoncés.

SÇAVOIR :

Marchands Drapiers

La cane de huit pans (3).

Calamandre..... 2. l. 10. s. à 3. l. 10. s.

Drap Delbœuf fin..... 20. à 21. l.

---

(1) Cavaniès. — (2) Larozière. — (3) La canne de Cahors avait 66 pouces de longueur ; elle se subdivisait en 8 pans de 8 pouces 3 lignes chacun et le pan en demi quart, etc. La canne équivalait à 1m7866.

Drap de Cedan noir..... 21. à 23. l.
Drap de Carcassonne..... 14. à 16. l.
Drap de Lodeve..... 9. l. à 10. l.
Droguet façon d'Angleterre..... 5. l. à 6. l.
Cadis d'Anian..... 4. l.
Cadis d'Amiens sur laine..... 3. à 4. l.
Camelot de Montauban..... 1. l. 10. s.
Camelot d'Amiens rayé..... 1. l. 5. s. à 1. l. 15. s.
Cadis de Rodès..... 4. l. 10. s.
Sargete fine..... 1. l. 5. s. à 1. l. 7. s.
Sargetes communes..... 1. l. à 1. l. 4. s.
Rases et Cadis de Maison..... 2. l. à 2. l. 5. s.
Les autres Etoffes non contenües doivent diminuer à proportion d'un tiers.
Bourgs fleuris..... 2. l. 10. s.
Taffetas à la Bonne-Femme..... 5. l. 10. s. ca.
Taffetas de Forence..... 4. l. à 4. l. 10. s.
Lustrine large..... 4. l.
Lustrine étroite..... 2. l. 10. s. à 3. l.
Ras de St-Maur..... 7. l. à 8. l.
L'Once de la Soye (1)..... 1. l. 5. s.
L'Once du poil de Chèvre..... 8. s.
L'Once du fil..... 2. s. 6. d.
Boutons de poil pour Habit, la douzaine..... 8. s.
Pour Veste..... 4. s.
Le pan du Trelis..... 4. s.
Boutons d'Or, la douzaine..... 3. l. à 3. l. 10. s.
Boutons d'Argent..... 2. l. 15. s.
Galons d'Or, l'Once..... 5. l. à 5. l. 10. s.
Galons d'Argent, l'Once..... 4. l. à 4. l. 10. s.
Taffetas glacé..... 6. l.
Cordonnet d'Or, l'Once..... 6. l.
Cordonnet de fil d'argent, l'Once..... 5. l.
Etamine d'Amiens..... 4. l. à 4. l. 10. s.
Satin fleuri..... 8. l.

---

(1) L'once équivalait à 25 g. 495.

Mignionete façonnée ..... 2. l. à 2. l. 10. s.
Mignionete simple ....., 1. l. 10. s. à 1. l. 15. s.
Taffetas d'Angleterre..... 6. l.
Bas de Soye pour Hommes..... 10. l. à 11. l.
Bas de Soye pour Femmes..... 5. l. à 5. l. 10. s.
Bas communs de Laine..... 1. l. 10. s.
Bas de Nismes..... 2. l. 10. s. à 3. l.
Bonnets communs..... 1. l.
Bonnets fins..... 2. l. 10. s. à 2. l. 15. s.
Rubans en Or et en Argent, la Cane..... 3. l. à 3. l. 10. s.
Satains..... 6. l.
Mouchoirs communs ..... 1. l.
Mouchoirs fins..... 1. l. 5. s. à 1. l. 10. s.
Mousselines épaisses, l'aune de Paris..... 1. l. 10. s. à 5. l.
Mousselines claires, l'aune de Paris..... 3. l. à 5. l.
Coutonnades..... ..... 1. l. à 2. l. 10. s.
Moroul fin..... 5. l. à 5. l. 10. s.
Basins..... 1. l. 5. s. à 2. l. 10. s.
Rouans, la Cane.. ..... 1. l. 10. s. à 4. l.
Baptiste..... 2. l. à 10. l.
Demi-Hollande..... 2. l. à 4. l.
Cambrais..... 1. l. à 2. l. 10. s.
Les autres toiles doivent diminuer d'un tiers, à proportion.

Marchands Grossiers

Poivre, la livre..... 1. l.
Girofle, Canelle et Muscade..... 8. l. la livre.
Sucre fin, la livre..... 13. s.
Cassonnade, la livre..... 10. s.
Coton filé, la livre..... 1. l. 10. s.
Coton entre gros et moyen..... 1. l. 2. s.
Sandal..... 16. s.
La Galle..... 8. s.
Garance .... 12. s.
Alun..... 7. s.
Bresil..... 16. s.
Couperose..... 2. s. 6. d.

Campet ..... 5. s.
Verdet ..... 1. l. 12. s.
Savon, la livre ..... 7. s.
Huile d'Olive ..... 12. s.
Huile pour la Lampe ..... 8. s.
Chandelle de Suif ..... 7. s.
Suif, le quintal ..... 20. l.
Fromage mur ..... 6. s.
Fromage gras ..... 4. s.
Balaine, la livre ..... 2. l. 10. s.
La Graisse nouvelle en rame ..... 4. s.
Lard frais ..... 3. s.
Poudre à tirer ..... 1. l. 4. s.
Le plomb en grain ..... 4. s.
Plomb en barre ..... 3. s. 6. d.
Morüe seche ..... 6. s.
Morüe dessalée ..... 6. s.
La Rame du papier fin ..... 1. l. 10. s.
La Rame du commun ..... 1. l. 5. s.
Grand papier fin ..... 2. l. 15. s.

Marchands Ferratiers

La livre du Fer travaillé ..... 6. s.
La livre du Fer sans être travaillé ..... 5. s.
La livre du Fer de Toulouse ..... 3. s. 6. d.

Marchands Chauderonniers

La livre du Cuivre vieux ..... 1. l. 2. s.
La livre du Cuivre neuf ..... 1. l. 8. s.

Poitiers d'Etaim

La livre de l'Etaim fin (1) ..... 1. l. 5. s.
La livre de l'Etaim commun ..... 15. s.
La façon de l'Etaim fin pour liv ..... 1. s. 6. d.
La façon de l'Etaim commun ..... 1. s.

(1) La livre de Cahors équivalait à 407 g. 922m.

Marchands de Cuir

La livre du Cuir de Bordeaux..... 15. s.
Cuir de Bordeaux en deux..... 30. l.
La livre du Cuir du pays..... 10. s.
Cuir de moitiés en deux..... 10. l. à 13. l.
Le Brodié du pays..... 15. l.
La douzaine des peaux de Veaux..... 16. l. à 18. l.
Les Vaches pour Empeigne..... 9. l. à 10. l.
La douzaine des peaux noires..... 6. l. 10. s.
La douzaine des Basanes..... 3. l. 15. s.

Maîtres Cordonniers et Savetiers

Souliers à double semele pour Homme..... 3. l.
Souliers à simple semele..... 2. l. 15. s.
Gros Souliers de Paysan..... 3. l. 10. s.
Escarpains..... 2. l. 10. s.
Souliers pour Femme à talon de bois..... 1. l. 16. s.
Souliers à talon de cuir..... 2. l.
Souliers gros pour Paysane..... 2. l. 5. s.
Pantoufles à talon de Cuir..... 1. l. 15. s.
Pantoufles à talon de Bois..... 1. l. 12. s.
Pour le carrelage d'une paire de souliers pour Homme.. 1. l.
Pour Paysan..... 1. l. 5. s.
Pour Demoiselle..... 12. s.
Pour Paysane..... 15. s.

Maîtres Tailleurs d'Habits pour Hommes

Façon d'Habit complet uni..... 3. l. 15. s.
Pour Artisan..... 2. l. 10. s.
Pour un Justau-Corps seul..... 2. l. 5. s.
Pour une Culotte seule..... 10. s.
Pour une Veste..... 1. l.

Tailleurs pour Femmes

Habits communs en Soye..... 1. l. 10. s.
Habits communs en Laine..... 1. l. 5. s.
Robe de Chambre..... 1. l.
Habit sans Jupe..... 1. l.

Jupe sans Habit..... 10. s.
Habit de Paysane..... 1. l. 5. s.
Pour une Joupcte..... 7. s.
Pour un Corps piqué ..... 1. l. 5. s.

Maitres Chapeliers

Chapeaux de Marseille..... 5. à 5. l. 10. s.
Chapeaux de laine fine du pays..... 2. l. 10. s.
Chapeaux grossiers grands..... 2. l.
Chapeaux médiocres..... 1. l. 10. s.

Maitres Gantiers

Gands tournez pour homme garnis..... 12. s.
Gands glacez peur femme..... 15. s.
Gands fins pour femme..... 12. s.
Pour homme..... 10. s.
Gands communs..... 9. s.
Gands Chamois,..... 15. s.
Gands en Mittaine garnis..... 11. s.
Peaux de Chamois..... 2. l. 5. s. à 2. l. 10. s.
Quatre poches pour Culotes..... 10. s.

Maitres Selliers

La Selle de mouton avec son Harnois..... 10. l.
Et le reste conformément à leur soumission qui a été réduite au tiers.

Serruriers

Grosse Serrure avec la Clef à deux tours..... 4. l. à 6. l.
Les petites Clefs à loquet..... 5. s.
Et le reste de leurs ouvrages à proportion de leur soûmission, à la diminution d'un tiers.

Menuisiers, Charpentiers et Maçons

Journée avec dépense..... 7. s.
Journée sans dépense..... 14. s.

Vignerons et autres travailleurs

Leur journée avec dépense..... ..... 4. à 5. s.

Sans dépense..... 10. s.
La journée des femmes..... 2. s. à 2. s. 6. d.

Perruquiers

La perruque à la Cavalière commune..... 7. l. à 8. l.
Perruques à la Cavalière blondes..... 18. l. à 30. l.
Les autres perruques suivant leur soûmission par nous réduite au tiers.

Sargers et Tisserans

La façon de la cane (1) toile fine..... 4. s. 6. d.
De la mitoyenne sivé mescladis..... 3. s. 6. d.
Des Etoupes..... 3. s.
Servietes fines..... 6. s.
Servietes grossières..... 4. s.
Raze fine..... 5. s.
Raze adrapade..... 4. s. 6. d.
Du Toile-drap..... 3. s. 6. d.
Du Cadis de Paysan..... 3. s.
Du Burat..... 7. s.
Des Etamines..... 5. s.
Du Bourracan et Sarge de Seigneur..... 10. s.

Peigneurs de Laine et de Chanvre

La livre de l'Etain à filer..... 1. l.
La Laine lavée..... 10. s.
La Laine sans laver..... 5. s.
La livre de Lin..... 4. s. à 5. s.
La livre du Chanvre..... 3. s. à 4. s.

Les Filleuses

La livre du fil de Lin..... 4. s. à 5. s.
La livre du fil de Chanvre..... 3. s. à 4. s.
Les Etoupes de Lin, et de Chanvre..... 1. s. 6. d. à 2. s.

(1) La canne de Cahors dont se servaient les fabricants d'étoffe était de 70 pouces de longueur, elle se subdivisait en 8 pans de 8 pouces 9 lignes chacun, et le pan en demi quart, etc. Elle égalait 1 m, 894.

La livre de l'Etaim..... 5. s. à 6. s.
La livre de la Laine sivé trame..... 2. s. à 2. s. 6. d.
Pour la façon d'une paire Bas fins pour homme 1.l.5.s.à 1.l. 10.s.
Pour Femme moitié moins. Et le gros Bas à proportion.

Maréchaux

Le fer du Cheval..... 5. s.
Le fer du gros Mulet..... 8. s.

Teinturiers

La Cane du bleu Turquin..... 8. s.
La Cane du bleu commun, vert ou rouge..... 6. s.
Du Marron, Minime, autres couleurs communes..... 4. s.
De la teinture noire commune..... 4. s.
De la teinture à la Jésuite..... 7. s.

Marchandises curieuses

Quinqualiers seront tenus de diminuer d'un tiers toutes leurs marchandises.

Les Tuiliers et Chaux-Fourniers

Le millier du tuille à Canal..... 26. l.
Le millier du gros Tuille..... 22. l.
Le miller du tuile à recarreler..... 15. l.
Le millier du tuile Barron..... 12. l.
Le millier du tuile à Crochet..... 20. l.
L'escandil de la Cheaux..... 9. s.
La charge du Mortier..... 8. s.

Charretiers et Laboureurs

La journée d'une paire Bœufs avec la Charrette .. 1. l. 10. s.
Pour labourer..... 1. l.

Couturières

La façon d'une Chemise garnie..... 10. s.
Sans garniture les fines..... 7. s.
La garniture complète des Coëffes pour Demoiselles... 10. s.
Pour la façon d'une Echarpe garnie..... 2. l. 10. s.

Pour les Coëffes communes..... ..... 6. s.
Echarpes communes..... 1. l. 10. s. à 2. l.
Bonnets pour les enfants..... 6. s.
Juppe piquée pour les Dames..... 2. l. à 2. l. 10. s.

Tapissiers

La façon d'un grand Lit complet avec sa garniture, le dedans de Taffetas piqué..... 35. l. à 40. l.
Pour autres Lits avec soubassement, galonnés et façonnés..... 30. l. à 35. l.
Façon d'un Lit commun avec un bordé dedans et dehors..... 5. l. à 10. l.
Façon d'un Faüteuil..... 1. l. 5. s. à 1. l. 10. s.
Façon d'une Chaise..... 10. s.
Façon d'un Sopha..... 5. l.
La Couverture piquée..... 3. l. à 5. l.

Vitriers et Verriers

Le Carreau à Losange..... 1. s.
Les autres Carreaux à proportion.
La livre de Verre en Bouteille..... 5. s.
Verres de pièce..... 1. s. 6. d.
Verres communs..... 1. s.

Tonneliers

La façon d'une Barrique, mesure du pays, sans dépense 12. s.
La façon d'une Comporte..... 5. s.

Et leurs journées sur le pied des autres Ouvriers.

Aubergistes, Traiteurs, Cabaretiers, Orphèvres, Armuriers, Fourbisseurs, Libraires, Coteliers, Eperonniers, Cartiers, Cloutiers, Tourneurs, Jardiniers et faiseurs de Peignes et de Chaises de Paille, Epingliers, Bâtiers, Fripeurs, Sculpteurs, Passementiers, Marchands de Teraille, Ferblantiers et Lanterniers, gages des Valets et Servantes, diminueront d'un tiers pour le moins.

A l'égard de toutes sortes d'ouvriers et ouvrières et autres choses non comprises dans la présente Ordonnance, comme cire blanche et cire jaune, dont le prix sera diminué d'un tiers, et on se confor-

mera aux prix depuis l'année 1710 jusqu'à 1716. Faisons inhibition et défenses à toutes personnes d'excéder les dits Taux, à peine de 100 l. d'amende, de prison et de confiscation des choses vendues, et à toutes personnes de les acheter sur un plus haut prix, sous mêmes peines. Et sera notre présente Ordonnance, lue, publiée et affichée en la forme ordinaire, pour être exécutée nonobstant oppositions ou appellations quelconques et sans préjudice d'icelles.

Délibéré à Caors, en l'Hôtel de Ville, le 15 Novembre 1724.

BEZOMBES, *Consul.* LAGREZE, *Consul.* ROMIGUIERE, *Consul.* GISBERT, *Consul.*

DE MONIER, *procureur du Roy et du Pariage.*

Du Mandement des dits Sieurs Consuls, MOYSEN, *Secrétaire.*

L'INONDATION DE 1783 A CAHORS

EXTRAIT DES ARCHIVES DE LA PRÉFECTURE

Par M. Louis COMBARIEU

Parmi les grandes inondations supportées par les populations de notre département, une des plus importantes et des plus désastreuses a été sans contredit celle du 7 mars 1783. Il nous a paru intéressant de relever quelques renseignements relatifs à cette formidable inondation, dont la ville de Cahors eut particulièrement à souffrir. Ces renseignements figurent dans des documents officiels que nous avons eu la bonne fortune de retrouver et dont quelques extraits formeront du reste la presque totalité de cet exposé.

L'hiver de 1782-1783 avait déjà amoncelé de grandes quantités de neige dans les montagnes, lorsque, vers le 28 février 1783, le vent, qui se mit à souffler du midi, provoqua la fonte rapide de ces amas de neige et amena malheureusement du même coup une pluie qui ne cessa de tomber durant une semaine entière.

Tous les cours d'eau de notre département, mais surtout le Lot, ne tardèrent pas à grossir rapidement sous cette double influence et, le 7 mars, l'inondation atteignait à Cahors son maximum, qu'un témoin oculaire dit avoir été de 30 pieds, c'est-à-dire de près de 10 mètres dans certaines maisons. (1)

Le procès-verbal d'évaluation des dommages causés par cette inondation porte à 2,661,649 livres le montant des pertes éprouvées par les riverains du Lot, tandis que ce montant ne s'élève qu'à 562,733 livres pour les riverains de la Dordogne et à 103,946 livres pour ceux du Célé.

Les eaux débordées bouleversèrent en effet toute la vallée du Lot,

(1) D'après les cotes relevées sur divers points, l'eau monta de 8^m68 à la Toulzanie, de 9^m93 à Cahors, de 10^m056 à Langle et de 14^m95 à Villeneuve.

devenue en entier le lit de la rivière; et, sous l'effort de ce formidable torrent, non seulement les récoltes, mais les champs, les arbres, les moulins, les ponts et les maisons étaient emportés ou renversés.

Le fléau fut surtout terrible à Cahors où l'eau submergea complètement les faubourgs de Cabessut, de St-Georges et de Ste-Catherine ou Port Bullier, ainsi que les quartiers des Badernes, de Ste-Barbe, St-Laurent et des Hortes. La partie basse de la rue Nationale, comprise entre la rivière et la rue Fénelon, était sous l'eau; les Fossés étaient inondés presque jusqu'à l'emplacement occupé aujourd'hui par le théâtre et on aboutissait à l'hôpital, dans la rue actuelle du Lycée, au moyen de bateaux.

Environ 580 propriétaires de Cahors eurent leurs maisons, leurs terres ou leurs jardins dévastés et l'ensemble des pertes fut évalué à 354,278 livres, somme énorme pour cette époque. Parmi les maisons, on en compta 170, dont 33 détruites, 114 ébranlées ou démolies en partie et 29 remplies de vase.

Le quartier des Badernes fut le plus éprouvé : 12 maisons y furent renversées et 29 ébranlées ou démolies en partie.

Voici du reste quelques extraits du procès-verbal d'évaluation des pertes :

Couvent des Dominicains (ce couvent est aujourd'hui occupé en partie par l'église de Cabessut) : « Pour deux grandes et épaisses murailles de 3 pieds du jardin emportées, plusieurs arbres fruitiers enlevés, la muraille de la cave abattue, 8 barriques de vin entraînées avec 5 barriques vides, un mur du couvent et un de l'enclos abattus, 5 carreaux du jardin entraînés par le torrent avec la terrasse, 8 grandes portes emportées, 12 fenêtres écrasées, 12 quartons de l'enclos endommagés, plusieurs arbres extirpés et emportés, partie du terrain sablé, la récolte perdue, l'église totalement dégradée, le bénitier renversé et brisé, un devant d'autel en sculpture et doré (estimé 900 livres) emporté, un autre devant d'autel de peau en fleurs d'or aussi écrasé, avec 2 autres en étoffe, 2 marchepieds emportés, les stalles du chœur renversées et brisées, les cabinets de la sacristie engloutis, les missels totalement gâtés et grande partie des livres choraux, le grand pupitre renversé, la tuilerie emportée ou prête à crouler avec les granges, les bancs du réfectoire avec les cabinets de la dépense écrasés..... 16,650 livres. »

Pères de la Mercy (les bâtiments des Pères de la Mercy étaient à

St-Georges; ils se trouvaient à l'intersection des routes actuelles de Toulouse et de Lalbenque) : « Leur église dépavée, 3 autels abattus, les confessionnaux brisés, beaucoup de meubles et effets emportés ou gâtés, une pleine cuve de vin répandue dans le chai, les autres cuves et barriques dégradées, la cave de même que le cloître comblés de limon, les armoires, prie-dieu renversés et gâtés, une terrasse éboulée, le jardin comblé de sable et de limon, la récolte perdue..... 4,173 livres. »

Grands Carmes (au Pot Trinquat, à droite du pont Philippe) : « Eglise très dégradée, autels renversés, pavé écrasé, sacristie, pupitre, bancs, tableaux perdus; maison dégradée, meubles perdus, caves encombrées, 255 toises de murs de clôture renversés, jardin sablé, jardinage et récolte perdus..... 5,136 livres. »

Nous ne pousserons plus avant la copie des articles du procès-verbal d'estimation des pertes éprouvées par notre ville (ce procès-verbal ne comprend pas moins de 68 grandes pages) et nous compléterons cet exposé des désastres, survenus à Cahors en 1783, en donnant la copie d'une lettre adressée, le 12 mars, à l'Intendant de la généralité de Montauban par le subdélégué de Cahors, M. Peyre, qui raconte de visu les diverses scènes de l'évènement.

« Monsieur;

» De tous les événements qui peuvent arriver dans le cours d'un siècle, il n'en est peut-être pas de plus désastreux que celuy que vient d'éprouver la côte du Lot et particulièrement cette ville. Une fonte de neige des montagnes d'Aubrac et du Cantal occasionnée par un vent du midy et par une pluye continuelle qui n'a cessé depuis le 28 du mois dernier jusqu'au 7 de celuy-ci s'étant réunies à l'embouchure du Trueyre, petite rivière qui prend sa source dans le Cantal et qui se jette dans le Lot au-dessus de Bouillac, a si fort grossi cette dernière rivière, qu'à partir des bords de son courant ordinaire, elle est montée jusqu'à la hauteur de trente pieds dans plusieurs maisons de cette ville, de manière que la partie basse de la ville, où il y a plusieurs églises et la plus grande partie de deux faubourgs ont été inondés presque jusques aux toits des maisons. Les rues étaient si remplies d'eau que les bateaux y voguoint de maison en maison pour ramasser les pauvres malheureux qui étoient investis de tous côtés; les uns y descendoient par des

échelles et les malades on les faisoit passer par les fenêtres pour les descendre couchés sur les matelats, avec des cordes attachées aux quatre coins. Rien de plus touchant que d'entendre leurs cris et leurs gémissements avant qu'il soit possible d'aller à leur secours. Malgré toutes ces précautions, il en a péri plusieurs en allant au secours les uns des autres (1). Nos hôpitaux n'ont pas été assez vastes pour contenir tous les pauvres malheureux qu'on avait délogés de leurs maisons. MM. les officiers municipaux ont été obligés d'en remplir l'hôtel de ville. Les uns ont perdu tous leurs effets et petites provisions en grains, vin, farine qu'ils pouvaient avoir ; ceux à qui il en a resté sont dans la vaze dont leurs maisons sont encore remplies ; l'on travaille à force à les faire netoyer pour

---

(1) Au nombre de ceux qui se dévouèrent pour porter secours aux malheureux, surpris par l'inondation, nous devons citer le nom d'Antoine Blanc, bâtelier, qui périt victime de son dévouement. Voici comment s'exprime à son sujet le Dr Vidaillet, l'auteur de la biographie des hommes célèbres du Lot :

Le fléau exerça ses funestes ravages sur une ligne très étendue, mais Cahors et les lieux voisins en furent surtout le théâtre. Le plus bas quartier de la ville avait presqu'entièrement disparu sous les eaux. Le vallon dit de *Cabessut*, semé d'habitations assez nombreuses, offrait l'aspect d'un lac immense. A sa surface on n'apercevait que des toits sur lesquels des groupes de malheureux paraissaient éperdus et tendant les bras vers la ville d'où ils n'attendaient qu'un secours, hélas ! bien incertain.

Au milieu du désordre et de la terreur inséparables de cette étrange inondation, les habitants, tout entiers au sentiment de leur propre conservation, n'osaient, ne pouvaient même songer à celle de ces infortunés. C'est alors qu'on vit le jeune Blanc (il avait 25 ans) se dévouer en héros. Emu du spectacle déchirant qu'offrait à ses regards la plaine de Cabessut, profondément touché de l'effroyable danger couru par sa famille qui y résidait, on le voit tout-à-coup sur la rive opposée, où il avait été retenu par la crue subite des eaux, exciter, réunir quelques-uns de ses camarades et s'élancer avec eux dans un frêle bâteau pour voler au secours des victimes. Son extrême habileté à ramer, ses efforts inouis et son imperturbable courage, qui décuplait celui de ses compagnons, lui font vaincre tous ces obtacles. Il aborde au toit des siens, les enlève, les entraîne vers la ville où il les dépose sains et saufs. Non content d'avoir satisfait au cri de la nature, en arrachant sa famille à la mort, pressé par l'instinct sublime de l'humanité, il tente encore cette périlleuse traversée, se dirige à force de rames vers les autres infortunés, les entasse dans sa barque et regagne le bord, où il les met en sûreté. Son infatigable générosité ne se lasse pas encore ; il recommence son épouvantable voyage qu'il répète toujours au travers des mêmes

les y faire rentrer. Il y en a nombre qui ont tout perdu : effets, meubles, denrées et vins. Un des moulins, le plus solidement bâti en pierres, a été entraîné par la force des eaux; on apperçoit dans quelques uns qui ont résisté des crevasses dans les murs; il a été un moment où l'on a craint qu'il n'y eût pas assez de farine dans la ville pour fournir du pain pendant les 2 fois vingt-quatre heures que le débordement a duré. On compte déjà sept à huit maisons qui ont croulé et nombre d'autres qui sont prêtes à crouler qu'on a étayées. On travaille à sonder celles où il reste encore de l'eau. Enfin, monsieur, rien de plus déplorable que de voir les dommages que cette pauvre ville a soufferts; il n'est point de cœur sensible qui n'en fût vivement touché, s'il pouvoit les voir dans ce détail comme je les ai parcourus. Ce qui m'affecte encore plus, c'est que les moyens que cette ville peut avoir pour les réparer sont trop courts.

» Les ravages que ce débordement a fait, monsieur, dans les petites plaines qui sont voisines de cette ville ne sont pas moins considérables; la plupart des murs de clôture des jardins ont été renversés; il n'y reste presque plus aucun légume, les bleds des terres ensemencées, déracinées et le peu qui a résisté est couvert d'un limon ou de sable d'où il ne pourra ressortir. Plus on monte ou plus on descend, le long de la rivière, jusques à la distance de trois lieues, plus l'on trouve des terres ravagées où il n'a resté que

---

obstacles comme avec le même succès, et parvient à sauver tous ces malheureux.

Près de succomber de faim et de lassitude, il se retirait pour goûter quelques moments de repos, lorsqu'il apprend, qu'à quelque distance de là, des barques chargées de charbon vont périr. L'ardeur de son zèle fait taire ses besoins; il reprend la rame et court où sa main est nécessaire. Il s'approchait déjà du pont dit de Notre-Dame, non loin duquel se trouvaient les bateaux menacés; mais tout à coup le sien, malgré ses efforts, va donner contre un gros tronc d'arbre, chavire et disparaît.

L'intrépide Blanc, quoique épuisé de fatigue, se met à la nage et cherche à gagner la rive. Cependant le courant l'emporte avec une impétuosité dont il ne peut se rendre maître; il l'entraîne vers le pont presque entièrement submergé et le pousse avec violence contre le parapet où il expire.

On fit de longues recherches pour retrouver sa dépouille qui fut, au bout du quinzième jour seulement, recueillie par les habitants de Douelle, où elle reçut les honneurs funèbres.

du sable, de grands creux, des terres emportées de droite et de gauche, des toits de moulins entraînés et où il ne reste plus que la carcasse. Il me vient encore de toutes parts que le dommage que ce débordement a fait depuis Entraygues jusqu'à Aiguillon, où cette rivière se jette dans la Garonne, est si considérable qu'il n'est guère possible de pouvoir l'apprécier. Ce qu'il y a de plus affligeant, c'est que l'on assure qu'il a péri beaucoup de monde.

» D'après ce détail, connaissant, monsieur, le zèle qui vous anime pour les intérêts de votre généralité, je ne doute point que vous ne soyez véritablement touché de ce cruel évènement; il ne peut jamais arriver de circonstance où cette ville puisse avoir plus de besoin de votre secours et de vos bontés que celle où elle se trouve. La dégradation qu'elle a souffert, la misère du pauvre peuple qui a perdu toutes ces ressources qu'il pouvait avoir pour sa subsistance, toutes ces considérations réunies luy font espérer que vous voudrez bien vous intéresser auprès de notre auguste Monarque, qui dans des situations pareilles à celles où cette ville est réduite, ont ressenti les effets de la bonté de son cœur.

» J'écris à M. Fréral par ce courrier pour luy faire part de tout ce qui se passe; je le prie en même temps d'engager M. l'Ingénieur à se rendre icy pour vérifier tous ces dégâts. »

DISCOURS DE M. ARNAULT

En prenant place, le 7 janvier 1889, au fauteuil présidentiel, M. Arnault prononce le discours suivant :

MESSIEURS,

En m'asseyant à cette place, je dois remercier les membres de la Société des Etudes de l'honneur fort inattendu qu'ils m'on fait en me choisissant pour présider leurs réunions pendant le premier semestre de cette année. J'aurais infiniment préféré que M. Greil, sur le nom duquel s'étaient d'abord portés vos suffrages, ait accepté de présider une société aux travaux de laquelle il a pris la part si large et si variée, que sa connaissance profonde de notre histoire locale et de la bibliographie quercynoise promettent de rendre encore plus brillante à l'avenir. Je ne puis que regretter l'excès de sa modestie qui a attiré sur moi des suffrages que vous auriez pu placer sur bien des membres plus assidus à vos réunions et plus instruits du passé de notre Quercy, c'est-à-dire, de ce qui doit faire l'objet principal des travaux d'une société comme la nôtre.

Quoiqu'il en soit, je compte sur votre bienveillance et je commence ma présidence avec plaisir, puisqu'elle me donne l'occasion d'offrir les félicitations de la Société à deux de ses membres les plus influents, à deux excellents amis, nos collègues MM. Calmon et Cangardel, pour les distinctions dont ils viennent d'être honorés à l'occasion du nouvel an. La rosette d'officier de l'Instruction publique donnée à M. Calmon et le ruban d'officier d'Académie ne pouvaient être accordés par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts à de plus méritants que nos confrères. M. Calmon, par son enseignement de l'art du dessin et plus encore par les œuvres de peinture et de sculpture dont il a orné notre Cathédrale, la chapelle des Carmes et les places publiques de notre ville, a une place marquée parmi les artistes distingués de la brillante école des beaux-arts de Toulouse.

Quant à M. Cangardel, ce n'est pas aux membres de la Société des Etudes que j'ai à rappeler tous les travaux intéressants dont il a enrichi notre *Bulletin*, soit en collaboration avec notre confrère, M. Combarieu, soit seul. Le Catalogue de la Bibliothèque de Cahors qu'il a menè à bonne fin, est un travail de Bénédictins, dont tous les amis de livres à Cahors sont reconnaissants au distingué et si affable Bibliothécaire de la ville ; il facilite leurs recherches et les dispense d'avoir trop souvent recours, comme jadis, à sa complaisance, qui était inépuisable, mais qu'on craignait cependant de fatiguer.

Messieurs, avant de commencer cette séance, il me vient une pensée que je veux vous communiquer. Nous commençons une année dont chaque jour rappellera l'année mémorable qui s'écoulait il y a un siècle. En ces premiers mois, il y a cent ans, nos aïeux, dans chacune de leurs communes, désignaient leurs représentants pour rédiger les cahiers locaux, où, pour la première fois, depuis près de deux siècles (depuis 1614), il était permis à nos pères d'exprimer leurs désirs et leurs vœux. Ne serait-il pas bon d'attirer l'attention des membres de sociétés, comme la nôtre, sur ces cahiers locaux dont un grand nombre subsiste certainement dans les registres de nos communes. J'ai eu sous les yeux, pour ma part, ceux de la communauté de Puy-l'Evêque. Dans beaucoup de ces cahiers on trouverait certainement des détails curieux sur les mœurs, les habitudes, les misères, les joies et les désirs modestes ou ambitieux de nos pères, sur ce qu'ils ont aimé et sur ce qu'ils redoutaient. Notre confrère, M. Combarieu, a publié le cahier d'ensemble des trois Ordres du Quercy. A lui, qui garde nos archives, et à vous tous, ainsi qu'à nos correspondants, je propose de chercher et de publier les détails curieux des cahiers communaux. Ne serait-ce pas, pour notre modeste Société, une manière honorable de s'associer au centenaire de 1789 ?

Je dois faire part à la Société de l'envoi par M. Calmels de travaux scientifiques de M. Gaëtan Calmels, son fils, dont la mort a été une perte pour ce pays et pour la science.

L'OISEAU DE PALLAS[1]

SA NOUVELLE APPARITION EN EUROPE

Au moment où les naturalistes et les amateurs de chasse se plaignent de tous côtés de la disparition du gibier et de tous les oiseaux sauvages dans l'Europe occidentale, la Providence nous montre l'inanité des prévisions humaines, en nous envoyant du centre de l'Asie des essaims nombreux d'oiseaux à peu près inconnus jusqu'en ces derniers temps dans nos pays, quoiqu'une immigration de cette nature ait été déjà signalée il y a 25 ans environ. Les oiseaux qui les composent sont identiques à ceux que les habitants de la Sibérie appellent *Pustynnik*, c'est-à-dire l'oiseau du désert, ce que les Allemands ont traduit par le mot composé *Steppenhuhn*, c'est-à-dire le poulet des steppes, oiseau que le célèbre Pallas a déjà bien observé au XVIII[e] siècle, et auquel il a donné le nom latin mais bien barbare de *Syrrhaptes paradoxus*. Cet oiseau voyageur s'est montré, cette année, en grand nombre dans la Russie méridionale, en Pologne, en Allemagne et dans les autres pays de l'Europe centrale où sa présence préoccupe beaucoup les savants et les adeptes de Saint-Hubert. Tout naturaliste qui se respecte est tenu d'indiquer d'abord la classification de l'animal qu'il veut décrire; nous dirons donc

(1) Cet article de M. J. Malinowski, notre membre honoraire, a été publié dans le *Cosmos* du 1[er] septembre 1888; nous le reproduisons, convaincus qu'il intéressera les amis des sciences naturelles.

Nota. — Depuis la publication de cet article dans le *Cosmos* de 1888, l'apparition de l'oiseau en question dans plusieurs départements de la France a été signalée par les différents naturalistes et amateurs de la chasse, et tout dernièrement, la *Feuille des Jeunes Naturalistes*, feuille paraissant à Paris, sous la direction de M. A. Dolfus, contient l'avis suivant, page 113, du n° du 1[er] juin 1889 :

« Une capture de Syrrhaptes paradoxus faite dernièrement, près d'Arles, vient de m'être signalée.

» Marseille.

» P. SIÉPI. »

pour commencer que l'oiseau que nous étudions appartient à l'ordre des *gallinacés* ou poules.

Cet ordre présente une anomalie extraordinaire, car s'il possède une tribu qui ne sait pas bien voler, comme les poules ordinaires, les pintades, les paons, etc., et que l'on peut appeler oiseaux de basse-cour ou oiseaux grattants, en revanche il comprend une autre tribu composée d'oiseaux qui ont un vol puissant; nous avons nommé les pigeons (1). Cependant la nature ne procédant jamais par sauts, on connaît aussi des poulets qui volent et qui se trouvent dans le midi de l'Europe et dans le nord de l'Afrique. L'oiseau de Sibérie appartient au groupe des poules volantes, mais il y forme une espèce toute particulière, car il possède plusieurs signes caractéristiques qui le distinguent des poules volantes proprement dites. Les pieds sont couverts de plumes jusqu'aux serres, ils sont terminés par trois doigts réunis à l'aide d'une membrane. En outre, sa queue très allongée, terminée en forme de flèche et dont l'extrémité est semblable à celle de l'aile, porte deux plumes médianes remarquables.

La couleur générale du plumage est sombre, d'un ton terreux, ce qui lui permet d'échapper au regard de ses ennemis. Chez le mâle, la partie supérieure de la tête et des raies sous les yeux se prolongeant sur le cou sont d'une couleur de cendre; le front, la gorge et la nuque sont jaunes; le cou est d'un brun jaunâtre, il est entouré par trois ou quatre raies composées de blanc et de noir; la poitrine et les flancs sont jaunâtres, d'une nuance foncée; le ventre est brun, la partie inférieure des ailes est grise; le dos et la partie supérieure des ailes d'une couleur rousse jaunâtre; les plumes des pieds et des doigts jaunes blanchâtres, le bec brun, les yeux gris. La longueur totale de l'oiseau est de 39 centimètres. La chair en est très délicate et ne le cède en rien à celle de nos perdrix.

La femelle ressemble beaucoup au mâle, mais la couleur générale du plumage est plus claire et les parties de couleurs variées s'en détachent moins sensiblement. Les steppes de l'Asie qui s'étendent depuis la mer Caspienne jusqu'à la Chine sont la véritable

---

(1) Depuis les travaux du naturaliste Charles Bonaparte cette anomalie a disparu, on a créé l'ordre des Colombins à côté de celui des Gallinacés.

patrie de cet oiseau; mais dans les derniers temps il a étendu considérablement la région de son habitat, car, d'après les observations de MM. Karelin et Stenke, on rencontre ses nids dans les steppes traversées par le cours du Don.

Les premiers naturalistes et les voyageurs qui nous ont donné la description de cet oiseau sont MM. Bade, Swinhoe et surtout Przewalski, colonel au service de la Russie. D'après leurs observations, vers le milieu du mois de mars, lorsque les hauts plateaux sont encore couverts de neige, cet oiseau apparaît dans les vallées en quantité considérable et on y voit les couples déjà appareillés.

Son vol est très rapide et, dans tous ses mouvements, on observe une régularité extraordinaire. Si l'on en voit une volée buvant dans un lac, on peut être sûr qu'à la même heure, le lendemain, ils y seront encore et même en nombre beaucoup plus considérable; mais si un chasseur survient et tire quelques coups de fusil, tous s'envolent immédiatement et s'éloignent avec une grande rapidité en poussant des cris d'alarme comme pour avertir leurs congénères aux alentours et alors, en effet, il n'est plus facile de les approcher et de les surprendre. Ces oiseaux font leurs nids deux fois dans l'année, au commencement du mois d'avril et vers la fin du mois de mai. Ceux-ci sont établis dans des cuvettes creusées dans le sable, dont le fond est garni de quelques herbes. Dans chaque nid la femelle dépose trois ou quatre œufs. Ces œufs ont été examinés scrupuleusement par les naturalistes allemands, qui nous apprennent qu'ils sont d'une couleur gris-verdâtre avec de petites taches brunes. Ces savants nous assurent en outre que les jeunes oiseaux, à peine sortis de la coque, peuvent comme nos petits poussins, accompagner leurs parents. Comme nos perdrix, ces oiseaux du désert courent assez vite sur la terre, et, dans ce cas, les plumes du dos se redressent et les ailes abaissées rasent le sol.

En s'envolant, ils produisent un bruit strident semblable à celui que font entendre les pigeons. Dans leurs déplacements, ils se réunissent en groupe, mais ceux-ci ne présentent pas les figures régulières des bandes de nos oiseaux de passage.

La nourriture du pustynnik, dans son pays natal se compose des feuilles et des graines des plantes qui croissent sur les bords des lacs salés, si communs dans les steppes de l'Asie centrale. Arrivé

en Europe, il mange le blé avec activité mais il méprise, parait-il, les insectes.

D'après le colonel Przewalski, ces oiseaux se réunissent en quantités innombrables dans les parties non couvertes par la neige, des déserts de Gobi et d'Alan-Shanie en Mongolie. Les naturalistes anglais David et Swinhoe les ont observés en grande volées dans les environs de Pékin et de Tientsin, lorsque l'hiver était très rigoureux dans la Sibérie méridionale et dans la Mandchourie. Quant à la migration de ces oiseaux en Europe occidentale, elle n'est connue que depuis 1859.

Dans le courant de cette année là, en hiver, les chasseurs ont tué quelques oiseaux de cette espèce dans la Russie occidentale, en Danemark, en Hollande et même en France et dans les îles Britanniques.

En mai 1863, on en a vu tout à coup de grandes volées en Autriche, en Allemagne, en Hollande et en Danemark. Mais comme on les a traqués sans merci, la plus grande partie a été exterminée et les survivants se sont envolés au loin, de telle sorte que l'on en a abattu quelques individus isolés, près de Modène, d'autres à Dax, aux pieds des Pyrénées, et même quelques-uns aux îles Faéroé, dans l'Océan Atlantique septentrional.

Le retour de ces oiseaux vers la Sibérie a eu lieu vers la mi-septembre ou dans les premiers jours d'octobre; cependant en novembre, on a tué quelques individus isolés en France, en Belgique, en Allemagne et dans les autres pays limitrophes. A cette époque, M. Alfred Brehm, célèbre naturaliste allemand, a adressé une circulaire aux Sociétés savantes, leur demandant d'intervenir près des chasseurs, pour arrêter la destruction de cette race d'oiseaux voyageurs qu'on pouvait espérer voir s'établir en Europe et même s'y reproduire.

Il semble que la nouvelle immigration de cette année est bien plus nombreuse que les précédentes. On se perdait en conjectures sur la véritable origine de ce déplacement. Aujourd'hui on croit en avoir trouvé les causes. Cette espèce d'oiseaux s'étant multipliée outre mesure dans la Sibérie méridionale, ne trouverait plus assez de nourriture dans les steppes et serait conduite par l'instinct à chercher d'autres régions pouvant assurer sa subsistance.

Il est bon que la connaissance d'un fait de cette importance soit

propagée, et il serait à désirer que les Sociétés d'histoire naturelle obtinssent des autorités civiles des règlements protégeant ces nouveaux hôtes. Une fois bien acclimatés chez nous, ils fourniraient à nos chasses l'appoint d'un gibier sain et abondant et peut-être pourraient-ils, en se laissant domestiquer, augmenter utilement le nombre de nos animaux de basse-cour.

J. MALINOWSKI.

POÉSIES

JEANNE[1]

PETITE NOUVELLE POPULAIRE

A MON TRÈS CHER ET ILLUSTRE MAITRE

FRANÇOIS COPPÉE

de l'Académie Française

Hommage profondément respectueux d'admiration, de dévouement et d'affectueuse gratitude.

Il vient un âge où dans l'espace,
Croyant ressaisir le passé,
L'esprit s'envole et l'on retrace
Chaque souvenir effacé.

Les pensers s'accroissent et fouillent
Les secrets arcanes du cœur,
Du livre oublié se débrouillent
Jours de soleil, soucis, rancœur.

Mais les haines sont vite éteintes,
Dédaignant de les rallumer,
Sur les pages d'amour déteintes
On cherche le secret d'aimer.

Et de jolis fantômes roses,
Sur les ailes du souvenir,

(1) Cette pièce a obtenu le 1er prix, médaille d'or grand module, au concours international de l'Académie littéraire et musicale de France.

Murmurant de suaves choses
S'en vont pour ne plus revenir.

L'âme, en un retour de tendresse,
Croit pouvoir les suivre, au départ
Elle retombe, et la vieillesse,
Railleuse, dit : « Il est trop tard ! »

Il est trop tard !... Mais dans l'espace,
Ne pouvant saisir le passé,
L'âme se recueille et retrace
Chaque souvenir effacé.

Et c'est pourquoi, de ma mémoire
Rassemblant les feuillets jaunis,
Ma muse a rimé l'humble histoire
Que je présente à mes amis.

***

Mon héros et son amoureuse,
Issus d'honnêtes artisans,
L'un léger, l'autre langoureuse,
Venaient de clore leurs seize ans.

Nés en avril, à la même heure,
Frères de lait, un peu cousins,
Choyés de tous en leur demeure
Ils étaient chéris des voisins.

Jolis, blondins, petits de taille
Tous deux s'aimaient éperduement,
Mais quand ils se livraient bataille
Leur bruit de guerre était charmant.

Comme, à grands cris, de branche en branche
Se poursuivent deux passereaux,
Leurs petites mains sur la hanche
Ainsi bataillaient mes héros.

Ravi de ses airs de tigresse,
Sans s'émouvoir, pour l'apaiser,
Lui, la liait d'une caresse
Qu'il scellait d'un mignon baiser.

Elle résistait, furieuse ;
Lui, pressait plus fort à dessein ;
Vaincue, adorable et rieuse
Elle se penchait sur son sein.

Alors, sans la moindre rancune,
Vite, bras dessus bras dessous,
En plein soleil ou dans la brune
L'un par l'autre ils étaient absous.

Aux parents, dans le voisinage,
L'on disait : « Ça va, nous rirons,
Jeanne est vive, Paul est volage,
C'est égal, nous les marierons. »

* * *

Le temps marche ; elle devint triste ;
Plus coquet, lui, l'abandonnait,
Beau chanteur, rêvant d'être artiste
Au théâtre il papillonnait.

Peintre, il négligea sa palette ;
Fort ténor, à l'*Eldorado*
Il brilla ; de mainte soubrette
Il fut l'heureux *caballèro*.

Certains disaient qu'à l'une d'elles
Il avait juré, sur l'honneur,
De l'accompagner à Bruxelles
Dès l'instant qu'il serait majeur.

Jeanne, alarmée, en fut jalouse,
Oh ! mais jalouse à faire peur,

Un soir d'été, sur la pelouse,
Elle lui dit avec langueur :

« Je ne puis songer qu'une femme
En sa vie aime plusieurs fois ;
Si je me sentais être infâme
La honte me tuerait, je crois...

De même, si tu me délaisses
Mon âme te pardonnera,
Mais dans les bras de tes maîtresses
Mon ombre en deuil te poursuivra ! »

Lui, répondit : « On a beau dire
Que *ce que femme veut Dieu veut*,
Je ne puis m'empêcher d'en rire ;
Nous verrons si cela se peut. »

* * *

Or, il advint qu'en une fête,
Où mon héros avait chanté
Par sa grâce il fit la conquête
D'une actrice au nom réputé.

Il était jeune. Elle était belle.
Charmeuse, elle le fascina.
Loin de la maison paternelle
Dans son char elle l'entraîna.

L'homme est frivole en son jeune âge,
Paul la suivit d'un cœur joyeux
Comptant, après un court voyage,
Pouvoir sécher de jolis yeux.

Les jours, les mois s'écoulent vite,
Il est si doux de voyager...
Parfois, le remords qu'on évite
Dissipe un bonheur passager.

Un soir, grandi, beau de visage
Il entrait au bal ; sur le seuil
On lui remit un lourd message
Scellé d'un gros cachet de deuil.

En fredonnant un chant bachique
Il le rompit d'un air distrait :
De blonds cheveux, chaste relique,
S'enroulaient autour d'un portrait.

D'une femme c'était l'image
Pâle, amaigrie, aux yeux éteints,
Elle pressait sur son corsage
Un christ d'ivoire entre ses mains.

Saisi d'une angoisse mortelle,
Chancelant, entre deux sanglots :
« Malheur à moi ! dit-il, c'est Elle !... »
Puis, lentement, il lut ces mots :

« Ami, j'ai tenu ma promesse,
Car *ce que femme veut Dieu veut*.
Je t'ai conservé ma tendresse.
Chez ta courtisane il se peut,

Qu'à l'heure où l'humble char m'emporte
Ivre, sur son sein tu riras !...
Sois heureux !... Quand tu reviendras
Viens prier pour ta chère morte !... »

* * *

Il la pleura, dit-on, longtemps.
Qu'est-il devenu ? — Je l'ignore.
Mais je sais qu'à chaque printemps
Un coquet médaillon décore

La tombe, où d'énormes cyprès
Protègent l'amante fidèle,

Sous leur ombre, à genoux, près d'Elle (1)
Pour l'absent j'offre mes regrets...

— Il vient un âge où dans l'espace,
Comme pour sonder le passé,
L'âme plane, fouille et retrace
Chaque souvenir effacé.

Et c'est pourquoi de ma mémoire
Rassemblant les feuillets jaunis,
J'ai peint, sans art, dans mon histoire
Deux enfants que j'eus pour amis.

J.-B. ROUQUET

Cahors, 16 décembre 1888.

NOTE DE L'AUTEUR

(1) Les parents de la défunte firent sculpter dans la pierre, à l'intérieur de son mausolée, sa mignonne tête en médaillon.

Quelques années plus tard, une main inconnue plaça sur l'autel de sa petite chapelle un tableau peint à l'huile représentant une ravissante jeune fille en pied.

C'était le portrait de *Jeanne*.

Au coin de cette jolie toile l'artiste avait signé de son petit nom : *Paul*.

NOSTALGIE DU CŒUR

POÈME EN DEUX CHANTS

Dédié à Mme X***, à C..., Haute-Garonne

I

Muses, ouvrez votre trésor !
Pour mes strophes, soyez dociles,
Et que sous mes doigts inhabiles,
Vibre aujourd'hui la harpe d'or !

Volez au loin, tendres pensées ;
Allez pour moi l'entretenir
De nos confidences passées ;
Qu'elle daigne se souvenir !

D'elle mon âme est encore ivre,
A son nom je me sens pâmer,
Parce que, s'il est doux de vivre,
Il est délicieux d'aimer.

Tenez, il m'en souvient encore :
— Même il m'en souviendra toujours —
Le soleil à peine colore,
Venant de terminer son cours

Les premiers pas de la nuit sombre ;
Une étoile brille au zénith,
L'oiseau s'est blotti dans son nid,
La terre prend son manteau d'ombre.

L'air dispos, le pas assuré,
Une personne au loin s'avance ;
On la reconnaît à distance
Lorsque le cœur est préparé !

Le bois est près, la route est blanche ;
Il fait si bon causer à deux !
Plus facilement on s'épanche
Et cela rend plus hasardeux.

Au loin chante le clair ruisseau,
Côtoyant le bord des prairies :
Tout invite, dans ce tableau,
Aux plus exquises rêveries.

Un charme pénétrant, étrange,
Se répand et glisse en nos cœurs ;
Les doux accents de la mésange
Se mêlent au parfum des fleurs.

Elle a le ton d'une marquise,
Mais sans vouloir en imposer,
Puisqu'elle permet de baiser
Ses rouges lèvres de cerise.

Sans la soie et sans le velours
Le cœur sait par ses fantaisies
S'abandonner aux frénésies
S'adonner aux folles amours.

Quand s'éveille la pâle aurore
Comme la fleurette au matin
Sourit à Phœbus le lutin,
Songeant au rayon qui la dore ;

Sous le ciel bleu, dans le pré vert,
Doucement nous nous laissions vivre ;
Notre vie était comme un livre
A la page d'amour ouvert.

Echos divins, brûlez l'espace
Portés sur l'aile du zéphyr
Et faites que mon souvenir
Jamais de son cœur ne s'efface.

II

Parmi celles qu'à deux genoux
En insensés on idolâtre
En fut-il en ville, au théâtre,
De plus séduisante que vous ;

D'où que vous fussiez descendue,
De l'enfer ou du paradis,
Partout vous étiez bienvenue ;
On vous adorait, je vous dis !

Lorsque vous étiez ma voisine
J'ai, par devoir, fait le discret ;
Mais plus d'une fois mon secret
A failli rompre ma poitrine.

De l'idéal, chastes amants
Vous faisiez rêver les poètes ;
Pour l'un d'eux encore vous êtes
Le plus suave des romans.

A l'organe enchanteur des merles
Votre voix ressemblait le soir ;
Votre sourire faisait voir
Un double rang de belles perles.

Avec l'éclat de vos beaux yeux
De la nuit vous perciez les voiles,
Car ils prouvaient que les étoiles
Ne brillaient pas toutes aux cieux.

L'usage des vains artifices
Pût être par vous délaissé
Dieu dans vos yeux ayant versé
Tout un océan de délices.

Votre main !... Quel chef-d'œuvre humain
Mêlé de satin et d'albâtre !

Quel Phidias, en marbre ou plâtre
A moulé plus exquise main !

Encore un attrait des poètes,
Jolis doigts anx ongles rosés ;
Et ces délicates fossettes
N'étaient que des nids à baisers.

On lisait dans ses hiéroglyphes
Ces grandes lignes du destin :
« Tous ceux qui verront cette main
L'amour les prendra dans ses griffes.

Les épris auront beau vouer
Sa vie aux plus sombres alarmes,
Les haines viendront échouer
Piteusement devant ses charmes. »

Vous déchaîniez les désespoirs ;
Les hommes étant votre chose,
Vous faisiez de ces démons noirs
Vos victimes, ô démon rose !

Vous pouviez, courtisanne ou reine,
Tenir entre vos doigts sculptés
Le sceptre de la souveraine
Ou le sceptre des voluptés,

Si Dieu d'une triple cuirasse
N'avait votre cœur revêtu,
Ce qui permet à votre grâce
D'allier beaucoup de vertu.

Je vous en ai dit long, ma chère :
Les moments passés aux amours,
Vous ne l'ignorez pas, j'espère,
Nous paraissent toujours trop courts.

Mais si, plus succint, ce poème
N'avait formé qu'un seul quatrain,

Il eût contenu le « je t'aime ! »
Puisque du cœur c'est le refrain.

Que bientôt vos tendres pensées
Reviennent pour m'entretenir
De nos confidences passées ;
Et vous, daignez vous souvenir !

L. SALAMON.

Février 1889.

Communiqué par l'auteur à la Société des Études du Lot.

DÉLAISSÉ

J'aurais été pour vous l'amant le plus fidèle
Tant par vos traits chéris mon cœur était charmé
J'aimais votre air discret, vos beaux yeux ô ma belle.
J'eusse été trop heureux si vous m'aviez aimé !

Mais vous me repoussez. Contraire à Philomèle
Qui vient nous égayer quand sourit le printemps,
Pourquoi m'abandonner lorsque la fleur nouvelle
Vient embellir nos prés, nos sentiers et nos champs ?

Si je pouvais encor garder cette espérance
Que fidèle au serment vous allez revenir,
Cet espoir calmerait les tourments de l'absence,
Et je vivrais heureux de votre souvenir.

J'irais dans la prairie à cette même place
Où nous allions cueillir, à la belle saison,
De merveilleux bouquets ; je chercherais la trace
Où votre pied mignon foulait le vert gazon...

Mais non, tout est fini... Pour un autre, pout-être.
Qui n'aura point pour vous autant d'amour que moi,
Ah ! j'eusse préféré ne jamais vous connaître,
Et garder en mon cœur, mon amour et ma foi !

Mais je vous vis hélas ! ... C'était un jour de fête.
Comment vous résister ? Au détour d'un chemin
En passant je frôlai votre riche toilette
Et vos doigts parfumés effleurèrent ma main.

Fervente, vous alliez à l'église voisine,
Entendre célébrer le service divin ;
Emu, je vous suivis. Au pied de la colline
Je vous dis mon amour, mes douleurs, mais en vain.

Depuis, calme ou rieuse, et méprisant mes larmes
Vous m'avez repoussé. De douleur abîmé.
Aujourd'hui je me dis en songeant à vos charmes,
Que j'eusse été ravi si vous m'aviez aimé !

Décembre 1888.

L. SALAMON.

PETITE FRANÇOISE

Dédié à son excellent confrère et ami J.-B. Rouquet, peintre-félibre, par son tout dévoué,
L. SALAMON.

Onze heures. Un bruit doux, étrange,
Fend l'air de petits cris joyeux ;
Et l'on dirait la voix d'un ange,
Tant ils sont purs, mélodieux.

Part-il des sphères éternelles,
Ou bien de la céleste cour,

Ce chérubin dépouillé d'ailes
Qui vient au terrestre séjour ?

Chétif, mais rempli de sans-gêne,
Il est du sexe aimable et doux,
Et vite il s'installe chez nous
Pour y régner en... *souveraine.*

— Françoise, n'y pensez-vous pas ?
A peine si vous êtes née
Que vous faites vos embarras ;
Vraiment, vous êtes peu gênée !

On vous dévore de baisers ;
Sur un geste il faut qu'on accoure
Caresser vos membres rosés ;
Des meilleurs soins on vous entoure.

Tout le monde fait de son mieux ;
Votre maman se désespère
Pour empêcher une colère,
Un pleur de ternir vos beaux yeux.

Ils sont les miroirs de votre âme,
Ces yeux brillants, dont la candeur,
Comme la native splendeur,
Reflète l'angélique flamme.

Tout en vous est charme infini !
Ainsi l'oiseau sous la ramée
Qu'on dorlote en son petit nid :
Par nous tous vous serez aimée.

Nous veillerons au cher fardeau
Dont nous sommes dépositaires,
A cause des profonds mystères
Que renferme votre berceau.

Dans le parterre de famille,
Pour commencement de bonheur
Nous possédions bien une fleur
Rayonnante, espiègle, gentille ;

Mais une autre fleur nous manquait
Afin d'embellir la corbeille,
Et vous venez, jeune merveille,
Compléter enfin le bouquet.

Votre *grande* sœur est contente
Lorsqu'elle peut vous embrasser ;
Mais s'il s'agit de vous bercer,
Elle devient récalcitrante.

Votre vue a tant de douceurs
Qu'une joie immense nous grise !
Comme entre vous, petites sœurs,
— De Françoise ou bien de Louise —

Se prononcer est hasardeux,
Nous croyons beaucoup plus habile,
Evitant un choix difficile,
De vous préférer toutes deux.

Chérissez-vous ! Restez unies
Et plus tard tous vos jeux charmants,
Tous vos bruyants amusements,
Seront d'exquises harmonies.

Puisque le sort se montre doux
A l'humble habitant de la terre,
Quand il peut au bonheur d'époux
Ajouter celui d'être père,

Restez-nous, enfants ! Dès ce jour
Nous vous promettons, sans rancune,
En l'absence de la fortune,
De vous donner beaucoup d'amour.

L. SALAMON.

Cahors, le 12 février 1889.

Lu à la séance de la Société des Études du Lot, le 18 février 1889.

DEUX BERCEAUX

Sonnet amical, à mon gentil confrère Louis Salamon, qui me dédie ses jolis vers, écrits à l'occasion de la naissance de sa petite Françoise.

Puisque vous m'offrez, cher confrère,
Les vers coquets, émus et beaux,
Que votre cœur d'époux, de père
Vous dictait entre deux berceaux,

Je vais essayer, pour vous plaire,
De peindre sous ses blancs rideaux
Le nid d'amour, de doux mystère,
Où, comme deux petits oiseaux,

Françoise gazouille, et Louise
A sa mignonne sœur promise
Raconte ses secrets d'enfant ;

Sous les ailes de l'espérance,
Deux anges gardiens en silence
Bénissent ce couple charmant.

Remerciements et amitiés.
J.-B. ROUQUET.

Cahors,
Impromptu du 17 février 1889.

LE JOLI PETIT DOCTEUR

Thermidor ressemble à Brumaire ;
A ce temps bizarre exposé,
J'étais la semaine dernière
Très fortement indisposé.

Ne croyant pas à la science
D'un vieux médecin radoteur,
J'ai voulu suivre l'ordonnance
De mon joli petit docteur.

« De cette indisposition,
Me dit-il d'un air assez grave,
« J'aurai rapidement raison
« Pourvu que rien ne nous entrave.

« Comme, vous avez l'âge encor
« Où le cœur se perd assez vite,
« Sans cependant craindre la mort
« Je ne réponds pas de la suite ;

« Maintenant de l'oppression
« Qui tient si fort votre poitrine
« Un peu de transpiration
« Vous en guérira j'imagine. »

Mon praticien ne fait pas
Pour opérer la moindre alarme ;
Et c'est discrètement, tout bas,
D'une voix douce comme un charme,

Que mon cher docteur favori,
Grâce à son souverain remède,

Vrai trésor du cœur, qu'il possède,
M'a tout subitement guéri.

Il n'a pas besoin de clinique,
Comme il traite par bon conseil ;
Mais son excellent spécifique
Rend le cœur gai, le teint vermeil.

C'est qu'il paraphe l'ordonnance
D'un si joli clignement d'yeux.
Que l'on renaît à l'espérance
Et qu'aussitôt on se sent mieux.

Si mon docteur n'est pas un homme
Fleurant encor la Faculté,
Mais une femme sans diplôme
Qui protège ainsi ma santé,

Demandez à tous les profanes
Des secrets de Diafoirus.
Si les sourires valent plus
Que la meilleure des tisanes ?

Ses yeux ne sont pas du tout verts,
Comme ceux de la pythonisse
Qui pour traiter une jaunisse
Invoque ses grands bras ouverts,

Les esprits, aux profondeurs sombres
Relégués pour l'éternité,
Et qui fuient ainsi que des ombres
Devant la céleste clarté !

Non ! mon docteur est une femme
Qui facilement sait calmer
Tous les maux surtout ceux de l'âme,
Et de plus sait se faire aimer

— Car sa voix, si douce et si pure,
Semblant d'un oiseau s'échapper —
Comme le plus tendre murmure
A mon oreiller vient frapper !

Elle est ravissante et gentille
Et son visage de satin,
Et la perle aux feux du matin
De moins d'éclat que son œil brille.

Tout est donc fait pour m'excuser
De lui donner la préférence ;
Sans compter que mon ordonnance
Se solde avec un doux baiser.

Elle vaut pourtant cent pistoles
Et plus. Mais silence, mon cœur !
Car on dirait que tu raffoles
De ton joli petit docteur !

L. SALAMON.

Juillet 1888.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES

PENDANT LES 1er ET 2e TRIMESTRES DE 1889

Séance du 7 janvier 1889

Présidence de M. ARNAULT, président

Le procès-verbal de la séance du 24 décembre, lu par M. Salamon, est adopté.

M. le président remercie les membres de la Société des Etudes de l'honneur fort inattendu qu'ils lui ont fait en l'appelant à la direction des travaux de la Société. Il regrette que M. Greil, élu d'abord, n'ait pas accepté les fonctions de Directeur dont ses connaissances de l'histoire et de la bibliographie quercynoise le rendaient si digne.

Il félicite, au nom de la Société toute entière, MM. Calmon et Cangardel, les deux sociétaires qui ont obtenu, au 1er janvier, l'un les palmes d'officier de l'instruction publique, l'autre les palmes d'officier d'Académie.

M. Arnault exprime, ensuite, le vœu de voir la Société rechercher, cette année, les cahiers de doléances dressés, il y a cent ans, par les communautés de notre province, au moment de la réunion des Etats généraux. Ces cahiers, joints à ceux des trois ordres du Quercy publiés par M. Combarieu, formeraient un ensemble des plus intéressants et permettraient à notre modeste Société de s'associer d'une manière honorable au centenaire de 1789.

La Société décide que le discours de M. Arnault sera inséré dans le Bulletin.

M. le président, offre à la Société, de la part de M. Calmels, juge de paix à Catus, les ouvrages de son fils, M. Gaëtan Calmels, dont voici les titres : 1° Etude histologique des glandes à venin du crapaud et recherches sur les modifications apportées dans leur évolution normale par l'excitation électrique de l'animal; 2° De la constitution chimique de la

cocaïne, en collaboration avec M. Gossin; 3° Sur le venin des batraciens; 4° Sur la constitution de quelques composés élémentaires du cyanogène; 5° De l'action des iodures alcooliques primaires sur le fulminate d'argent; 6° De la philocarpine, en collaboration avec M. E. Hardy.

Ce dernier mémoire a été couronné par l'académie des sciences, le 11 décembre 1888, après la mort du jeune docteur Gaëtan Calmels, si prématurément enlevé à la science et à notre pays qu'il aurait honoré.

La Société vote des remerciements unanimes à M. Calmels père, pour l'envoi de ces travaux et invite M. le docteur Lebœuf à les examiner pour en rendre compte à la Société.

M. Joseph Blanc, lit, ensuite, une composition littéraire, pleine d'entrain et de poésie, intitulée : Paysage cadurcien. Il fait la description de Cahors vu de Cabessut, du charment paysage qui entoure ce faubourg, des ruines du couvent des Jacobins et du Pont-neuf. A ce propos il parle de la prise de Cahors par Henri de Navarre et fait l'éloge du sénéchal de Vezins qui défendit la ville.

Après cette lecture, la séance est levée à 9 heures 1/2.

Ordre du jour de la prochaine séance : Lecture d'un travail de M. Bergougnoux.

Séance du 14 janvier 1889

Présidence de M. VALETTE, doyen d'âge

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général dépose les publications suivantes :

1° Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, janvier 1889;

2° Bulletin héraldique de France;

3° Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord;

4° Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 8e série, tome X;

5° Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse : avril, mai, juin, juillet, août et septembre 1888;

6° Journal d'hygiène, nos 639, 640, 641;

7° Bulletin historique des antiquaires de la Morinie;

8° Marseille-horticole;

9° Feuille des Jeunes Naturalistes ;

10° Journal des Bibliothèques populaires ;

11° Journal d'histoire naturelle de Bordeaux ;

12° Bulletin des sommaires, nos 12 et 13 ;

13° Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques, année 1888 nos 1 et 2.

M. Daymard signale dans cette publication, à la page 34, une étude sur le mot *quer* et ses dérivés, par M. Vidal. D'après lui, *quer* n'est autre que le mot celtique *cair* (pierre), qui se retrouve dans beaucoup de noms de lieux des diverses provinces de la France, et notamment en Bretagne, où les noms propres commençant par *ker* sont innombrables. De là viennent les mots Quairou, Quayrol et Quercy (pays de pierre).

M. Bergougnoux donne lecture de son dernier travail sur la grotte des Pouzats, située sur le territoire de Reilhac, commune du canton de Livernon (Lot).

Cette habitation préhistorique, fouillée consciencieusement par M. Bergougnoux, contenait de nombreux outils ou instruments précieux, dont les dessins sont joints au document dont il donne lecture, sans compter ceux dont le propriétaire n'a pas voulu se dessaisir.

La Société remercie M. Bergougnoux de son intéressante communication, et le félicite de ce que le succès vient souvent couronner les efforts qu'il fait pour faire aboutir ses infatigables recherches.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 21 janvier 1889

Présidence de M. ARNAULT, président

M. Arnault, président, donne lecture d'une lettre de M. Herbette, directeur de l'administration pénitentiaire, faisant connaître à la Société que le ministère de l'intérieur doit figurer par plusieurs de ses services, et spécialement par les services et les établissements pénitentiaires à l'exposition universelle de 1889.

Une des parties de cette exposition doit avoir un caractère rétrospectif et porter sur les systèmes de détention et de répression antérieures à la Révolution française, sans que l'on doive négliger de présenter le tableau de ce qui s'est fait depuis cent ans.

C'est pour mener cette œuvre à bonne fin que M. Herbette fait appel au concours de la Société et à celui de ses membres. A cette lettre est jointe une notice explicative sur la manière de collaborer à l'Exposition rétrospective. A cette exposition peut trouver place tout ce qui caractérisait les systèmes suivis autrefois : « Organisation des anciennes géôles et prisons, aspect des bâtiments, des salles, des cellules, des portes, des fenêtres, des grilles; lieux d'exécution, appareils et instruments de supplice. » Pourront figurer à l'Exposition des modèles et spécimens, reproductions, réductions, photographies, dessins et aquarelles, albums, plans, notices, monographies et statistiques... »

La Société décide de travailler, dans la mesure de sa sphère d'action, à reunir des documents propres à figurer à cette exposition qu'elle estime devoir être du plus grand intérêt et de la plus grande utilité.

Les publications reçues dans la huitaine sont déposées par M. le Secrétaire général :

M. Greil donne lecture, d'une délibération des consuls de la Communauté de Montfaucon, datée du 11 janvier 1789, où sont émis les vœux suivants : 1° Que le nombre des membres du Tiers-Etat soit au moins égal à celui des deux autres ordres réunis ; 2° Que les états du Quercy forment une assemblée distincte des Etats du Rouergue ; 3° Que le siège des Etats du Quercy soit établi à Cahors.

M. Greil donne également lecture de plusieurs délibérations de la même communauté présentant aussi le plus grand intérêt.

La Société remercie M. Greil de ses communications, dont l'importance n'échappe à personne et s'accroît encore par le fait qu'elles sont une utile et agréable préface à la réalisation des vœux formés au commencement de l'année par le président de la Société.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 28 janvier 1889

Présidence de M. ARNAULT, président

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Blanc, est adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues.

M. Greil dit qu'après avoir examiné comparativement le texte du cahier des doléances de la Noblesse adopté dans une réunion préparatoire, et le texte définitivement arrêté, lors de la réunion officielle qui

eut lieu à Cahors, en mars 1789, il a remarqué quelques variantes d'une certaine importance.

Dans le premier texte figure, entre autres, le vœu suivant écarté dans le second : « Elle (l'Assemblée) demande la recherche la plus exacte des faux nobles et que les moyens de parvenir à l'être soient rendus plus rares. »

M. Blanc dépose, au nom de M. Bergougnoux, une photographie représentant un crâne, des ossements, des armes et divers objets trouvés dans la grotte de Conduché.

Séance du 4 février 1889

Présidence de M. DELPÉRIER, doyen d'âge

M. l'abbé Gary, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. le Secrétaire général dépose les publications reçues.

M. Blanc, secrétaire du comité Clément Marot, donne lecture du procès-verbal de la séance de ce comité, du mercredi 30 janvier. Ce procès-verbal est adopté.

Personne n'étant inscrit à l'ordre du jour ou n'ayant aucune communication à faire, la séance est levée.

Séance du 11 Février 1889

Présidence de M. DELPÉRIER, doyen d'âge

M. le Secrétaire-général dépose les publications suivantes :

1° Le 4e fascicule de 1888 et le 1er de 1889, du bulletin de la Société ;

2° Le bulletin de la Société des lettres sciences et arts de la Corrèze ;

3° Deux circulaires du ministre de l'Instruction publique, demandant :

La 1re que la Société recherche s'il existe, dans notre département, soit dans la bibliothèque, soit même chez des particuliers, des registres contenant des observations météorologiques, manuscrites ou imprimées, antérieurs à 1870. Les formules à remplir sont jointes à la circulaire.

La 2e accompagnée de six exemplaires d'un questionnaire, établi par

le comité des travaux historiques et scientifiques (section de géographie) pour l'étude de l'habitation en France.

M. Greil donne lecture d'une communication qui lui a été faite par M. Philippe de Borredon, ancien conseiller d'Etat. C'est la description du sceau des consuls de Cahors en 1721. Voici cette description.

Sceau ovale très arrondi (de 22^{mm} sur 20) empreinte sur papier plaqué sur un certificat délivré par « les Consuls de la ville et cité de Cahors, capitale du pays et sénéchaussée du Quercy, seigneurs de la Capelle, Bégoux, Cavaniés, Larozière, St-Cirice et autres lieux, juges civils, criminels et de police dans la dite ville, juridiction et gardiage d'icelle et pour la légalisation de la signature du sieur Brugère, notaire royal 1er juin 1721).

Pas de légende.

Dessin : Un pont à six arches sur lequel se dressent cinq tourelles (manuscrit de la Bibliothèque nationale, pièces originales, dossier La Roche-Fontenille).

La Société remercie l'infatigable chercheur de sa curieuse et intéressante communication.

La séance est levée à 10 heures.

Ordre du jour de la prochaine séance : Communication de MM. Greil, Rouquet et Salamon.

Séance du 18 février 1889

Présidence de M. DELPÉRIER, doyen d'âge

Le procès-verbal des deux dernières séances, lu par M. Salamon, est adopté.

M. le Secrétaire général dépose les publications reçues.

M. le Président offre à la Société, de la part de M. Graulières, employé des postes et télégraphes à Bordeaux, membre de la Société des Etudes, divers échantillons de minerais recueillis principalement dans les Pyrénées. La Société remercie le donateur.

M. Greil lit une ordonnance des consuls de Cahors fixant le prix des marchandises, des façons et des journées pour l'année 1724, en exécution d'un édit royal publié quelques années auparavant.

Une charmante poésie intitulée : *Peti e Françoise*, dédiée au félibre Rouquet, est lue par son auteur M. Salamon.

M. Rouquet répond par un sonnet plein d'à-propos à M. Salamon. Il donne lecture d'une lettre en vers francais à lui adressée par M. Dangé d'Orsay, pour le remercier de l'envoi de *Jantil et Tountounèto*. Il lit ensuite une pièce où le sentiment le dispute à la grâce, intitulée : *Une Couronne !*

M. le Secrétaire des séances lit, dans la *Revue Félibréenne*, l'éloge funèbre par MM. Rolland et Carle de Carbonnières, de M. le comte de Toulouse-Lautrec, syndic de la Maintenance d'Aquitaine, qui présida à Cahors le félibrige de 1882.

M. Daymard signale à la Société la réception solennelle de M. Hallberg, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, membre de la Société des Etudes, comme mainteneur des Jeux Floraux.

Un membre fait connaître l'envoi au Musée de Cahors du buste en plâtre de Clément Marot.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 25 février 1889

Présidence de M. DELPÉRIER, doyen d'âge

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général dépose les publications reçues.

Il donne lecture d'une circulaire de M. Larroumet, directeur des Beaux-Arts, relative à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.

Un membre donne quelques renseignements sur des fondations découvertes non loin de la station de Lalbenque. On voit dans un champ plusieurs restes de murs parallèles formés de blocage, alternant avec une assise de bois carbonisé. Il serait difficile et téméraire de se prononcer sur leur destination probablement peu importante.

M. Laroussilhe exprime le vœu que l'histoire générale de la Province du Quercy, par G. Lacoste, soit consultée par tous ceux qui s'occupent de monographies communales. On ne saurait puiser à une meilleure source.

La séance est levée à 10 heures.

Ordre du jour de la prochaine séance : communication de M. Combarieu.

Séance du 11 Mars 1889

Présidence de M, VALETTE, doyen d'âge

Le procès-verbal de la dernière séance, dressé par M. Gary et lu par M. Salamon, est adopté.

M. le Secrétaire général dépose les publications reçues.

M. le Directeur des Annales du Rouergue et du Quercy offre à la Société trois numéros de cette publication contenant un travail de M. L. Combarieu, notre savant et sympathique confrère, sur les mouvements populaires dans le Bas-Quercy (1789-1791).

La Société envoie des remerciements au donateur.

M. L. Greil donne lecture d'un rapport de M. Malinowski, sur deux livraisons du tome IX du bulletin de la Société scientifique de Kiew, écrits en langue russe et imprimés en caractères modernes employés pour les journaux, livres et autres publications dans l'empire russe, livraisons qui lui avaient été communiquées pour examen.

Notre éminent confrère a donné sur ces publications, avec la compétence habituelle qu'on lui connait, des renseignements très détaillés et très précieux sur la Russie méridionale et particulièrement sur la ville universitaire de Kiew, dont il est plus spécialement question dans l'ouvrage examiné.

La Société remercie M. Malinowski, dont l'âge n'altère pas le dévouement, de son intéressant travail.

La Société proteste énergiquement ensuite, contre la publication anticipée, dans un journal de la localité, des matières insérées dans son Bulletin. M. le Directeur du journal visé : Le *Journal du Lot*, qui est aussi l'imprimeur du Bulletin de la Societé est invité de nouveau à ne pas publier à l'avenir les matières contenues dans le Bulletin, avant que la remise complète en soit faite aux sociétaires et que l'autorisation lui en soit donnée. La séance est levée à 10 heures.

Séance du 25 mars 1889

Présidence de M. VALETTE, doyen d'âge

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Salamon, est adopté.

M. le Secrétaire général dépose les publications reçues :

Il signale, dans un des bulletins reçus, une lettre de M. Jules Marcou,

sur l'origine du nom d'Amérique. D'après ce géographe, le nom d'Amérique ne viendrait pas d'*Americ*, Vespuce, comme on l'a cru jusqu'ici, mais de la Sierra *Amerrique*, mot indien qui signifie le *pays du vent*. Les montagnes ainsi nommées séparent le lac de Nicaragua de la côte des Mosquitos.

M. Bétille, de Sainte-Neboule, envoie, à titre gracieux, à la Société, trois fascicules du tome 1er du *Bulletin de la Société des Etudes*. M. le secrétaire général est chargé de remercier M. Bétille. La Société désire vivement recouvrer un certain nombre de fascicules du tome 1er et surtout le 4e fascicule du tome III. Elle sera reconnaissante à toute personne qui voudra bien les lui procurer.

M. Combarieu donne lecture d'une lettre de M. Albert Lebègue, qui désire collectionner, en vue de l'Exposition centenaire, les anciennes inscriptions grecques. Il fait appel aux membres de la Société des Etudes du Lot.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

Séance du 8 avril 1889

Présidence de M. VALETTE, doyen d'âge

Le proces-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues.

M. Caste, instituteur à Bagat, présenté par MM. Greil et Girma, est élu membre correspondant de la Société des Etudes.

D'intéressants documents concernant l'ancienne famille quercynoise, Palhasse de Salgues, de Figeac, sont communiqués par M. Greil. Le même membre donne lecture d'une lettre de M. Malinowski à M. Lebègue, professeur à la faculté des lettres de Toulouse, au sujet des anciennes inscriptions grecques existant dans le département du Lot. M. Malinowski ne connait que celle qui se trouve gravée sur un bénitier en bronze dans la chapelle du Lycée de Cahors et dont voici la traduction :

Lave tes péchés et pas seulement ton visage.

Le vers grec a ceci de particulier que les lettres qui le composent forment les mêmes mots en lisant la phrase soit de droite à gauche soit de gauche à droite. On trouve cette inscription sur plusieurs bénitiers de l'art bysantin. Elle est citée dans un ouvrage de M. A. Canel, ayant

pour titre: « Recherches sur les jeux d'esprits, les singularités et les bizarreries littéraires. »

M. Blanc lit une gracieuse poésie intitulée : « le Printemps. »

M. l'abbé Gary donne ensuite lecture de quelques notes extraites d'un article publié par M. d'Aussi, dans la Revue de Saintonge et d'Aunis, (VIIIe vol., 4me livraison) concernant l'église de Lonzac (Charente-Inférieure), bâtie par Galiot de Genouillac, de 1520 à 1530, à la mémoire de Catherine d'Archiac, sa première femme, qui y fut inhumée. Il y a une ressemblance frappante entre l'église de Lonzac et l'église d'Assier, édifiée quelques années plus tard. La façade est la même. Une frise de 0,80 centimètres, moins riche et moins variée que celle d'Assier, entoure l'édifice. On y remarque la fameuse devise : *Galliot aime fortune* et cette autre : *Sicut era in principio.* M, d'Aussi donne une explication très rationelle de cette double devise. Il rejette l'insinuation malveillante de Brantôme, d'après laquelle cette devise ferait discrètement allusion à la passion inspirée au grand-maître de l'artillerie par Louise de Savoie, mère de François 1er. « Il est, dit-il, difficile d'admettre que si, en pareille circonstance, Galiot eût fait choix d'une devise amoureuse, il se fût complu à la répéter des centaines de fois sur un monumeut religieux et jusque sur le tombeau de l'épouse qu'il avait perdue. Il doit évidemment exister une corrélation entre cette première devise et la seconde : *Sicut era in principio* ; celle-ci éveille l'idée d'une durée sans fin, elle rappellerait l'éternité de son amour pour *une* qui à notre avis, ne peut-être que Catherine d'Archiac.

L ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 1/2.

Séance du 15 avril 1889

Présidence de M. DELPÉRIER, doyen d'âge

M. Gary donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues.

M. Marcel Jouffreau, félibre du Lot, offre à la Société un exemplaire d'un recueil de poésies patoises, renfermant une chanson dont il est l'auteur, ayant pour titre « *La flou mouillado de rousado* »

M. Daymard fait part d'un nouveau succès de M. Francis Maratuech qui vient d'obtenir au concours de l'Académie des Jeux-Floraux une 2e

fleur pour son ode intitulée : « *Le Laboureur.* » La Société adresse au distingué lauréat ses plus chaudes félicitations.

Le congrès des Sociétés savantes des départements devant avoir lieu à Paris, à partir du 11 mai prochain, le secrétaire est invité à rédiger un avis informant les membres de la Société qui voudraient être délégués, à faire parvenir leur adhésion au président avant le premier mai, *terme de rigueur*. Cet avis devra être communiqué à tous les journaux locaux.

M. Greil donne lecture de quelques passages d'une chronique manuscrite, relatant les choses advenues à Cahors et dans la province du Quercy de 1522 à 1538. Il y est aussi parlé des provinces voisines. Cette chronique a été écrite au XVI^e^ siècle : de 1522 à 1549 par un avocat de Cahors et de 1549 à 1598 par son petit-fils, également avocat dans notre ville. Elle est inédite et contient des détails curieux et intéressants pour notre histoire locale.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 29 avril 1889

Présidence de M. DELPÉRIER, doyen d'âge

M. Blanc lit le procès-verbal de la dernière séance.

M. Daymard, secrétaire général, dépose les publications reçues.

Il signale la réapparition du *Feu-Follet*, toujours dirigé par M. Francis Maratuech. Il lit dans le *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne* (tome XVI, 2^e^ trimestre, année 1888) le compte rendu, par M. Clergeaud, d'une excursion de la Société (23, 24, 25 avril 1888) dans plusieurs localités du Quercy : Fumel, Bonaguil, Pestillac, Gavaudun et Biron. Il signale particulièrement le passage concernant Pestillac, petite localité du département du Lot, où se trouvent des ruines derniers vestiges d'importantes constructions ; à ce travail sont jointes quelques notes de M. Paul de Fontenilles sur le seigneur de Pestillac.

M. Daymard signale comme complément de ces notes, celle qui se trouvent dans la brochure de M. Charles Deloncle, intitulée : *Puy-l'Évêque et ses environs* (Montauban, imprimerie Forestié, 1867).

M. Greil termine la lecture, commencée à la précédente séance, d'une chronique manuscrite relatant les choses advenues à Cahors de 1522 à 1558.

M. Combarieu donne lecture d'un important travail de M. Viguier,

professeur d'histoire au lycée, relatif à la question de l'approvisionnement des grains dans la ville de Cahors pendant la période révolutionnaire. La Société remercie M. Viguier d'avoir bien voulu lui communiquer ce travail, qui est du plus haut intérêt au point de vue de l'histoire locale, et qui a demandé à son auteur de longues et savantes recherches dans nos archives municipales.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 6 mai 1889

Présidence de M. VALETTE, doyen d'âge

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Salamon, est adopté.

M. Advielle, officier de l'Instruction publique, collaborateur des *Annales du Rouergue et du Quercy*, ayant demandé des renseignements sur une famille Pailhasse, de Figeac, parce qu'il vient de faire l'acquisition d'un manuscrit in-8 carré, qui ne serait autre que le registre des comptes de cette famille, relatifs à l'église de Figeac, vers 1580-1600. La Société charge M. L. Greil de répondre en son nom à la demande de M. Advielle.

M. Salamon donne lecture d'un petit poème intitulé : *Délaissé*, dont il est l'auteur. Ce poème exprime, en termes mélancoliques, les plaintes d'un cœur épris, mais dont les aveux et les plaintes sont restés sans échos.

M. Girma fait part de la publication prochaine de « Cahors-Guide » par M. Baudel, proviseur du lycée d'Alby et membre de la Société des Etudes.

Cette publication, qui comble une regrettable lacune, sera ornée d'un grand nombre de gravures représentant les principaux monuments historiques de Cahors et d'un plan de Cahors imprimé en trois couleurs.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 13 mai 1889

Présidence de M. VALETTE, doyen d'âge

Le procès-verbal de la dernière séance, lupar M. Blanc, est adopté.

M. Laroussilhe, au nom de M. le secrétaire général, dépose les publications reçues. Il signale dans le *Bulletin archéologique de la Corrèze*,

deux documents intéressant notre province : 1° Franchises accordées aux habitants de Rocamadour par les abbés de Tulle, aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, en langue romane, pièce dont il n'existe qu'une copie, envoyée en 1713 à Baluze, et qui éclaire la question si longtemps controversée des droits des abbés de Tulle sur Rocamadour. Le chanoine Caillau n'a pas connu ce document qu'il faut rapprocher de la charte octroyée aux habitants de Rocamadour par Philippe-le-Bel, en 1303 ; 2° Bulle du pape Grégoire XI, portant remise de la moitié des décimes en faveur de l'archevêché de Bordeaux et des évêchés de Limoges, Tulle et Cahors, 27 août 1372.

M. Emile Jarriand, avocat à la cour d'appel de Paris, fait hommage à la Société des Etudes de son ouvrage intitulé : *Histoire de la Novelle 118 dans les pays de droit écrit depuis Justinien jusqu'en 1789*, avec ce sous-titre : *Etude sur le régime des successions, au moyen âge, dans le midi de la France*. L'auteur a traité quelques questions intéressant l'histoire et la législation de l'ancienne province du Quercy. La Société invite M. Blanc à faire un rapport sur cet ouvrage et particulièrement sur ce qui touche à notre histoire locale.

Une étude fort intéressante de M. Malinowski, sur la tour du Lycée de Cahors, est lue par M. Greil. D'après notre érudit et infatigable confrère, cette tour, si originale, offre tous les caractères d'architecture chinoise. Ce genre d'architecture fut importé en France par les Jésuites. Dans plusieurs villes où ils avaient des collèges, ils élevèrent des tours semblables à celle de Cahors.

M. Calvet fait connaître à la Société un ancien contrat de mariage qu'il a découvert.

M. le secrétaire des séances donne ensuite lecture d'un titre de fondation d'une messe quotidienne en l'église paroissiale de Lonzac (Charente-Inférieure), par Jacques Galiot de Genouillac, grand maître de l'artillerie, 26 mai 1530. Ce document est inséré dans une publication de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, intitulée : *Fondations civiles et religieuses de la Saintonge*, par M. Louis Audiat.

Dans cette brochure se trouve un dessin de M. Léon Gaucherel, représentant l'église de Lonzac, bâtie par Galiot, à la mémoire de sa première femme Catherine d'Archiac. Elle a tant de rapports avec l'église d'Assier, qu'après avoir lu la description de celle-ci dans les essais archéologiques et historiques sur le Quercy, de M. Chaudruc de Crazannes (1838), Rainguet, historien de l'église de Lonzac, n'hésite pas

à admettre que l'une et l'autre, si remarquables par la perfection du travail, ont été érigées d'après les dessins et sous la surveillance du célèbre architecte Nicolas Bachelier, de Toulouse, formé dit-on, à Rome, par Michel-Ange.

Un membre signale la récente élévation de M. L. Combarieu, l'un de nos membres les plus distingués, du grade d'officier d'Académie à celui d'officier de l'Instruction publique.

La Société lui adresse ses plus vives félicitations.

Après la distribution aux membres présents d'une circulaire du congrès national des électriciens, la séance est levée à 10 heures.

Séance du 20 mai 1889

Présidence de M. DELPÉRIER, doyen d'âge

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Laroussilhe dépose, au nom de M. Cantayre, de Cahors, un jeton du XVI^e^ siècle et un double tournoi de la principauté de Dombes. La Société remercie le donateur.

La parole est donnée à M. Joseph Blanc pour lire le rapport dont il s'était chargé, à la demande de la Société, sur l'ouvrage de M. Jarriand, avocat à la cour d'appel de Paris : « *Histoire de la Novelle 118 dans les pays de droit écrit* ».

Il fait surtout remarquer qu'au cours de ses savantes recherches, l'auteur est amené à constater que les coutumes locales de Cahors sont d'une grande importance et d'un puissant intérêt. Celles de Luzech, Figeac, Capdenac, Gramat, Montcuq, Gréalou, Thégra, Montcabrier, Montauban Lauzerte, etc., ont également leur importance et leur intérêt. Aussi M. Jarriand déclare-t-il, « qu'il doit se contenter d'analyser les principales, et de grouper les autres. »

M. le Secrétaire des séances donne lecture de la biographie de Jacques Galiot de Genouillac, par M. D. d'Aussy, publiée dans la *Revue Poitevine et Saintongeoise* (n° 189, août 1885), c'est un travail consciencieux et bien écrit, où l'auteur cite plusieurs passages de Brantôme, ce vieil historien des *grands capitaines*, qui s'étonnait, il y a trois cents ans, de l'oubli dans lequel était tombé le grand écuyer de François I^er^. Personne, depuis, n'a songé à réparer cette injustice, et son souvenir, dit M. d'Aussy, « n'est plus conservé que dans deux églises, celle d'Assier et celle de Lonzac, qui gardent deux tombeaux. »

Séance du 27 mai 1889

Présidence de M. DELPÉRIER, doyen d'âge

Le procès-verbal de la dernière séance lu par M. Salamon est adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues.

Il signale dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, tome XVI, deuxième livraison, un don fait à cette Société par M. Dujarric-Descombles, au nom de M. Gay, légataire universel de M. Petit, ancien curé de Tocane Saint-Aprais, d'un manuscrit de quatre-vingt feuillets intitulé :

1° *L'Esprit épiscopal de Mgr l'illustrissime et révérendissime Nicolas Sevin, évêque, baron et comte de Caors*, avec un arbre généalogique de la famille de Sevin quelques lettres émanant de membres de la même famille ;

2° Une image coloriée de N.-D. de Perdux, vierge vénérée à Tocane.

Le manuscrit est l'œuvre d'un ecclésiastique qui, pendant onze ans, avait vécu à Cahors, dans l'intimité de Nicolas de Sevin.

Il peint, en un style peu châtié, les vertus publiques et privées de son évêque. Cet ouvrage renferme des détails précieux sur la situation civile et religieuse du Quercy au XVII^e^ siècle, époque à laquelle M. de Sevin fut transféré du siège de Sarlat sur celui de Saint-Génulfe.

Ce bulletin contient aussi un extrait de l'éloge du bienheureux Alain de Salvinihac, dont M. de Sevin fut le coadjuteur. On sait que le tombeau de ce bienheureux se trouvait au prieuré de N.-D. de Cahors.

Dans une autre partie du même bulletin, il est question, à propos d'une cheville gauloise découverte à Périgueux, des recherches faites par M. Castagné, le père de notre confrère.

Il est dit notamment que dans un mémoire très intéressant, lu au congrès archéologique de France, réuni à Cahors, le 2 juin 1874, M. Castagné avait donné les renseignements les plus exacts sur les *oppida*, à la construction desquels les chevilles, comme celle qu'on a trouvée à Périgueux, servaient. On cite aussi les fouilles faites par M. Castagné à l'*oppidum* de Murcens, où il a trouvé de longues chevilles ou clous carrés de fer, encore debout, au croisement des poutres.

La cheville gauloise trouvée à Périgueux est absolument semblable à celles signalées dans les *oppida* du département du Lot.

Il est donné lecture de l'ode « les Laboureurs » qui a valu à M. Mara-

tuech, notre distingué confrère, la deuxième récompense au concours des Jeux-Floraux.

Plusieurs membres expriment le regret que cette belle page ne puisse être insérée dans le Bulletin de la Société parce que son auteur fait partie de la Société des Gens de lettres.

M. Greil continue la lecture de la Chronique manuscrite de Du Pouget, dont il a déjà été question, pour les faits des années 1532, 1533, 1534, 1535 et partie de 1536.

Cette chronique, fort intéressante, contient de précieux détails pour notre histoire locale.

La séance est levée à 10 heures.

Ordre du jour de la prochaine séance : Continuation de la lecture des documents de M. Greil et communications de M. Rouquet.

DOLMEN DU CARBONIÉ

Le dolmen du « Carbonié », situé sur une éminence rocheuse et dénudée, se trouve près du chemin d'intérêt commun n° 102, entre le village du Carbonié et la station de Nougayrat, commune de St-Martin-Labouval, qui nous a fourni, déjà, de nombreux documents préhistoriques. Les énormes pierres qui recouvraient cette sépulture, avaient complètement disparu ; aucun indice, si ce n'est une légère éminence, n'indiquait le lieu où ces restes humains reposaient depuis tant de siècles. C'est donc un peu au hasard que je me décidai à y faire opérer des fouilles qui ne tardèrent pas à me mettre en présence d'un dolmen qui, s'il s'était maintenu intact, serait aujourd'hui le plus important de la région. Ses dimensions, en effet, sortaient de l'ordinaire : la longueur de la chambre sépulcrale était de 6m30 sur 3m50 de large. La profondeur atteignait 1m60.

Nous ne connaissons, dans le sud-ouest de la France, qu'un monument mégalithique ayant d'aussi grandes dimensions : la pierre martine à Livernon. La longueur de la table atteint 7 mètres et la largeur 3m80.

Dans tous les dolmens que j'ai personnellement étudiés, la pierre supérieure est plus longue que la chambre sépulcrale ; au Carbonnié, elle pouvait donc dépasser 7 mètres et atteindre 4 mètres de largeur.

A 0m60 de profondeur, j'ai trouvé de nombreux ossements entassés pêle-mêle et plusieurs débris de crânes, ce qui semblerait établir que le niveau supérieur constituait une sépulture commune. Deux mauvais silex, quelques fragments de collier en os perforés de différentes formes et un très joli bouton à trous convergents, en pierre, furent trouvés parmi ces débris.

Je considérais mes fouilles comme terminées, lorsqu'à quelques centimètres au-dessous je mis à découvert une couche de terre fine, sablonneuse et paraissant avoir séjourné dans le feu ; elle était de couleur grise, tirant sur le noir, et compacte à certains en-

droits. Je poursuivis mes recherches et des résultats plus heureux couronnèrent mes efforts.

Une seconde sépulture s'offrit à mes regards. Les débris humains avaient conservé l'attitude qu'on leur avait donnée tout d'abord, celle de l'homme accroupi. La tête, que j'ai pu recueillir à peu près entière, touchait les genoux, et tous les objets dont la nomenclature suit, reposaient autour :

1° Un couteau en silex blanchâtre et translucide (silex calcédonieux) dit d'eau douce. La longueur de ce couteau est de 0m20 c.; sa largeur, dans la partie la plus forte, de 0m025 ;

2° Une tête de lance en silex finement taillée d'un côté et polie de l'autre. Elle porte deux encoches d'emmanchement. Longueur 0m18, largeur 0m035 ;

3° Deux petites flèches à pédoncule ;

4° Deux scies en silex, bien dentelées, longueur 7 centimètres ;

5° Deux incisives de cerdivé perforées à la racine ;

6° Une dent de petit carnassier, aussi perforée ;

7° Un ciseau, ou burin, en silex ;

8° Un racloir fortement usé ;

9° Une hache polie de 10 centimètres de longueur et de 4 de largeur, bien affûtée ;

10° Enfin de nombreuses rondelles de cardium ;

11° Quelques dentales.

Cette sépulture présente certaines anomalies qui n'ont pas été sans attirer mon attention. Plusieurs pièces sont caractéristiques : la hache polie, les flèches à pédoncule, le couteau, la lance, les rondelles appartiennent bien à l'époque des dolmens. Mais la présence d'autres objets d'âges antérieurs n'est pas sans nous surprendre.

C'est ainsi que les deux dents perforées paraissent appartenir au Renne, et pourtant la présence de cet animal dans une sépulture robenhausienne est chose impossible, étant donné les connaissances actuelles de la science préhistorique. Aussi, et jusqu'à plus ample informé, ai-je cru devoir les signaler comme provenant d'un cervidé ; la Société me pardonnera cette manière de tourner la difficulté. Il en est de même pour certains silex, scies, grattoirs et autres qui sont de facture magdalénienne. Il y a dans le rappro-

chement de ces pièces, d'époques si différentes, un problème dont la solution m'échappe.

Le crâne est d'une conservation parfaite et nous comptons le soumettre à l'examen du laboratoire d'anthropologie qui, seul, pourra nous donner la mensuration bien exacte de l'indice céphalique qui est un des éléments les plus importants — peut-être le plus important — de la caractérisation des races. C'est à Broca que la crâniologie doit les divisions actuellement universellement admises en : dolicocéphales et brachycéphales. Entre ces deux types il a placé la mésaticéphalie qui caractériserait les races ayant subi des mélanges.

La forme du crâne que nous avons recueilli ne laisse aucun doute. Il est nettement dolichocéphale, c'est-à-dire de forme allongée et, de plus, aplati à la partie temporale.

On peut donc dire que le sujet est de race primitive pure. En effet, de toutes les observations faites à ce jour, — observations malheureusement fort restreintes, — il résulte que l'on est autorisé à conclure à l'unité absolue du type dolichocéphale pour la période quartenaire dans l'Europe occidentale. Hâtons-nous d'ajouter que l'on ne connaît encore que douze ou quatorze crânes humains appartenant à cette époque ; c'est peu pour asseoir une opinion définitive. Pourtant, il en découle cette présomption que les brachycéphales ne se sont montrés qu'au cours de la période néolithique, qu'ils y ont fait leur chemin et que, depuis, leur nombre a toujours été croissant. Plus tard, on voit apparaître la mésaticéphalie qui, à son tour, fait de grands progrès. A la fin de la période néolithique, la marche de la brachycéphalie s'accentue au point de devenir, avec la mésatricéphalie, de deux à huit fois plus nombreuse que la dolycocéphalie.

Conclusion : les dolycocéphales, chronologiquement les premiers dans l'Europe occidentale, se sont fait remarquer par de rudes efforts, par une industrie et un art dont l'époque de la Madeleine donne la mesure ; ils ont ouvert l'ère du progrès ; ils ont, ensuite, eu des collaborateurs à têtes courtes et à fronts en façade. Le nombre des mésaticéphaliens et des brachycéphaliens s'est multiplié dans une proportion considérable dont les causes nous échappent encore. Le développement de la civilisation paraît dû aux

hommes dans le cerveau desquels se sont fusionnées les qualités des deux composants.

Qu'on veuille bien excuser cette légère incursion sur le domaine anthropologique ; la question des races humaines préhistorisques est à l'ordre du jour ; à l'occasion de l'Exposition universelle, elle sera traitée dans divers congrès par les sommités de la science. Il m'a paru que ce rapide aperçu serait de nature à intéresser ceux que l'histoire de nos ancêtres ne laisse pas indifférents.

F. BERGOUGNOUX,
Officier d'Académie.

LISTE

DES ADJUDICATAIRES DU CINQUANTIÈME, EN 1726

POUR L'ÉLECTION DE CAHORS

L'illustre et noble Vauban avait écrit au roi Louis XIV : « Je suis obligé d'honneur et de conscience de représenter à Votre Majesté que de tout temps on n'a pas eu assez d'égard en France pour le menu peuple. » Et il proposait de supprimer la taille et la capitation, et de créer un impôt sur les revenus qui en vaudrait le vingtième. Il fut disgracié.

Peu de temps après, le roi, conseillé par Desmarets, créait un impôt dit du dixième sur les revenus de toute espèce, fonciers, mobiliers, industriels et proportionnels (1), et n'abolissait ni capitation ni taille. Les malheurs de la France n'eussent point permis qu'il fut alors rien retranché des ressources du gouvernement.

Cet impôt, en 1717, fut supprimé sur les fonds de terrre et les salaires, et ne fut conservé que sur les gages, l'intérêt des finances d'offices et les pensions. Un grand nombre de privilégiés s'en firent exempter sans bourse délier ; le clergé et les pays d'Etat, quelques villes aussi s'en rachetèrent comme ils avaient fait de la capitation. Le dixième, en 1711 et 1712, donna par an 37 millions de livres au roi (2).

Les frères Paris : Antoine, Claude, Joseph, Jean, célèbres financiers du XVIII[e] siècle, qui jouèrent un rôle considérable, soit après la chute du système de Law, soit pendant les guerres et les évènements du temps, étant adjudicataires des fermes, en 1725, firent instituer pour douze ans un nouveau droit du *cinquantième* à percevoir en nature sur tous les fruits de la terre, et en argent sur tous les autres revenus. Ce nouvel impôt fut mis à l'adjudication

(1) Déclaration du 14 octobre 1710.

(2) Extrait de l'Etat de la France en 1789, par Paul Boiteau.

dans toutes les élections de France ; c'est le résultat de celle de Cahors que nous allons faire connaître. Elle eut lieu en 1726, par les soins de M. Derrua, sub-délégué de l'Intendant de Montauban. Nous en donnons l'Etat tel qu'il a été imprimé, avec les fautes d'orthographes de certains noms de lieux et de personnes, que le lecteur rectifiera facilement. Nous avons cru que ce document méritait d'être publié, parcequ'il indique comment était composé l'Election de Cahors il y a plus d'un siècle et demi, et le nom d'un des principaux habitants de chacune des Communautés qui en faisaient partie.

L'Impôt du cinquantième avait été créé pour 12 ans, mais il fut si difficile à lever, qu'en 1773 le gouvernement revint purement et simplement à celui du dixième établi en 1710.

LOUIS GREIL.

Cahors, 22 août 1889.

CINQUANTIÈME

ÉLECTION DE CAHORS

DE PAR LE ROI,

ÉTAT des Communautez de l'Election de Caors ; ensemble les noms des adjudicataires pour chacune desdites Communautez pour la presente année 1726.

Albas,.....	Raymond Pardes.
Et Anglars,.....	Marc Dubrun.
Arcambal,.....	Antoine Brugalieres.
Artix,.....	Jean Tissandier.

Aujols et Louscamps, ...	Blaise Fraisse.
Aucastels,.....	Pierette Delmas.
Bagat,.....	Jean-Pierre Nadal.
Beaumat,.....	Pierre Lasboüigues.
Bears et Bousiers,.....	Jean Parra.
Belaye,.....	Jean Couture.
Belcayre,.....	Jean Gras.
Boisse,.....	Jean Laval.
Boissieres,.....	Arnaud Carriol.
Bouloc,.....	Jean Albugues.
Boutayrac,.....	Dominique Caunesil.
Brassac ,.....	Estienne Lasboüigues.
Breganty.....	Pierre Vinces.
Broüelles,.....	Jean Doulés.
Caors, ...	Jean Saby.
Et Larroque,.....	Jean Sols.
Cabrerets,.....	Antoine Delong.
Cabanac et Mauroux,.....	Pierre Loubieres.
Caillac,.....	Bertrand Carrieres.
Calamane, ...	François Chambrogne.
Calet,.....	Bernard Dulac.
Calvayrac,.....	Pierre Viliard.
Calvignac, ...	Peyre.
Cambayrac,.....	Raymond Decas.
Carenac,.....	Jean Lacavalerie.
Cazals,.....	Jean Bouges.
Cazes,.....	Antoine Lafon.
Castelfranc,.....	Jean-Joseph Combarieu.
Castelnau,.....	Gabriel Fourniols.
Cathus et Salvezou,...	Laurent Mazard.
Cenac,.....	Pierre Bousquet.
Cenevieres,.....	Jean Couderc.
Cesac,..... .	Estienne Bonnefoy.
Cieurac ,.....	Pierre Rougier.
Cornus,.....	Blaize Delon.
Concourets,.....	Pierre Claret.
Cours et Gironde,.....	François Couture.
Costerauste,.....	Jacques Vieussens.

Craissac,.....	Estienne Couderc.
Cras,.....	Antoine Besse.
Cregols,.....	François Decremps.
Crems,.....	Arnaud Bourriere.
Degagnac, ...	Jean Murat.
Degagnases,.....	Antoine Cubaynes.
Doüelle et Cessas,.....	Bertrand Carriere.
Duravel, etc.,.....	François Vessie.
Durfort, etc.,.....	Geraud Laroque.
Espere,.....	Jean Roques.
Escayrac,.....	Pierre Vignies.
Fages, ...	Raymond Garrigues.
Fargues, ect.,.....	Jean-Pierre Pinede.
Faurous, etc.,.....	Jean Gairal.
Ferrieres grand,.....	Jean Sudre.
Ferrieres petit,..	Couderc.
Flaujac,.....	Pierre Lacoste.
Flaugnac,.....	Guillaume Bismete.
Floressas,.....	Jacques Rey.
Fraissinet Gourdonnés,.....	Antoine Ciula.
Fraissinet Gelat,.....	Pierre Maury.
Francoulet,.....	Pierre Grimal.
Galessie,.....	Claude Mouzie.
Gigouzac,.....	Antoine Carbonel.
Gindou,.....	Pierre Combourieu.
Ginouillac,.....	Loüis Simounet.
Goujounac,.....	André Lacaze.
Gourdon,.....	Pierre Cayrol.
Granejouls,.....	Arnaud Monbru.
Grezels, etc.,.....	Guillaume Lespinasse.
Lauzerte,.....	Jean Sols.
Belvesé, S. J. Dolmieres, et Sept Albres, dépendant de Lauzerte,.....	Jean Solacroupt.
Labastide de Marminiac,...	Guillaume Seguy.
Labastide de Luzech,.....	Joseph Couderq.
L'Abbaye nouvelle,..... ..	Jean Pigeat.
Labouffie,.....	Dalmary.

Laborie-Geniet,..	Vincens Artigues.
Laburgade,.....	Antoine Teulieres.
Lacapelle-Cabanac,.....	Jean Maratuech.
Lacapelle-Fajolles,.....	Jean Deviers.
Lafontade,.....	Jacques Lamole.
Lagarde.....	Jacques Corréjols.
Lamasse,.....	Pierre Sers.
Lamolairette,.....	Antoine Cuquel.
Lamothe-Cassel,.....	Bernard Francoulon.
Lamothe-Massaud,.....	Bertrand Chayriol.
Lamothe-Navarrenque,.....	Antoine Coustou.
Lasboüigues,.....	Jean Mourgues.
Lascabanes,.....	Michel Baffalio.
Les Jouanics,.....	Antoide Couzy.
Latoulsanie,.....	Jean Bessac,
Lavercantiere,.....	Pierre Lustrat.
Leboulbe,.....	Jean Mourgues.
Le Bourg de Visac,.....	Bousquet.
Lebreil et Caminel,.....	Jean Disses, cadet.
Le Cayre,.....	Antoine Brenguié.
Le Montat,.....	Estienne Lasboüigues.
Lherm,.....	Antoine Pontié.
Le Thouron,.....	Jean Monteil.
Les Arques,.....	Pierre Lalande.
Levignan,.....	Jean Gouloumez.
Le Roc de Rouges,.....	Pierre Besserve.
L'Hospitalet,.....	Raymond Laborie.
Lolmie,.....	François Tibault.
Lous Canonges,.....	Antoine Calvy.
Lous Clauzels, ...	Barthelemy Armand.
Loupiac,.....	Jean Miquel.
Luganhac,.....	Jean Garrigues.
Luzech,.....	Géraud Guilhou.
Luziez,.....	Pierre Laborie.
Linas,.....	Marc Claret.
Marminiac,.....	Antoine Molinié.
Martiniac,.....	Raymond Alboüys.
Masillac,.....	Jean Contio.

Maxou,	Jean Doules.
Mechmon,	Pierre Vayssieres.
Mercuez,	Jean Vayssieres.
Miramont,	Antoine Picou.
Moissagués,	Jean Secondy.
Monbarla,	Guillaume Delboulve.
Monclaras,	Antoine Vaquié.
Moncuq,	Antoine Boyé.
Mondenard,	Jean Charouly.
Monfaucon,	Jean Garrigues.
Mongesty,	Jean Lagarrigue.
Monliausun,	Antoine Borredon.
Et St-Laurens,	Antoine Cormane.
Montagud,	Gabriel Condou.
Montamel,	Pierre Bru.
Moussac,	Pierre Ginibre.
Nadaillac de Rouges,	Bertrand Joube.
Niaudou,	Jean Delbosq.
Nouzac,	Guillaume Cayla.
Nusejouls,	François Lapierre.
Nadaillac sec,	Jean Marmicice.
Parnac,	Blaise Cambron.
Peyriniac,	Jean Deviers.
Peyrille,	Raymond Avezou.
Puycalcel,	Pierre Roques.
Pechpeyroux,	Barthelemy Germa.
Pern,	Arnaud Carriol.
Pescadoüires,	Jean Alazard.
Pommarede,	Pierre Pons.
Poncirq,	Jean Fournié.
Pradines,	Jean Lasboüigues.
Praissac,	Arnaud Maury.
Proüillac,	Geraud Peytavy.
Puylevesque,	Estienne Lasboüigues.
Rampoux,	Pierre Lustrat.
Rassiels,	Benoist Tulle.
Rouffiac,	Antoine Pélissié.
Roffillac,	Antoine Donat.

Sabadel,.....	Jean Lassagne.
Salviac,.....	Pierre Laborie.
Sauset,.....	Pierre Cayla.
Saux, etc.,..	Jean Larive.
Seriynac,.....	Jacob Sasseries.
Segos,.....	Pierre Delmouly.
Soucirac,.....	Loüis Simonet.
Soulomes,.....	Antoine Planavergne.
Saint Abria,.....	Arnaud Carriol.
Saint Alausie,.....	Jean Bris Bonnot.
Saint Amans,.....	Pierre Cabanes.
Saint Amaran,.....	Pierre Baynac.
Saint Sernin,.....	Jean Alayrac.
Saint Clair,.....	Jean Grangié.
Saint Clément,.....	Antoine Bouissou.
Saint Cirq de Belarbre,....	Bertrand Dalet.
Saint Cirq Lapopie,.....	Antoine Lagarrigue.
Sainte Croix et Belmontet,.	Jean Albugues.
Saint Crapazy,.....	François Segol.
Saint Daunez,.....	Bernard Vassal.
Saint Daunis,.....	Jean-Pierre Tulle.
Saint Félix,.....	Jean Albugues.
Saint Geniez,.....	François Brocard.
Saint Germain,.....	Jean-Claude Brugié.
Saint Gery de Bousiès,.....	Jean Liauzu.
Sainte Gilette,.....	Jean Semenadisse.
Saint Hypolitte,.....	Raymond Pinière.
Saint Martin de Vers,.....	Antoine Alayrac.
Saint Martin Labouval,....	Jean Liauzu.
Saint Matre,.....	Jean Basset.
Saint Michel,.....	François Valette.
Saint Meard,.....	Pierre Guilhou.
Saint Paul de Loubressac,..	Jean Dufour.
Saint Pantaleon,.....	Barthelemy Cayla.
Saint Pierre Lafeüille,.....	Jéan Liauzu.
Saint Projet,.....	Pierre Gandouly.
Saint Privat,.....	Jean Carriol.
Saint Sauveur,.....	Jean Marcouly.

Saint Vincent,.....	Blanié.
Saint Urcisse,.....	Meriq Laroque.
Thedirac,.....	Antoine Soubies.
Toufailles,.....	Gaubert Chabrié.
Tousac,.....	François Gilis.
Trebaix,.....	Pierre Sales.
Trejouls,.....	François Pochet.
Trepoux,.....	Jean Saby.
Vaillac,.....	Pierre Maratuech.
Valprionde,.....	Jean Cailhac.
Vere et Velles,.....	Estienne Henry.
Villesèque,.....	Estienne Lasboüigues.
Vire,.....	Jean Jaubert.
Ussel,.....	Jean Marcouly.
Usech des Oules,.....	Gabriël Dufour.
Valrouffie,.....	Jean Bru.

Pierre Pajot, chevalier, conseiller du Roy en ses conseils, maistre des requestes ordinaires de son hôtel, Intendant de Justice, Police et Finances, et commissaire departy par Sa Majesté pour l'exécution de ses ordres en la Généralité de Montauban,

Veu la déclaration du Roy du 5 juin 1725, pour la levée du cinquantième du revenu des biens pendant douze années ; les arrest du Conseil du 28 juillet et 9 février suivans, et les adjudications définitivement faites en vertu de nos ordonnances aux dénommés en l'Etat cy-dessus par le Sr Derrua nôtre subdelegué a Cahors :

Nous Intendant susdit, avons autorisé et autorisons les dites adjudications, et en conséquence, ordonnons que les adjudicataires demommés audit Etat, seront reconnus en ladite qualité, à l'effet de percevoir par eux, leur commis, preposez ou cessionnaires, dans l'étendue des dites communautez, le droit de cinquantieme etabli, et a eux définitivement adjugé, conformément et relativement aux déclarations et arrest du Conseil, et à notre ordonnance du premier mars dernier. Faisons très-expresses inhibitions et deffenses à tous ecclesiastiques, nobles ou roturiers, et generalement à toutes personnes de quelque état, qualitez ez conditions quelles soient, de leur refuser ce qui leur sera légitimement dû pour raison dudit droit, ni de les troubler ni inquieter en facon quelconque dans la levée et perception d'iceluy, sous les peines portées

par les déclarations et arrest. Déclarons dès à-present lesdits adjudicataires, leurs commis, preposez, ou cessionnaires, sous les speciales protection et sauvegarde du Roy. Enjoignons aux consuls, en ce qui les concerne, de faire joüir et user pleinement, librement et paisiblement lesdits adjudicataires des privileges a eux accordéz ; et pour que personne n'en pretende causes d'ignorance, sera nôtre presente ordonnance lüe, publiée et affichée aux lieux accoutumez de chaque communauté de l'élection de Caors, et deposée au greffe des Hôtels de Ville, ou Maisons Communes, a la diligence des consuls de chacune d'icelles, qui seront tenus d'en certifier dans huitaine ledit S^r^ Derrua nôtre subdelegué, auquel enjoignons pareillement d'y tenir la main.

Fait à Montauban ce 25 May 1726.

Signé, PAJOT.

Et plus bas,

Par Monseigneur,

DEVALAUPUY.

UN COMPTE D'APOTHICAIRE

Le document que nous allons transcrire est un mémoire des médicaments fournis du 22 avril 1772 au 26 février 1773, par la veuve Cantarel et Albrespie, apothicaires de Cahors, à Messieurs du Chapitre de cette ville, pour le sous-maître, les enfants de chœur et les servantes de la maitrise.

Le proverbe : *Compte d'apothicaire* n'est pas applicable à ce mémoire, puisque, d'eux-mêmes, les fournisseurs ont réduit son montant d'un dixième. Mais les médicaments consommés par les deux sous-maitres nous paraissent justifier un peu l'autre proverbe : *Faire de son corps une boutique d'apothicaire.* Il nous semble que ces Messieurs absorbaient beaucoup de *bouillons*, de *sirops, d'amandés*.

LOUIS GREIL.

Cahors, 29 juillet 1889.

Médicaments fournis à la maitrise des Messieurs du Chapitre de Caors par la veuve Cantarel et Albrespie apor^es en ville

		Liv. sous den
Du 22 Avril 1772. —	Pour les enfants de cœur dix onces pate de guimauve.....	3. 0. 0
Du 6^e Mai 1772. —	Pour M^r le sous maistre une médecine ordonnée par M. Roquet composée folicules de sene trois gros, tamarin une once, rhubarbe un gros, avec fleurs de peches une pincée, sel de glauber un gros, manne deux onces et demi.....	1. 10. 0
	Pour le meme thé vert une once.....	0. 12. 0
Du 7^e —	Un bouillon composé au bain marie	
		5. 2. 0

		Monte ci-contre.....	5. 2. 0
		avec une tranche de maigre de veau, quatre ecrevisses, racines d'oseille, de chicorée, chiendant, lapatum acutum. (1) chelidoine, pinprenelle, aigremoine, cerfeuil, cresson de fontaine, un cœur de laitue, sel de glauber deux gros et une poignée de chicorée, et feuilles de bourrache.....	2. 0. 0
Du 8e	Mai 1772. —	Son bouillon réitéré.....	2. 0. 0
Du 9e	—	Son bouillon réitéré.....	2. 0. 0
Du 10e	—	Son bouillon réitéré.....	2. 0. 0
Du 11e	—	Son bouillon réitéré.....	2. 0. 0
Du 12e	—	Son bouillon réitéré.....	2. 0. 0
Du 13e	—	Son bouillon réitéré.....	2. 0. 0
Du 14e	—	Son bouillon réitéré.....	2. 0. 0
Du 15e	—	Son bouillon réitiré.....	2. 0. 0
Du 16e	—	Son bouillon réitéré.....	2. 0. 0
Du 17e	—	Son bouillon réitéré.....	2. 0. 0
Du 18e	—	Pour le même sous maitre son bouillon réitéré..	2. 0. 0
Du 19e	—	Pour le même son bouillon réitéré....	2. 0. 0
		Du même jour pour lenfant de cœur le plus grand une médecine ordonnée par M. Roquet composée manne dix onces, folicules de sene deux gros, vin stibié trois gros.....	1. 4. 0
Du 20	May 1772. —	Pour le sous maitre son bouillon réitéré.....	2. 0. 0
Du 21e	—	Pour le sous maitre son bouillon réitéré.....	2. 0. 0
		Du même jour pour une servante douze onces syrop de pied de chat.	1. 5. 0
			37. 11. 0

(1) Patience sauvage.

	Monte en l'autre.....	37. 11. 0
Du 22e May 1772. —	Pour le sous maitre son bouillon réitéré.....	2. 0. 0
Du 24e —	Pour le sous maitre la médecine réitérée.....	1. 10. 0
Du 30e —	Pour une servante une médecine émétisée.....	0. 15. 0
Du 13e juin. —	Pour le sous maitre quinze onces syrop de capillaire a la fleur dorange.	1. 10. 0
Du 16e —	Pour le même syrop réitéré.....	1. 10. 0
Du 19e —	Pour le sous maitre le meme syrop réitéré.....	1. 10. 0
Du 29e —	Pour le sous maitre le meme syrop réitéré.....	1. 10. 0
Du 15e juillet. —	Pour le même le meme syrop réitéré.	1. 10. 0
Du 17e —	Pour une servante saffran fin.....	0. 10. 0
Du 23e —	Pour une servante une médecine ordonnée par M. Roquet composée dune decoction chicorée avec deux gros folicules de sene, manne deux onces, et demi once vin stibié.....	1. 10. 0
Du 25e —	Pour M. le sous maitre son sirop réitéré.....	1. 10. 0
	Plus un cornet coquelicot.....	0. 3. 0
	Pour les enfans de cœur suc de réguelisse six onces.....	1. 4. 0
Du 27e —	Pour le sous maitre fleurs de coquelicot.....	0. 3. 0
Du 11e aoust.	Pour lenfant de cœur le plus grand une potion vomitive.....	0. 15. 0
Du 2e 7bre	Pour les enfans de cœur trois onces pate Dalthea.....	0. 18. 0
Du 19e —	Pour une servante un pot de pomade adoucissante pour le nes.....	0. 12. 0
Du 2 janvier 1773. —	Pour Monsieur Vidal nouveau sous maitre un amandé cuit a la fleur dorange et le syrop de nymphea...	0. 15. 0
		57. 6. 0

		Monte ci-contre.	57. 6. 0
Du 3e	janvier 1773. —	Pour le meme son amandé réitéré....	0. 15. 0
Du 4e	—	Pour le meme son amandé réitéré....	0. 15. 0
Du 5e	—	Pour le meme son amandé réitéré....	0. 15. 0
Du 6e	—	Pour le meme son amandé réitéré....	0. 15. 0
Du 7e	—	Pour le meme son amandé réitéré....	0. 15. 0
Du 8e	—	Pour le meme son amandé réitéré....	0. 15. 0
Du 9e	—	Pour le meme son amandé réitéré....	0. 15. 0
		Du même jour pour une servante douze onces eau rose double.....	0. 12. 0
		Pour un enfant de cœur un collyre composé avec le saffran fin la tutie préparée et liris de Florance	0. 15. 0
Du 10e	—	Pour le sous maitre son amandé réitéré.....	0. 15. 0
Du 11e	—	Pour le meme son amandé réitéré....	0. 15. 0
Du 12e	—	Pour le même son amandé réitéré....	0. 15. 0
Du 13e	—	Pour le meme son amandé réitéré....	0. 15. 0
Du 13e	—	Pour une servante une pommade, pour une brulure, faitte avec huile d'amande douce trois onces, pommade de limaçons une once, et l'eau de chaux secondé.....	2. 10. 0
Du 14e	—	Pour le sous maitre son amandé réitéré.....	0. 15. 0
Du 15e	—	Pour le sous maitre son amandé réitéré.....	0. 15. 8
		Du meme jour pour les enfants de cœur ou pour une servante six onces pate de guimauve.....	1. 16. 0
Du 16e	—	Pour le sous maitre son amandé réitéré..	0. 15. 0
Du 17e	—	Pour le meme son amandé réitéré....	0. 15. 0
Du 18e	—	Pour le meme son amandé réitéré....	0. 15. 0
Du 19e	—	Pour le meme son amandé réitéré....	0. 15. 0
Du 20e	—	Pour le meme son amandé réitéré....	0. 15. 0
Du 21e	—	Pour le meme son amandé réitéré...	0. 15. 0
			77. 4. 0

	Monte en l'autre.....	77. 4. 0
Du 22e —	Pour le meme son amandé réitéré....	0. 15. 0
Du 23e —	Pour le meme son amandé réitéré....	0. 15. 0
Du 24e —	Pour les enfants de cœur huit onces suc de reguelisse.....	1. 12. 0
	Pour le sous maitre son amandé réitéré.....	0. 15. 0
Du 26 février	Pour les enfants de cœur une bouteile syrop de capillaire.....	1. 4. 0
	Plus du meme jour dix onces syrop de mauves....	2. 10. 0
		84. 15. 0

Réduit à soixante douze livres que je prie Monsieur l'abbé de Ribot, chanoine trésorier du Chapitre de payer. A Cahors le 3 avril 1773.

BONNASSIES.

Pour acquit, ALBRESPIE, Veuve CANTAREL.

UNE ADMINISTRATION COMMUNALE

IL Y A 200 ANS

En fouillant les vieilles minutes du notariat de Sérignac (Lot), j'ai trouvé, dans quelques actes, des renseignements intéressants sur l'administration communale à la fin du XVII[e] siècle et au commencement du XVIII[e].

Les affaires publiques concernant la communauté se réglaient en assemblée générale. Le dimanche, à l'issue de la grand' messe, sur la place publique, les consuls communiquaient aux habitants assemblés les affaires à traiter. Ceux-ci prenaient une décision. Le greffier de la communauté et un notaire prenaient acte de cette délibération.

Parmi les membres de ces assemblées, nous voyons, vers 1650 : Pierre Perbosc, sergeur ; Pons Perbosc, savetier ; Pons Vigouroux, rasier ; Guillaume Rouch, charpentier ; François Daymard, tissier ; Jean Perbosc, maréchal ; Pierre Carle, maçon ; Jean Delvalat, praticien ; François Maratuech, chirurgien ; Antoine Homac, marchand ; Géraud Basset, bourgeois ; François Gimbal, greffier ; Raymond Gardes, collecteur ; Gimbal de Laurens, chapelier ; Jean Perbosc, serrurier ; Jean Cure, laboureur ; etc.

Lorsque la communauté avait besoin d'agir comme partie civile, soit pour une réclamation, soit pour un procès, elle nommait un ou deux syndics, qui étaient chargés de la représenter et de défendre ses intérêts.

Nous allons rapporter deux de ces affaires, qui montreront quel était, au fond de nos campagnes, l'écho des guerres de Louis XIV :

Le 7 février 1644, (*Acte Caze*), la communauté étant assemblée à l'issue de la grand'messe, les 4 consuls exposent que par ordonnance de M. de La Terrière, intendant à Moissac, la ville et juridiction de Montcuq a baillé de l'argent pour la subsistance du régi-

ment de M. le duc d'Enghien, logé à Moissac, pendant le mois dernier ; mais qu'il en faut, encore, pour l'avenir.

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide que, dans le rôle, on ajoutera une nouvelle imposition proportionnelle, au gré des consuls et que pour éviter les frais de vérification, les consuls, une fois le rôle fait, le soumettront à l'approbation de l'assemblée.

Il parait qu'à cette occasion, il y eut des tiraillements dans l'administration locale. En effet, le dimanche suivant, F. Gimbal, greffier du taillage, fait requérir publiquement les consuls de lui délivrer le mandement concernant la subsistance des gens de guerre, afin qu'il puisse l'établir, au fur de la taille, sur le livre du cadastre ; mais le consul Perbosc répond négativement, au nom de ses collègues, et dit qu'ils feront un nouveau rôle spécial.

Le 18 juin 1690, (*Acte Caze*), l'assemblée étant convoquée, à l'issue de la grand'messe, les consuls exposent que, suivant l'ordonnance de M. de Tourdi, lieutenant-général, commandant à Bordeaux, il a été procédé au choix d'un homme bien fait, avec une bonne épée et un bon fusil, pour l'envoyer servir le roi ; mais que les compagnons proposés pour être fait le choix, s'étaient enfuis de la paroisse, entr'autres Antoine Gayral, fils d'Imbert, choisi et nommé comme ayant l'âge et les qualités requises par l'ordonnance ; qu'il a donc fallu faire des frais, outre ceux de l'achat de l'épée et du fusil, pour rechercher et conduire ce fugitif. L'assemblée, après en avoir délibéré, dit que sur le rôle il a été porté une taille supplémentaire, approuvée et s'élevant à 35 livres 12 sols, et que cette somme est destinée à parer aux frais ci-dessus.

Le dimanche, 24 août suivant, les consuls exposent encore à l'assemblée que cette somme de 35 livres 12 sols ayant été reconnne insuffisante, plusieurs habitants ont, néanmoins, refusé de payer une cotisation supplémentaire qui leur était demandée; l'assemblée décide qu'on fera approuver par l'élection de Cahors la levée de cette cotisation, et qu'ainsi les récalcitrants seront contraints par arrêt de justice.

Voici un état des frais que Guillaume Gimbal a fait, en 1719, pour conduire à Cahors un autre soldat réfractaire, Bernat Pouns :

liv. sols

1° Avoir employé six personnes pour aider à prendre le soldat et l'avoir conduit au village de Laroque..... 1. 4

2° Plus, dépensé à Carnac.....	» 17
3° Plus, dépensé à Cahors pour le diner et le souper.....	3 »
4° Plus, baillé au soldat, quand on l'a mené en prison.....	» 7
5e Plus, baillé au secrétaire de M. Dérua pour l'enregt.....	» 15
6° Plus, au concierge pour son droit.....	» 15
7° Plus, au concierge, par ordre de M. Dérua, pour la solde pendant 15 jours, à 4 sols par jour	3.15
8° Plus, dépensé à Trébaïx, en revenant.....	0.12
9e Plus, dépensé à Laroque, pour souper.....	0.12
10° Plus, baillé à Daymard, secrétaire des consuls, pour aider à le conduire à Cahors, par décision.....	1.10
11° Plus la dépense pour le cheval.....	0.15
Monte tout ensemble à la somme de.....	14. 2

Je Daymard, faisant pour les consuls, ai vérifié les articles ci-dessus et leur contenu, sur quoi ai signé : *Daymard.*

Par les faits qui précèdent, on voit que les populations rurales, épuisées par les nombreuses guerres de Louis XIV, se refusaient, parfois, à faire le service militaire et à payer les tailles.

* * *

Jusqu'en 1708, il y eut 4 consuls ; la décision suivante en réduisit le nombre à 2.

Le 23 septembre 1708, la communauté se réunit en assemblée, sur la place publique, à l'issue de la grand'messe ; Monsieur de Bécave, seigneur de Sérignac, se trouvait présent, agissant pour lui et pour M. Dubruelh, seigneur de Ferrière et de Plalong. (*Acte Caze*).

Les consuls exposent au dit seigneur qu'à cause de son absence, ils ont retardé la nomination des consuls pour l'année suivante, parce qu'ils veulent lui soumettre leur projet de ne nommer à l'avenir que deux consuls au lieu de quatre. Avec quatre consuls, en effet, les habitants, qui sont peu nombreux, se trouvent renommés à leur tour trop souvent (1). Du reste, il y a peu de travail ; les con-

(1) C'était l'habitude que tous les habitants solvables remplissaient, à tour de rôle, les fonctions de consul.

suls n'ont aucune juridiction ; ils n'ont à faire que la collecte, et deux peuvent y suffire facilement.

M. de Bécave, comme haut, moyen et bas justicier de la paroisse de Sérignac, et M. Dubruelh de celle de Plalong, son connexe, approuvèrent ce projet.

Par suite, l'assemblée décide, qu'à l'avenir, il ne sera nommé que deux consuls, dont l'un sera de la paroisse de Sérignac, lèvera les deniers royaux pendant les 6 premiers mois et remettra les semences entre les mains du seigneur de Sérignac ; l'autre sera de la paroisse de Plalong, lèvera les deniers pendant les deux derniers quartiers et remettra les semences entre les mains du seigneur de Plalong.

La nomination des consuls sera faite tous les ans par ceux qui sortiront de charge, et de manière que tous les habitants solvables de Sérignac et de Plalong soient nommés à leur tour, sans que le même puisse être nommé deux fois avant que tous les autres y soient passés.

Ces nominations devront cependant être soumises à l'approbation de l'assemblée des principaux intéressés qui les acceptera ou les rejettera suivant l'avis des dits seigneurs.

Etaient présents entr'autres : Gimbal, notaire à Floressas ; Daymard Jean, greffier à l'ordinaire de Sérignac ; Maratuech, médecin-chirurgien ; David Aunac, bourgeois honoraire de Ferrières.

Le procès-verbal de cette délibération fut consigné dans un acte de Me Cazes, notaire royal à Sérignac.

* * *

La nomination des consuls se faisait le premier dimanche de septembre.

Il revenait au seigneur 5 livres, pour droit de cette nomination.

On choisissait pour consuls des hommes solvables, parce qu'ils étaient responsables de la collecte des deniers ; quelquefois, ils fournissaient un cautionnement ; ils ne savaient pas toujours lire et écrire.

Dans les premiers jours de l'année, l'intendant de Lauzerte rendait une ordonnance pour la raison du projet de rôle de la capitation de Sérignac. Cette ordonnance était dûment affichée et publiée

ainsi que la lettre du commissaire délégué qui devait venir sur les lieux.

La communauté, réunie en assemblée, nommait, ensuite, une dizaine de délégués qui étaient chargés de faire incessamment, de concert avec le commissaire délégué, la répartition et l'assiette des sommes contenues au mandement de la capitation sur tous les contribuables de la communauté. Ils s'aidaient du rôle de l'année précédente.

Ce rôle était ensuite porté à Cahors, par un consul, pour être vérifié par les officiers du bureau de l'élection.

Puis, enfin, il était remis entre les mains du consul chargé de faire la collecte, qui recevait pour cela une indemnité.

Ce consul pouvait toujours, sous sa responsabilité, remettre à un homme de confiance le soin de faire la collecte.

Il prenait, ordinairement, 5 1/2 deniers par livre pour la taille et 4 deniers par livre pour les autres impositions.

Les consuls faisaient quelquefois des rabais sur cette indemnité, par concurrence ; ainsi, dans une paroisse voisine, à Mauroux, ils offrirent de ne prélever que 4 et 3 deniers.

A la fin de l'année, les consuls devaient rendre compte de leur gestion. Mais, jusqu'en 1760, cette opération se fit irrégulièrement.

On soumettait les comptes tantôt à l'assemblée de la communauté, tantôt à des personnes honorables, mais étrangères à la paroisse.

En 1760, le roi ordonna que tous les comptes de la généralité de Montauban, depuis 1716, seraient portés devant le lieutenant de la généralité pour y être vérifiés. Cette ordonnance ne put être exécutée qu'en partie, parce que beaucoup de pièces justificatives avaient été égarées.

Pour éviter, à l'avenir, pareil inconvénient, un règlement de 1766 prescrit que tous les titres, cadastres, livres de charge et de décharge et tous autres actes et documents de la communauté seraient enfermés dans un coffre-fort à deux clefs et déposé dans l'église faute de mairie.

A partir de 1760, les comptes des communes furent vérifiés régulièrement à la Cour des aides et finances de Montauban.

Les consuls touchèrent encore une indemnité pour les diverses

corvées qu'ils faisaient dans l'intérêt de la communauté, ainsi que pour accompagner les conscrits jusqu'au dépôt.

Quand un particulier ne payait pas l'impôt, les consuls produisaient une requête à un huissier, avec laquelle on faisait saisir par un sequestre les récoltes des contribuables. Cette saisie avait la priorité sur les autres.

L'assemblée nommait aussi le secrétaire de la communauté, qui était renouvelable tous les ans ; mais, ordinairement, le même était maintenu en fonction.

T. DAYMARD,
Ingénieur des arts et manufactures.

STATISTIQUE DES DÉCÈS

DE LA COMMUNE DE CAHORS

Pendant les années 1887 et 1888

Année 1887

Le nombre des décès en 1887, s'est élevé à 423 et celui des naissances à 279, d'où une différence énorme de 144 en faveur des décès. L'an passé on avait constaté 395 décès et 240 naissances, ce qui faisait une différence de 155 toujours en faveur des décès.

La population de la commune étant de 14,000 habitants, le chiffre de la mortalité donne une proportion de 30 °/₀₀ ou 3 °/₀, ce qui est supérieur au chiffre de l'an passé.

TABLEAU DES DÉCÈS PAR MOIS ET PAR AGES

AGES	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTbre	OCTOBRE	NOVbre	DÉCbre	TOTAUX
Morts-nés. . .	2	3	1	1	0	1	2	0	1	1	4	1	17
De 0 jours à 1 an.	4	3	9	4	4	5	5	12	5	7	3	3	64
De 1 an à 10 ans.	3	1	0	2	9	16	3	5	4	1	3	2	49
De 10 à 20. .	2	1	1	2	0	1	2	1	1	1	0	0	13
De 20 à 30. .	2	5	6	4	2	2	4	1	0	4	3	3	36
De 30 à 40. .	2	0	0	2	2	0	3	2	2	3	3	0	19
De 40 à 50. .	6	1	2	2	7	2	0	1	0	2	0	2	25
De 50 à 60. .	3	2	2	2	2	1	4	3	0	2	4	2	27
De 60 à 70. .	4	9	10	2	4	6	3	4	3	5	6	4	60
De 70 à 80. .	7	9	8	9	1	6	5	3	6	3	7	10	74
De 80 à 90. .	3	6	6	1	3	1	3	5	4	1	0	2	35
De 90 à 100. .	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	4
TOTAUX...	40	40	45	31	34	42	34	37	26	31	33	30	423

Du tableau ci-dessus indiqué, il résulte que les mois les plus éprouvés ont été : janvier (40), février (40), mars (45), juin (42), novembre, octobre, mai, avril, août, juillet et décembre viennent à la suite avec 37, 34, 33, 31 et 30 décès. Le moins chargé de tous est septembre avec 26 décès seulement.

Du même tableau, si on examine la colonne des âges, il est facile de s'assurer que l'âge avancé et l'enfance ont payé un lourd tribut. En effet, il s'est rencontré 74 septuagénaires, 60 sexagénaires, 35 octogénaires et 4 nonogénaires, plus 64 décès d'enfants âgés de 0 jours à 1 an, et 49 d'un an à 10. Les 3 âges les plus faibles ont été de 10 à 20, de 30 à 40 et de 40 à 50.

Sous le rapport des sexes, il s'en est rencontré 210 du sexe masculin et 196 du sexe féminin.

TABLEAU DES SEXES

	masc.	fém.	m.-nés		masc.	fém.	m.-nés
Janvier.....	19	19	2	Juillet.....	18	14	2
Février.....	19	18	3	Août.....	20	17	0
Mars.....	18	26	1	Septembre.....	17	8	1
Avril.....	20	10	1	Octobre.....	16	14	1
Mai.....	15	19	0	Novembre.....	13	16	4
Juin.....	21	20	1	Décembre.....	14	15	1
Totaux..	112	112	8	Totaux..	98	84	9

Considérés sous le rapport des paroisses ou quartiers, je noterai ce qui suit, ainsi qu'on peut s'en assurer en jetant un coup d'œil sur le tableau ci-après :

Celle de St-Georges (4.4 °/₀), est la plus éprouvée, eu égard à sa population ; puis viennent : la Cathédrale avec 2,76 °/₀, St-Urcisse avec 2.07 °/₀ St-Barthélemy 2.2 °/₀, Cabessut 2.4 °/₀ et les paroisses suburbaines 1.7 °/₀.

TABLEAU DES PAROISSES

	décès.	habitants.	proportion.	classement.
Cathédrale.....	172	6,600	2.76 °/₀	1° St-Georges.
St-Barthélemy...	58	2,600	2.2 °/₀	2° Cathédrale.
St-Urcisse.....	58	2,100	2.7 °/₀	3° St-Urcisse.
St-Georges.....	22	490	4.4 °/₀	4° St-Barthélemy.
Cabessut.....	15	620	2.4 °/₀	5° Cabessut,
Paroisses suburb.	23	1,370	1.7 °/₀	6° paroisses suburb.

En ajoutant les 54 décès de l'hospice, 17 mort-nés et 4 autres de localités perdues, on trouve par l'addition le total de 423.

Je vais à présent faire la récapitulation des décès par profession et dont voici la liste :

Cultivateurs	34
Soldats	19
Propriétaires	7
Couturières	7
Maçons	7
Religieux	7
Rentiers	6
Journaliers	6
Marchands	5
Terrassiers	5
Officiers, sous-officiers	4
Employés	3
Menuisiers	3
Cuisiniers	3
Tonneliers	3
Prêtres	3
Ex-gendarmes	2
Garçons de bureau	2
Limonadiers	2
Lisseuses	2
Blanchisseuses	2
Gardes malade	2
Tisserands	2
Maîtres d'hôtel	2
Tailleurs d'habits	2
Lingères	2
Garçon d'hôtel	1
Manouvrier	1
Chauffeur au gaz	1
Receveur de l'hospice	1
Commis	1
Charpentier	1
Eclusier	1
Meunier	1

Sous-Ingénieur	1
Charretier	1
Etudiant	1
Serrurier	1
Coiffeur	1
Vannier	1
Fondeur	1
Tourneur	1
Ferblantier	1
Boulanger	1
Marchand de journaux	1
Boucher	1
Entrepreneur	1
Typographe	1
Greffier	1
Docteur médecin	1
Domestique	1
Colporteur	1
Chiffonnier	1

Si je passe en revue quelques-unes de ces professions, en examinant les âges et les affections, je signalerai les faits suivants en commençant par les cultivateurs.

Ces derniers, au nombre de 34, étaient généralement très âgés. Parmi eux se trouvaient 6 octogénaires, 10 septuagénaires, 3 sexagénaires, 4 quinquagénaires et les autres beaucoup plus jeunes. Un certain nombre sont morts de vieillesse, 2 de pneumonie, 2 de congestion cérébrale, 2 de ramollissement, 5 d'affections cardiaques, 3 de phtysie pulmonaire et 3 autres par suite de submersion.

Soldats. — 19 soldats sont décédés dans le courant de l'année : 7 étaient atteints de pneumonie, 6 de fièvre typhoïde, les autres étaient atteints d'affections variées, telles que : anévrisme, affection du foie, catarrhe pulmonaire, maladie du cœur, etc.

Propriétaires. — Les propriétaires décédés étaient très âgés. sauf un n'ayant que 39 ans et atteint de fluxion de poitrine.

Couturières. — Les couturières, au nombre de 7, étaient d'un âge assez avancé : Une octogénaire, une septuagénaire; elles

étaient atteintes d'affections chroniques à l'exception d'une âgée de 77 ans et atteinte de brûlures graves.

Maçons. — Les maçons, au nombre de 7 aussi,sont morts : deux d'affections cardiaques, un de fracture de l'épine dorsale, un autre de congestion pulmonaire et deux autres de phtysie pulmonaire.

Religieux. — Parmi les religieux décédés, 3 étaient septuagénaires, deux quadragénaires et les autres moins avancés. Ceux-ci étaient atteints de fièvre typhoïde et phtysie et ceux-là d'affections chroniques.

Négociants. — Au nombre des négociants, deux ont succombé aux suites de la fièvre typhoïde ; un autre était affecté de catarrhe bronchique, un autre d'affection cardiaque, le dernier s'était pendu.

Journaliers. — Quant aux journaliers, l'un est mort cancéreux, un autre hydropique, un autre de rhumatismes et deux phtysiques.

TABLEAU DES MALADIES

Hémorrhagie cérébrale	42
Pneumonie	35
Vieillesse	34
Phtysie pulmonaire	33
Phtysie laryngée	1
Méningite tuberculeuse	2
Affections cardiaques	33
Athrepsie	26
Catarrhe pulmonaire	23
Rougeole	20
Faibles de constitution	14
Fièvre typhoïde	13
Ramollissement cérébral	13
Convulsions	9
Affections intestinales	9
Croup	8
Affections cancéreuses	8
Affections hépatiques	5
Paralysie	5

Gastrite	4
Epilepsie	4
Ictère	3
Rhumatismes	3
Hernie étranglée	3
Coqueluche	3
Anévrismes	3
Erysipèle	2
Gastro-entérite	2
Maladie de Bright	2
Angine de poitrine	2
Hydropisie	2

Puis un pour chacun des autres :

Ascite, affection vésicale, affection cérébro-spirale, paralysie générale, tétanos, néphrite calculeuse, accès pernicieux, accès de goutte, anémie, brûlure. gangrène sénile, suite de couches, spasme de la glotte, péritonite, œdème des nouveaux-nés, œdème généralisé, méningite aiguë, myélite chronique.

Les décès par accident ont été : 3 noyés, 3 suicides indéterminés, 1 plaie au thorax, 1 écrasement, 1 pendaison, 1 suicide par arme à feu, 1 fracture de l'épine dorsale.

Je vais passer en revue un certain nombre de ces causes de décès en faisant connaitre leurs rapports avec les mois, les âges et les professions : je commence par l'hémorrhagie cérébrale qui se trouve en tête de la liste.

Hémorrhagie cérébrale. — En janvier, février, mars, avril il y a eu 16 décès, en juillet (7), novembre (6), décembre (3). Les plus faibles sont juin (3), août (2), septembre (2), mai (1).

Les décédés étaient en grande partie des vieillards. Parmi eux se trouvaient 2 octogénaires, 14 septuagénaires, 17 sexagénaires et 3 quinquagénaires, 1 avait 36 ans, le dernier 22 ans. Quant aux professions elles sont variées et ne présentent en conséquence rien de remarquable. Néanmoins je signalerai : 3 cultivateurs, 2 rentiers, 1 receveur de l'hospice, 1 docteur médecin et 1 conducteur des ponts et chaussées.

Pneumonie. — De ce chef il y a eu les décès suivants : 5 en février,

autant en mai et juin ; 4 en mars, octobre, novembre, 3 en janvier, avril, 1 en juillet, août, décembre.

Quant à l'âge, on compte 9 décès de 0 jours à 1 an ; 10 décès de 1 an à 10 ; 6 de 20 à 30 ; 4 décès de 60 à 70. Il s'est rencontré en outre 3 septuagénaires et 2 quinquagénaires. Les professions nous fournissent : 6 soldats, 2 cultivateurs, 1 limonadier, 1 religieux et 1 propriétaire.

Vieillesse. — La vieillesse craint le froid et les variations atmosphériques, aussi je signalerai 11 décès en janvier, février, mars et pas un seul en avril ni en novembre.

Parmi eux se trouvaient 7 cultivateurs, 3 propriétaires, 1 rentier, 1 charretier, 1 terrassier, 1 tonnelier et 1 domestique, 2 avaient 90 ans et 1 autre 91 ans.

Quant aux sexes, 13 étaient masculins et 21 féminins.

Phtysie pulmonaire. — 32 décès ont été inscrits de ce chef : 6 en octobre, 5 en mai, 4 en mars, 3 en janvier et novembre, 2 en juillet, août et décembre, 1 en juin et septembre, 0 en février.

Le point essentiel à retenir pour cette cause de décès, c'est l'âge. Il y en a eu en effet 12 de 20 à 30 ans, 8 de 30 à 40, 5 de 10 à 20, autant de 40 à 50, 1 à 50 ans et le dernier à 61. Ainsi sur 32, 25 étaient en pleine jeunesse.

Comme professions, je noterai : 4 cultivateurs, 2 maçons, 2 couturières et 2 journaliers et le reste très varié.

Comme sexe, 11 étaient du sexe masculin et 21 du sexe féminin.

Affection cardiaque. — En dehors des mois d'août, novembre et décembre, où le nombre des décès a été nul ou insignifiant, on peut dire que les mois les plus chargés ont été : février, mars, avril, juin, juillet, septembre, novembre (29 en tout).

Si je jette un coup d'œil sur l'âge, je trouve un octogénaire, 13 septuagénaires, 9 sexagénaires, c'est-à-dire 23 vieillards. Les affections cardiaques sont, en effet, des maladies de l'âge avancé.

Comme professions, je signalerai entr'autres : 5 cultivateurs, le reste était très varié.

Catarrhe pulmonaire. — Les catarrhes se manifestent de préférence pendant l'hiver, surtout quand il y a des variations atmosphériques ; ce qui explique les 17 décès inscrits en janvier (2),

février (5), mars (3), avril (2), mai (3) et décembre (2) ; tandis que le nombre est insignifiant en juin, juillet, août, septembre et octobre.

Le catarrhe pulmonaire est encore une affection de l'âge avancé, puisque sur 22 décès il s'en trouve 15 chez des vieillards (2 octogénaires, 8 septuagénaires, 5 sexagénaires).

Comme sexe, 10 étaient féminins et 12 masculins.

Comme professions, rien de marquant à noter.

Athrepsie. — Cette affection a entrainé 26 enfants : 9 en août, 6 en septembre, 3 en octobre et novembre, 2 en juillet et 1 en mai. Il n'y a eu en conséquence aucun décès en janvier, février, mars, avril, juin et décembre, cette maladie ne se produisant qu'avec les chaleurs. Si on recherche l'âge des décédés, on en trouvera 4 âgés de 4 mois, autant n'ayant que 3 mois et 3 autres âgés de 2 mois.

Rougeole. — Maladie épidémique assez commune dans notre commune. Sur les 20 décès constatés, juin en a fourni 12, mai 4, mars 2, 1 en février et 1 en août, 10 d'entr'eux étaient du sexe féminin et 10 du sexe masculin.

Quant à l'âge, il y a eu beaucoup de variété : 2 étaient âgés de 23 ans, 2 de 6 ans, 2 de 4 ans, 2 de 3 ans, 2 de 2 ans, 2 de 16 mois,. Il s'est rencontré en outre 1 décédé de 28 ans, 1 autre de 7 ans ; les autres avaient 22 mois, 19 mois, 18 mois, 13 mois, 9 mois et 3 mois.

Fièvre typhoïde. — 13 personnes seulement sont décédées par suite de cette cause. Parmi elles se sont trouvés : 5 soldats, 2 négociants, 1 éclusier, 1 cultivateur, 1 garde-malade, etc.

4 étaient quadragénaires, 2 trentenaires, 6 avaient plus de 20 ans et 1 n'avait que 7 ans.

Le classement des mois donne lieu à 4 décès en janvier, 3 en novembre, 2 en octobre et décembre et 1 en février et juillet.

Enfin 4 étaient du sexe féminin et 9 du sexe masculin.

Ramollissement cérébral. — De ce chef, je noterai 4 décès en décembre, 2 en février, autant en juin et mars et 1 pour chacun des mois suivants : juillet, septembre, novembre.

Cette maladie étant pour ainsi dire réservée à la vieillesse, il n'y a rien d'étonnant d'y rencontrer 8 septuagénaires, 1 sexagènaire, 3 quinquagénaires et 1 quadragénaire.

7 étaient du sexe féminin, 6 du sexe masculin,

Affections cancéreuses. — Les décès, ici, sont au nombre de 8, parmi lesquels je trouve 5 septuagénaires, les 3 autres ayant 58, 45 et 31 ans.

Les professions étaient les suivantes : 1 journalier, 1 maître d'hôtel, 1 greffier, 1 religieuse. Quant à la nature du cancer, je citerai : 1 de la face, 1 de l'intestin, 1 du sein, 1 de la matrice, 1 du maxillaire inférieur, 1 sarcocèle et 1 dernier sans désignation.

Convulsions. — 9 enfants ont succombé aux suites des convulsions. En mars et juin il y a eu 2 décès ; 1 en janvier, mai, juillet, septembre, novembre.

5 se trouvaient du sexe masculin et 4 du sexe féminin.

Tous étaient très jeunes, le plus âgé ayant 16 mois, tandis qu'un autre n'avait que 7 jours.

Croup. — Cette affection qui se développe le plus souvent chez les enfants, a occasionné 8 décès : 2 en avril, 2 en décembre, 2 en août, 1 en janvier et 1 en juin.

2 de ces enfants étaient âgés de 4 ans, 2 de 3 ans, 2 d'un an, 1 seul avait 6 ans et un autre 2 ans.

Affections intestinales. — Par suite de ces affections, il y a eu 4 décès en octobre, 2 en avril, 1 en mars, juillet, septembre.

Parmi les décédés se trouvaient : 1 octogénaire, 4 sexagénaires, 1 quinquagénaire, 1 quadragénaire, 2 autres étaient âgés de 38 et de 21 ans.

Les professions sont variées : il y avait 1 cultivateur, 1 religieuse, 1 entrepreneur, 1 coiffeur, 1 couturière, 1 prêtre, 1 journalier.

Affections hépatiques. — 3 étaient du sexe masculin et 4 du sexe féminin. 5 étaient septuagénaires, 1 quinquagénaire, I quadragénaire, Comme professions, je trouve 1 garde-malade, 1 charpentier, 1 marchand de journaux, 1 maître d'hôtel.

En mai il y a eu de ce chef 2 décès ainsi qu'en juillet, plus 1 en mars, octobre et decembre.

Anévrismes. — Ici les décès sont au nombre de 3 : un sous-ingénieur (61 ans), 1 chef de bataillon (53 ans), 1 propriétaire (70 ans).

Epilepsie. — 4 épileptiques sont décédés, à savoir : 1 cultivateur (74 ans), 1 typographe (65 ans), 1 maçon (51 ans), et le dernier âgé de 13 ans.

Hernie étranglée. — Il y a eu 3 morts par suite de hernie étranglée : une couturière âgée de 86 ans et deux autres sans profession (79, 46 ans .

L'*abuminerie* a entraîné deux personnes,

L'*angine de poitrine*, deux aussi.

La *coqueluche*, deux aussi.

TABLEAU DES DÉCÈS DE L'HOSPICE

MOIS	NOMBRE	MILITAIRES	CIVILS	MOIS	NOMBRE	MILITAIRES	CIVILS
Janvier.....	5	1	4	Juillet.....	5	»	5
Février	8	3	5	Août.....	1	»	1
Mars.....	9	3	6	Septembre..	2	»	2
Avril	5	2	3	Octobre	4	1	3
Mai.....	5	1	4	Novembre..	6	2	4
Juin.....	2	1	1	Décembre...	2	1	1
Totaux...	34	11	23	Totaux...	20	4	16

Il est donc mort à l'hospice 54 personnes dont 15 militaires et 39 civils; les mois de février, mars et juillet ont été les plus chargés (6 décès au militaire et 16 au civil). Les moins meurtriers ont été : pour le militaire janvier, mai, juin, octobre et décembre (5), et pour le civil juin, août et décembre (3). Pas de décès militaire en juillet août et septembre.

Si on vient à comparer les deux semestres, on voit que le premier porte 11 décès militaires et 23 civils, tandis que le second porte 4 militaires et 16 civils, soit en tout : 34 pour le premier et 20 pour le second.

15 soldats sont morts : 7 âgés de 22 ans, 4 de 23 ans, 4 de 24 ans.

6 étaient atteints de fièvre typhoïde, 7 de pneumonie-rougeole, 1 de congestion pulmonaire, 1 de myélite chronique.

Les autres décédés, au nombre de 39, ne présentent rien d'uniforme. Toutefois je noterai 6 journaliers, 6 ménagères, 3 cultivateurs, 2 terrassiers, 2 maçons, 1 tourneur, 1 lingère, 1 couturière, etc.

Les causes de ces derniers décès sont les suivantes : phtysie pulmonaire (7), ramollissement (4), paralysie (5), Rhumatismes (3), érysipèle (2), apoplexie (2), affection cardiaque (2), cancer (1), épilepsie (1), etc.

Quant aux âges j'ai constaté : 5 octogénaires, 8 septuagénaires, 7 sexagénaires, 7 quinquagénaires, les autres étaient plus jeunes.

Il résulte de ce qui vient d'être dit relativement aux causes de mort de ceux qui ont succombé a l'hospice, que ces causes sont bien différentes chez les militaires ou parmi les civils : les premiers ayant été atteints d'affections aigues et contagieuses, tandis que les seconds sont décédés à la suite d'affections chroniqnes et non contagieuses.

Année 1888

Dans le courant de l'année 1888, il y a eu, pour la commune de Cahors 385 décès et 274 naissances, d'où une différence de 111 en faveur des décès.

L'année précédente le nombre des décès s'était élevé à 423 et celui des naissances à 279, d'où une différence de 144 en faveur des décès,

Le total des deux années pour les décès est de 808 ; celui des naissances est de 553 et leur différence s'exprime par le nombre 255 en faveur des décès.

Si on jette un coup d'œil sur le tableau ci-après, il sera facile de constater que les mois les plus chargés ont été : janvier (50), mars (50), avril (38), mai (35), septembre (31), octobre (34), juin (32) et novembre (30), tandis que les plus faibles ont été : décembre (25), février (24), juillet (20) et août (16). Quant aux âges, on peut les

classer de la manière suivante : De 70 à 80 ans il y a eu 68 décès ; de 60 à 70 ans, 49 décès ; puis 44 de 20 à 30 ans ; 39 de 0 jours à 1 an; 38 de 1 an à 10 ans; 36 de 50 à 60 ans; 34 de 80 à 90 ans ; 26 de 20 à 30 ans ; 19 morts-nés; 19 de 30 à 40 ans; 12 de 40 à 50 ans et enfin 1 nonagénaire.

Si on réunit les vieillards depuis 60 ans, on trouvera le nombre 152 ; d'un autre côté, le total des mort-nés et des enfants en bas âge s'élève à la somme de 58, chiffre inférieur à la moyenne normale qui est ordinairement de 80 décès.

TABLEAU DES DÉCÈS PAR MOIS ET PAR AGES

AGES	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTbre	OCTOBRE	NOVbre	DÉCbre	TOTAUX
Morts-nés. . .	1	1	3	3	4	0	0	0	0	1	4	0	17
De 0 jours à 1 an.	5	2	4	2	6	4	1	1	11	2	5	1	39
De 1 an à 10 ans.	1	2	3	4	6	5	0	3	2	10	1	1	38
De 10 à 20. .	6	3	2	3	5	2	3	0	0	2	0	0	26
De 20 à 30. .	7	5	3	4	6	3	2	4	2	1	2	5	44
De 30 à 40. .	1	3	3	1	2	3	0	2	2	0	0	2	19
De 40 à 50. .	3	0	0	0	2	0	3	1	2	1	0	0	12
De 50 à 60. .	5	4	1	4	1	6	4	0	3	3	4	1	36
De 60 à 70. .	7	0	10	7	3	4	3	2	3	2	4	4	49
De 70 à 80. .	11	3	8	8	5	3	2	1	2	10	7	8	68
De 80 à 90. .	3	1	13	3	0	2	2	1	4	2	1	2	34
De 90 à 100. .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
TOTAUX...	50	24	50	38	35	22	20	16	31	34	28	25	383

Considérés sous le rapport des sexes, on obtient les résultats suivants ; 1er semestre 229 décès dont 121 pour le sexe masculin et 108 pour le sexe féminin ; 2e semestre 156 décès dont 79 pour le sexe masculin et 77 pour le sexe féminin.

Si on compare le premier semestre au second, on trouvera : 229 décès tant masculins que féminins, pour la première moitié de l'année et 156 décès pour la seconde moitié, ce qui établit une différence de 73 en faveur du premier semestre. Si on vient à comparer

le tableau se rapportant aux décès et aux naissances, il sera aisé de se convaincre que les premiers l'emportent presque toujours sur les seconds. Ainsi en janvier il y a eu 50 décès et 24 naissances, en mars 50 décès et 28 naissances, en mai 35 décès et 28 naissances et en juin 32 décès pour 21 naissances. En août seulement il s'est rencontré une naissance de plus que les décès (17 et 16). La différence totale porte sur le nombre 107 dont 70 pour le premier semestre et 39 pour le second.

Envisagé sous le rapport des paroisses, nous trouvons les résultats suivants, qui vont se trouver indiqués dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU DES PAROISSES

	décès.	habitants.	proportion.	classement.
Cathédrale.....	155	6,600	2.34 °/₀	1° Cathédrale.
St-Barthélemy...	47	2,600	1.80 °/₀	2° St-Urcisse.
St-Urcisse.....	49	2,100	2.3 °/₀	3° Cabessut,
St-Georges	8	490	1.6 °/₀	4° paroisses suburb.
Cabessut	14	620	2.2 °/₀	5° St-Barthélemy.
Hospice.....	66	»	»	6° St-Georges.
Paroisses suburb.	27	1,370	2.0 °/₀	
Mort-nés	19	»	»	
Ensemble...	385			

PROFESSIONS

Cultivateur.....	89 ans...	vieillesse.	
id.	87 id. ..	id.	
id.	87 id. ..	id.	
id.	83 id. ..	id.	
td.	81 id. ..	id.	
id.	81 id. ..	apoplexie cérébrale.	
id.	78 id, ..	id.	
id.	78 id. ..	id,	
id.	66 id. ..	id.	
id.	65 id. ..	id,	
id.	55 id. ..	id.	
id.	49 id. ..	phtysie pulmonaire.	

Cultivateur	20	ans...	phtysie pulmonaire.
id.	69	id. ..	affection cardiaque.
id.	55	id. ..	pneumonie.
id.	56	id. ..	pendaison.
id.	23	id. ..	tétanos.
Propriétaire	88	id. ..	vieillesse.
id.	83	id. ..	id.
id.	79	id. ..	id.
id.	74	id. ..	pneumonie.
id.	73	id. ..	anémie.
id.	71	id. ..	apoplexie cérébrale.
id.	76	id. ..	congestion pulmonaire.
id.	61	id. ..	ramollissement cérébral.
id.	54	id. ..	accident.
id.	41	id. ..	anévrisme.
Religieux	78	id. ..	athmatique.
id. Carmélite	67	id. ..	hémorrhagie cérébrale,
id. miséricorde	65	id. ..	catarrhe pulmonaire.
id.	54	id. ..	affection cardiaque.
id. Sacré-Cœur	49	id. ..	phtysie pulmonaire.
id. id.	33	id. ..	id.
Archiprêtre	71	id. ..	diabète.
Prêtre de Cours	54	id. ..	anévrisme.
Vicaire	31	id. ..	phtysie pulmonaire.
Couturière	33	id, ..	cancer utérin.
id.	65	id. ..	affection cardiaque.
id.	43	id. ..	hémorrhagie cérébrale.
id.	20	id. ..	phtysie pulmonaire.
id.	56	id. ..	cancer utérin.
id.	67	id. ..	affection cardiaque.
Tailleur d'habits	71	id. ..	pleurésie.
Lingère	51	id. ..	affection cardiaque.
id.	23	id. ..	phtysie pulmonaire.
id.	20	id. ..	id.
Ex-notaire	71	id. ..	névrose.
Notaire	39	id. ..	suicide par arme à feu.
Ex-notaire	74	id. ..	hémorrhagie cérébrale.
Boucher	71	id. ..	affection cardiaque.

Boucher	71	ans...	affection cardiaque.
id.	64	id. ..	hémorrhagie cérébrale.
Fille de service	30	id. ..	phtysie pulmonaire.
id.	16	id. ..	congestion pulmonaire.
Charpentier	72	id. ..	hémorrhagie cérébrale.
id.	62	id. ..	suicide par immersion.
id.	68	id. ..	anthrax malin.
id.	52	id. ..	pneumonie.
Etudiant	18	id. ..	affection cardiaque.
id.	17	id. ..	flèvre typhoïde.
id.	15	id. ..	id.
Tonnelier	70	id. ..	affection vésicale.
id.	25	id. ..	hernie étranglée.
Maçon	77	id. ..	affection cardiaque.
id.	50	id. ..	diabète.
Cordonnier	73	id. ..	affection cardiaque.
id	62	id. ..	ramollissement cérébral.
Employé	31	id. ..	phtysie pulmonaire.
id. des postes	54	id. ..	id.
id. id.	22	id. ..	affection cardiaque.
id. id.	26	id. ..	phtysie pulmonaire.
Ex-agent des postes mar..	59	id. ..	dyssenterie chronique.
Agent de police	66	id. ..	pneumonie.
Cuisinière	54	id. ..	pleurésie.
Pharmacien	74	id. ..	ramollissement cérébral.
Receveur des domaines...	53	id. ..	affection cardiaque.
Conservateur des hypoth..	68	id. ..	apoplexie cérébrale.
Contrôleur de culture	31	id. ..	phtysie pulmonaire.
Blanchisseuse	54	id. ..	affection vésicale.
Serrurier	25	id. ..	phtysie pulmonaire.
Forgeron	32	id. ..	phtysie pulmonaire.
Domestique	58	id. ..	affection cardiaque.
Ex-instituteur	76	id. ..	id.
Scieur de long	79	id. ..	apoplexie cérébrale.
Postillon	74	id. ..	affection cardiaque.
Roulier	75	id. ..	accident par voiture.
Marchand de parapluies...	75	id. ..	affection cardiaque.
Marchand droguiste	22	id. ..	flèvre typhoïde.

Marchande	47	id. ..	kyste ovarien.
Ex-professeur	66	id. ..	ramollissement cérébral.
Professeur à l'école norm.	23	id. ..	affection cardiaque.
Gendarme retraité	94	id. ..	vieillesse.
Ancien porteur de contr...	51	id. ..	affection cardiaque.
Ancien chapelier	85	id. ..	vieillesse.
Militaire retraité	78	id. ..	Ictère.
Menuisier	17	id. ..	phtysie pulmonaire.
Cantonnier	81	id. ..	vieillesse.
Lithographe	57	id. ..	iléus interne.
Ex-géomètre	85	id. ..	vieillesse.
Peintre	18	id. ..	affection des reins.
Fleuriste	51	id. ..	Cancer du sein.
Aubergiste	73	id. ..	affection cardiaque.
Boulanger	30	id. ..	phtysie pulmonaire.
Menuisier	23	id. ..	affection cardiaque.
Ancien tourneur	82	id. ..	vieillesse.
Rémouleur	65	id. ..	pneumonie.
Gardien de la paix	51	id. ..	anévrisme.

TABLEAU DES MALADIES CAUSES DES DÉCÈS

Affection cardiaque	44
Apoplexie cérébrale	38
Vieillesse	37
Pneumonie	31
Phtysie pulmonaire	31
Fièvre typhoïde	29
Faibles de constitution	13
Athrepsie des enfants	14
Ramollissement cérébral	9
Gastro-entérite aiguë	7
Croup	7
Bronchite chronique	6
Paralysie	6
Convulsions	5
Anévrismes	5
Bronchite aiguë	4

Coqueluche	4
Cancer utérin	4
Anémie	4
Congestion pulmonaire	3
Pleurésie	3
Phlegmon	3
Cancer du sein	2
Asthme	2
Gastrite	2
Affection vésicale	2
Affection strumeuse	2
Affection cérébrale indél.	2
Coup de fusil	2
Bronchite capillaire	2
Accidents indéterminés	2
Cancer du cou	1
Cancer indéterminé	1
Pendaison	1
Variole	1
Fièvre scarlatine	1
Rougeole	1
Hernie étranglée	1
Péritonite	1
Spasme de la glotte	1
Anthrax	1
Névrose des os	1
Tuberculose osseuse	1
Affection utérine indéterminée	1
Dyssenterie chronique	1
Iléus	1
Affection des reins	1
Maladie de Bright	1
Kyste de l'ovaire	1
Méningite tub.	1
Hémorrhagie	1
Myélite	1
Infirmités	1
Affection hépatique	1

Tétanos	1
Affection intestinale	1
Ictère	1
Dentition	1
Métrite puerp	1

En résumé

Affections respiratoires	46
Affections tuberculeuses	33
Cancers	8
Accidents	7
Affections éruptives	3

N° 1. *Affection cardiaque.* — Les décès par suite d'affection cardiaques se sont élevés à 44, dont 7 en janvier, 6 en avril, 5 en mars, 4 en octobre, 4 en décembre, et 3 pour chacun des mois de février, mai, juillet, novembre, août; 2 pour septembre et 1 pour juin.

En comparant les âges, je trouve : 2 octogénaires, 15 septuagénaires, 11 sexagénaires, 7 quinquagénaires, 1 quadragénaire, 5 adultes et 3 autres plus jeunes.

Comme professions, il s'est rencontré : 3 postillons, 2 domestiques, 2 bouchers; plus 1 receveur des domaines, 1 professeur à l'école normale, 1 employé des postes et télégraphes, 1 photographe, 1 institutrice, 1 étudiant, 1 marchand de parapluies, 1 religieux, 1 lingère, 1 couturière, 1 tailleur, 1 cordonnier, 1 maçon, 1 menuisier, 1 ouvrier mécanicien, 1 porteur de contraintes, 1 aubergiste et 1 seul cultivateur.

N° 2. *Affections cérébrales (apoplexie).* — Par cette cause, il y a eu 38 décès : 6 en janvier, 5 en mars, 4 en avril, juin et octobre, 3 en mai, septembre, 2 en février, juillet, novembre et décembre, 1 en août.

Le premier semestre a fourni 24 décès et le second 14.

Comme âges, je citerai : 2 octogénaires, 17 septuagénaires, 16 sexagénaires, 2 quinquagénaires et 1 âgé de 39 ans.

Comme professions, je trouve : 6 cultivateurs, 2 instituteurs, 1 scieur de long, 1 boucher, 1 charpentier, 1 conservateur des hypothèques, 1 propriétaire, 1 religieux, 1 ex-mécanicien, 1 décrotteuse, 1 jardinier, 1 notaire.

N° 3. *Pneumonie (fluxion de poitrine).* — Los décès par cette cause ont eu lieu : 8 en mai, 7 en avril, 4 en janvier, 3 en juin, 3 en décembre, 2 en septembre, août et octobre, et 1 en février.

Comme professions, il s'est rencontré : 4 soldats, 1 cultivateur, 1 propriétaire, 1 charpentier, 1 rémouleur, 1 agent de police, 1 épicière.

Envisagés sous le rapport de l'âge, je citerai : 5 septuagénaires, 3 sexagénaires, 4 quinquagénaires, 1 quadragénaire, 5 adultes et 13 enfants plus ou moins âgés.

N° 4. *Phtysie pulmonaire* (31). — L'examen des mois donne les résultats suivants : 6 en mai, 4 en avril, 4 en août, 3 en mars, juin et septembre, 2 en février ei décembre, 1 en novembre et juillet; en octobre 0. Le premier semestre a fourni 19 décès et le second 12 seulement.

En examinant les âges, on trouve : 10 trentenaires, 9 vingtnaires et les autres beaucoup plus jeunes.

Comme professions il s'est rencontré : 2 employés des postes, 2 religieuses, 2 lingères, 2 tailleurs, 1 contrôleur de culture, 1 vicaire, 1 soldat, 1 menuisier, 1 serrurier, 1 forgeron, 1 cultivateur, 1 journalier, 1 tourneur, 1 boulanger et une fille de service.

N° 5. *Fièvre typhoïde* (29). — Janvier a fourni seul 19 décès par cette cause, puis 5 en février, 3 en mars, 2 en juin, juillet et novembre, et 1 en avril, mai, septembre, octobre et décembre. Pas de décès au mois d'août. Sur ce nombre 29, 21 étaient vingtnaires, 2 autres étaient âgés de 52 et 55 ans, 1 avait 17 ans, 1 autre 16 ans, 1 autre 15 et les derniers 11 ans, 10 ans, 5 ans.

18 d'entre eux étaient soldats au 7e de ligne; les autres étaient étudiants, droguistes, manouvriers.

N° 6. *Athrepsie des enfants* (15). — Il y a eu 8 décès en septembre, 4 en octobre, 1 seul pour les mois de janvier, août et décembre.

Les décédés étaient âgés : 2 de 4 mois, 1 de 8 mois, 3 de 3 mois, les autres avaient 6 mois, 1 mois et 21 mois.

N° 7. *Ramollissement cérébral* (9). — Il s'est rencontré 3 décès en novembre, 2 en mars et avril, 1 en juin et décembre.

Il y avait parmi eux : 1 octogénaire, 3 septuagénaires, 4 sexagénaires et 1 quinquagénaire, presque tous vieillards,

2 étaient du sexe féminin et 7 du sexe masculin.

Comme professions je citerai : 1 propriétaire, 1 pharmacien, 1 ancien professeur, 1 mineur, 1 cultivateur et 2 cordonniers.

N° 8. *Affections cancéreuses* (8). — Ce qu'il y a ici de plus important, c'est de connaître la nature de cette affection : Pour l'année 1888, il y a eu 4 cancers utérins, 2 cancers du sein, 1 cancer du cou et 1 autre indéterminé.

Comme professions, je citerai : 2 cultivateurs, 1 tailleur, 1 couturière, 1 revendeuse et 2 sans profession.

L'examen des âges donne pour résultat : 1 septuagénaire, 3 sexagénaires, 2 quinquagénaires ét 2 autres moins âgés.

N° 9. *Croup et angine couenneuse* (7). — L'examen des mois fait connaître 3 décès en avril et 1 pour les autres mois (janvier, mars, septembre, octobre).

Les âges étaient : 17 mois, 11 mois, 9 mois, 7 mois, 3 mois 1/2, 3 mois et 2 mois 1/2.

N° 10. *Gastro-entérite aiguë* (5). — Il s'est rencontré 1 décès pour chacun des mois suivants : janvier, février, juin, juillet, octobre.

Quant aux âges, c'était les suivants : 18 mois, 10 mois, 8 mois, 2 mois 1/2, 2 mois.

N° 11. Décès par suite d'accidents (5). — 2 sont morts par suite de coups de feu, 1 autre s'est pendu, 1 autre s'est noyé et le dernier a été victime d'un accident de voiture.

L'un était cultivateur, un autre soldat, les autres notaire, charpentier et roulier.

N° 12. *Bronchite aiguë ou chronique* (12). — Il y a eu 2 décès en janvier, juin, juillet et décembre et 1 décès en février, mars, avril et septembre.

Les âges étaient les suivants : 4 septuagénaires, 2 sexagénaires, 1 quinquagénaire. I était âgé de 2 ans, 1 autre de 15 mois, les autres avaient 12 mois, 10 mois et 2 mois 1/2.

Tous étaient sans profession à l'exception d'un qui était religieux.

N° 13. *Convulsions* (5). — Il y a eul décès pour chacun des mois suivants : mars, septembre, octobre, novembre et décembre.

Le plus âgé avait 7 ans, les autres 16 mois, 5 mois, 4 mois et 2 mois.

N° 14. *Anévrisme* (5) — Ces 5 décédés étaient : propriétaires, curé (de Cours), gardien de la paix, les deux autres étaient sans profession.

Les âges étaient : 68 ans, 58, 54, 51 et 41.

L'un est mort en janvier, les 4 autres en mars, juillet, septembre, octobre.

N° 15. *Coqueluche* (4). — Tous étaient jeunes : 2 ans, 21 mois, 12 mois, 6 mois.

2 sont décédés en juin, 1 en mai, 1 en octobre.

N° 16. *Pleurésie* (3). — Il y a eu 1 décès en mars et les 2 autres en juin et octobre.

Ils étaient âgés de 71, 51, 14 ans.

L'un était tailleur d'habits, un autre cuisinier, le dernier sans profession.

N° 17. *Paralysie* (6) — Il y a eu 1 décès en janvier, 3 en mars et 2 en octobre.

Ils étaient âgés de : 80, 78, 75, 72 ans. Les autres avaient 60 et 39 ans.

Comme professions je trouve : 1 boulanger, 1 chanteur, 1 cordonnier, 1 chiffonnier.

N° 18. *Congestion pulmonaire* (3). — Un décès en janvier, les deux autres en mars et en mai.

Comme âge, je citerai : 1 septuagénaire, les deux autres avaient 57 et 16 ans.

Comme professions : il y avait un propriétaire et une fille de service.

N° 19. *Diabète* (3). — Ces décédés étaient : archiprêtre, maçon et sans profession.

L'un avait 71 ans, les deux autres 52 et 50 ans.

Ils sont morts en février, avril et septembre.

N° 20. *Hydropisie* (2). — 2 décès seulement : 1° 1 journalier âgé de 49 ans, 2° 1 cordonnier âgé de 48 ans.

N° 21. *Affection cérébrale* (2). — 2 décès par cette cause : 1 âgé de 19 ans et 1 autre de 38 ans.

N° 21. *Affections scrofuleuses* (2). — 2 décès dont une femme âgée de 54 ans et un enfant de 3 ans.

Les autres maladies, causes de decès sont les suivantes :
1 *Variole*, 19 ans, journalier, janvier.
1 *Fièvre scarlatine*, 36 ans, sans profession, octobre.
1 *Hernie étranglée*, 25 ans, tonnelier, février.
1 *Iléus interne*, 57 ans, lithographe, juin.
1 *Affection rénale*, 18 ans, peintre, jnin.
1 *Affection vésicale*, 70 ans, tonnelier, juin.
1 *Affection intestinale*, 67 ans, sans profession, jauvier.
1 *Affection hépatique*, 77 ans, sans profession, novembre.
1 *Affection utérine*, 34 ans· id. juin.
1 *Métrite puerpérale*, 36 ans, id. mars.
1 *Dyspepsie*, 57 ans, id. octobre.
1 *Péritonite*, 47 ans, marchande, juillet.
1 *Ictère*, 78 ans, militaire retraité, janvier.
1 *Kyste de l'ovaire*, 47 ans, marchonde, juillet.
1 *Spasme de la glotte*, 10 mois, avril.
1 *Maladie de Bright*, 76 ans, cultivateur, octobre.
1 *Névrose des os*, 50 ans, employé, octobre.
1 *Anémie*, 73 ans, propriétaire, octobre.
1 *Antrax malin*, 68 ans, charpentier, juin.
1 *Hémorrhagie*, 43 ans, couturière, septembre.
1 *Tuberculose osseuse*, 13 ans, juin.
1 *Tétanos*, 23 ans, cultivateur, décembre.
1 *Convulsions*, 5 mois, septembre.

SUPPLÉMENT

Méningite tuberculeuse, 15 mois, novembre.
id. id. 9 ans, août.
Ashtme, 78 ans, religieuse, janvier.
id. 64 ans, sans profession, décembre.

TABLEAU DES DÉCÈS DE L'HOSPICE

MOIS	NOMBRE	MILITAIRES	CIVILS	MOIS	NOMBRE	MILITAIRES	CIVILS
Janvier.....	13	6	7	Juillet.....	5	2	3
Février	5	4	1	Août.....	2	»	2
Mars.....	7	2	5	Septembre..	1	1	»
Avril	3	2	1	Octobre....	7	»	7
Mai.....	8	5	3	Novembre..	5	»	5
Juin.....	6	2	4	Décembre...	4	»	4
Totaux...	42	21	21	Totaux...	24	3	21

A l'hospice St-Jacques, le premier semestre compte... 42 décès.
et le second..... 24 id.

D'où il résulte un total de..... 66 id.

Ce nombre se décompose en 24 militaires et 42 civils.

L'année précédente il y avait eu 15 militaires et 39 civils.

D'où il résulte une différence de 9 pour les militaires et 3 pour les civils, en tout douze, c'est-à-dire 54 en 1887 et 66 en 1888.

Nous verrons plus tard sur quoi porte cette différence.

De l'examen des décès de l'hospice, dans le courant de l'année 1888, on peut retenir ceux de 24 militaires en activité atteints : 18 de fièvre typhoïde, 5 de pneumonie et 1 de phtysie pulmonaire. Il y a eu en outre 5 journaliers, 4 cultivateurs et le reste ayant des professions diverses.

En récapitulant les causes de ces décès on trouvera les maladies suivantes :

Fièvre typhoïde.....	21
Pneumonie.....	5
Phtysie pulmonaire.....	6
Affection cardiaque.....	7
Paralysie.....	6
Ramollissement cérébral.....	5

Apoplexie cérébrale	4
Affections cancéreuses	2
Méningite tuberculeuse	2
Variole	1

Si on compare les décès de l'année 1887 avec ceux de l'année 1888, on en arrive aux résultats suivants :

En 1887 il y a eu 423 décès (210 masculin et 196 féminins), et 279 naissances.

En 1888 il y a eu 283 décès (175 masculins et 173 féminins), et 274 naissances.

Ce qui donne une différence de 40 en moins pour l'année 1888 (décès), et une différence de 5 en moins pour l'année 1888 (naissances).

Le premier semestre des deux années fournit un plus grand nombre de décès que le second 232 (1887) et 231 (1888), pour le 1er semestre et 191 (1887) et 151 (1888), pour le second.

Il en est de même pour les naissances 155 et 159 (1er semestre), contre 124 et 115 (2e semestre).

L'examen des paroisses ne présente rien de bien intéressant. Si on vient à comparer ensemble les deux années dont il est ici question, le tableau ci-dessous indiquera les différences qui existent dans l'une et l'autre année.

Paroisses.	1887	1888
Cathédrale	172	155
St-Barthélemy	58	47
St-Urcisse	58	49
St-Georges .e	22	8
Cabessut	15	14
Paroisses suburbaines	23	27
Hospice	54	66

Si on jette un coup d'œil sur les professions, on remarquera facilement que dans le courant de 1887, il s'est rencontré un plus grand nombre de décès qu'en 1888 parmi les cultivateurs (34), parmi les religieux, parmi les couturières, les maçons, et les marchand, tandis qu'en 1888 il y a eu plus de décès parmi les soldats (24), les propriétaires (10) et les charpentiers (4).

Enfin, comme causes des décès, la comparaison de ces deux années établit qu'en 1887 il s'est rencontré un plus grand nombre

d'hémorrhagies cérébrales (42), de pneumonies (35), de phtysies pulmonaires (33), d'athrepsies (26), de catarrhes pulmonaires (23), de rougeoles (20), de ramollissements cérébraux (13), d'accidents (11), de convulsions (9) et de croups (8) ; tandis que d'un antre côté, en 1888, les causes de décès les plus nombreuses ont été la vieillesse (37), la pneumonie (31), les affections cardiaques (41), la fièvre typhoïde (29), les anévrismes (5), la coqueluche (4), et la pleurésie (3).

En 1887, en un mot, la rougeole a fait beaucoup de victimes et en 1888 le fièvre typhoïde, soit en ville, soit à la crserne, s'est fait sentir d'une manière très sensible.

Dr H. DEBŒUF.

RAPPORT

A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Sur l'histoire de la Novelle 118, dans le pays de droit écrit (1)

MESSIEURS,

L'ouvrage dont vous avez bien voulu me confier l'analyse se rapporte à l'un des principaux rouages de l'organisation de la famille dans le droit romain, le régime des successions. Longtemps la famille romaine fut gouvernée par des lois dictées exclusivement par des considérations d'ordre politique; ce ne fut qu'après une longue évolution et surtout grâce à Justinien, le prince législateur, que l'affection naturelle entre parents devint la base du régime successoral. Ce nouvel état de choses fut scientifiquement établi par la Novelle 118, constitution promulguée par Justinien vers l'année 543 ou 544 et dont le principal auteur est le jurisconsulte Tribonien. La Novelle 118, en raison du caractère d'humanité que présentent la plupart de ses dispositions, ne tarda pas à se répandre dans l'Occident et surtout dans le midi de la Gaule, et put lutter victorieusement, grâce au principe alors en vigueur de la personnalité des lois, avec celles des peuples d'origine Franque et Germanique et les coutumes qui en découlèrent plus tard. C'est en grande partie pour soutenir cette thèse que M. Jarriand a écrit l'Histoire de la Novelle 118. La première partie de cet ouvrage est consacrée à l'étude des successions *ab intestat* avant Justinien et à celle de la Novelle. Dans la seconde partie, l'auteur suit les traces de cette constitution en Occident, recherche quels recueils de lois lui ont fait des emprunts et ont reproduit ses dispositions; il expose la lutte des institutions

---

(1) Histoire de la Novelle 118 depuis Justinien jusqu'à la Révolution, par M. E. Jarriand, avocat à Paris.

coutumières avec le droit de Justinien ; il s'attache surtout à démontrer que ce droit n'a jamais cessé d'être connu en Occident quoiqu'il n'ait pas pénétré dans la pratique du droit privé.

J'esquisserai rapidement la première partie de cet ouvrage ; je me permettrai d'appeler plus spécialement votre attention sur la fin de la seconde partie qui intéresse le Quercy et principalement la ville de Cahors.

I

La loi des XII Tables, rédigée à l'époque de la formation de la société romaine dédaigne et écarte l'affection naturelle du défunt pour ses parents ; le fondement de cette loi est la *patria potestas*, la puissance paternelle. Cette *potestas* (dont le mot *puissance* n'est qu'une pâle traduction) est elle-même établie dans un but politique, car c'est d'elle que découle la conservation des biens dans la même famille ou dans la même *gens* et personne n'ignore que c'est là un des ressorts les plus puissants des sociétés aristocratiques. Par application de ce principe, à la mort de l'auteur commun les biens passent aux *héritiers siens*, qui sont sous sa puissance directe ; à leur défaut aux *agnats*, parents plus éloignés, mais toujours unis par un lien civil ; enfin aux *gentiles*, dont on n'a pas encore acquis une notion très exacte, mais qui avaient du moins le même culte et les mêmes traditions que le défunt. Dans ce système, deux iniquités étaient consacrées : l'enfant était exclu de la succession de la mère, excepté dans l'hypothèse de la *manus* ; la succcession des hommes était refusée à tous leurs descendants par les femmes et à ceux de leurs descendants par les mâles qui avaient été émancipés ou donnés en adoption. C'étaient là des injustices flagrantes, mais conformes à l'esprit de l'époque où fut composée la loi, époque où le Romain était citoyen avant d'être père et sacrifiait tout, même la vie de ses enfants, aux intérêts de l'Etat. Mais lorsque les mœurs s'adoucirent, les principes par trop austères du droit antique durent nécessairement perdre leur sévérité ; le droit prétorien prépara l'œuvre, le droit impérial l'ébaucha, la Novelle 118 l'accomplit. Elle classa, sauf de rares exclusions, les héritiers d'après l'ordre d'affection présumée du défunt : les descendants, les ascendants, les collatéraux. Ce classement si naturel a été adopté par les rédac-

teurs du Code civil et est devenu, dit un éminent jurisconsulte, M. Guiraud « la base du droit civil européen. »

II

Après avoir exposé et commenté la constitution de Justinien, M. Jarriand la suit, dans ses diverses applications et transformations, dans les pays de droit écrit. On la retrouve résumée dans l'*Epitome* de Julien et conservée presque religieusement dans le clergé. De nombreux capitulaires s'en inspirent sans que, toutefois, la Novelle elle-même soit très répandue. Mais voici que la France et l'Italie vont nouer des relations grâce aux travaux et aux enseignements d'hommes éminents tels que Lanfranc de Pavie, Pierre Damien de Ravenne ; voici enfin la renaissance du droit romain avec l'école des Glossateurs, l'école de Bologne, les Universités de Paris, Orléans et surtout celle de Montpellier où brillent Placentin et Azon. Toulouse et les principales villes du Midi, parmi lesquelles Cahors ne doit pas être oublié, ont des écoles où l'on enseigne les lois. A la faveur d'un tel élan vers la science juridique, la *Novelle* reprend une nouvelle vie ; elle est enseignée, commentée ; mais quelle transformation va-t-elle subir ? Va-t-elle être donc submergée par les usages locaux ? Non ; le droit romain va empiéter sur les coutumes, il va faire encore de nouveaux progrès et la Novelle sera la règle générale des successions, alors que les coutumes ne seront que l'exception. Parmi ces coutumes, celles de Cahors sont, de l'avis de M. Jarriand, les plus importantes de la région, et les chartes de cette ville, qui datent du commencement du XIII[e] siècle, contiennent d'assez nombreuses dispositions de droit civil ; les coutumes de Luzech, Figeac, Capdenac, Gourdon, Gramat, Gréalou, Thégra, Montcuq, Mont-Chabrier, Réalville, Montauban, Castelsarrazin, Moissac, Négrepelisse, Albias, Lauzerte... ont également leur importance ; aussi l'auteur de l'histoire de la Novelle déclare-t-il qu'il doit se contenter « d'analyser les principales et de grouper les autres. » Il s'occupe d'abord des coutumes de Cahors dans lesquelles se retrouve la fameuse règle *Paterna paternis, Materna maternis*. Cette coutume est la seule, avec celle de Luzech, où apparaisse le germe d'institutions coutumières ; en général, le Quercy est régi par le droit commun, par conséquent par le droit

romain, le droit de la Novelle 118, qui reste toujours, sauf de rares dérogations, la base immuable du régime successoral. Cependant les grands fiefs essayent de s'émanciper de la tutelle qui leur est imposée par le droit de Justinien ; des règles nouvelles s'établissent, variables suivant les familles ; les filles sont exclues en présence d'enfants mâles ; le droit d'aînesse s'affirme et se maintient ; cette réaction, particulière aux grands fiefs, ne réussit pas à détruire la puissance de la Novelle. « La cause de son succès est facile à saisir, dit M. Guiraud ; la règle écrite dans la Novelle 118 est la traduction simple et vraie non de la loi de la politique, mais de la loi de la nature elle-même. » Et c'est par les lignes suivantes, tout à l'éloge de nos contrées, que se termine le remarquable travail de M. Jarriand : « A la fin de l'ancien droit, comme à la fin du droit romain, le régime successoral des pays de droit écrit était devenu complètement indépendant de toute conception politique ; les affections naturelles du cœur humain déterminaient seuls les vocations héréditaires. »

* * *

Tel est, dans ses grandes lignes, l'ouvrage de M. Jarriand. En un mot, la Novelle 118, conçue dans un but éminemment libéral, a subi victorieusement, dans le Midi de la France, l'assaut des institutions féodales. Nos régions, à l'aurore de 1789, étaient donc prêtes pour la lutte sociale ; elles avaient su conserver une loi qui leur assurait la liberté du droit de tester et leur fournissait une arme défensive contre l'envahissement des principes aristocratiques. Il doit nous être agréable, Messieurs, de constater que notre vieux Quercy garda fidèlement, avec les autres pays de droit écrit, le précieux dépôt que leur avaient légué les commentateurs de Justinien et qui devait contribuer plus tard à la sauvegarde des droits du peuple.

JOSEPH BLANC.

POÉSIES

LES LABOUREURS

A Firmin Boissin ; à l'historien du Paysan épique . *Jean-de-la-Lune* ; à l'ami des paysans honnêtes, j'offre l'hommage de mes *Laboureurs*. F. M.

Le laboureur pensif trace éternellement
Son sillon limité sur la terre féconde ;
D'un geste souverain, il jette noblement
La semence de vie aux quatre coins du monde,
Malgré l'oiseau rapace et le ciel inclément.

Jamais las, et fatal comme la Destinée,
Il poursuit, à travers les jours et les saisons,
L'effort pénible et lent de sa tâche obstinée :
Dédaignant les rumeurs des prochains horizons,
Il ne sait pas pourquoi la ville est mutinée.

Mais il connaît la borne où s'arrête son droit ;
Et ses bœufs au pas lourd, uniforme, rythmique,
Ne sortiront jamais de leur chemin étroit
Qu'il mesure au refrain d'un lied mélancolique...
Le temps silencieux s'envole, — l'herbe croît.

Courbé sur les sillons, il calcule « la dette » !
Dans sa gorge un juron s'étrangle avec son chant
La terre des aïeux, motte à motte, s'émiette ;
Il n'a pas su garder, intact, cet humble champ :
— L'usure tend la griffe et la misère guette !

Il hésite et faiblit en songeant à demain ;
Un crêpe menaçant voile le soleil pâle...
Mais d'un brusque revers de sa robuste main,

Il éponge son front où perle, sous le hâle,
Une sueur d'angoisse, — et poursuit son chemin...

L'impassible semeur, sans fiel et sans colère,
Caresse longuement ses grands bœufs aux yeux doux,
Et son geste est plus ample et sa pose plus fière !
Gladiateur du sol, il tombera pour tous
Sans s'informer à qui sert son labeur austère....

Dans les limbes mouvants du brouillard automnal,
Où son souffle puissant s'épaissit et halète ;
Nous le voyons passer, superbe et sculptural,
Vaguement indiqué dans son profil d'athlète,
Promenant à travers la glèbe un soc brutal.

La campagne s'apaise aux tristes mélopées
Ondulant dans la brume et berçant son sommeil,
Jusqu'à ce que demain, sous les vertes cépées,
Les coutres et les faux brilleront au soleil,
Avec des grincements et des reflets d'épées !...

***

Au fond du ciel, profond et clair,
Monte l'alouette gauloise ;
Le peuple est patient et fier,
C'est le peuple qui l'apprivoise.
Elle chante, vers le Levant,
L'orgueil de la moisson prochaine ;
Voici la joie après la peine :
Son chant n'est jamais décevant.
La terre, féconde et cruelle,
Promet une moisson nouvelle.

Laboureurs confiants et forts,
Semez, sous les rouges aurores,
Pour les vivants et pour les morts,
Du pain — et des fleurs tricolores !
Le Ciel saura vous employer

Au noble but, au but austère :
Il faut rebâtir, pierre à pierre,
Et la Patrie et le Foyer !
Vous venez à l'époque noire :
Il faut refaire notre Histoire !

FRANCIS MARATUECH.

MOISSONS

Tout tombe, maintenant, au tranchant de la faux :
L'or pâle des blés murs, l'herbe de nos prairies ;
Et le Temps, ce faneur, emporte les lambeaux
De nos espoirs déçus et de nos rêveries.

Des guérets diaprés, des songes les plus beaux,
Il ne reste bientôt que quelques fleurs flétries ;
Ce qui ne fane pas, c'est l'herbe des tombeaux,
Car les sources de pleurs ne sont jamais taries.

Mais nous, de jour en jour, de saisons en saisons,
Nous allons, regrettant les anciennes moissons,
Malgré les fruits nouveaux, malgré les fleurs nouvelles;

Pour rendre à tout jamais les jours heureux captifs,
Ou bien pour rattraper les amours fugitifs,
Il faudrait, tour à tour, — des chaînes ou des ailes !...

FRANCIS MARATUECH.

INVENTAIRE DES ARCHIVES DE GOURDON

EN 1659

La ville de Gourdon a un passé historique des plus intéressants ; ses archives d'une grande richesse renferment beaucoup de documents précieux ; pourtant il a été publié peu de choses concernant l'histoire de cette ville. Les seules publications s'y rattachant sont : *Les Coutumes de Gourdon*, par Aug. Krœber, Paris, 1860, in-8° ; *Notice sur les archives communales de la ville de Gourdon*, par M. Louis Combarieu, archiviste départemental, Cahors, 1869, in-8° (1) ; *Gourdon et ses seigneurs du* X^e^ *au* XIV^e^ *siècle*, par MM. L. Combarieu et F. Congardel, Cahors, 1881, in-8° (2). Ce dernier travail est celui qui contient le plus de détails sur l'époque dont il y est parlé.

Mais, malgré la valeur de ces trois brochures, une histoire de Gourdon est encore à faire. Il serait à désirer que quelqu'un songeât à l'écrire et la publiât. Nous le souhaitons ardemment, nous l'espérens même, et afin de donner un aperçu des documents que cet historien désiré pourra consulter, nous allons faire connaître un inventaire en indiquant une partie : « les titres et actes justifians, » les droits, libertés et privilèges de la ville de Gourdon, en Quercy, » diocèse de Caors, avec l'explication et intelligence de l'antiquité » desdits titre et actes. »

Cet inventaire, dont nous sommes possesseur, est manuscrit. Il

---

(1) Cette notice, parue dns l'*Annuaire du Lot* de l'année 1869, est précédée d'une autre notice sur les archives et la ville de Figeac.

(2) Cette étude a été publiée dans le *Bulletin* de la Société des Etudes.

forme un cahier de 23 pages petit in-4°. Il a été fait l'an 1651, étant consuls M. Pierre de Marsis, lieutenant particulier ; Jean de Vialle, docteur et avocat ; Jean Cadène, bourgeois et Alexandre Escuier, maître orfèvre.

Comme il contient une brièvе analyse des pièces qu'il mentionne nous avons pensé qu'il ne ferait pas double emploi avec l'excellente notice sur les archives de Gourdon, dont M. L. Combarieu est l'auteur.

Parmi les faits analysés dans notre inventaire, nous en avons remarqué de très intéressants entre autres les suivants :

En 1284 un religieux paralytique qui avait les mains unies et liées contre la peau de son ventre, se fit porter aux fêtes de Pâques, à la chapelle de Notre Dame-la-Dévote (dite de la Chandelle), en l'église St-Pierre de Gourdon, et là, après avoir fait sa dévotion devant l'autel de ladite Notre-Dame, il se leva tout d'un coup et ses mains se délièrent de la peau de son ventre.

En 1315, le roi Louis le Hutin écrivit à ses amis et spéciaux les consuls et habitants de Gourdon, pour leur demander de lui envoyer deux personnages auxquels il communiquerait des choses qu'il avait à leur apprendre et ne pouvait leur écrire, Les consuls et les habitants nommèrent Raymond et Guillaume Hébrard, pour se rendre auprès de Sa Majesté.

En 1320, le roi Jean manda au sénéchal de Périgord et de Quercy de maintenir les habitants de Gourdon dans leur privilège d'avoir garennes, pigeonniers, clapiers, étangs et moulins.

En 1323, le roi Charles donna le privilège de passer les contrats sous la monnaie de Cahors.

En 1330, les faubourgs depuis les Cordeliers jusqu'à Ste-Catherine furent bâtis. La plupart ont été minés depuis. Devant les Cordeliers il existait des maisons qui ont été démolies en 1590 et em-

ployées aux fortifications. En 1651 il y avait à leur place le marché des pourceaux.

D'actes de 1341, 1351, 1358, il resulte que les consuls étaient nobles, exempts de payer franc-fief, et avaient leurs biens nobles.

En 1366, la Viguerie ou juridiction de Gourdon était divisée en qnatre-vingt-seize parts. Les consuls en achetèrent la plus grande partie les années suivantes.

En 1446, Charles VII donna le privilège de deux foires à Gourdon. François Ier, l'an 1519, en accorda une troisième qui devait se tenir le premier vendredi de carême, il accorda aussi un marché pour le mercredi de chaque semaine,

En 1562, Duras entra à Gourdon et pilla les reliquaires. Dans l'un il y avait une sainte Épine. Daus une boîte d'argent il y avait des cheveux de Notre Dame et grand nombre de reliques de saints et saintes que le cardinal Farinieri (Guillaume Farinier) natif de Gourdon, avait envoyées. Duras enleva aussi le tombeau de ce cardinal. Ce dernier était mort à Avignon mais ses ossements avaient été envoyés par le pape Jean, dans un tombeau d'ivoire, qui fut placé et pied du grand autel de St-François de l'église des Cordeliers de Gourdon.

Un sac cotté K, contenait « une boîte de fer dans laquelle « est le plan du château de Gourdon qui était dix fois plus grand, » terrible et épouvantable que ledit plan ne le fait. »

En 1619, le duc de Mayenne gouverneur de Guyenne, écrit aux consuls de Gourdon de prendre et raser ledit château, ce qui fut fait.

Nons ne nous étendrons pas davantage sur les faits analysés. Ceux que nous venons de citer témoignent suffisamment de la valeur des pièces dont suit l'iuventaire.

Cahors, le 54 septembre 1889.

LOUIS GREIL.

INVENTAIRE DES TITRES ET ACTES JUSTIFIANS LES DROITS, LIBERTÉS ET PRIVILÈGES DE LA VILLE DE GOURDON EN QUERCY DIOCÈSE DE CAORS, AUEC L'EXPLICATION ET INTELLIGENCE DE L'ANTIQUITÉ DESDITS TITRES ET ACTES. FAIT EN L'ANNÉE 1651 ÉTANT CONSULS M^rs^ PIERRE DE MARSIS, LIEUTENANT PARTICULIER, JEAN DE VIALLE, DOCTEUR ET ADVOCAT, JEAN CADENE, BOURGEOIS, ET ALEXANDRE ESCUIER M^e^ ORPHÈVRE.

En premier un sac dans lequel sont certains actes concernant leglise paroissielle S^t^ Pierre dud. Gourdon et aud. sac et registres cy après inventoriés sont les actes qui font voir le jour que lad. eglise fut baillée a batir, et que lesd. sieurs Consuls en sont patrons et fondateurs et lont faite edifier et quils ont la faculté dy inventorier tous les ornemens et titres, et dy creer les gens qui courent les plats et questes appellés marguillers, et l'ordre observé pour les reparations, et quils ont droit de nommer le predicateur et que Mgr léveque n'en peut envoyer sans leur nomination.

I a contrat de la caminade quest au bout de la rue de Segur a main gauche en deecendant.

Nota. Qu'aud. sac y a des actes qui font voir que les consuls baillerent a batir et parachever de batir léglise des peres Cordeliers du vivant de S^t^ François.

Led. sac cotté dessus lettre.

A

Fut lad. église baillée a batir en l'an 1303. Finie a batir en l'an 1509, de boiser et tibler en l'an 1514.

Dans un livre de Raymond Dabelly notaire y a un contrat en 1508 par lequel on bailla deux croisées à faire. Les scindics de Costerauste et Lafontade y assistans pour un sixième. Led. livre est au pouvoir de M. Belly, conseiller du Majour.

En second,

Autre sac ou y a certaines provisions de chapelainies ou registre qu'est tout de parchemin, desquelles la ville et consuls sont patrons. Aux registres cy apres cottés sont exprimées lesd. chapelainies et meme ecrites les fondations.

Led. sac cotté au dessus lettre.

B

De la chapelainie notre Dame la Devote appellée de la Chandelle, lesd. consuls sont fondateurs et patrons en seuls.

De la chapelainie de Mossac, les consuls en sont patrons.

De la chapelainie de Lendrevie, lesd. consuls sont patrons.

De la chapelainie de Lacoste, le Sr recteur et les sieurs consuls sont patrons.

De la chapelainie de Moliniou appellée de Lafon, les Srs recteur, gardien et cordeliers et les Srs consuls doivent présenter dans trois mois après la vacance le chapelain à l'eveque pour le pourvoir.

En troisième,

Autre sac dans lequel y a certains actes concernant la forme de créer ancienément les consuls ce qui s'observe encore.

Led. sac cotté.

C

En quatrieme,

Autre sac concernant les limites du territoire taillable et juridiction de cette ville.

Outre que aux régistres cy après inventoriès y a des transactions sur ce sujet importantes même au livre cotté C.C.

Au même sac y a une terre garde en parchemin pour lendroit de Resoulès vers Peyrinhac qui ne feut pas veüe lors du grand procès avec Louis de Themines de laquelle appert que la limite de Gourdon en cet endroit alloit bien plus en avant dans Peyrinhac que ne fût accordé par la transaction receue par Gardery qu'est au livre de parchemin cotté C.C.

Led. sac cotté.

D

En cinquième,

Un autre sac dans lequel y a une enquete de laquelle appert que par l'entrée de Duras lutherien impie et inhumain en l'année 1562 et par trahison les titres de l'église et ornemens d'icelle et les reliquaires furent pillés, les prêtres occis délabrés.

Et y a une enquete civile sur le sujet du prédicateur, une ordonnance sur ce sujet de l'official de Bourges.

Que ne furent pas neuf lors du procès pour la nomination du prédicateur contre Mgr l'eveque de Caors où y eust arrest au parlement de Toulouse du 28 avril 1640, par lequel la ville fut maintenüe

a nommer le predicateur. Led. arrest est écrit dans le livre de parchemin, que si les susd. actes eussent été lors veus led. procès n'eut tant couté ni duré led. arrest et autres seront cy après inventoriés, et led. sac desd. enquêtes est cy cotté lettre.

E

Merite d'être veu sur les registres les reliquaires qui furent pillés entre autres y avoit une Sainte Epine. Une boitte d'argent ou y avait des cheveux de notre Dame et grand nombre de reliques de plusieurs Saints et Saintes que le cardinal Farineri de St-François étant natif de cette ville avait envoyé, et led. cardinal étant décédé le Pape Jean qui étoit lors le fit conduire en cette ville et dans un tombeau d'yvoire fut posé au pied du grand autel et St-François de l'eglise des Cordeliers d'ou led. impie Duras l'enleva. Les actes et memoires en sont en divers endroits.

En sixième un autre sac dans lequel y a certaines recognoissances des rentes deües a la maison de ville.

Led. sac cotté lettre.

F

En septième un autre sac dans lequel sont les dons et achats de la viguerie, leudes, boucheries sive Mazels et de la maison de ville et prisons et droits de serventages et autres transactions. Le tout en faveur des consuls et communauté.

Nota. Viguiers étoint les seigneurs justiciers et directes pour la moitié de la juridiction. Leude était un droit que les seigneurs tenoint de chaque vendeur ou revendeur a la place et se payoit pour ce huit deniers a chaque feste de Noël, ce droit de leude se leve encore aux jours de foires.

Serven étoit le rentier de lad. leude.

Et encore était lors led. Serven l'assesseur aux enquêtes que les consuls faisoint, les vieux actes le disent.

Boucheries différentes des bouqueries.

A la boucherie se vend la bonne chair qu'est un emolument commun.

Le susd. sac cotté lettre.

G

En huitième autre sac dans lequel y a plusieurs achats des maison consulaire, boucheries et autres instrumens et un achat de

de la fontaine del Bornac près Malepique et prez le Moliniou.
Led. sac cotté lettre.

H

En neuvième autre sac dans lequel y a quantité d'actes et procédures ancienes faites et rendües par les consuls sur divers sujets tant civils que criminels et exécutés définitivement tant par lesd. consuls que viguiers, desquels appert aussi que la justice étoit anciénement exercée par lesd. viguiers et consuls et que lesd. consuls à leur place.
Led. sac cotté lettre.

I

En dixième autre sac dans lequel sont les memoires consultés et actes concernant le chateau avec une boitte de fer dans laquelle est le plan dud. chateau qui etoit dix fois grand horrible et épouvantable que led. plan ne le fait. Les tours qui etoint sur le rocher etoint si hautes qu'une des tours de l'eglise.
La vente de la moitié d'icelui qu'est a un vieux livre de parchemin non relié cy apres nous l'enseigne et y a plusieurs actes sur ce sujet.
Led. sac cotté lettre.

K

Par la transaction au livre de parchemin relié cotté CC led. chateau demeure terminé, et aud. livre y a une lettre de monseigneur le duc de Mayene gouverneur de Guienne par laquelle il écrit aux consuls de prendre et razer led. chateau en l'année 1619, ce qui fut fait, et lad. transaction vient après et y en avait une précedente, que led. chateau avoit été laissé aux consuls moyennant quatre écus de rente qui lors du procès n'avoit pas été veüe.
En unzième autre sac dans lequel sont aussi plusieurs actes concernant le chateau.
Led. sac cottè lettre.

L

Nota. Led. chateau fut mis ez mains du roy de France et oté des mains du comte d'Armanhac qui en avoit acquis la moitié de Pons de Gourdon, comme appert par la vente qui est aud. livre de parchemin non relié et qui s'etoit rebellé, et sa majesté en considéra-

tion de ce que la presente ville avoit tenu la main aud. evincement de chateau pour le mettre ez mains de sad. majesté, donna la plupart des privilèges que la ville aye et confirma les autres anciens. Lesd. privilèges font foi de tout.

Et en ce temps la se trouve une lettre écrite aux consuls par le roy qui étoit lors a de lui envoyer deux des principaux de la ville pour leur dire chose qu'il ne pouvoit écrire, et deux Hebrard freres habitans de la ville seigneurs de Conhac furent députés.

En douzieme autre sac.

M

En treizième autre sac dans lequel sont les privilèges de la ville accordés par le roy et autres communs privilèges.

Led. sac cotté lettre.

N

En quatorzième autre sac dans lequel sont les privilèges du siège royal et autres actes sur ce sujet, avec le verbal du Sr Philippe Baudot conseiller au grand conseil sur la maintenue dud. siège et limites d'icelui.

Led. sac cotté lettre.

O

En quinzieme autre sac dans lequel sont les actes servans pour la preuve du franc-alleu, franc-fief, acquisitions des fiefs nobles, et quitances.

Le privilege des garenes, pigeoniers, etangs et moulins y est aussi.

Led. sac cotté lettre.

P

En seizième autre sac dans lequel y a des lettres d'assiette. Des premières appert que le roy donna a la ville neuf mille livres en l'an 1591, pour se reparer comme fut fait. Et auparavant les roys avoint aussi donné de l'argent pour se réparer ce qu'est encore cy apres dit pour servir.

Led. sac cotté lettre.

Q.

En dix septième autre grand sac cotté dessus pour la justice ou y a diverses sentences que les juges des viguiers et des consuls donnoint et ils faisoint exercer la justice par des juges.

D'où l'on voit que les viguiers étoint seigneurs et les consuls aussi lesquels consuls ont la part desd. viguiers. Et a raison desd. actes la moitié de la justice est de la ville et les consuls font les officiers comme le juge nommé prevost procureur d'office et greffier.

Ce qu'est executé et transigé par la susd. transaction de l'an mil six cent ving qu'est dans le susd. livre cotté C.C. et suivant l'arrest du grand conseil de l'an mil six cens...

Led. acte cotté lettre.

R

En dix huitième autre sac cotté dessus pour la justice ou y a divers actes de justice cotté dessus lettre.

S

Dans une liette de bois est le pariage avec le comte d'Armanhac l'an 1383, et les cautumes.

Et la transaction passée entre les feus seigneurs Louis de Themines et de Gourdon de Ginolhac de Valhac et les consuls de cette ville l'an 1522 où sont régles les droits d'un chacun.

Plus y est la composition des consuls et des viguiers.

Et acte de règlement sur les tailles.

La composition vieille des consuls avec l'église.

Confirmation des coutumes.

Une procuration faite par les consuls pour se mettre en pariage avec le roy avant le susd. pariage avec le comte d'Armanhac.

Nota. Tout étoit des consuls.

Et les lettres du roy mandant au sénéchal de Perigord de s'informer de ce qu'il pourroit mettre aud. pariage.

Y a un desaveu fait par les habitans dud. pariage incontinent apres icelui, a cause qu'ils disoint toute la ville et son distroit être leur et n'avoir seigneur.

Nota. Lad. procuration le monstre assés puisqu'il vouloit lors le roy en pariage et que sa majesté donna commission au senechal de Perigord de voir ce qu'il pouvait bailler pour faire led. pariage, et disent lesd. habitans que led. comte d'Armanhac qui étoit gou-

verneur de Languedoc a main armée leur fit faire lad. liette ou sont lesd. actes.

Sera cottée lettre.

T

Un vieux livre de parchemin non relié trouvé au galetas de la maison de ville en cette année 1651 qui malicieusement avoit été caché ou par défaut d'intelligence dans lequel y a une vente faite par Pons de Gourdon au comte d'Armanhac de sa part du chateau de Gourdon sans parler d'homage et duquel contrat appert la situation dud. chateau et son epouvante la mote le montre oculairement.

Ensemble y est attaché un autre contrat portant confirmation du précédent et y a un accord concernant les limites du côté de la Roquette.

Et plusieurs beaux mémoires concernant la brieveté de rendre la justice et affaires de la communauté.

Et comme des pelerins venant de loin pays a la devotion de Notre Dame la Dévote qu'est en l'eglise paroissielle St-Pierre furent occis au pont Gordonés prez le Vigan et que les consuls leur firent le procès.

Et au sac de l'eglise le miracle arrivé en lad. chapelle l'an mil deux cens quatre vingt quatre.

Duquel appert qu'un religieux paralitique qui avoit les mains unies et liées contre la peau de son ventre etant venu ou fait porter en cette ville et en lad. chapelle après avoir fait sa dévotion aux festes de Pasques etant devant l'autel il se leva tout d'un coup et ses mains se delierent de la peau de son ventre, cette devotion en cette chapelle nos peres l'ont bien eue en si grande recommandation qu'ils n'ont point mangé de chair les veïlles des festes des jours de la Vierge Marie mere de Dieu et nous l'observons aussi, et le S^r^ recteur par fondation de la ville est tenu tous les jours des festes de Notre Dame dire l'office d'icelle en plain chant avec une grand messe après en lad. chapelle et tous les samedis Complie.

Le susd. livre est cotté lettre.

V

Un verbal fait par Galiot de Lacombe lieutenant de Lisle en Jour-

dain le 16 aoust 1520 sur l'execution de l'arrest y mentionné duquel verbal appert que le seigneur Louis de Thémines déclare qu'il n'entend empecher les consuls en la moitié de la justice et qu'il ne veut que les rentes et homages qui lui appartiennent par bons titres.

Nota. Que lors du procès avec le seigneur maréchal de Themines le verbal ne fût pas veu que si eut été veu le procès n'eut pas tant duré ni causé de fraix.

Led. verbal cotté.

X

Autre verbal en parchemin du sieur de Bazis conseiller au grand conseil de l'an 1540 signé dud. Sr de Bazis où sont insérées toutes demandes pretentions oppositions et contestations d'entre le seigneur de Thémines et les consuls.

Led. verbal cotté lettre.

Y

Un grand livre couvert de parchemin commencé en l'an 1487 dans lequel y a les quittances des prix faits de l'eglise. Certaines recognoissances des rentes deües à la ville, y a le bail du collège aux regens.

Y a acte comme la sale où le senechal tient l'audiance est de la ville.

Aud. livre y a que la ville demeura par force sous l'autorité de l'anglois certaine année, et ce par obéissance et non par volonté et en sortit en l'an 1370.

Y a les coutumes de la ville.

Y a la création des consuls.

Y a la prestation de serment des consuls et du seigneur.

Et comment se fait lad. prestation lorsque le seigneur est présent et en personne.

Que quand c'est par procureur les consuls sont premiers en l'acte. Et se remarque que ces prestations de sermens se firent dez leur commencément entre les seigneurs et consuls en temps de guerre afin de vivre en bonne intelligence. Et y en a un acte qui le proteste que ce ne doit être tiré en conséquence.

Est encore dans le livre suivant cotté etc.

Et néanmoins dn depuis on a la pris d'autre biais et d'autre conséquence.

Y a des provisions des chapelainies.
Led. livre cotté.

Z

Un autre livre couvert de bazane rouge commence en l'an 1513, dans lequel y a les arrentements des emolumens.

La création des consuls, les inventaires des meubles de l'église et de la passion.

Led. livre cotté. Etc.

Un autre livre couvert de bazane rouge commençant en l'an 1557, dans lequel y a les memes actes qu'au précedent.

Cotté lettres.

A.A.

Un autre livre contenant un inventaire sommaire de partie des anciens titres avec les mémoires des coutumes, privilèges, limites de la ville et du ressort extrait du verbal de Philippe Baudot.

Et une lettre du roy Louis XI de lui envoyer des titres pour le Mont-St-Jean.

Led. livre cotté lettres.

B.B.

Un autre livre en parchemin concernant les couvens jusques à présent et pour les sçavoir et leur importance cy après est mise sa table à laquelle faut avoir recours.

Led. livre est cy cotté lettres.

C.C.

Repertoire et table des actes qui sont dans le livre de parchemin cotté C.C. depuis son commencément jusques à l'année 1651.

Est attaché à icelui un acte de serment avant le pariage et avant led. acte ne se faisoit point de serment. Led. acte cotté..... I.

Au second est attaché l'arrest de reglement d'entre la ville et le lieutenant général..... II.

Au troisième est la transaction d'entre le recteur et la ville et l'ordre de faire precher et de dire vêpres et complies..... III.

Au 5 et 6 feuillet est une transaction concernant les limites de Résolés et Peyrinhac..... VI.

Aud, acte est faite mention des robes consulaires par privilèges

du roy, lesd. privilèges sont dans le sac des privilèges avec des choses bien remarquables à l'honneur de la ville.

Au feuillet X est un édit concernant la création des consuls et l'ordre nouveau..... X.

L'arrest de la vérification dud. édit cotté..... X.

Lettres du roy concernant son service ..... XI.

Au feuillet XII arrest du Parlement concernant la vérification de l'édit du roy contenant translation du siège de Caors et autres au siège de la present ville..... XII.

Provision de la Chapelainie de Lacoste laquelle la ville et recteur sont patrons de la volonté de Mr Huc de Lacoste docteur regent de Caors fondateur..... XII-XIII.

Concordat du chapelain avec la ville..... XIII-XIV.

Provision de la Chapelainie de la Chandelle fondée par les consuls a l'honneur de Notre Dame la Dévote..... XV.

Dans le livre cotte Y y a d'autres provisions.

Certains articles avec Mr de Matignon fol. XVI-XVII-XVIII-XIX.

Arrest du prive conseil du roy sur l'évocation du procès du seigneur de Thémines au grand conseil..... XX-XXI.

(*Mal fut évoqué, car le parlement de Tolose eut jugé autrement*).

Prestation de serment..... XXII.

Faut voir les mémoires contenües en l'inventaire général et ce que y est attaché.

Icy n'etant pas cette prestation faite suivant les anciens titres, et faut aussi voir comment se fait lorsque le seigneur est absent, aud. inventaire est expliqué.

Nomination des officiers faite par le seigneur de Thémines et consuls alternativement fol..... XXIII.

Du depuis la ville a engagé a pacte de rachat l'office de prevost et juge ordinaire, l'office de procureur et l'office de greffier.

Les comptes et aliénations qui ne sont ici en font foy que faut recouvrer et faut faire enregistrer ces ventes pour servir de mémoire.

Donnation faite par le seigneur de Clermont à la ville de certains droits du chateau fol..... XXIV-XXV.

Quittance faite aux consuls de quelque somme par Treilles procureur du seigneur de Thémines..... XXVI.

Reglement que le roy veut estre tenu aux estats et assemblées fol. XXVII-XXVIII-XXIX-XXX-XXXI-XXXII-XXXIII-XXXIV-XXXV.

Arrest de consequence sur la décharge de sequestre qu'avoit été donnée aux consuls. fol..... XXXVII-XXXVIII.

Procuration de la dame de Thémines à Treilles. fol. XXXVIII.

Prestation de serment avec autre attaché avec un mémoire..... XXXIX.

Et l'ancienne cottée..... XL.

Création et nomination des officiers..... XLI.

Bail a faire une vitre de l'église..... XLII.

Contrat du chapelain de la Griffolet pour la maison du collège fol..... XLIII.

Conseil du Chapitre du Vigan sur la réparation de l'église XLIV.

Jugement des requestes sur lad. réparation fol.... XLIV-XLV.

Arrest de décharge de compter pour les fraix municipaux a la chambre des comptes fol..... XLVI.

Prestation de serment fol..... XLVII.

(Faut voir les vieilles au livre cotté Y).

Nomination du prevost, procureur d'office et greffier avec leur prestation de serment après..... XLIX.

Lettre de Monseigneur le duc de Mayenne gouverneur de Guienne aux consuls de Gourdon pour se saisir du chateau de Gourdon et le razer, com fut fait en l'an 1619. fol..... LI.

La transaction d'entre la ville et monseigneur le marechal de Thémines contenant reglement de tous affaires et qu'il n'y aura plus de chateau, et que la moitié de la juridiction est à la ville suivant l'arrest du grand conseil..... LIII jusques a LX.

Transaction d'entre la ville et le recteur sur l'ordre du service de la paroisse et droits dixmaires fol..... LXI-LXII.

Bail à fief du chenevier du recteur..... LXIII.

Fondation de la chapelainie de Lacoste important patronat en faveur des consuls et recteur fol..... LXIV jusques à LXXII.

Quittance de Pinhol de 3000 Ls., sur la ville par monseigneur le marechal de Thémines. fol..... LXXIII.

Arrest de reglement d'entre la ville et le recteur sur le payement du prédicateur et sur la provision du chapelain de Lacoste. fol..... LXXV.

Arrest du parlement de Toulouse portant maintenüe en faveur

des consuls de nommer le prédicateur, que Mgr l'evêque ne le peut envoyer s'il ne plaît aux consuls. fol..... LXXVII.

(*Au sac de l'église y a une enquete que en cette année fut faite à Gourdon par le métropolitain de Bourges*).

Avec la taxe du salaire dud. prédicateur fol. eod.

Deux arrests de reglement concernant les pauvres.

(*Attaché aud. livre*)

Exemption du peage et leude de la Bouriane.

(*Attaché aud. livre*)

Arrest du conseil portant décharge de la traite domaniale en guienne.

(*Attaché aud. livre*)

Le privilège du siège de Caors qui est contraire à ce qu'ils en usent et l'expliquent qu'ils ne peuvent attirer aucun dans leur ressort que n'en soit résident.

AU SAC COTTÉ PRIVILÈGES DE LA VILLE SONT ENTRE AUTRES LES ACTES SUIVANTS

En l'an 1315, Ricard de Gourdon fait remission aux consuls du droit de Sirven qu'il devoit mettre aud. Gourdon pour assister aux enquêtes avec les consuls et remet aussi autres affaires. L'acte cotté.

A.A.A.A.A.

Autre acte sur led. sujet dud. Sirven dud. an 1315. Cotté.

B.B.B.B.B.

Exemption de délibération des consuls et habitans pour imposer argent pour se libérer du peage et autres servitudes que Fortanier de Gourdon pretendoit aud. Gourdon de l'an 1309. Cotté.

C.C.C.C.C.

Acte d'afferme du poids du bled de l'an 1402. Cotté.

D.D.D.D.D.

Décharge du péage pour ceux de Gourdon fait par Pons de Gourdon par toutes ses terres comme Peyrilhe et autres. Cotté led. acte.

E.E.E.E.E.

Privilège du roy Charles de passer les contrats sous la monoye de Caors en 1323. Cotté.

F.F.F.F.F.

Décharges de certaines impositions anciennes. Cotté.

G.G.G.G.G.

Privilège de prendre quatre deniers pour livres de chaque beste qui se vend à la boucherie en 1355. Cotté.

H.H.H.H.H.

Exemption du peage du Vigan, en papier. Cotté.

I.I.I.I.I.

Arrentement du Souquet en 1364. Cotté.

K.K.K.K.K.

Acte duquel appert que la ville a portion par privilège en la seigneurie de St-Romain en 1303. Cotté.

L.L.L.L.L.

Privilèges de Louis fils du roy Jean et frere de Charles V lors regnant datté a Gourdon l'an 1370. Par lesquels en considération de ce que les consuls et habitans avoint fait serment de fidélité au roy il octroye plusieurs privilèges libertés et franchises entre autres que les consuls puissent avoir consulat et de créer en chaque année les consuls et avoir l'entière police de la ville droit d'imposer entrée sur le vin et les met en la sauvegarde du roy pour le present et pour l'avenir et que le senechal de Caors viendra tenir ses assises a Gourdon et que aucun habitant ne pourra etre tiré de son assisiatge et que les consuls et habitans pourront mettre de leurs biens temporels et revenus en chapelainies et mains mortes jusques à 200 Ls. de rente sans payer droit d'amortissement ni finance et sans que lesd. gens de main morte fussent tenus d'en vider leurs mains.

Confirmation d'iceux privilèges par Charles VII de l'an 1446, scellées du grand sceau.

Confirmation encore par Charles VIII par ses lettres patentes de l'an 1485 scellées du grand sceau. Cottées.

M.M.M.

Le roy François Ier confirma les memes privilèges l'an 1515 par lettres patantes scellées du grand sceau.

Et Henri II confirma les memes privilèges en l'an 1547, par lettres scellées du grand sceau.

Et François II les confirma par lettres patantes de l'an 1560, scellées du grand sceau.

Charles VII, en 1446, donne privilège de deux foires à Gourdon, comme appert des lettres patantes scellées du grand sceau.

Et le roy François Ier donne privilège aux consuls d'apporter robe my parties et chaperons et une foire le premier vendredi de Careme et le marché le mercredy de chaque semaine et ce en l'an 1519.

Ce qu'est confirmé par lettres patantes de Henri II. de l'an 1547 et par François II. 1560.

Louis XI fils du roy Charles VII. etant dauphin, en considération de ce que les consuls et habitans de la ville de Gourdon qui souloint etre en la main du comte d'Armanhac, la ville et chateau dud. Gourdon en la main du roy et de la sienne et firent serment de continuer d'être leurs loyaux sujets leur confirma toutes leurs franchises libertés et privilèges anciens dont ils avoint joüi et usé le tems passé et vouloit qu'ils en jouüissent ainsi qu'ils avoint accoutumé du tems du comte d'Armanhac par lettres patantes du 24 février 1443. Scellées du sceau rouge avec les armoiries de Frauce et du dauphin my parties.

La meme année par autres lettres patantes, en considération de ce dessus et de ce que lad. ville étoit assise en la proche frontière des anglais et en considération des grands fraix et depens que les consuls bourgeois et habitans de la ville de Gourdon (ont fait) et font encore pour la tuition et deffense de lad. ville il leur quitte tous les arrerages des tailles et subsides que pouvoint être deüs jusques aud. jour.

Ce qui fut vérifié par les généraux conseillers du roy en lad. année. Lesd. actes cy attachés cottés.

N.N.N.

Au sac cotté pour les réparations de la ville.

Sont plusieurs permissions des roys et gouverneurs de province de se fortifier pour résister aux ennemis du roy et se conserver,

icelles pièces attachées six à six sont depuis l'année 1336 jusques en l'an 1413. Cottées.

A.A.A.A.

Plus autre privilège desd. reparations de Louis frere du roy gouverneur de Languedoc duquel resulte que pour fortifier la ville il donne trois cent francs d'or, de l'année 1374. Cotté.

B.B.B.B.

Autres deux actes attachés contenant privilèges de réparer la ville pour le service du roy des années 1340 et 1359. Cotté.

C.C.C.C.

Acte de protestation faite par les consuls defectuer a la volonté du roy pour resister à ses ennemis, de l'an 1547. Cotté.

D.D.D.D.

Appert par acte de l'an 1345 que Pons de Gourdon n'étoit que capitaine pour le roy commandant à la ville pour les consuls. Cotté.

E.E.E.E.

Au sac cotté dessus pour le francallu et francfief sont les actes suivans.

Sont lettres de Louis Hutin roy de France et de Navarre du 1. d'avril 1315. qui donne privilege de franc-allu en la province de Quercy et autres lieux de Languedoc avec cinq patantes de roys sur ce sujet des années 1321. 1326. 1326. 1339. 1339. Cottées. (1)

A.A.A.

Et par acte receu a Gourdon le samedy après l'octave de la purification Notre Dame de l'année 1315 appert que led. Louis Hutin roy de France et de Navarre ayant écrits a ses amés et spéciaux les Consuls et communauté de la ville de Gourdon pour le bien de son estat et pour les choses que ne leur pouvoit escrire de lui envoyer deux personages de leur communauté pour entendre de Lui ce qui regardait son service par lettres du 12 décembre 1315. Et lesd. habitans constituerent deux scindics pour aller trouver sa

---

(1) Notandum. Que par les privilèges de Caors et autres villes de Quercy il est faite mention du francallu. Lesquelles sont enregistrées au parlement de Tolose le 29 juin 1612.

Majesté nommés Raymond et Guilhaume Hebrards. Led. acte scellé du sceau desd. Consuls. Cotte.

B.B.B.

Lettres du roy Philippe roy de France et de Navarre données à Paris le 12 septembre 1319 dressantes au senechal et receveur de Périgord et Quercy ou a leurs lieutenans par lesquelles il leur mande que la requete de ses aimés hommes et habitants de la ville de Gourdon qu'il a toujours recognus soigneux pour les choses qui regardent l'honeur et la tranquilité de ses royaumes, qu'il la décharge de la moitié de la prestation du subside qu'ils lui avoint promis pour l'assister en la guerre de Flandre. Led. acte cotté.

C.C.C.

Par lettres du roy Jean du mois d'avril 1320. il est mandé au senechal de Périgord et de Quercy de maintenir les habitans de Gourdon au privilege qu'ils avoint d'avoir des garenes, pigeoniers, clapiers, ètangs et moulins, lesquelles leur furent présentées par desd. habitans de Gourdon en l'an 1323. et ordonné qu'elles seraient intérinées et exécutées. Cottées lettres.

D.D.D.

Quatre quittances de franc fief pour les Consuls habitans et gens d'eglise de Gourdon l'une du 22 avril 1340 ou sont mentionnés certains habitants exempts a payer led. franc fief qui sont M. Pierre Cazatou jurisperitus — Etienne de Castronovo — Reynal — Servientis — de Leoubard — Pierre et Guilhaume Paloti — Arnaldus Ricardi — Guilhaume de Jean — Raymond et Guilhaume de Roquas, et les Consuls pour la Viguerie ou juridiction acquise de noble Jean de Belcastel avec la quittance du thrésorier.

La seconde est une quittance d'amortissement en faveur des Consuls des Viguiers et maisons acquises de Pons de Gourdon avec la quittance du thrésorier de l'an 1394.

La 4e une décharge finale de franc fief pour les susd. Consuls, manans, habitans, prêtres, religieux, hopitaux, de l'an 1322. Le tout attaché cotté.

E.E.E.

Trois contrats des années 1325 et 1328, desquels resulte la composition faite avec Varenne commissaire du franc fief et pour les

contrats illicites jusques à 4000 Ls. où y a plusieurs quittances et coppie de lettre du roy portant injonction aux receveurs de ne contraindre les Consuls et habitans de Gourdon au payément sur l'exemption qu'ils avoint. Lesd. actes attachés, cottés.

F.F.F.

Trois actes attachés de l'an 1351-1358 et 1341. desquels appert qu les Consuls étoint nobles et exempts de payer franc fief et avoin leurs biens nobles. Cotté.

G.G.G.

Au sac cotté dessus pour la justice, sont entre autres les acte suivants.

Est une transaction passée entre noble Gisbert de Themines e les Consuls de Gourdon et les Viguiers en l'an 1339 par laquelle i appert que la juridiction de Gourdon appartient aux Consuls e Viguiers, cottée lettres.

A. A.

Autre transaction de l'an 1361 et 15 juillet passée avec Guilhaum de Themines et les Consuls et Viguiers de Gourdon par laquelle e suite d'un procès par sentence arbitrale est réglé ce que les Sei gneurs ont à Gourdon ou ils n'ont pas de directe.

Lad. transaction cottée.

B. B.

Contrat contenant une montrée faite par Fortanier de Gourdo en l'an 1286, de ce qu'il avoit à Gourdon, où il n'est point faite me tiou qu'il eut fief ni directe.

Led. contrat cotté.

C. C.

Contrat de l'an 1366, par lequel appert que la Viguerie ou juridi tion de Gourdon étoit divisée en quatre-vingt-seize parts, et qu' Arnal de Brives, habitant de Gourdon avoit vendu sa portion roy. Cotté.

D. D.

Lettres du roy contenant deffenses d'exploiter dans la vigue sans permission desd. Viguiers et Consuls. Cottées.

E. E.

Trois autres lettres du roy desquelles appert que aucun sergent ne pouvoit exploiter à Gourdon sans le consentement des Consuls et Viguiers. Cotté.

F. F.

Au sac cotté de la Viguerie, Leude, clameur et péage sont entre autres les actes suivans.

Est une composition *sive* transaction d'entre les Consuls et Viguiers de l'an 1286, pour raison de l'exercice de la justice haute moyenne et basse de Gourdon.

Cottée lettre.

A

Autre transaction des Viguiers et Consuls pour raison de la leude de l'an 1286. Cotté lettre.

B

Acquisition faite par les Consuls de demoiselle Hélène de Rassiels de sa part de leude qu'elle avait à Gourdon de l'an 1319. Cottée lettre.

C

Vente de Viguerie, jurisdiction et émolumens d'icelle et de la leude par Catherine d'Angoulême aux Consuls dud. Gourdon de l'an 1357. Cottée lettre.

D

Autre vente de lad. Viguerie faite auxd. Consuls de Gourdon par noble Bertrand de Gourdon l'an 1315. Cottée lettre.

F

Autre vente de la Viguerie faite auxd. Consuls par Guilhaume d'Angoulême l'an 1357. Cottée lettre.

G

Donnation faite aux Consuls de Gourdon de diverses portions de la Viguerie par Bertrand d'Engolisma et par Bertrand de Gourdon ez années 1315-1354 et donnent aussi les clameurs attachées. Cottées lettre.

H

Autre vente de lad. Viguerie faite auxd. Consuls par Bertrand d'Engolisma l'an 1535. Cottée lettre.

I

Appert que lesd. Consuls et Viguiers de Gourdon avoint la jurisdiction haute, moyenne et basse aud. Gourdon par acte de l'an 1345. Cy cotté.

K

Et appert aussi par acte de l'an 1336 que lesd. Consuls et Viguiers exerçoint la juridiction aud. Gourdon. Led. acte de l'an 1336 cotté lettre.

L

Hélias de Pelegry vendit aux Consuls sa part de leude, par contrat de l'an 1319. Cotté.

M

Autre vente de leude faite auxd. Consuls par noble Bertrand de Faydi en l'an 1318. Cottée.

N

Autre vente de leude auxd. Consuls par Arnaud d'Engolisma en l'an 1341. Cottée lettre.

O

Vente des clameurs faite auxd. Consuls par les Viguiers en l'an 1315. Cottée.

P

Affranchissement de leude et peage *sive* pedage faite par les Consuls de noble Bertrand de Gourdon en l'an 1309. Cotté.

Q

Acte duquel appert que les Viguiers avoint à Gourdon des cens et rentes de l'an 1260. Cotté.

R

Repertoire sommaire du livre de parchemin non relié en 1330, ou y a de belles antiquités.

Le premier feüillet contient les surdites sur la leude.

Le second feüillet contient que aucun des seigneurs n'assistera au Conseil de ville.

Aud. feüillet est le repertoire des statuts et ordonnances de la ville.

Au troisième feüillet est le memoire de la demande du cot que n'est le domage que les bétes font aux champs.

Au cinquième feuillet est un serment d'un nommé Coli contre un autre de la detention et supposition des peaux de chevraux qu'ils plaidoint.

Aud. feüillet un conseil pour finir un procès avec Maimot.

Au feüillet six mise de l'hospital.

Aud. feüillet mémoire que les portes de la ville furent fermées pour éviter désordre.

Au feüillet huit conseil de reparer le pont de la fontaine de Lacoste.

Aud. feüillet fût proposé en conseil que quelqu'un de St-Projet avoit cavé le bois Dilhas et que aucun ne le pouvoit faire, et led. homme interrogé dit qu'il avait cause de le faire, et sur ce fût fait deffenses à tous de prendre de ce bois que pour la reparation de l'église.

Ce bois est à la Dame, aux environs de Calès et sur St-Projet et Bonnecoste et y a une enquête dans un sac contre l'abbé d'Auboisine qui fait voir que avons droit de bois à la Dame.

Aud. tablier, police, que aucun ne peut vendre chair que au tablier de la place del pla qu'est à présent la grande place.

(*Antiquité de la boucherie elle fut engagée au couvent Ste-Claire et depuis recouverte*).

Au feüillet neuf, brieve procedure d'entre deux qui contedoint un bois al Pech Peyrous.

Au feüillet dix uné procédure criminelle fort courte sur injures.

Au feüillet dix mémoire d'une inféodation pour l'hopital d'une terre à Fonlobal.

Au feüillet douze, vente faite par Pons de Gourdon au comte d'Armanhac de sa part du chateau de Gourdon. A suite est attaché acte justifiant l'accomplissement de cette vente.

Au feüillet dix-neuf mémoire d'arrentement de certains biens de l'hopital.

Aud. feüillet est que la leude est deüe sur chaque charge d'huile.

Au feuillet, vingt-cinq, le collége, les prisons être de la ville.

Aux feuillets 28. 29. 30. mémoires des compositions avec le recteur abrégées par transactions.

Le feüillet 31. regarde les boucheries.

Au feüillet 32. reprimande aux bouchers d'être sages.

Au feuillet 33. ordre sur un drap mortuaire.

Au feüillet 34. est le mémoire de la division de la Viguerie et les mémoires de l'acquisition d'icelle viguerie faite par les Consuls.

Au feüillet 35. certains mémoires de payer le péage.

Au feüillet 36. procédure sommaire faite sur le meurtre d'un romieu (pélerin).

Au feüillet 37. mémoire de ceux qui payoint leude.

Les fauxbourgs depuis les Cordeliers jusques à Ste-Catherine en cette année 1330. fûrent bâtis. Ils ont été ruinés depuis pour la plus part, et devant les Cordeliers y avoit des maisons qui en l'année 1590. fûrent rompües, employées aux fortifications de la ville et le marché des pourceaux y est.

Mémoire des limites de Bournazel et del pech de l'Estang.

Au feüillet 48. police sur le pain

Fontaine del Bornac baillée à reparer.

Réglement des fours.

Réglement sur les obits des morts.

Contrat de la borie de la Roquette.

Mémoire sur l'achat du péage fait de Pons de Gourdon.

RAPPORT SUR LA MAISON D'HÉBRARD

Par M. l'abbé J. GARY

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
SOCIÉTÉS SAVANTES
N° 835
IMPRIMÉS

MESSIEURS,

Lorsque le beau volume qui renferme l'histoire de la *Maison d'Hébrard*, passa sous vos yeux, vous me fites l'honneur de m'inviter à faire un rapport sur cet ouvrage, d'abord pour reconnaître dignement le don gracieux qui nous était fait par l'un des descendants de cette grande famille, M. Fernand d'Hébrard, ensuite pour mettre en lumière les importants documents qu'il renferme et dont un grand nombre intéressent le Quercy. Ce livre écrit par M. Jules de Bourrousse de Laffore, a mérité de M. le vicomte O. de Poli, président du Conseil héraldique, l'appréciation suivante, qui ne nous paraît pas trop flatteuse pour l'auteur : « Nous y avons reconnu toutes ses qualités de science approfondie et de parfaite conscience ; c'est un véritable monument d'érudition scrupuleuse. » (Annuaire du Conseil héraldique de France, 2e année, page 207).

L'ouvrage est divisé en trois parties : Livre I : *Origine* de la maison d'Hébrard d'après la tradition ;

Livre II : *Histoire* de la maison d'Hébrard prouvée par des titres ;

Livre III : *Preuves* ou pièces justificatives.

L'auteur indique les sources où il a puisé : Archives de famille, collection de Chérin et titres originaux de la Bibliothèque nationale, archives départementales du Lot-et-Garonne et du Lot, etc. Une de ses principales sources est *l'Hébrardie* ou *généalogie de la noble maison d'Hébrard, seigneurs de St-Sulpice en Quercy*, composée avec les archives du château de Saint-Sulpice, par M. Malleville, notaire de Cajarc, dédiée en 1592 à Antoine Hébrard de St-Sulpice, évêque, baron et comte de Cahors. C'est à cette source toute locale que nous puiserons la plupart des faits ou renseignements que nous allons rapporter.

La famille d'Hébrard, d'après la tradition, remonte à *Hunrok* ou

T 40F. 1

Henri Ier, de race lombarde, duc de Frioul, marquis de Trévise, tué l'an 799, au service de Charlemagne, roi des Francs et de Lombardie. Eberhard ou Hébrard, l'un de ses petits-fils, épousa Gisèle, fille de Louis le débonnaire. Il mourut en 868 ou 869 et l'un de ses fils porta d'abord la couronne royale d'Italie et ensuite la couronne impériale sous le nom de Bérenger Ier.

La maison d'Hébrard s'établit en France au Xe ou XIe siècle. « Nous savons que, durant les XI, XII et XIIIe siècles, les membres de ces diverses branches, reconnaissables à leur nom patronymique, si peu ordinaire et si caractéristique, portaient la qualité de chevalier, la plus élevée à cette époque, occupaient une grande situation aux cours et dans les conseils de leurs nouveaux souverains ou suzerains et contractaient des mariages avec des maisons de la plus haute noblesse. »

Les d'Hébrard de chaque province choisirent leurs armes suivant leur fantaisie ou suivant telle ou telle circonstance particulière. La branche de St-Sulpice avait, paraît-il, tiré son blason de la belle fontaine qui sort du rocher sous le château de St-Sulpice. Ses eaux argentées se mêlent aux eaux du Célé souvent rougeâtres; c'est pourquoi les anciennes armes de cette noble maison portent simplement *d'argent parti de gueules*.

L'auteur étudie successivement les branches de Languedoc, de Quercy, d'Agenais, de Rouergue, de Limousin et d'Auvergne; nous nous occuperons exclusivement de la branche de Quercy.

Vers la fin du XVIe siècle, les titres et mémoires généalogiques déposés dans les archives du château de St-Sulpice, furent étudiés avec un soin scrupuleux par le notaire Malleville, qui dédia, avons-nous dit, les résultats de ses recherches à l'évêque de Cahors, à cette époque, l'aîné de sa famille. Ces mémoires furent, au XVIIe siècle, très utilement employés pour la rédaction d'une généalogie de la branche de Quercy de la maison d'Hébrard, travail à la vérité bien plus recommandable pour le fonds que dans la forme. En voici la première page :

« Hébrard, seigneur de St-Sulpice en Quercy est une très noble et très ancienne maison, *issue de l'ancienne et illustre race des comtes Hébrards ducs de Frioul en Italie* : de laquelle maison de St-Sulpice les descendants de quatorze générations ont hérité en

ligne directe de père en fils, sans que nul frère ait succédé à frère, nul neveu à nul neveu et nul cousin à nul cousin ; lesquels seigneurs qui portoient dans le commencement aussy bien qu'à la fin la qualité de chevalier qu'ils ont acquise par leur mérite, et qui est la plus relevée et le plus haut degré d'honneur de la plus grande noblesse, ont possédé depuis plusieurs siècles un bon nombre de belles terres de leur ancien patrimoine et qui ont toujours résidé dans le château de St-Sulpice, dont ils ont préférablement porté la qualité, sans affecter le titre de leurs autres baronnies et châtellenies quoique plus revenantes, et honorées d'estre membres du comtez de Toulouse et de l'Isle-Jourdain, et des baronnies de Gourdon et de Cardaillac, qui sont les plus signalez fiefs de Guienne. Ces seigneurs de St-Sulpice ont toujours contracté d'illustres alliances par leurs mariages. »

L'auteur de cette généalogie cite un fait qui serait intéressant s'il était démontré.

« On dit même que cette illustre maison d'Hébrard des marquis de St-Sulpice est issue de la parenté de St-Sulpice originaire de Quercy, qui estoit un personnage de sainte vie, lequel s'adonna si fort à l'oraison, qu'il y restoit les nuits entières ; aussy Dieu luy accorda souvent ce qu'il demandoit, jusques à ressusciter les morts pour lesquels il prioit. Ce grand homme, après avoir été chapelain du roy Clothaire, fut esleu archevêque de Bourges vers l'an 587. L'église honore sa feste le 17 de janvier. Et il peut avoir donné le nom à ce lieu et château ancien de St-Sulpice en Quercy sa patrie. »

Vidal, dans son histoire des évêques de Cahors, fait mention de ce fait.

Ce même auteur suppose que les Hébrards se fixèrent d'abord à Cajarc parce que St-Namphaise, parent comme eux de Charlemagne, avait bâti près de cette ville le monastère des filles de Lantouy. Il est certain que la maison d'Hébrard a, pendant un grand nombre de siècles, possédé sur les bords du Lot, dans la ville de Cajarc, un immense château nommé l'*Hébrardie*.

Elle a donné à l'église un cardinal durant la première moitié du XIV^e^ siècle et cinq évêques, savoir : deux de Coïmbre en Portugal au XIII^e^ et XIV^e^ siècles, un de Bible en Syrie, et deux en France, l'un à Digne et l'autre à Cahors, un très grand nombre de chevaliers

durant le moyen-âge, des capitaines de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, un capitaine de cent chevau-légers de la garde du roi, un sénéchal de Quercy et de Rouergue, un mestre de camp de six compagnies formant ensemble douze cents hommes, un colonel de gendarmerie, des conseillers d'Etat, plusieurs gentilhommes de la chambre du roi, des ambassadeurs, un chevalier de l'ordre du St-Esprit, des chevaliers de St-Louis et de la Légion d'honneur, un commandeur de la Légion d'honneur.

Une branche de cette maison établie sur les limites du Quercy et de l'Agenais, où elle s'est divisée en seigneurs du Rocal, de Palandray, de Mazières, etc., a fondé deux chapellenies, l'une dans l'église ne Clermont-Dessus sous le nom d'Hébrardie, pour rappeler le château de Cajarc; l'autre dans l'église Ste-Catherine de Villeneuve, sous le titre de St-Blaise, pour rappeler la chapelle de St-Blaise de l'église de Canhac, particulièrement adoptée pour le tombeau de famille.

Des d'Hébrard sortis des mêmes seigneurs de St-Sulpice, ont formé la branche d'Agenais et ont encore de nos jours des représentants mâles. Un fils des seigneurs du Rocal fut héritier universel du dernier représentant mâle de la branche du Quercy.

L'auteur énumère avec complaisance les principales maisons avec lesquelles les d'Hébrard contractèrent des alliances (1). Il parle du monastère du Val de Paradis d'Espagnac, fondé l'an 1292, et richement doté pour cent religieuses, par Aymery I, d'Hébrard de St-Sulpice, évêque de Coïmbre qui, en 1258, avait partagé avec ses frères l'héritage de messire Guillaume d'Hébrard, chevalier seigneur de St-Sulpice, leur père commun. L'évêque fondateur avait réservé à perpétuité aux seigneurs de St-Sulpice le droit de patronage, le choix de la dame prieure et que dix religieuses seraient de sa maison (2).

Faisant ensuite l'énumération de leurs terres, il les dit seigneurs-barons de St-Sulpice, de la Bastide-Fortanière et du Vigan, sei-

---

(1) Voir les notes publiées à la suite du rapport. Note 1.

(2) Voir aux notes une notice de M. Léon Lacabane sur le monastère d'Espagnac dont l'origine serait, d'après le savant directeur de l'Ecole des Chartes, antérieure à Aymery d'Hébrard. Note 2.

gneurs de Canhac, de Comiac, de Belcastel, de Quissac, d'Artis, d'Arassac, de Sabadel, d'Ornhac, de Cadrieu, de Bach, de Gourdon, de Lentillac, de St-Cirq-La-Popie, d'Ussel, de St-Géry, etc., etc., en Quercy (3).

Armes : *d'argent, parti de gueules.* — Casque de chevalier, taré de 3/4, orné de ses lambrequins, ou couronne de baron.

Suit la généalogie détaillée des seigneurs barons de St-Sulpice.

Le premier seigneur connu par des actes authentiques fut d'Hébrard, contemporain de Louis VI *le Gros* et de Louis VII *le Jeune*, rois de France de 1108 à 1180 ;

Le second, Guillaume Ier d'Hébrard, chevalier seigneur de St-Sulpice en 1140, mort avant 1258 ;

Le troisième, Bertrand Ier, seigneur en 1258, chevalier. Il épousa Guillaumette du Puy, sœur de Raymond, chevalier ;

Le quatrième, Guillaume II, seigneur en 1274. Il testa en 1297 ;

Le cinquième, Bertrand II, chevalier, fils de Gaillard d'Hébrard, marié à Lombarde de Capdenac et mort avant son père Guillaume II. Seigneur en 1293. Il épousa en 1299Souveraine de Tournemire ;

Le sixième, Raymond Ier, damoiseau en 1345, puis chevalier. Il épousa 1° Hélie de Vassal qui testa en 1339 ; 2° Douce de Vayrac-Comiac ;

Le septième, Jean Ier, chevalier, pupille en 1378. Il épousa Marquèse de Pellegri du Vigan ;

Le huitième, Armand, chevalier en 1432, seigneur de St-Sulpice et de La Popie en 1434. Il épousa Marguerite de La Popie en 1400 ou 1405 ;

Le neuvième, Flotard, chevalier, seigneur après son père. Il épousa en 1423 Marguerite de Cardaillac-St-Cirq et testa en 1461 ;

Le dixième, Raymond II, chevalier, qui épousa en 1456 Agnès d'Estaing ;

Le onzième, Jean II, chevalier, qui épousa, du vivant de son père, en 1493, Marie d'Arpajon ;

Le douzième, Antoine Ier, chevalier. Il épousa 1°, en 1518, Jeanne de Lévis-Caylus ; 2° Anne de Cluzet, et testa en 1552 et 1563 ;

---

(3) Voir aux notes un extrait relevé et communiqué par M. L. Greil, d'un dénombrement fait en 1503. Note 3.

Le treizième, Jean III, chevalier du St-Esprit en 1579. Il épousa Claude de Gontaud-Biron et mourut en 1581 ;

Le quatorzième fut Bertrand III, chevalier, qui épousa Marguerite de Balaguier dont un fils, Jean d'Hébrard, mourut jeune. La seigneurie de St-Sulpice passa alors à la maison de Crussol d'Uzès avec Claude d'Hébrard, héritière de sa maison, mariée, le 8 juin 1600, à Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, pair de France, dont le fils aîné, François, continua les ducs d'Uzès et le second fils Jacques-Cristophe, forma la branche des marquis de St-Sulpice.

C'est l'Hébrardie du notaire Malleville qui a fourni les principaux renseignements pour la composition de cette généalogie très complète et très détaillée. Outre le nom et les alliances des quatorze seigneurs qui se succèdent de père en fils, on y trouve le nom et les alliances de leurs enfants avec des notes sur les familles avec lesquelles les d'Hébrard contractaient mariage. L'auteur décrit régulièrement les armes de ces diverses familles et si quelqu'un voulait écrire le nobiliaire des principales maisons du Quercy, il trouverait là de précieux renseignements. Les familles de Gourdon, de Cardaillac, de Gontaud-Biron, de Durfort, y sont particulièrement mentionnées.

Voici maintenant, à titre de curiosité littéraire et historique, la dédicace presque en entier de l'Hébrardie.

QUATORZE CHAPITRES DE L'HÉBRARDIE
CONTENANS
LE DERNIER QUATORZAIN DES CHEFS DE LA
KAVALARESQUE
ET ILLUSTRE GENT DES HÉBRARDS DE SAINT SULPICE FRANÇOIS
A
RÉVÉRENDISSIME PRÉLAT MESSIRE ANTOINE D'HÉBRARD DE S^{t}-SULPICE
ÉVÊQUE, BARON ET COMTE DE CAHORS
CONSEILLER DU CONSEIL PRIVÉ ET VINGT-QUATRIÈME DU
CONSEIL D'ETAT DU ROI

Monsieur,

Si l'usure du cheval d'autrui en autre voyage qu'en celui pour lequel il nous fut baillé, par les lois des anciens est un larcein, j'aurai mal versé en l'entrée que vous me donâtes ces mois passés

ès archives de vostre maison de Saint Sulpice, car non content d'y rechercher auprès de vous les chartes que vous en désiriez, je m'y laissai emporter aux belles marques de l'entresuite et noblesse de vos ancêtres, jusqu'à en faire un sommaire Recueuil, lequel pour expiation de mon excès et quelque espèce de satisfaction je vous envoie maintenant, étant toutes fois contraint confesser que cette mienne restitution n'est précédée ni procédée de contrition aucune, ou repentance de m'estre occupé à voir les monumens de famille si parfaitement noble que la vostre, et laquelle par aventure au dessus de toute autre ou grande ou petite se peut vanter d'avoir eu ses derniers chefs descendans de père à fils en droite ligne, de tous lesquels par conséquent nul frère a succédé à frère, nul neveu à oncle, ou cousin à cousin. Nul a porté ny dû porter le surnom de simple ou de fainéant, nul d'eux a sceu qu'environ deux fois durant 400 ans, que c'était de vente ny d'achat. Ains leurs terres, qui sont en grand nombre furent de leur ancien héritage et de succession légitime.

Et si ce sont toujours tenus au titre de celle de Saint-Sulpice, sans affecter celui d'autres leurs baronnies et chastellenies plus revenantes et honorées d'estre membres des comtés de Toulouse et de l'Isle-Jourdain, et des baronnies de Gourdon et de Cardaillac, sans controverse des signalés fiefs de la Guienne. A faire ce Recueuil je fus comme ravi et forcé de quelques considérations et mistères qui se découvrirent sur icelui ; car premièrement je m'esbahissais que la mémoire de quatorze chefs consécutifs de vostre maison se trouvast sans plus ny moins, et qu'après le quatorzième la droite ligne des masles vint à défaillir, et jugeant qu'ès généalogies comme en autres endroits ce nombre de deux fois sept estoit fatal ; me souvenois que la plus noble et ancienne généalogie du monde et de soi inénarrable se trouvoit traitée par quatorzaines...

Se montrant iceux vos anciens ancestres, tant en ce blason (*d'argent parti de gueules*) qu'en l'élité d'iceluy leur plus cher manoir de St-Sulpice vraye engeance de ces braves chevaliers gaulois qui plantaient (comme l'on dit), leur bardon et dressaient leur habitation sur l'orée de la première touche de bois, source de fontaine, rivage d'eau ou fermeté de rocher, qui se rencontroit à leur gré. Aussi d'iceluy sang gaulois toute vostre famille en a toujours retenu les roux cheveux, la fierté et l'intégrité, comme les paysans

vos sujets l'ancienne simplicité, tant en leurs mœurs non corrompues, et à tirer leur vie du revenu de leur seul bercail, qu'en leur façon d'écrire, ils n'ont jamais voulu changer au commun papier et aux lettres usées de toute autre sorte de gent.

Aussi certes est icelle ècriture conforme au terroir qui de sol est si âpre, raboteux et infructueux, que les terres de St-Sulpice sont un vrai Querci noir dans l'autre Querci noir, et est merveille que les esprits ny sont autant sauvages que les plantes et que feu M. de Saint-Sulpice, vostre père qui avoit toujours vêcu ès plus grandes cours du monde, y soit venu passer ses derniers ans, et comme y faire recordation de la vie des plus grand princes de son temps ; mais autant en avoit fait avant lui vostre ayeul, qui attendant l'extrême vieillesse y vint remettre en sa mémoire les grands exploits esquels il avoit aidé delà les monts M. de Lautrec, son parent ; et vostre bisayeul la conqueste de Naples sous Charles VIII, et vostre grand bisayeul les soulèvements des François de son temps, autant faussement revêtus du nom du Bien Public, que le sont ceux de maintenant du nom de religion ; et en nos jours M. l'abbé de Marcillac, vostre oncle, ne trouve point air, ni pays plus propre d'où il puisse, comme un autre Pithonisse, évoquer du sein d'Abraham le grand Saint-Bazille et autres anciens docteurs de l'Église pour les armer à la Françoise (*Allusion à la traduction française des œuvres de St-Basile, par Christophe d'Hébrard, abbé de Marcillac.*) et les mettre en bataille contre nos hérétiques, que celles mesmes de tous dans vos terres domestiques, se plaisant ainsi et reposans volontiers ces très grands personnages en un presque désert (mais natal), comme longtemps auparavant le grand Scipion reposa et confina les membres vainqueurs de Cartage et d'Annibal en un ignoble vilage.

Mai je me promène en trop ces lieux pour vous détourner de la considération de mon excès et donner prétexte et excuse à mon humble Recueil, et ne m'avise point que ce quatorzain que je vous représente m'excusera de soi assés. Voire sans autres miesnes paroles sur ce sujet sera intercesseur capable de maintenir en vostre grâce, Monsieur, le vostre très humble perpétuel serviteur.

(*Signé*) MALLEVILLE.

Entre autres, l'Hébrardie renferme deux épitaphes se rapportant

l'une à Henri d'Hébrard, tué au château de Blois en 1576; l'autre à Jean d'Hébrard, mort « en son château de Saint-Sulpice, dans l'an climatérique de son âge, le 5 novembre 1581. » Nous les reproduisons.

« C'est l'épitaphe que le roi a commandé mettre en la sépulture de feu M. le baron de Saint-Sulpice, comte de Négrepelisse sur le trépas de messire Henri d'Hébrard de Saint-Sulpice, comte de Négrepelisse gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, et capitaine de cent chevau-légers ordonnés pour la garde de Sa Majesté fils de haut et puissant seigneur messire d'Hébrard, seigneur et baron de St-Sulpice, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et du conseil privé de Sa Majesté et de dame Claude de Gontaud Biron dame de Saint-Sulpice, l'une des dames d'honneur de la Reine, qui furent mandés le père et le fils par Sa Majesté à la venue de ses Etats généraux en cette ville de Blois, ayant ledit messire Henri, le jeudi 22 décembre 1576, au partir du château, après avoir servi le roi à son coucher été inhumainement meurtri, environ les onze heures de nuit, n'ayant encore atteint le 23e an de son âge.

Très haut, très puissant, très excellent et très chrétien prince Henri, 3e par la grâce de Dieu, roi de France et de Pologne, son bon maître ayant, outre le commun deuil de la Cour et de la noblesse et des Etats de France, bien fort plaint et soupiré, il a, pour la mémoire de sa valeur et vertu, et afin que le témoignage de ses actes généreux ne périsse, et pour loyer de sa grande fidélité, commandé que les vers sous écrits lui soient éternellement dédiés.

Nay d'illustre maison, à la sainte vertu
Soigneusement nourri dès ma première enfance
Généreux pour servir et mon prince et la France
J'ai plusieurs fois l'orgueuil ennemi combattu,

La Rochelle, Poussein et le Reistre battu,
Les fidèles témoins de ma jeune vaillance,
Ja desja m'abreuvoient de plus grande espérance,
Si trop jeune la mort ne m'eût point abattu.

Maintenant sans regret mais regretté je meurs,
Et bien que prévenu, je laisse successeurs,
Ma femme, le tombeau, les cieux et la mémoire

De mon cœur, de mon corps, de l'âme et de mon los,
Ma femme de mon cœur, le tombeau de mes os,
Les cieux de mon esprit, le renom de ma gloire. »

La seconde épitaphe était « apposée en l'église de Canhac au devant du tombeau » de Jean d'Hébrard. Nous ignorons si elle s'y trouve encore.

« A l'éternel tout puissant père, fils et Saint-Esprit : et messire Jean d'Hébrard, chevalier des deux Ordres du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de la gendarmerie de France, conseiller du Conseil privé et de l'Etat de Sa Majesté, seigneur baron de Saint-Sulpice et plusieurs autres lieux.

Issu de l'ancienne race des comtes Hébrards,

fils petit-fils, arrière petit-fils, et arrière petit-fils et encore arrière petit-fils et plus arriere petit-fils de messires Antoine, Jean, Ramon, Flotard, Armand et Jean d'Hébrard de Saint-Sulpice, grands capitaines en leurs temps et très dignes conducteurs de gens de guerre pour la couronne de France, et de nobles Jeanne de Lévis de Cailus, Marie d'Arpajon, Aynette d'Estaing, Marguerite de Cardaillac, Marguerite de Saint-Cirq de La Popie, et Marguerite de Pélegri du Vigan, ses mère, ayeule, bisayeule, rier ayeule et encore rier ayeule, dames illustres et d'illustres maisons, lui né illustre et illustrement nourri à la vertu et aux armes et aux lettres, venu au service du roi Henri second, servant à sa bouche, et après fait gentilhomme de sa chambre, employé souvent par lui ès guerres qu'il entreprit pour recouvrer Boulogne, pour sauver l'Ecosse, pour remettre l'Allemagne et les princes de l'emplre en liberté, et aux sièges de Metz, et aux armées de la Toscane et de la Picardie, et à la bataille de Renti, et à la prise de Calais, et ès entreprises de delà les Monts, dépêché plusieurs fois devers les papes et empereurs pour affaires d'Etat, et à visiter par honneur les rois et reines d'Espagne, d'Angleterre et de Portugal, et les princes et potentats d'Italie et d'Allemagne, et négocier avec eux et depuis envoyé par le roi Charles neuviême

résider trois ans son ambassadeur

vers le roi catholique des Espagnes, ou durant sa charge il reçut le collier et le grand manteau de l'Ordre du Roi ;

et après sa légation très dignement achevée, rappelé près la per-

sonne de Sa Majesté durant les guerres suscitées pour la division de la religion, esquelles il combattit plusieurs fois, mesme en la bataille de Saint-Denis, et plusieurs fois fut député seul et avec la reine mère du roi et les principaux princes et seigneurs du royaume, pour traiter la pacification, fait du Conseil privé du Roi et directeur de la jeunesse de François, Monsieur en France

et frère de Sa Majesté,

duc d'Alençon en ses 1ers ans, et depuis retenu par le roi Henri 3e l'un des quinze gentilhommes en la réduction de son Conseil d'Etat, et élu par lui du nombre de ses chevaliers en

l'institution de l'ordre du Benoît Saint-Esprit.

Très constant et résolu gentilhomme de mettre sa personne, sa vie et ses biens pour le parti de son Roi et de la Religion Catholique, de laquelle il étoit et de quitter tous autres partis, toujours très fidèle et très loyal.

Parvenn à 62 ans,

deux mois et 10 jours de son âge, comblé d'honneur, sans aucun reproche, affaibli d'une longue et lente maladie en son château de St-Sulpice, parmi les siens, avec grand désir de Dieu et mépris du mande, le 5 du mois de novembre

l'an de l'Incarnation 1581,

sur les quatre heures du matin, ayant saintement rendu l'âme à son créateur;

Noble Claude de Gontaud de Biron,

ayant été nourrie avec la reine et maintenant une de ses dames d'honneur et très illustre dame et de très illustre maison, sœur de messire Armand de Gontaud, seigneur et baron de Biron, maréchal de France, sa chère femme et triste veuve, avec messire Antoine d'Hébrard de Saint-Sulpice,

évèque, baron et comte de Cahors,

conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et Privé, avec messire

Bertrand d'Hébrard de Saint-Sulpice,

gentilhomme ordinaire de la chambre du Rei, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, sénéchal et gouverneur des pays de Quercy et de Rouergue;

et avec noble Catherine d'Hébrard de St-Sulpice,

jeune delle à marier, leurs communs enfans, très dolens et très dolente, avec abondance de larmes, en témoignage de leur chaste

et inviolable amour et de l'espérance certaine qu'elle a de le revoir en la régénération universelle

lui a cet écrit perpétuellement dédié. »

A la date de 1601, le notaire Malleville, parlant des deux filles de Jean d'Hébrard, Claude et Suzanne, « nourries sous la tutelle de Monsieur l'Evêque de Cahors, leur oncle, près la personne de Madame de Seiras de Thémines leur tante », énumère les terres dont elles étaient demeurées, en vertu du testament paternel, dames par égale portion. C'étaient les terres de « St-Sulpice, Ornhiac, Lentilliac, Sabadel, Cayre, Nogayrat, Canhac, Artis, La Bastide-Fortanière, Gourdon, de La Motte, de Cassel, Murat, Laures, Saint-Salvadou, Cajarc, Reyrevignes, Saint-Cirq de la Popie, Saint-Martin de Labouval, Saint-Géry, et autres plusieurs lieux. »

Il termine ainsi son *Hébrardie* :

« Mais qui plus est, outre toutes les marques d'une très exquise nourriture, elles portent sur leur front les titres irréfragables, d'une à elles propre succession de la vertu de tant de grands ayculs de laquelle leur vertu et de leurs gestes de paix et de guerre, charges, dignités et beaux dits, desquels il reste mémoire, j'eusse volontiers fait mention, si j'eusse eu la vue des Lettres patentes et closes et charges et commissions données et envoyées par plusieurs rois à toute cette gent, et de quoi il y en a ès Archives de St-Sulpice, quelques armoires, autant bien fournies que par aventure aucune autre maison de Guienne ; mais je fus appelé des dans lesdites Archives pour y rechercher et voir tant seulement les titres concernans les devoirs et revenus et non les charges, dignités données de temps en temps aux seigneurs de céans. Si je les eusse vues, j'en eusse à mon avis fait recueuil, comme de ce dessus ; mais il en va mieux ainsi, d'autant que tel sujet qui de soi feroit un volume, mérite bien une autre main et veut être traité avec plus de loisir. Seulement représenterai-je de plus ci-dessous suivamment les armoiries qui se trouvent des alliances données et reçues par le susdit quatorzain, et les leurs selon l'ordre de leur génération. »

Le cabinet d'Hozier possède une copie sinon l'original de l'*Hébrardie*.

Les archives du château de Torcy près Fruges (Pas-de-Calais) ont

fourni à l'auteur beaucoup de renseignements et de documents importants qu'il serait trop long d'analyser. M. de Bourrousse cite quelques pages de Cathala-Coture se rapportant à la prise de Cahors par Henri de Navarre et à la Peste qui suivit et fournit à l'évêque de Cahors, Hébrard de St-Sulpice, l'occasion de montrer son courage à toute épreuve et son immense charité. Ce que Belzunce fit plus tard à Marseille, Antoine d'Hébrard le fit à Cahors au seizième siècle.

Il reproduit la notice de M. Delpon sur le château de St-Sulpice et publie une lettre de M. Lacabane sur le monastère du Val de Paradis d'Espagnac, lettre reproduite en entier à la note 25.

Le 1er septembre 1829, Monsieur François d'Hébrard se maria avec Mademoiselle Laurence de Torcy par devant Antoine-Louis-Bernard Specq, notaire de la ville d'Ardres (Pas-de-Calais). Un de leur petit-fils a tenu à honneur de faire revivre ses glorieux ancêtres en publiant le livre de Monsieur Jules de Bourrousse de Laffore que j'ai l'honneur, Messieurs, de vous faire connaître beaucoup trop sommairement.

J. GARY.

NOTES

Note 1

Liste de quelques alliances contractées par la Maison d'Hébrard de St-Sulpice, avec des maisons d'origine chevaleresque :

D'Albert de Laval.
D'Arpajon.
D'Arzac.
D'Aspremont de Roquecor.
D'Aubusson de Villac.
D'Avenson.
De Balaguier.
— — de Monsalès.
De Balène.
De Bancarel.
De Baure.
De Bazignon.
De Beaufort.
De Beaulac.
De Bécave.
De Bédué.
De Boisset.
De Bonal.
— — de Bonal.
De Boutier.
— —
— — de Catus.
De Boyer de La Coste.
De Brondeau.
De Buade.
De Bure et de Burin.
De Cajarc.
De Canteloup.
De Capdenac.
De Cardaillac de Bioule.
— — — — St-Cirq.
— — — Thémines.
De Carmaing de Négrepelisse.
De Castel.
De Cazal, de Cazes ou de Salies.
De Charmalat de Guérins.
De Chaudes aigues de la Rosière.
Du Cher (ou Echer).
De Cluzet.
De Crussol d'Uzez.
Douzon de Lalande.
De Durfort Boissières.
D'Esclamat.
D'Estaing.
De Felzins Montmurat.
De Fumel Monségur.
De Galy.
Gisèle (fille de l'emp. L_{is} le Déb.).
De Gontaud-Biron.
Ce Gourdon Sénevières.
Green de St-Marsault.
D'Hauteville.
D'Hébrard de St-Sulpice.
— du Rocal.
De Homs de Favols.
De Labadie.
De La Borie de St-Sulpice.
De La Court.

De Lalande.
— —
De La Popie.
De la Queille.
De Roque Tyrac et de la Vernhe.
De Lauzières.
— — Thémines.
— — —
De La Valette Parizot.
De Lévis Caylus.
Loyaerts.
De Malvin de Montazet.
De Mier.
De Montpezat (d'Agenais).
Moullart de Torcy et de Vilmarest.
De Pellegri.
— — du Vigan.
De Pins Montbrun.
Du Plessier de Lor de Fonchette.
De Pradines Limayrac.
De Preissac de Gavarret.
De Preissac de Mazières.
De Prez de Montpezat.
De Prunet.
Du Puy.
De Rame.
De Ricard.
— — de Genouillac.
De Roquefeuil.
De St-Félix de Varennes.
De St-Pierre de La Court.
De Sarrau.
De Saunac d'Ampiac.
De Scorailles.
De Sireuilh
De Tournemire.
De Vassal Vaillac.
De Vayrac.
Versepuy de La Grave.
Du Vigan.
De Villoutreys.
— —

Note 2

Notice sur le monastère du Val du Paradis d'Espanhac ou de Ste-Eulalie d'Espagnac, donnée par le savant M. Lacabane à M. le curé d'Espagnac.

L'Eglise d'Espagnac appartenait, au commencement du XIII[e] siècle, à l'abbaye de Notre-Dame de la Couronne au diocèse d'Angoulême. L'abbé Adhemar se trouvant à Figeac au mois de février 1210, la donna à Elisabeth et à d'autres femmes pour qu'elles pussent s'y retirer et y vivre sous une règle commune, ne réservant à l'abbaye de la Couronne que deux sous d'or de cens payables chaque année à la Pentecôte et le droit de confirmer la Prieure, si les religieuses jugeaient à propos d'en élire une.

Le nouvel établissement reçut le titre de Monastère de Notre-Dame-du-Val-du-Paradis-d'Espagnac *(Monasterium beatæ Mariæ Vallis*

Paradisii d'Espanhais). Ce qui semblerait prouver que l'église du couvent, placée depuis sous le vocable de St-Augustin, le fut d'abord sous celui de la Ste-Vierge.

Peu de temps après cette fondation, Bertrand de Béduer ayant ordonné par son testament que Géraude, sa fille, embrasserait la vie monastique à Espagnac, donna à cet effet à la congrégation naissante, le mas de Vulgadiera, situé auprès du Célé entre les terres d'Espagnac et de Ste-Eulalie, et Guillaume et Gaillard de Béduer frères de Géraude, confirmèrent cette disposition testamentaire de leur père, par acte daté de Figeac, au mois de mars 1218.

Depuis l'année 1210 jusqu'en 1256 les religieuses d'Espagnac paraissent avoir été soumises à des règlements particuliers, plutôt qu'à une règle approuvée, mais la communauté ayant sans doute pris de l'extension, Gombanel, abbé de la Couronne, leur accorda en cette année 1256, de vivre sous la règle de St-Augustin, fixa leur coutume ainsi que leur régime intérieur et leur confirma les concessions portées dans l'acte de fondation.

A ce dernier bienfait en succéda plus tard un autre infiniment précieux pour le nouveau monastère : le Pape Nicolas III, par une bulle solennelle datée de Viterbe, le 5 octobre 1279, mit le couvent d'Espagnac sous la protection du St-Siège, confirma toutes les donations qui lui avaient été précédemment faites et accorda entre autres privilèges, celui de sépulture pour toutes les personnes qui demanderaient à y être enterrées. L'Abbaye de la Couronne, encouragée sans doute par l'exemple du Souverain Pontife, augmenta ses libéralités envers les religieuses d'Espagnac. Cette abbaye possédait encore en Quercy le prieuré et l'église de Ste-Eulalie, situés entre Espagnac et Corn. En l'année 1287 l'abbé et les moines de la Couronne en firent l'abandon à Alasie, prieure et aux religieuses qui devinrent ainsi dames de cette paroisse, que sa dépendance de ce monastère a fait surnommer depuis Ste-Eulalie d'Espagnac.

La nouvelle donation avait besoin de l'approbation de l'évêque diocésain : Raymond de Cornil qui occupait alors le siège de Cahors, l'accorda à la prière de son très cher cousin Aymeric, évêque de Coïmbre.

Ce dernier prélat était fils de Guillaume d'Ebrard seigneur de St-Sulpice. Ayant été le précepteur de Denis le Libéral, surnommé aussi le Père de la Patrie, roi de Portugal, il fut promu à l'évêché de Coïmbre vers l'an 1280 après que son royal élève fut parvenu à la couronne.

Depuis son élévation à l'épiscopat, Aymeric d'Ebrard fit de fréquents voyages en Quercy et porta une affection particulière au couvent d'Espagnac, qu'il dota richement après en avoir fait reconstruire presque en entier l'église et les lieux réguliers.

Guyon de Malleville, dans ses recherches manuscrites sur le Quercy, assure même qu'il donna au monastère des esclaves sarrasins pour en cultiver les terres. Cet illustre prélat (Aymeric), voulant entourer d'une certaine pompe l'inauguration de la nouvelle église, obtint du Pape Nicolas IV une bulle, datée de Rome à Ste-Marie-Majeure, le 7 des calendes de mai, l'an 2me de son pontificat (1289), par laquelle ce souverain Pontife accorda à tous ceux (*omnibus vere pœnitentibus et confessis*) qui visiteraient la nouvelle église, soit le jour même de la dédicace, soit pendant les huit jours de l'octave, soit enfin chaque année le jour anniversaire de cette solennité, la remise d'un an et 40 jours de la pénitence qui leur avait été imposée (*annum unum et quadragenta dies de..... sibi pœnitentia misericorditer relaxus*).

Aymeric d'Ebrard mourut le 4 décembre 1295 et fut enterré dans l'église d'Espagnac, ainsi que l'attestent les chroniqueurs et biographes portugais.

Visitant au mois de décembre dernier, l'église d'Espagnac, j'y ai vainement cherché la place où fut déposé le corps du précepteur de Denis le Libéral; aucune inscription, aucune pierre tumulaire, aucune tradition locale n'est venue me la révéler. Peut-être, comme restaurateur de l'édifice et comme bienfaiteur du couvent, repose-t-il sous l'autel même ou sous le marche pied de l'autel. C'est là du reste une simple conjecture qui pourra se vérifier un jour, si des réparations à faire à l'autel en nécessitent le déplacement.

La même année où mourut Aymeric d'Ebrard, Hélène de Barasi, fille de Guillaume de Barasi et femme de Bertrand vicomte de Bruniquel, mue par les sentiments de piété et par l'affection qu'elle portait au monastère d'Espagnac, donna à Alasie, prieure et aux dames qui l'habitaient, dix setiers de froment de cens sur le village de Lissac auprès du village de Puy blanc, du territoire de Cambes et de la Devèzes ou territoire de Reyrevignes. Cette donation fut faite pour le salut de son âme et des âmes de son pére et de son mari, dans l'église des frères Carmes de Figeac, le 31 décembre 1295.

Le XIVe siècle nous offre peu de faits relatifs au monastère d'Espagnac; nous n'en mentionnerons ici que trois, qui ne sont pas même

d'un grand intérêt. Le cardinal Gentil de Montefiore, pénitencier du Pape, accorda par des lettres datées d'Agnani, le 10 des calendes de juillet, l'an sixième du pontificat de Boniface VIII, au chapelain du monastère du Val du Paradis d'Espagnac, la faculté de donner l'absolution aux religieuses qui pourraient être excommuniées faute d'obéissance ou autrement, sauf toutefois qu'il ne s'agit de certains cas pour lesquels il fallait avoir recours en cour de Rome.

Malgré tous les dons qui avaient été faits à Espagnac, cette communauté n'était pas encore dans une situation très aisée, l'évêque diocésain Bertrand de Cardaillac, voulant subvenir à cet état de pénurie, unit à Espagnac l'église de Carayac, par lettres données à Avignon le 30 juillet 1336.

Enfin je trouve que dans ce même siècle, Jean comte d'Armagnac et de Rodez, accorda au monastère d'Espagnac des lettres de sauvegarde, datées de Rignac le 3 décembre 1383, époque où la guerre sévissait avec tant de fureur dans toute la Guienne.

Les XV^e^ et XVI^e^ siècles ne m'ont fourni aucun fait intéressant qui fut relatif au monastère d'Espagnac ; mais je trouve que dans le siècle suivant la vie régulière était pratiquée dans cette maison avec un grand zèle et une vive piété.

Ce fut à raison de cette régularité que Marie Guyonne de Ricard de Genouillac de Vaillac, religieuse professe du monastère de Beaulieu, de l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem, demanda à passer de ce couvent dans celui d'Espagnac, attendu que la règle de St Augustin étant plus sévère que celle de l'ordre de St Jean, la postulante pourrait vivre plus régulièrement et travailler avec plus d'efficacité à l'œuvre de son salut. Henri-Guillaume Le Jay, évêque de Cahors, autorisa ce passage, par lettres données à Mercuès le 12 août 1684.

Quant à l'église d'Espagnac, outre ce que j'en ai déjà dit, j'ajouterai qu'elle renferme trois tombeaux encastrés dans les murs latéraux de l'édifice et placés dans des niches ornées de festons trilobes.

Deux de ces tombeaux occupent les côtés de l'autel ; celui qui est du côté de l'épitre, représente une religieuse en relief couchée sur la pierre tumulaire et ayant le costume de dame chanoinesse de l'ordre de St Augustin. On ne trouve indiqué nulle part sur le monument, ni le nom, ni l'époque de la mort de cette religieuse qui devait être prieure du monastère, mais le caractère de l'architecture du tombeau devant en faire reporter la date à la fin du XIV^e^ siècle, on peut supposer avec

quelque raison que cette effigie représente Hélène d'Hébrard, prieure en 1387.

Le second monument est celui de Marquès de Cardaillac, d'aprés ce qu'on peut juger par les armes de famille sculptées sur son bouclier ; il était seigneur de Brengues et de Montbrun, et mourut dans les premières années du XVe siècle, après avoir rendu de grands services à son pays.

Le troisième, appelé en langue du pays *Toumbo del Béat*, est celui de François de Cardaillac de Brengues qui, de simple frère, fut élevé à l'épiscopat de Cavaillon vers 1366 et transféré vers 1389 à Cahors, où il mourut en odeur de sainteté en 1404.

Si les archives du couvent n'avaient pas été dispersées et livrées aux flammes en 1789, on trouverait des documents assez nombreux pour faire une notice bien plus intéressante que celle-ci.

Voici la liste des prieures d'Espagnac :

1 Elisabeth (charte de fondation 1210).
2 Ubsade, vers 1237.
3 Alasie (Alesia), en 1256.
4 Douce Ire de Thémines, en 1262.
5 Alasie II était prieure en 1272, 1280, 1295, 1297.
6 Aimare de Saint-Géniez, en 1307.
7 Douce II de Saint-Géniez, en 1333 et 1338.
8 Hélène d'Hébrard, en 1387.
9 Hélène de Peyrusse, en 1408.
10 Athore de Thoyrac, en 1442.
11 Jeanne d'Hébrard, en 1459 et 1476.
12 Monde du Bauze, en 1531.
13 Françoise d'Hébrard de Saint-Sulpice (fille d'Antoine d'Hébrard et de sa première femme Jeanne de Levis).
14 Françoise Charlotte de Ricard de Genouillac de Vaillac, prieure en 1684.
15 Marie de Ricard de Genouillac de Vaillac, vers la fin du XVIIe siècle, morte en 1707 ou 1708.

Note 3

Dans un dénombrement fait en 1503, Ramond Hébrard de St-Supplice certifie être seigneur, avoir l'exercice de haute justice, ou avoir des rentes et des revenus dans les lieux suivants :

Saiut-Sulpice.
Espanhac.
Cornac.
La Bastide Fourtunière.
Bousiés.
Caniac.
Artis.
Quissac.
Sabadel.
Lentilhac.
Orniac.
St-Géry (indivis avec le seigneur de Cabrerets).
Pasturac.
Saint-Cirq-la-Popie (par indivis avec le seigneur de Cardaillac).
Cayre.
Nogayrac.
Puy Lapeyre.
Calviniac.
(La Borie) de Gourdon.
La Rozières.
Bach.
Conac (probablement Couanac).
Beauregard.
Saint-Antonin (en Pouergue).
Deime (sans doute Eymet en Périgord).
Le Degrere (en Périgord).
Cajarc (avec l'Evêque de Cahors).
La Boyssière (en Rouergue).
Rouméguière.

BIBLIOGRAPHIE DU LOT

ANNÉE 1889

Annuaire-Almanach de 1890, pour le département du Lot, contenant les prévisions du temps et les conseils pour la santé, par J. Bivès du Gers, 12e année, in-18, 36 pages. — Cahors, imp. F. Delpérier. — Lib. Girma. 0 fr. 50.

Annuaire statistique et administratif du département du Lot, par MM. les Chefs de division de la Préfecture, pour l'année 1890. — 1 vol. in-8°, 400 pages. — Cahors, imp. Laytou. — Chez tous les libraires, 2 fr.

BARANCY (J.) — *Claude Maurienne.* — 1 vol. in-18 jésus. 272 p. — Beaugency, imp. Laffray. — Paris, lib. Carré.

BARANCY (J.). — *La folle de Virmont.* — 1 vol. in-18 jésus, couronné par l'Académie française. — 2 fr. Paris, lib. Carré.

CABANÈS (A.). — *De l'emploi des préparations d'hydrastis Canadensis en médecine* (thèse). — In-4°, 10½ p. — Mayenne, imp. Nézan. — Paris, lib. Ollier-Henry.

Calendrier du Lot pour 1890. — In-18, 240 p. — Cahors, imp. Laytou. — Lib. Delsaud, 0 fr. 50

CASTAGNÈ (Etienne). — *Les Monuments primitifs en Quercy et les peuples qui les ont élevés.* — 1 vol. in-8° de 60 p., orné de 14 planches hors texte. — Extrait du *Bulletin* de la Société des Études du Lot — Cahors, 1888, imp L. Laytou. — prix 5 f.

COMBARIEU (L.), archiviste départemental, — *Assemblées des Sénéchaussées du Quercy, pour l'élection des députés aux États-Généraux de 1789, procès-verbaux des séances, liste des députés, cahiers des doléances.*

(Edition du Centenaire), 2e édition. — In-8°, VIII-144 pages. — Cahors, imp. Delpérier. — Lib. Girma, 2 fr. — Tiré à 270 exemplaires, 250 sur papier velin à 2 fr., et 20 sur papier de Hollande à 4 fr.

DAYMARD (J.). — *Vieux chants populaires, profanes et religieux, en français et en patois, recueillis en Quercy, avec traduction, notes et références.* — 1 vol. in-8°, XXIV-348 pages. Tiré à 250 exemplaires, 220 sur papier velin à 6 fr., et 30 sur papier de Hollande à 10 fr. — Cahors, imp. Delpérier. Lib. Girma.

DELARD (E.). — *Le Joug.* — 1 vol. in-18 jésus, 317 p. — Paris, imp. Chaix. — Lib. Calmann Lévy, lib. nouvelle, 3 fr. 50.

FALRET (J,), médecin à la Salpétrière. — *Etudes cliniques sur les maladies mentales et nerveuses.* — in-8°, VIII-623 pages. — Tours, imp. Arrault et Cie. — Paris, lib. J.-B. Baillière et fils.

FONTENILLES (P. de). — *Description sommaire du château et de la chapelle de Bioule, ainsi que de leurs peintures.* — In-8°, 14 pages. — Montauban, imp. Forestié. (Extrait du *Bulletin* de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne).

LACASSAGNE (Dr A.). — *Les effets de la baïonnette du fusil Lebel.* — Broch, 1 fr. — Paris, lib. gén. Steinheil. — Lyon, A. Storck.

LACASSAGNE (Dr A.). — *De la mort subite,* leçon recueillie et rédigée par le docteur Paul Bernard. — Broch. in-8°, 8 p. — Lyon, imp. Vitte et Perrussel. (Extrait du journal *La Province médicale*).

LARROUMET (G.). — *Discours* prononcé à l'inauguration de la statue de Jules Bastien-Lepage à Damvillers, le 29 septembre 1889. — in 8°, 15 pages. — Paris, imp. et lib. de la maison Quantin.

LARROUMET (G.). — *Henri Regnault 1843-1871.* — Discours prononcé à la distribution des prix du Lycée Henri IV. — Petit in-8° de 6-70 p. et 2 grav. — Paris, imp. et lib. de la maison Quantin.

LAUR. — *Rapport sur le service sanitaire du Lot* (année 1888). — in-8°, 15 pages. — Cahors, imp. Plantade.

MARQUÈS (G.), docteur un droit. — *De la distratio pignoris, en droit romain ; de l'hypothèque judiciaire en droit français* (thèse). — in-8°, 178 pages. — Paris, imp. Noizette.

D'ORGÈRES (Henri). — *Bertheline de Mordesson* (épisode de la guerre de cent ans). — *Le pied et le genou de la mule* (légende quercynoise). — Plaquette in-32, 80 pages. — Cahors, imp. F. Delpérier. — Lib. Girma.

Quercy (le) en 1889. — Centenaire de 1789. — Compte-rendu des travaux de l'Assemblée provinciale représentative du Quercy, tenue à Cahors les 3, 4 et 5 juin 1889. — — In-8°, IX-167 p. — Toulouse, imp. Saint-Cyprien.

RAYET (G.). — *Note sur les orages du 15 août 1887 dans la Gironde.* — In-8°, 5 pages et carte. — Bordeaux, imp. Gounouillhou. (Extrait des mémoires de la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux, t. 4, 3e série).

RAYET (G.). — *Annales de l'observatoire de Bordeaux.* — 2 vol. in-4°, t. 2, 315 p.; t. 3, 352 p. — Paris, imp. et lib. Gauthier-Villars et fils. — Bordeaux lib. Feret et fils. — Chaque vol. 30 fr.

RAYET (G.). — *Observations pluviométriques et thermométriques, faites dans le département de la Gironde de juin* 1888 *à mai* 1889. — in-8°, 46 p. et carte. — Bordeaux imp. Gounouilhou. (Commissiou météorologique de la Gironde.)

RAYSSAC (Gaston). — *Neiges d'antan, le Singe de Balènes,* nouvelle du vieux Quercy. — Broch. in-8°, 40 p. — Rodez, imp. Ratery-Virenque. — Prix 1 fr.

REY (Dr E.) *Etudes agrologiques des principaux terrains du département du Lot.* — 1 vol, in-8° raisin, 120 p. orné de tableaux et d'une carte géologique du département du Lot. — Cahors, imp. Brassac, — 1 fr. 50. Lib. Girma.

SALAMON (L.). — *Rimes d'un Simple, Echos du cœur.* — Broch. in-8°, 16 p. — Cahors, imp. Laytou. — Cahors, chez tous les libraires. — 0 fr. 50.

Sujets des Conférences ecclésiastiques du diocèse de Cahors, envoyés par Mgr l'Évêque au clergé de son diocèse. Année 1889. — In-8°, 11 p. — Cahors, imp. Plantade.

TACHARD (Dr B.). Notes de chirurgie pratique. — In-8°, 5 p. — Paris imp. Unsinger.

THIERS. — *Discours* parlementaires publiés par M. Calmon, sénateur, membre de l'Institut, tome XVI. — *Table générale analytique et alphabétique des matières contenues dans les quinze volumes.* — Un vol. In-8° cavalier, 3 fr. 50. — Paris, lib. Calmann Lévy,

VALAT (Dr P.). — *De l'épithélioma primitif du corps de l'utérus* (thèse). — Broch. in-8°, 117 p. — Le Havre, imp. Lemolé et Cie. — Paris, lib. Steinheil.

VIGIER (l'abbé). — *Notice historique sur le sanctuaire du Mont Saint-Joseph à Saint-Jean-Lagineste (Lot).* — 2e édition, in-8°, 96 p. avec grav. — Cahors, imp. cadurcienne.

Vie du bienheureux Jean-Gabriel Perboyre, prêtre de la Congrégation de la Mission, martyrisé en Chine, le 11 septembre 1840. — In-8°, 478 p. avec grav. et portrait. — Paris, imp. Dumoulin et Cie. — Lib. Gaume et Cie. 3 fr.

Vie du bienheureux Jean-Gabriel Perboyre, prêtre de la Congrégation de la Mission, par un prêtre de la même Congrégation. — Edition revue et abrégée. in-8°, filets rouges, illustrée de 14 grav. — Société de Saint-Augustin. — 2 fr.

J. GIRMA.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT PENDANT L'ANNÉE 1889

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

L'année 1889 est marquée par deux grands évènements : l'Exposition universelle et le Centenaire de 1789.

Notre Société n'a pris aucune part officielle ni collective à l'Exposition universelle. Elle s'est contentée de répondre aux demandes de renseignements qui lui ont été adressées par divers ministères pour leurs expositions respectives, ronseignements relatifs aux anciens systèmes pénitenciers de la province, aux anciens documents sur la météorologie de la région, et aux modes d'habitation et de culture du département du Lot.

Mais, ce que nous n'avons pas fait collectivement, plusieurs de nos collègues l'ont fait individuellement, et pour ne pas sortir du cadre de nos études, c'est-à-dire, de ce qui a un cachet littéraire, scientifique ou artistique, je me bornerai à deux citations :

M. Calmon, directeur de l'Ecole municipale de dessin, a obtenu une médaille de bronze pour l'exposition des travaux de cette école. MM. Delpérier et Girma ont obtenu, également, une médaille de bronze pour leur exposition d'ouvrages de littérature locale imprimés et édités par eux.

Nous avions espéré que le second évènement, dont je vous ai parlé au début, le Centenaire de la Révolution de 1789, serait, pour quelques-uns de nos collègues, l'occasion de mettre à jour d'intéressants travaux historiques sur ce grand drame de notre histoire. A la première réunion de l'année, M. Arnault, Directeur semestriel, s'était fait l'éloquent interprète de ce sentiment dans son discours d'installation. « A vous tous, ainsi qu'à nos correspondants, disait-» il, je propose de chercher et de publier les détails curieux des » cahiers communaux. Ne serait-ee pas, pour notre modeste So-

» ciété, une manière honorable de s'associer au Centenaire de » 1789 ? »

Je dois constater, hélas ! que ce pressant appel n'a pas été assez entendu. En fait de travaux se rattachant à la période révolutionnaire, je n'ai trouvé que les suivants : Un travail très complet et très consciencieux sur la question de l'approvisionnement des grains dans la ville de Cahors, pendant la dite période, travail fait d'après des documents puisés aux archives officielles, par M. Viguier, alors professeur d'histoire au Lycée Gambetta, et lu à l'une de nos séances par M. Combarieu. Et puis la communication, par M. Greil, d'une délibération des consuls de la communauté de Montfaucon, datée du 11 janvier 1789, où sont émis divers vœux relatifs à la convocation des Etats-Généraux.

Dans les premiers jours de l'année, Messieurs, nous avons reçu, à titre d'hommage à la Société, le compte-rendu des solennités de la célébration, dans nos murs, en 1888, du Jubilé sacerdotal de Monseigneur Grimardias, évêque de Cahors, le doyen de nos présidents d'honneur. Nous adressons au vénérable prélat, qui a toujours honoré la Société des Etudes du Lot de sa haute et constante bienveillance, la respectueuse expression de notre reconnaissance et de nos vœux pour le voir longtemps encore à l'une des places d'honneur de notre Société.

Je quitte ces évènements exceptionnels dans nos annales et j'arrive à la revue des travaux courants de notra Société.

Comme l'an dernier, je commencerai par la poésie. Et là, je signalerai, d'abord, le magnifique succès obtenu pour la seconde fois, au concours des Jeux-Floraux, par notre distingué collègue, M. Francis Maratuech. Cette année, il a obtenu une deuxième fleur pour son ode : *Au Laboureur*, pièce de haute pensée et de grand style.

Notre infatigable et sympathique félibre, M. Rouquet, ne m'en voudra pas si je ne relate pas ici les nombreuses médailles qui lui ont été décernées dans maints concours de poésie française ou romane. Il a bien voulu nous lire ici, avec l'art que vous savez, les pièces couronnées et nous fournir ainsi l'occasion de l'applaudir souvent.

La muse de M. Salamon parait être moins féconde et plus timide. Ce jeune poète nous a fait hommage d'un exemplaire des

dernières poésies publiées par lui sous le titre de : *Rimes d'un Simple*; *Echos du Cœur*, titre beaucoup trop modeste pour les belles œuvres qui le suivent.

Dans une de nos dernières séances, M l'abbé Gary a commencé la lecture d'un travail sur les vieux Noëls en langue vulgaire, recueillis dans le Haut et dans le Bas-Quercy, travail qui promet d'être des plus intéressants et que je me contente de saluer aujourd'hui à son début, renvoyant à l'année prochaine une appréciation plus complète et des éloges moins concis.

Vous voudrez bien permettre à l'auteur du présent rapport, avant de quitter le domaine de la poésie, de signaler la publication faite par lui d'un volume de *vieux chants populaires*, profanes et religieux, en patois et en français, recueillis surtout dans le Bas-Quercy. En composant cet ouvrage, j'ai voulu faire pour notre Quercy ce que beaucoup d'autres avaient déjà fait pour leurs provinces respectives ; j'ai voulu sauver de l'oubli ce qui restait encore de la poésie populaire, de cette poésie aussi touchante que naïve, qui tend à disparaître rapidement aujourd'hui sous les flots de l'instruction populaire.

Je passe aux travaux historiques.

Vous savez avec quel zèle et quelle sagacité M. Louis Greil recueille tous les documents qui peuvent intéresser l'histoire du Quercy, et vous savez aussi avec quelle générosité il nous fait part de ses précieuses découvertes. Les communications qu'il a bien voulu nous faire dans le courant de la présente année sont aussi nombreuses qu'intéressantes, et bien que la plupart aient déjà paru dans le *Bulletin*, vous les entendrez rappeler ici avec plaisir. Il y a d'abord : Une ordonnance des consuls de Cahors, en 1724, fixant une taxe pour toute espèce de marchandises ; puis : Une description du sceau des consuls de Cahors en 1721, due à la bienveillance de M. Philippe de Bosredon. Une liste des adjudicataires du cinquantième en 1726, pour l'élection de Cahors. Un compte d'apothicaire, mémoire très curieux des médicaments fournis en 1772 et 1773 à MM. du Chapitre de Cahors. Un précieux manuscrit portant l'Inventaire des archives de Gourdon en 1659. Un chapitre d'un vieux livre, daté de 1617, intitulé : *Le vieux et ancien usage du duel*, contenant le récit d'un duel des plus dramatiques, qui a eu lieu près de Gramat. Enfin, et surtout, la *Chronique de du Pouget*,

livre de raison d'une famille bourgeoise de Cahors, pendant le 16e siècle. De père en fils, les du Pouget écrivaient, au jour le jour, sur ce livre, le prix des denrées, le temps qu'il faisait, les naissances et décès de certaines personnes, les faits-divers qui alors, comme aujourd'hui, défrayaient la chronique locale, et, aussi, des détails précis sur les évènements qui, à cette époque de guerres religieuses, troublèrent et ensanglantèrent trop souvent notre province. Comme vous le voyez, c'est un document du plus haut intérêt, qui, malgré sa longueur, pourra, nous l'espérons, trouver une bonne place dans notre *Bulletin*, où il sera comme la continuation du *Te Igitur*.

Dans le même ordre d'idées, M. Louis Combarieu, mettant à profit les renseignements fournis par un procès-verbal trouvé aux archives de la Préfecture, nous a donné un récit émouvant de la fameuse inondation qui, en 1783, couvrit de desastres la ville de Cahors et ses environs.

De son côté, votre secrétaire-général, mettant aussi à profit les recherches faites par lui dans les vieilles minutes du notariat de Sérignac, a pu vous donner un tableau presque officiel de la vie communale dans notre province pendant le XVIIe siècle.

Au cours de plusieurs séances, M. l'abbé Gary nous a entretenu de l'illustre Galiot de Genouillac ; c'est une figure bien curieuse à étudier que celle de ce grand chevalier de la Renaissance qui, après avoir été un des premiers à la cour et aux armées de France, est venu mourir tristement en disgrâce dans son vaste et magnifique château d'Assier.

Nous devons encore à M. l'abbé Gary une autre communication du même genre. Notre nouveau collègue, M. d'Hébrard, a bien voulu offrir à la Société un ouvrage de grand prix : la généalogie de la famille d'Hébrard de St-Sulpice, par M. de Bourousse de Laffore M. l'abbé Gary, dans un compte-rendu très complet, a extrait de la masse de documents contenus dans cet ouvrage un récit pouvant intéresser notre province. On y trouve les noms de la plupart des anciennes familles du Quercy, aussi désirons-nous que ce travail obtienne dans le *Bulletin* la publicité qu'il mérite.

M. Joseph Blanc, qui mène de front la culture des belles-lettres et celle de droit, a extrait à notre intention tout ce qui a trait à l'histoire locale dans l'ouvrage de M. Jarriand intitulé *Histoire de la*

Novelle 118 dans le pays de droit écrit, avec ce sous-titre : « Etude sur le régime des successions au moyen-âge dans le midi de la France. »

Vous seriez certainement étonnés, mes Chers Collègues, si dans cette revue annuelle des travaux de la Société ne figurait pas le nom de notre érudit et infatigable doyen. En effet, M. Malinowski est toujours sur la brèche. Cette année, il nous a donné une étude archéologique sur la viellle tour du Lycée et un rapport sur le *Bulletin* de la société scientifique de Klew, donnant de curienx renseignements sur la Russie méridionale.

Un autre persévérant est M. Bergougnoux, qui poursuit avec la même ardeur et le même succès ses recherches dans le domaine préhistorique. Cette année, il nous a fait part du résultat de ses fouilles au dolmen du Carbonié, dans la commune de St-Martin-Labouval et dans la grotte de Pouzat, commune de Reilhac.

Je n'ai garde d'oublier le *Cahors-Guide.* Le nom de l'auteur, M. Baudel, en effet, vous indique la valeur de ce petit livre qui est venu, heureusement, combler une lacune dans notre bibliographie locale.

Ceci m'améne à vous rappeler que M. Girma s'est chargé encore cette année de nous donner la bibliographie quercynoise pour l'an 1889. Combien il est regrettable qu'un pareil travail n'ait pas été fait depuis la création de notre Société. La réunion de ces bibliographies annuelles fournirait, tous les 20 ans par exemple, un recueil des plus utiles et des plus intéressants. Que notre cher collègue nous permette de lui demander en vue de faciliter plus tard les recherches, d'être aussi prodigue que possible de renseignements sur chaque ouvrage mentionné.

Enfin, notre directeur semestriel, M. Lebœuf, a bien voulu, comme les annés précédentes, nous donner la statistique des décès de la ville de Cahors, travail des plus consciencieux et dont on appréciura la grande utilité lorsqu'on donnera à l'étude et à l'application de l'hygiène publique toute l'importance à laquelle doit prétendre la première de toutes les sciences, puisqu'il est vrai que la santé est le premier de tous les biens.

J'ai, maintenant, le triste devoir de vous faire part du vide que la mort a fait dans les rangs des membres de la Société des Etudes du Lot. Pendant l'année 1889, nous avons perdu M. Gustave Bazile,

ancien président de la section de Figeac ; M. Lucante, le distingué naturaliste ; M. Bruel, d'Assier ; M. Darses, de Figeac, M. l'abbé Court, de Medeah et M. Sawiki, docteur ès-sciences.

Par contre, je suis heureux de rappeler ici les distinctions honorifiques obtenues par nos collègues : M. Talou a été nommé chevalier de la Légion d'honnenr ; M. Hallberg a été nommé Mainteneur des Jeux-Floraux ; MM. Louis Combarieu et Cyprien Calmon, ont obtenu les palmes de l'instruction publique ; MM. Costes et Laroussilhe les palmes d'Académie.

En somme, pour résumer en quelques mots l'impression générale qui se dégage de cette revue des travaux que je viens de faire avec vous, je crois que l'année 1889 paraît avoir été un peu moins féconde que les précédentes. Nous devons probablement attribuer cette infériorité aux grands évènements que j'ai rappelés au commencement et qui ont attiré l'attention de la plupart de nos esprits en dehors de la sphère de nos études habituelles.

Il faut, donc, nous remettre au travail avec plus d'ardeur que jamais, car aujourd'hui, tout comme au temps du bon Lafontaine, c'est le fond qui manque le moins, et je terminerai en adressant cet appel, d'une manière particulièrement pressante, à tous les membres correspondants de notre chère Société des Etudes.

PROTESTATIONS DES CADURCIENS

CONTRE LA SUPPRESSION DE L'UNIVERSITÉ DE CAHORS, EN 1751

Lorsque l'édit par lequel le roi Louis XV ordonnait la suppression de l'Université de Cahors et sa réunion à celle de Toulouse, fut connu dans notre ville, tous les habitants furent consternés. Cette funeste nouvelle retentit dans notre pays comme un coup de tonnerre, et y causa une grande désolation. M. d'Aguesseau avait bien eu l'idée de supprimer notre Université, et il en avait fait part à l'évêque de Cahors ; mais celui-ci étant parvenu à lui faire abandonner cette idée, personne ne s'attendait à sa réalisation.

Malheureusement M. d'Aguesseau ne détruisit pas le projet d'édit qu'il avait préparé, il le laissa dans ses papiers et son successeur l'y ayant trouvé, le fit signer par le Roi au mois de mai 1751, sans consulter ni prévenir les intéressés. Aussi, dès qu'ils l'apprirent, s'empressèrent-ils d'adresser au chancelier des réclamations accompagnées de mémoires justificatifs (1). En outre, ils prièrent Mgr l'Evêque (2) d'aller en personne à Paris pour solliciter le Roi.

---

(1) MM. Baudel et Malinowski, dans la remarquable histoire de l'Université de Cahors qu'ils ont publiée en 1876, mentionnent un certain nombre de ces protestations.

(2) L'évêque qui gouvernait le diocèse de Cahors à cette époque, était Mgr Bertrand-Jean-Baptiste-René du Guesclin. Il se fit remarquer par son attachement à l'instruction des jeunes gens qui se préparaient au Sacerdoce. Il avait fondé à Cahors un établissement de 40 à 50 élèves, il l'entretenait à ses frais. Il envoyait également à ses frais et entretenait à Paris dix ou douze des élèves les plus distingués de cette école. Ce fut lui qui appela à Cahors les Frères des Ecoles chrétiennes.

Il était né à Rennes en 1703, il fut sacré évêque de Cahors le 15 octobre 1741, il mourut à Paris en 1761.

Notre évêque accepta cette mission, et aussitôt il écrivit une lettre à M. Jean-François Boyer, ancien évêque de Mirepoix, précepteur du Dauphin père de Louis XVI, pour l'instruire de la démarche qu'il était chargé de faire, et le prier d'obtenir que le Roi lui accordât une audience. Il le priait aussi d'employer ses bons offices pour rendre M. le Chancelier favorable aux réclamations qu'il se proposait de lui faire (1).

De leur côté les Officiers municipaux de Cahors écrivirent à M. le Chancelier pour lui demander de surseoir à la suppression de l'Université de leur ville, jusqu'à ce que leurs très humbles représentations et celles de la province en général aient été écoutées. Ils lui annonçaient, en même temps, l'envoi d'un mémoire où étaient relatés les puissants motifs qu'ils avaient à faire valoir contre cette suppression. (2)

Les habitants de Cahors ne restèrent pas en arrière, ils envoyèrent au Chancelier une pétition dans laquelle ils exposaient la triste situation où se trouvait la ville depuis l'édit de 1751, et ils lui demandaient de rétablir l'Université, afin de rendre au Quercy et aux provinces voisines l'aisance qui avait disparu depuis le susdit édit. (3)

Les trois documents dont nous venons de parler étant inédits, nous allons les faire connaître. Nous espérons qu'on lira avec intérêt ces protestations qui sont une preuve nouvelle que, si nos pères n'ont pu obtenir qu'on ne prive pas leur ville d'une

---

(1) Cette lettre est écrite sur 6 pages de papier de format petit in-4°.

(2) Cette lettre est écrite sur une feuille de papier de format in-folio.

(3) La pétition est écrite sur papier aussi in-folio, mais nous n'avons que la première feuille ; il nous manque celles où les habitants de Cahors avaient apposées leurs signatures.

institution qui l'enrichissait et l'honorait, ils n'ont pas manqué de faire tout ce qu'il était possible de faire, pour empêcher cette perte que nous ne cessons pas de regretter.

LOUIS GREIL.

Cahors le 24 février 1890.

A Caors, le 14 juillet 1751.

Monseigneur,

Je viens aujourd'huy avec la même confiance que jay toujours eüe en votre amitié et en vos bontés pour moy, vous ouvrir mon cœur sur le plus grand de tous les chagrins, et meme de tous les malheurs qui puisse m'arriver, et qui m'obligeroit à quitter mon diocèse si vous n'avés la bonté de me secourir et de m'aider à le reparer. Il vient de paroitre un édit du Roy qui supprime notre Université de Caors, et qui la réunit à celle de Toulouse. Quoique *chef* de cette Université, *je n'ay été consulté, ni prevenu en aucune façon*, et cette nouvelle nous est arrivée comme un coup de foudre. J'en marquay sur le champ ma surprise et mon étonnement à M. le Chancelier, qui m'a répondu tout de suite avec bonté, qu'il n'avoit fait qu'exécuter l'idée de feu M. Daguesseau, dans les papiers duquel il avoit trouvé le projet de cet édit. Il est vray, Monseigneur, que feu M. Daguesseau *avoit eu cette idée*, il y a *long tems ;* elle luy avoit été suggérée *par l'Université de Toulouse* jalouse mal à propos de celle de Caors, et cette idée revetüe ne motifs spécieux, mais peu réels de bien public avoit fait impression sur son esprit, et il avoit sans doute chargé quelqu'un dans ce tems la de dresser le projet de l'édit de suppression, qu'on a depuis *malheureusement* retrouvé dans ses papiers. Mais vous connoissiés, Monseigneur, le caractère et le génie de feu M. Daguesseau. Il ruminoit long tems ses idées, il consultoit, et ce n'étoit qu'après de mures et solides reflexions qu'il se determinoit à les exécuter. C'est ce qu'il fit à l'occasion de cette idée de suppression, il me fit *l'amitié de m'en parler*, j'ose dire qu'il avoit de la confiance en moy, et qu'il étoit

bien persuadé que j'étois incapable de luy en imposer et de vouloir le tromper en rien. Je vous avoueray Monseigneur, que *j'eus un peu de peine a combattre son idée,* elle avoit fait beaucoup d'impression sur luy ; Mais enfin j'en vins à bout, et je luy démontray si évidemment le tort irréparable que cette suppression feroit à la ville de Caors, et ce qui me touchoit le plus aux études dans mon diocese et dans huit ou dix dioceses voisins ; je luy fis voir encore si clairement que l'univesité de Toulouse n'en tireroit aucun avantage, ou du moins un bien mediocre; que l'intérêt mème du Roy et de ses finances demandoit qu'on laissat subsister cette université, et enfin que les abus qu'il pouvoit y avoir dans cette université, et dans les trois collèges de boursiers de cette ville, abus qu'on lui avoit extremement grossis, étoient a peu près les memes. et peut être même plus grands dans presque toutes les universités du royaume; qu'il étoit au reste très aisé d'y remedier ; qu'on abusoit d'ailleurs des meilleures choses, et qu'il étoit par conséquent plus raisonnable de corriger les abus, que de ruiner absolument les études dans un vaste diocese. et de détruire une université qui d'ailleurs ne faisoit tort à personne, et dont la suppression seroit si préjudiciable. Enfin, Monseigneur, feu M. Daguesseau trouva mes raisons si bonnes pour maintenir notre université *qu'il abandonna absolument l'idée de la supprimer,* et *qu'il se réduisit à celle de la reformer.* Il me chargèa mème en conséquence de travailler avec M. le Premier Président et M. le Procureur Général du Parlement de Toulouse, de travailler à un plan de reformation. Nous executames ses ordres. Nous luy envoyames d'amples mémoires à ce sujet, et meme un projet de déclaration, à peu prè dans le goût du plan qu'il nous avoit donné luy mème. Il avoit chargé successivement, plusieurs Maitres des Requêtes, auxquels il avoit remis tous nos mémoires de les examiner et de luy en rendre compte, et je regrette beaucoup que ses grandes occupations, et la mort l'ayent empêché de mettre la dernière main à cette declaration du Roy qu'il vouloit donner pour reformer tout ce qu'il pouvoit y avoir de defectueux dans notre université. J'espère bien, Monseigneur, qu'avec le secours de votre protection je feray goûter à M. le Chancellier d'aujourd'huy les mêmes raisons qui décidèrent autrefois feu M. le Chancellier à la laisser subsister.

Je n'ay pu voir qu'avec la plus sensible douleur la consternation générale de tous les habitans de Caors et de tout mon diocese a la nouvelle de sa suppression, et j'ay cédé avec d'autant plus de facilité aux instances qu'ils m'ont tous faites d'aller à Paris pour solliciter cette affaire, que j'y suis moy même plus intéressé que personne pour le bien de mon diocese. Vous n'ignorés pas que depuis que la providence m'y a appellé ma principale attention a été d'y ranimer les études, d'y exciter l'emulation, et que je n'ay plaint pour cet objet ni la peine, ni la dépense. Je commençois à goûter le fruit de mes travaux et je les vois aujourd'hui perdus sans ressource, si Sa Majesté n'a la bonté de nous rendre notre université.

Je vous prie donc en grace, Monseigneur, de vouloir bien demander au Roy l'agrément pour moy d'aller moy même luy présenter mes tres humbles remontrances, et de luy faire connoitre ainsi qu'a M. le Chancellier le dommage irréparable que la suppression de l'université de Caors causeroit à cette ville et à tout mon diocese de même qu'a tous les dioceses voisins; sans qu'il en résultat aucun bien ni pour le public, ni même pour l'université de Toulouse.

Comme je désirerois beaucoup de ne faire à Paris que le moins de séjour qu'il me sera possible, et que d'ailleurs l'affaire en question est trés pressante par le court délay qu'on nous donne pour l'execution de cet édit, (1) il est pour moy de la dernière importance d'arriver à Paris assés à tems pour obtenir de M. le Chancellier un sursis à l'execution de cet édit, jusqu'à ce que nous ayons eu le tems de luy exposer toutes nos raisons, et qu'il ait eu luy même celuy de connoitre la vérité de toutes choses. Je vous prie donc en grace de vouloir bien me procurer le plus promptement qu'il sera possible la permission du Roy que je demande, et de vouloir bien en même tems me préparer les voyes auprès de M. le Chancellier par vos bons offices.

J'ai l'honneur d'être avec respect
Monseigneur
votre très humble et très
obéissant serviteur

† *l'evesque de Caors*

---

(1) Le délai expirait le 18 octobre 1751.

A Cahors ce 30 août 1751.

Monseigneur

La ville et communauté de Caors, dans la disgrace qu'elle resent de la suppression de son Université n'a pu refuser à elle-même et à ses habitans, de prendre la liberté de réclamer la justice et la protection de Votre Grandeur, pour la suplier tres humblement de la garentir s'il est possible des pertes et des inconvéniens auxquels cette suppression va les exposer, pertes également préjudiciables aux intérêts de sa Majesté et au bien général, tant par l'indigence qu'elles procureront principalement aux habitans de cette ville, que par les domages dont cette suppression sera suivie dans la province. C'est cette cituation, Monseigneur, qui détermine cette ville, d'ozer adresser à Votre Grandeur le mémoire de ses tres humbles représentations sur cette affaire, elle met toutte sa confiance dans les vérités qu'elles contiennent, dans sa fidélité et son obeïssance, et plus encore dans la justice de Votre Grandeur pour obtenir de sa protection un surcis à l'exécution de l'Edit de suppression, jusques à ce que ses très humbles représentations et celles de la province en général ayent été écoutées.

Nous avons l'honneur d'être avec un très profond respect de Votre Grandeur

Monseigneur

Les très humbles et très obéissans serviteurs.

LATOUR, d'Ayma, maire. — BESOMBES, de St-Géniès. — DUC, consul. — PARAYRE, consul. — REGAGNAC. — TEYSSENDIER, conseiller.

A Monseigneur le chancelier de France

Monseigneur,

Le Maire et les Consuls de la ville de Cahors, capitale du Quercy, ont eu l'honneur de présenter à votre Grandeur un mémoire concernant les études de cette ville.

Permettés, Monseigneur, aux habitans de Caors d'ajouter leurs

très humbles supplications à celles de leurs magistrats et d'implorer votre puissante protection pour le rétablissement de l'Université.

Daignés, Monseigneur, jetter un regard favorable sur la triste situation de cette ville depuis l'édit de 1751 qui supprima son Université ; l'épuisement et la misère où elle est réduite la rendent digne de votre compassion. Cette ville auparavant célèbre par la réputation de ses études et par les grands hommes qu'elle a produits ou formés, connue par le grand nombre de gens à talens qu'elle possédoit dans tous les genres et toujours en état de payer avec facilité les subsides par le concours infini d'étudiants et d'étrangers qu'elle attiroit de toutes parts, cette ville tombe aujourd'huy dans la plus profonde ignorance, elle se dépeuple tous les jours à vue d'œil et son impuissance à contribuer aux besoins de l'Etat, augmente sans cesse depuis qu'elle a perdu son unique ressource, qui est la consommation et le commerce de détail que lui procuroit son Université.

Cette ville qui a neuf paroisses, le pays de Quercy qui en a neuf cents et six ou sept provinces qui l'environnent, réunissent leurs supplications pour demander à Votre Grandeur un bienfait, qui n'a ni difficultés ni inconvénients à craindre ; l'édit de réunion de l'Universite de Cahors à celle de Toulouse est demeuré sans exécution jusqu'à ce jour, il n'a seulement que privé le Quercy de l'avantage d'avoir une Université dans son sein où toute la jeunesse de la province et des provinces voisines se rendoit en foule pour étudier.

Si Votre Grandeur veut, elle peut rendre l'aisance à toutes ces provinces en rétablissant l'Université, cette grâce ne peut leur être accordée dans un tems plus favorable que celui-cy où la province se trouve dans l'impossibilité de pouvoir subvenir à supporter les imposts qui luy sont demandés.

Tous les habitans du Quercy et des provinces voisines ne cesseront d'addresser leurs vœux au ciel pour la conservation de la santé de Monseigneur.

NÉCROLOGIE

Le 14 décembre dernier mourut, à l'âge de 85 ans, M. Simon-Jude Sawicki, professeur en retraite à Toulouse, ville qu'il habitait depuis dix ans.

Il était né aux environs de Bialistok, pays qui avant 1807 appartenait à la Prusse, mais qui, par le traité de Tilsit, passa sous la domination russe. Cependant la nationalité polonaise a été conservée aux habitants de ce pays, et les écoles qui s'y trouvaient dépendaient de l'Université de Wilna, où tous les cours se faisaient en polonais, par les professeurs les plus illustres de la Pologne.

C'est là que le jeune S.-J. Sawicki fit avec succès ses études des sciences, et après il entra, comme volontaire, au bataillon des sapeurs du génie de l'armée polonaise.

Après la campagne patriotique et malheureuse de 1831, il arriva en France avec un grand nombre de ses compatriotes. Il avait le grade de lieutenant. En 1833 il obtint du gouvernement français l'autorisation d'étudier en détail, avec quelques autres officiers polonais, tout ce qui concerne la fonderie des canons et la fabrication de la poudre de guerre, à l'arsenal de Toulouse.

Non content de ces études, que l'on croyait nécessaires à cette époque pour un nouveau soulèvement de la patrie, S.-J. Sawicki et ses camarades, ont suivi avec la plus grande assiduité, les cours de la Faculté des sciences de Toulouse. S.-J. Sawicki ayant subi avec succès les épreuves exigées, obtint le grade de docteur ès-sciences mathématiques.

Mais les circonstances étant changées, il comprit que la guerre européenne qui aurait pu délivrer la Pologne, ne s'annonçant nullement à l'horizon politique du monde civilisé, il fallut donc penser à assurer son existence dans notre pays si hospitalier pour les débris de l'armée polonaise. M. Sawicki possédant les connaissances nécessaires dans le génie civil comme dans le génie militaire, fut nommé conducteur des ponts et chaussées. Il a été attaché aux travaux de la navigation de la Loire, et plus tard, étant marié,

il a préféré entrer dans l'enseignement et il a occupé successivement une chaire de mathématiques dans plusieurs collèges communaux, et en dernier lieu dans celui de Figeac, où il a terminé sa carrière pédagogique en 1879.

Tout en enseignant, S.-J. Sawicki trouvait encore le temps de préparer et de publier quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Idées nouvelles et complètement inédites sur la création, la vie et la mort des corps célestes*, un volume in-8° de 97 pages, plus une addition de 8 pages. imprimé à Cahors chez M. Laytou eu 1873. La même année, il a publié une brochure de VIII pages, chez la veuve Lacroix et Louis Moles, à Figeac, avec le titre : *Supplément et réponses aux objections faites concernant la matière chaotique.*

Plus tard, en 1877, une autre brochure intitulée : *Théorie de la Lumière, de la Chaleur et de l'Electricité, cette dernière étant l'agent des deux premiers phénomènes,* 15 pages in-12, imprimée à Figeac chez J. de Crussol des Espesses.

Enfin, en 1887 une brochure de 64 pages in 8°, fut publiée à Paris chez Adolphe Reiff, rue du Four, 3, elle avait pour titre : *Abréviation de calculs au moyen d'un nouvel appareil.*

Outre ces publications, S.-J. Sawicki a envoyé plusieurs notices concernant différentes questions de mathématiques, de physique et de météorologie à la Société des études du Lot, dont il a été un des membres actifs. Les titres de ces travaux sont consignés dans les comptes rendus des séances de éette Société, (*Voyez les bulletins de la Société des études*).

Il paraît que M. Sawicki a laissé, en manuscrit, un cours complet de mathématiques, qu'il professait au collège de Figeac, rédigé en langue française.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES

PENDANT LES 3e ET 4e TRIMESTRES DE 1889

Séance du 3 juin 1889

Présidence de M. DELPÉRIER, doyen d'âge

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Salamon, est adopté.

Notre confrère, M. Rouquet, fait hommage à la Société de sa récente publication, intitulée *Fleurs et larmes*.

Il montre ensuite les récompenses qu'il vient d'obtenir dans divers concours consistant en :

1° Une mention très honorable, qui lui a été décernée, pour son sonnet *Coin de Forêt*, par l'Athénée des Troubadours de Toulouse.

2° Une deuxième médaille de bronze qu'il a obtenue au deuxième grand concours annuel de Béziers pour sa pièce néo-romane : *La Reino del Mietjoun* »;

3° Un premier prix, médaille d'or, grand module, obtenue au septième grand concours international de l'Académie littéraire et musicale de France, avec sa poésie *Jeanne*.

La Société remercie le félibre Rouquet de sa brochure et le félicite chaudement de ses nombreux et brillants succès.

M. Greil continue la lecture de plus en plus intéressante de la Chronique de Du Pouget pour les années 1536 (la fin), 1537, 1538 et 1539.

M. Laroussilhe dépose sur le bureau, à titre d'hommage à la Société, un volume dont il est l'auteur : *la Légende de la Lozette*. C'est un récit émouvant ou mélancolique dont les personnages se meuvent dans les régions du Haut-Quercy. L'ouvrage est écrit avec le soin qu'apporte son auteur à toutes ses productions littéraires ou poétiques.

La Société remercie le donateur.

La séance est levée à dix heures.

Séance du 17 juin 1889

Présidence de M. DELPÉRIER, doyen d'âge

Immédiatement après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, faite par M. Salamon, la Société des Etudes du Lot décide d'envoyer à M. Arnault, son président semestriel, l'expression de ses plus sympathiques condoléances à cause de la perte cruelle qu'il vient de faire en la personne de M^me^ Arnault.

Les personnes qui s'étaient fait inscrire à l'ordre du jour n'étant pas présentes, et s'étant fait excuser, le président a déclaré la séance levée.

Séance du 24 Juin 1889

Présidence de M. DELPÉRIER, doyen d'âge

M. Salamon lit le procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Parmi les publications reçues et déposées, M. le secrétaire général signale le journal officiel de l'Indo-Chine française (numéro du luudi 6 mai 1889), où sont publiés deux discours prononcés le 4 mai, par M. Richaud, gouverneur général et M. Carabelli, maire de Saïgon, à l'occasion de l'inauguration solennelle de la statue de Gambetta sur le boulevard Norodon. Le monument érigé à Saïgon est la reproduction du monument érigé à Cahors en 1884.

M. Girma fait hommage à la Société d'une charmante brochure illustrée qu'il vient d'éditer. Elle a pour titre *Cahors-Guide*, et pour auteur notre érudit et sympathique confrère M. Baudel. A l'auteur et à l'éditeur la Société adresse des félicitations et des remerciements unanimes.

Les rapports qui eurent lieu entre Clément Marot et Etienne Dolet, contemporains, ont fourni à M. Salamon le sujet d'une étude purement historique dont la lecture est écoutée avec beaucoup d'intérêt.

La Reino del Mieljoun, charmante poésie dont M. Rouquet fait la lecture, c'est la langue d'Oc, qui, tantôt glorieuse, tantôt humiliée, a régné autrefois dans le Midi et y règne encore avec plus d'éclat que jamais, grâce aux félibres et surtout à Mistral.

M. le secrétaire des séances donne lecture d'une note historique extraite d'un volume manuscrit, déposé à la bibliothèque Sainte-Gene-

vière à Paris, et communiquée par M. Léopold Barra, membre correspondant. Cette note concerne la vie de Galiote de Genouillac-Vaillac, prieure de l'Hôpital Beaulieu. L'anecdote rocontée pourrait avoir pour titre : *l'Ecuelle d'étain*. Elle fait ressortir la grande humilité de la vénérable prieure.

Enfin M. Greil lit dans un livre ancien et très rare, intitulé : *Le vray et ancien usage des duels* par Laudiguier, imprimé en 1617, le récit d'un duel des plus dramatiques qui eut lieu sous le règne d'Henri IV entre un noble du Quercy, Lagarde-de-Valon, et un noble d'Auvergne, M. de Bazanez. Le combat eut lieu dans les environs de Gramat. Le motif de la rencontre fut un *pasquil*, en vers, dont Lagarde-de-Valon était l'auteur, par lequel Bazanez se trouva offensé. Lagarde-de-Valon fut tué, mais son frère, qui lui servait de second, tua son adversaire, nommé Fermontez, second de Bazanez.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 1er juillet 1889

Présidence de M. DELPÉRIER, doyen d'âge

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général dépose les publications reçues.

La parole est donnée à M. Greil pour continuer la lecture de l'intéressante chronique manuscrite de Du Pouget.

Il fait connaître les faits se rapportant aux années 1540, 1541, 1542.

La séance est levée à 9 heures et demie.

Séance du 8 juillet 1889

Présidence de M. LEBŒUF, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues.

M. Salamon offre à la Société un exemplaire des dernières poésies publiées par lui dans le bulletin de la Société des études et tirées à part sous ce titre : *Rimes d'un simple, échos du cœur*. Il donne lecture d'un charmant sonnet inédit qui sert de préface à cette nouvelle publication. La Société le félicite et le remercie.

Un héros normand du XIXe siècle, Bisson, qui prit part aux luttes de la Grèce contre les Turcs, et qui, pour ne pas tomber entre les mains des pirates musulmans, mit le feu à son navire, a fourni à l'un de nos meilleurs poètes, M. Laroussilhe, le sujet d'une belle poésie dont il donne lecture.

M. Greil continue la lecture de la chronique manuscrite de du Pouget. années 1544, 1545, 1546 et 1547.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 15 Juillet 1889

Présidence de M. LEBŒUF, président

Le procès-verbal de la dernière séance lu par M. Gary est adopté.

M. le secrétaire-général dépose les publications reçues.

La Société décide l'acquisition du prix annuel offert par elle au meilleur élève de rhétorique du Lycée et donne acte à M. le proviseur de la lettre par laquelle il l'informe du nom de l'élève désigné pour recevoir ce prix.

M. Greil continue la lecture de l'intéressante chronique Du Pouget pour les faits survenus en Quercy pendant la période comprise entre les années 1548 et 1561. Le récit des faits survenus en cette dernière année offrent un caractère particulier d'intérêt ; l'auteur y relate, avec beaucoup de détail, les massacres de protestants qui eurent lieu au mois de novembre dans notre ville, à la maison d'Auriolle.

M. Rouquet dépose sur le bureau un exemplaire de sa dernière publication « *Jeanne* » nouvelle populaire en vers.

Il donne lecture d'une poésie intitulée : « *Douleur et consolation* », dediée à M. Tamisey de Larroque, correspondant de l'Institut.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 22 Juillet 1889

Présidence de M. LEBŒUF président

Le Procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Salamon, est adopté.

Après cette lecture, la Société décide d'envoyer à M. Mairot, direc-

teur de l'école normale et l'un de ses membres, si cruellement éprouvé par la perte de Mme Mairot, l'expression de ses plus sincères condoléances.

M. le secrétaire général dépose sur le bureau les publications reçues. Il signale dans le *Bulletin de la Société archéologique de Béziers* (2e livraison, 1889), à la page 116, des renseignements sur la venue à Cahors du célèbre professeur Cujas. Un concours fut ouvert le 22 mars 1554 pour une chaire vacante à l'Université de Toulouse. Cujas était inscrit avec Forcadel et quatre autres concurrents. Mais par suite des intrigues d'un de ces derniers, nommé Rossel, le concours fut ajourné. Cujas, lassé d'attendre, accepta la place qu'on lui offrit à l'université de Cahors, où le concours n'existait pas et où les professeurs étaient mieux rétribués qu'à Toulouse. Cujas ne resta que quelques mois à Cahors ; il fut appelé à Bourges par Michel de l'Hospital, chancelier de Marguerite, duchesse de Berry et sœur de Henri, roi de Navarre.

A l'occasion de la distinction honorifique dont il vient d'être l'objet, et qui n'est que la juste récompense de ses nombreux travaux poétiques et littéraires, la Société envoie ses sincères félicitations à M. Laroussilhe, son ancien secrétaire général, nommé officier d'Académie.

M. Girma dépose sur le bureau deux exemplaires, l'un souscrit par la Société et l'autre donné par l'auteur de l'intéressant volume qu'il vient d'éditer : « Les Vieux chants populaires recueillis en Quercy, profanes et religieux, en français et en patois, avec traductions, notes et références, » par M. Joseph Daymard, secrétaire général.

La Société remercie M. Girma, félicite et remercie l'auteur.

M. Bergougnoux a ensuite la parole pour la lecture d'un travail dont il est l'auteur sur le dolmen du Carbonnié (Lot). C'est le résultat des fouilles opérées par lui en 1888, exprimé avec la conscience qu'a apporté cet infatigable chercheur dans les nombreux et utiles documents dont il a déjà donné connaissance à la Société. Il met également sous les yeux de la Société les précieux objets qu'il a trouvés, curieux spécimens des outils dont se servait et des joyaux dont se parait l'homme des temps préhistoriques.

M. L. Greil continue la lecture de la chronique manuscrite de Du Pouget ; mais, afin de faire connaître, avant les vacances, la remarquable relation de la prise de Cahors par le roi de Navarre en 1580, il a réservé les faits concernant les années 1562 et 1579, pour une communication ultérieure.

Les Du Pouget, témoins oculaires du siège de Cahors, racontent cet évènement avec de nombreux et intéressants détails entre autres celui-ci : « La ville de Cahors fut prise par trahison en la faveur de traîtres » de dedans et même du premier consul, nommé Dedrain, et de son » gendre, nommé Bousquet. »

Nos chroniqueurs citent les noms de beaucoup de tués et de blessés pendant ce siège et mentionnent des particularités très curieuses, très piquantes, sur ce qui s'est passé dans notre ville à cette époque.

Séance du 14 octobre 1889

Présidence de M. LEBŒUF, président

M. Laroussilhe, remplaçant M. le Secrétaire général, dépose les publications reçues.

M. Salamon dépose sur le bureau une vieille pièce de monnaie, trouvée par M. Bédué.

M. Girma dépose comme hommage, l'ouvrage dont il est l'éditeur, de notre distingué confrère M. L. Combarieu, *Assemblée des Sénéchaussées du Quercy, pour l'élection des députés aux Etat-Généraux de 1789.* — Procès verbaux des séances. — Liste des députés et cahiers des doléances.

M. Larousilhe donne lecture d'une nouvelle de M. Léopold Barrat membre correspondant de la Société, intitulée *Cadette.* L'auteur me, en scène une famille du Quercy un jour de noce. C'est une de ces nouvelles rustiques dans lesquelles M. Barra excelle, écrite avec un style dont la familiarité augmente le charme.

M. L. Greil donne lecture d'un article inséré dans « l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux » (numéro du 10 octobre 1889). Cet article contient les renseignements que M. L. Combarieu et lui ont envoyés au directeur de cette publication.

Il leur avait été demandé, au mois d'août dernier, des détails sur divers hommages qui étaient rendus autrefois à l'évêque de Cahors par plusieurs seigneurs, et particulièrement sur celui que devait lui rendre le seigneur de Cessac.

Ces messieurs ont établi l'origine de cet hommage curieux, et cité divers procès auxquels il a donné lieu entre les évêques de Cahors qui cherchaient à se dispenser de le recevoir parce qu'il était très onéreux, et les seigneurs de Cessac qui, au contraire, s'obstinaient à le rendre

à cause du bénéfice qu'ils en retiraient : Le cheval ou le mulet sur lequel l'évêque faisait son entrée et le buffet dont on se servait au festin qui avait lieu ce jour-là à l'évêché. Ce buffet devait être d'une valeur de 1,123 livres, somme considérable pour l'époque.

Séance du 28 octobre 1889

Présidence de M. DELPÉRIER, doyen d'âge

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Salamon, est adopté.

Il est procédé à un scrutin pour l'admission de M. Auguste Verdié, licencié en droit, 7, rue Pergolèse, à Paris, présenté par MM. Delpérier et Blanc.

Cette admission est prononcée à l'unanimité. M. Salamon, secrétaire de la séance, est chargé, en l'absence de M. le directeur trimestriel, d'informer M. Verdié qu'il est admis comme membre correspondant de la Société des Etudes du Lot.

M. le président communique un envoi dont fait hommage à la Société notre éminent compatriote, M. Larroumet, directeur général desBeaux-Arts.

Cet envoi se compose : 1° de son discours du 11 juin 1889, prononcé à la séance d'ouverture du Congrès des sociétés savantes des départements à la Sorbonne; 2° du discours prononcé le 3 août 1889, à la séance publique annuelle du Conservatoire de musique et de déclamation, qu'il présidait; 3° son discours à la distribution des prix du lycée Henri IV à Paris, sur le remarquable artiste Henri Regnault, mort trop prématurément pour l'art français. Ce dernier ouvrage renferme aussi des renseignements fournis par plusieurs membres du haut enseignement sur cet artiste, dont ils furent les professeurs ou les amis.

La Société remercie chaleureusement M. Larroumet, qui se rappelle sans cesse à l'excellent souvenir de ses compatriotes par une nouvelle gracieuseté.

M. L. Greil continue la lecture, toujours remplie de faits intéressants, de la Chronique de Du Pouget pour les années 1561 à 1580.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 4 novembre 1889

Présidence de M. DELPÉRIER, doyen d'âge

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le secrétaire général Daymard dépose les publications reçues.

M. Larousilhe propose de consacrer d'une manière exclusive une des vitrines de la bibliothèque de la Société aux publications locales. Cette proposition est adoptée.

M. Greil donne lecture des faits relatés dans la chronique de Du Poujet aux années 1599 à 1591. Celle de 1591 contient des détails très intéressants sur les divers combats qui ont eu lieu pendant sa durée, entre les Ligueurs et les Royaux.

Séance du 11 novembre 1889

Présidence de M. LEBŒUF, président

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Blanc dépose sur le bureau un exemplaire de son rapport sur l'*Histoire de la Novelle 118 dans les pays de droit écrit*, comme hommage à la Société. M. le président exprime des remerciements à M. Blanc, au nom de ses confrères.

M. Girma signale, dans le journal *Le Temps*, n° du 10 novembre, une communication faite par M. Martel, à la Société de géographie dans sa séance du 8 novembre courant et relative à la grotte de Padirac (Lot), Ce hardi explorateur dit avoir trouvé un puits de 108 mètres de profondeur, au fond duquel coule une rivière mystérieuse à travers huit lacs et trente deux cascades; rivière qu'il aurait suivie en bateau sur une longueur de 2.250 mètres sans en trouver la fin. M. Martel veut continuer des recherches qui, prétend-il, donneront lieu à d'étranges découvertes. M. Laroussilhe est chargé d'écrire à M. Armand, notre savant confrère, professeur au lycée de Marseille et membre de la Société de géographie de cette ville, pour le prier de prendre des renseignements plus détaillés sur cette intéressante excursion.

M. Rouquet, peintre-félibre, communique à la Société le palmarès publié par la *Cigale d'Or*, du grand concours poétique ouvert en la ville d'Alais par la Maintenance du Languedoc et l'Ecole félibréenne de cette

ville, A ce concours, le félibre Rouquet a obtenu le 3e prix de la 1re section (éloge de Lafare-Alais), dont il donne lecture et le 3e prix de la 2e section (poésie lyrique) pour son poème : « *Bolo* », éloge de Jacques Ier le Conquérant.

Il donne ensuite lecture de six poésies de sa composition, en français, et qui portent les titres :

1° *Elle est partie !*
2° *Rimes funèbres ;*
3° *Une catastrophe inatendue !*
4° *Rimes d'intérieur ;*
5° *Une plainte !...*
6° *Le présent, le passé, l'avenir.*

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 18 novembre 1889

Présidence de M. LEBŒUF, président

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Un membre ayant annoncé la mort de M. Daymard, père de notre sympathique secrétaire général, la Société prenant part à sa vive douleur, lui envoie ses plus sincères compliments de condoléances.

M. Laroussilhe donne lecture de la réponse faite par M. Armand au sujet des explorations du puits de Padirac. M. Armand tachera de se procurer des renseignement plus précis.

M. Greil donne lecture d'une brochure publiée par M. Emile Taillebois, secrétaire général de la Société de Borda, à Dax. Elle a pour titre : *L'Archéologie à l'Exposition universelle ;* le contenu en est fort intéressant. Toutes les richesses archéologiques que renfermait l'admirable Exposition qui vient de finir, y sont indiquées avec la plus grande exactitude.

La Société adresse à M. Taillebois ses compliments pour ce compte rendu succint et néanmoins si complet.

Après cette lecture, M. L. Greil continue celle du manuscrit de Du Pouget. L'année 1592, qui relate un grand nombre de faits curieux, n'a pu être lue en entier; une partie en a été remise à la prochaine séance.

M. Rouquet donne lecture de ses poésies néo-romanes qui ont été cou-

ronnées par l'Académie des Troubadours. Elles portent les titres : *Mourira pas ! ; Tournats* et *A Goudouli.*

Le félibre Rouquet ayant choisi pour sujet de la poésie qui lui a valu le 3e prix de poésie lyrique à Alais, l'éloge de Jacques le Conquérant, donne d'abord l'analyse de cette pièce. Il fournit des détails authentiques puisés dans la brochure de M. Donadieu, président de la Maintenance du Languedoc, sur la naissance de Jacques Ier, qui sut conquérir des royaumes à la pointe de son épée et bien décrire ses conquêtes à la pointe de la plume. Du reste les Français l'assistèrent de leur vaillance dans ces guerres heureuses contre les Maures qui lui valurent le surnom de Conquérant. Ce prince naquit à Montpellier dans la nuit du 1er au 2 février 1208.

Il était fils de Pierre II d'Aragon, tué sous les murs de Muret, en 1213, dans la bataille qu'il soutint entre le terrible Simon dé Montfort, et de Marie, dernier rameau desGuilhem, seigneurs de Montpellier.

Il termine sa lecture par un sonnet patriotique : « La fiancée du Mort » épisode de la bataille de Toulouse (avril 1814) 32e brigade, et par une notice historique : « Louise » dont il est l'auteur.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 25 novembre 1889

Présidence de M. LEBŒUF, président

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Salamon donne lecture de quatre sonnets, dont il est l'auteur, intitulés : *Bonne fête; Nous verrons; Muse assoupie ; A ma grand'mère !...* décrivant quatre sentiments bien distincts.

Le rédacteur du procès verbal étant l'auteur même des sonnets, on comprendra facilement que, s'il ne lui est pas permis de les passer sous silence, il ne peut pas davantage les apprécier sévèrement. *Bonne fête* formule des vœux pour un chef aimé ; *Nous verrons* exprime un sentiment plus tendre ; *Muse assoupie*, au contraire, un violent ressentiment, et enfin, *A ma grand'mère* est l'expression franchement émue d'un cœur filial frappé d'un deuil récent.

M. L. Greil continue la lecture de la chronique manuscrite de Du Pouget pour les années 1582 et 1593. Il annonce que cette chronique s'arrête à l'année 1598.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 2 décembre 1889

Présidence de M. LEBŒUF, président

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Salamon, est adopté.

M. Daymard, secrétaire général, dépose les ouvrages reçus, entre autres le bulletin de la Société archéologique de la Corrèze (Brives), dans lequel il signale la publication d'un livre de raison, dans lequel nos pères avaient l'habitude de consigner tous les faits plus ou moins importants, intéressant leur famille ou leur région. Il serait à désirer que ces livres fussent recherchés et mis en lumière.

M. le Secrétaire général signale ensuite dans le Journal d'Hygiène, une statistique, par M. Dubois, des jeunes soldats réformés pour défaut de dents. Le Lot appartient à la 2e catégorie de 100 à 200 par 100.000. La moyenne pour la France est de 712. Le Puy-de-Dome, offre le chiffre minimun, 40 par 100.000 ; la Seine-Inférieure, le chiffre maximun, 5.000 par 100.000.

M. le Recteur de l'Académie de Toulouse demande, par l'intermédiaire de M. l'Inspecteur d'Académie de Cahors, l'envoi du Bulletin de la Société des Etudes à la bibliothèque universitaire de Toulouse, et offre en échange le catalogue de cette bibliothèque.

La proposition est adoptée et la séance est levée à 10 heures.

Séance du 9 décembre 1889

Présidence de M. LEBŒUF, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues.

M. Girma offre à la Société un exemplaire de l'Almanach-Annuaire de 1890, qu'il vient d'éditer.

Au nom de l'auteur, M. Greil dépose, pour la bibliothèque, un exemplaire orné de gravures d'une brochure intitulée : *Les Temps préhistoriques,* par M. Bergougnoux, membre de la Société des Etudes.

M. l'abbé Gary donne lecture d'un long rapport sur l'ouvrage de M. Jules de Bourrousse de Laffore, intitulé : *La maison d'Hébrard,* offert à la Société par un descendant de cette maison, M. Fernand d'Hébrard.

Quelques documents importants, mnotament deux épitaphes gravées l'une à Blois, l'autre à Caniac sur les tombeaux de deux seigneurs de Saint-Sulpice, Henri et Jean d'Hébrard, morts l'un en 1576 et l'autre en 1581, sont cités dans ce rapport, et prouvent l'importance qu'avait, non seulement en Quercy, mais en France, la maison d'Hébrard.

Après quatorze générations de seigneurs qui s'étaient régulièrement succédés de père en fils, depuis le XI^e^ siècle, la seigneurie de Saint-Sulpice passa, au commencement du XVII^e^ siècle, dans la maison de Crussol-d'Uzès, avec Claude d'Hébrard qui épousa Emmanuel de Crussol duc d'Uzès.

De cette seigneurie ressortaient, à cette époque, les terres d'Ornhiac, Lentillac, Sabadel, Le Cayre, Nougayrat, Saint-Martin-Labouval, Caniac, Artis, Labastide-Fortunière, Gourdon, Lamothe, Cassel, Murat, Laures (?) Saint Sauveur, Cajarc, Saint-Cirq-Lapopie, Saint-Géry, Reyrevignes, Comiac, etc.

M. Delpérier lit une belle lettre au président et aux membres de la Société, pour les prier de demander au Conseil municipal de Cahors la concession gratuite du terrain qu'occupe au cimetière la tombe de Valentin. Il pense que l'incontestable talent de ce poète, qui était en même temps un prosateur habile, peut mériter cette faveur et cet honneur.

La société accueille très favorablement la requête de M. Delpérier, et MM. Lebœuf, président, et Daymard, secrétaire-général, s'engagent à la transmettre au Conseil municipal.

M. Laroussilhe invite ces mêmes membres à demander que la nouvelle rue des Badernes porte définitivement le nom d'Alsace-Lorraine au lieu de celui de Claude-Rousseau que l'on continue, à tort, à lui donner.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 16 décembre 1889

Présidence de M. LEBŒUF, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire général donne connaissance d'une lettre de M. L. Guibert, fournissant quelques indications au sujet des livres de raison qui intéressent le Quercy.

M. l'abbé Gary lit une courte notice sur l'origine et l'histoire des

Noëls, en langue vulgaire, notice destinée à servir d'introduction à un recueil de Noëls quercynois, qu'il prépare et qu'il espère rendre aussi complet que possible, grâce au concours des membres de la Société. Il donne un aperçu des divers dialectes du département qu'il réduit à deux, celui du Haut-Quercy et celui du Bas-Quercy, parlés, l'un au dessus l'autre au-dessous de Cahors, et ajoute quelques règles sur l'ortographe qu'il compte employer pour écrire les cantiques de Noël. Il lit ensuite un de ces cantiques très populaire dans le Quercy; *Escoutas les ongels pastourels.*

M. Greil continue la lecture de l'importante et intéressante chronique de Du Pouget. Il sagit des faits qui se rapportent à l'année 1594.

La parole est ensuite donnée à M. Rouquet, qui fait connaître à la Société un article du Journal l'*Echo des Trouvères,* organe de l'Athénée des Troubadours de Toulouse, et lit le programme du troisième concours annuel, ouvert par l'athénée, depuis le 1er décembre 1889, jusqu'au 18 mars 1890, sans oublier la liste des magnifiques récompenses destinées aux lauréats.

Il lit encore deux articles du *Messager de Toulouse,* très élogieux pour cette nouvelle accadémie et son directeur M. Victor Levère, et clot la série de ses communications par la lecture d'une nouvelle, en vers français, dont il est l'auteur. Ce poème, en trois parties, a pour titre : *Ninette.* On y retrouve la grâce, la facilité et la verve qui distinguent les productions de notre sympathique félibre cadurcien.

M. le président annonce que d'après les statuts de la Société, la réunion générale annuelle, aura lieu le 23 décembre.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 23 décembre 1889

Présidence de M. DELPÉRIER, doyen d'âge

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Daymard, secrétaire général, dépose les publications reçues.

Il lit une lettre de M. Malinowski faisant connaître la mort de M. Simon Jude Sawicki, docteur ès-sciences membre correspondant de la Société des Etudes, décédé le 14 décembre, à l'âge de 85 ans.

M. Salamon présente la motion suivante dont M. le président donne lecture :

« Les membres de la Société des Etudes du Lot, réunis en assemblée générale le 23 décembre 1889, considérant qu'il est de bonne confraternité de se rappeler au bon souvenir de ceux qui, par leur talent, ont rendu de longs et éminents services, qui, par leur caractère, ont justement joui de l'estime de tous, mais que l'âge seul empêche d'assister à leurs réunions, sont d'avis d'envoyer, à MM. Dangé d'Orsay et Malinowski, l'assurance de leur meilleurs sentiments de reconnaissance et de sympathies confraternelles. »

Cette proposition est votée à l'unanimité.

M. le secrétaire général a la parole pour lire son rapport annuel sur les travaux de la Société publiés ou non dans le *Bulletin*, pendant l'année 1889. Il signale les vides trop nombreux que la mort a fait parmi nous, mais que de nouveaux membres sont venus combler et aussi les distinctions et récompenses obtenues par plusieurs sociétaires.

Le rapporteur M. Daymard, est vivement félicité par ses confrères.

Les élections des membres du bureau, portées à l'ordre du jour, sont renvoyées à la prochaine séance, ainsi que le rapport du trésorier.

M. Laytou propose de mettre le buste de M. Malinowski, œuvre d'un jeune sculpteur de talent, M. Delpérier, à la place d'honneur, au-dessus du fauteuil du président.

Les membres présents, considérant M. Malinowski, comme fondateur de la Société des Etudes, approuvent unanimement cette motion et invitent le conseil d'administration à la réaliser.

M. Valette émet une proposition non moins généreuse et délicate que celles de MM. Salamon et Laytou, mais comme elle entraînerait une modification aux statuts, la Société ne pourra la discuter régulièrement qu'à la prochaine réunion générale.

M. le président invite M. Larroussilhe à donner connaissance d'une lettre que ce dernier membre a reçue de M. Paul Armand au sujet de l'exploration du puits de Padirac, par M. Martel.

M. Armand signale un long article de la *Revue de géographie*. VI[e] livraison, décembre 1889, intitulé *Sous Terre*, dans lequel huit longues pages sont consacrées par l'éminent explorateur au puits de Padirac. Ce qu'il dit de ses découvertes est merveilleux.

« Il serait facile, d'après lui, d'aménager le puits de Padirac au moyen d'échelles et de galeries en fer à l'usage des touristes et de les conduire jusqu'au grand lac des Gours.. C'est une curiosité naturelle sans rivale ! Elle est révélée, puisse-t-on maintenant l'aménager. »

La description du puits de Padirac se trouve encore dans un livre de M. Martel qui vient de paraître à la librairie Delagrave, sous ce titre : *Les Cévennes et la région des Causses.*

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 30 décembre 1889

Présidence de M. LEBŒUF, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sur l'invitation de M. le président, M. Calvet, trésorier, expose sommairement la situation financière de la Société.

Le compte et le budget présentés par M. le trésorier sont adoptés.

L'ordre du jour appelle l'élection des membres du bureau et des diverses commissions.

Sont élus :

Directeurs : MM. Combarieu, 1er semestre ; Greil, 2e semestre.

Secrétaire général : M. Daymard.

Secrétaire des séances : M. l'abbé Gary.

Secrétaire-archiviste : M. Salamon.

Trésorier : M. Calvet.

Membres du Conseil d'administration : MM. Calmon, Girma.

Membres de la Commission du Bulletin : MM. Bergougnoux, Cangardel, Delpérier, Laroussilhe, Laytou.

La séance est levée à 10 heures.

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LITTÉRAIRES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES DU LOT

MEMBRES-NÉS :

Mgr l'Evêque de Cahors ;
MM. le Préfet du Lot ;
le Maire de Cahors ;
l'Inspecteur d'Académie,

MEMBRES RÉSIDANTS :

MM.

1875. Arnault, juge d'instruction au tribunal civil de Cahors.

1887. Bergougnoux ⚜, percepteur, à Cahors.
1872. Bessières ✠, avocat, à Cahors.
1887. Blanc (Joseph), étudiant, à Cahors.
1874. Bonabry (abbé), à Cahors.
1887. Bourrières, professeur aux Petits-Carmes, à Cahors.
1873. Bousquet (Caprais) ✠, anc. prés. du trib. de commerce à Cahors.

1872. Calmon (Cyprien) I⚜ ✠, sculpteur, à Cahors.
1881. Calvet, représentant de commerce, à Cahors.
1872. Cangardel ⚜, avocat et bibliothécaire, à Cahors.
1873. Carbonel, avocat, à Caylus (Tarn-et-Garonne).
1888. Castagné, avocat, à Cahors.
1872. Combarieu I⚜, archiviste départemental.
1872. Combes, receveur de la Caisse d'épargne, à Cahors
1874. Costes ⚜, notaire, à Cahors.

1872. Dangé d'Orsay ✠, directeur des Tabacs en retraite, à Cahors.

1873. Daymard ⚜, ingénieur des arts et manufactures, à Cahors.
1880. Delpérier, imprimeur, à Cahors.
1878. Depeyre (Etienne), avocat, à Cahors.
1873. Desprats, négociant, à Cahors.

1873. Gary, aumônier des dames de Gramat, à Cahors.
1884. Girma, libraire-éditeur, à Cahors.
1887. Greil (Louis), négociant, juge au tribunal de commerce, à Cahors.

1872. Lagarrigue, avocat, à Cahors.
1879. Laroussilhe ⚜, percepteur, à Cahors.
1872. Laur ✠, vétérinaire, à Cahors.
1873. Laytou (Louis) ⚜, imprimeur, à Cahors.
1879. Lebœuf ⚜, docteur-médecin, à Cahors.
1835. Linon (abbé), maître de chœurs à la Cathédrale.

1888. Mairot ⚜, directeur de l'Ecole normale, à Cahors.
1872. Malinowski ⚜, ancien professeur, à Cahors.
1873. Marquès, avocat, à Cahors.

1876. Pignères, imprimeur, à Cahors.

1873. Rossignol, aumônier des Dames de Nevers, à Cahors.
1882. Rouquet, félibre peintre, à Cahors.

1887. Salamon, employé aux chemins de fer de l'Etat, à Cahors.

1875. Talou ✠, député du Lot.

1872. Valette ⚜, chef d'institution, à Cahors,
1885. Valdiguier, photographe, à Cahors.
1873. Valon (de), ancien député du Lot, à Cahors.
1873. Verdier (abbé), vicaire général, à Cahors.

MEMBRES CORRESPONDANTS :

MM.

1872. Alazard, propriétaire, à Labéraudie (Lot).
1885. Amé, curé de Greffeil (Aude).
1873. Armagnac (vicomte d'), propriétaire, à St-Côme (Aveyron).
1876. Armand I, professeur au lycée de Marseille.
1887. Archevêque d'Albi (Monseigneur l').

1880. Balagayrie, propriétaire, à Mechmont (Lot).
1887. Balagayrie, instituteur, à Bio (Lot).
1885. Barra Léopold, à Toulouse.
1886. Barriéty, instituteur, à Catus (Lot).
1872. Baudel I, proviseur au lycée d'Oran (Algérie).
1572. Bonamy, avocat, à Lagardelle (Lot).
1872. Boudon, avocat, à Seuzac, commune de Larnagol (Lot).
1876. Bouley, avoué, à Vire (Calvados).
1890. Boulade (abbé), aumônier des sœurs de Nevers, à Rabastens (Tarn).

1873. Cabanès, pharmacien, à Gourdon.
1875. Calmeilles, docteur-médecin, à Gourdon.
1872. Calmels, juge de paix, à Catus (Lot).
1886. Cambou, instituteur, à Terrou.
1873. Capmas, ancien recteur, à Toulouse.
1876. Castela, au moulin de Loubejac (Tarn-et-Garonne).
1889. Castes, instituteur, à Bagat (Lot).
1879. Cayla, procureur de la République, à Villeneuve-sur-Lot.
1888. Cessac, à Souillac (Lot).
1873. Claret, avocat, à Salviac (Lot).
1885. Combarieu (Jules), professeur agrégé, à Cluny (Saône-et-Loire).
1879. Courtil, receveur-buraliste, à Catus (Lot).
1878. Coussieu, notaire, à Figeac.
1873. Cuquel, curé à Francoulès (Lot).

1881. Daymard, à Duravel (Lot).
1873. Delmas, curé, à St-Cirq-Lapopie (Lot).
1880. Delon, cond., f. f. d'ingénieur des ponts-et-chaussées, à Figeac.
1875. Delpon, avoué, à Figeac.

1873. Dols, notaire, à Saint-Cirq-Lapopie (Lot).
1873. Dufour (Pierre) ✠ ❦ ❀, dir. de la Ferme-Ecole du Montat (Lot).

1876. Fontenilles (Jean-Baptiste de), propriétaire, à Soucirat (Lot).
1872. Fontenilles (Paul de) ❦, inspecteur de la Société française d'archéologie, au château d'Auriol (Haute-Garonne).

1875. Gouloumès, vétérinaire, à Gourdon.
1885. Gourdon de Genouillac, rue Lemercier, Paris.
1886. Graulières, commis des postes et télégraphes, à Bordeaux.
1886. Guilhou, à Lapistoule (Luzech).
1873. Guyot de Camy, propriétaire, à Labastide-Murat (Lot).
1877. Grandou, aumônier du collège de Figeac.

1873. Hallberg, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.
1888. Hébrard (Fernand d'), au château de Torcy, par Fruges (Pas-de-Ca.

1874. Izarn (Firmin), proprietaire, à Salviac (Lot).

1884. Kwinto, homme de lettres, à Arcachon (Gironde).

1872. Lacombe ✠ ❦, inspecteur général des archives, à Paris.
1877. Lagane, curé, à Lagardelle (Lot).
1878. Lagarde, ancien président du tribunal civil, à Lectoure.
1880. Lalaurie, directeur de l'Ecole normale d'Aurillac.
1873. Lamberterie (de), ancien député, à Paris.
1885. Landes, maire d'Hanoï (Tonkin).
1879. Larroumet ✠, directeur des Beaux-Arts, à Paris.
1886. Laroussilhe (abbé de), à St-Vincent (Luzech).
1878. Lascombes, sous-préfet, à Montluçon.
1872. Laur, curé, à Lauzès (Lot).

1872. Maratuech, homme de lettres, à Sérignac (Lot).
1877. Massabie, curé de Notre-Dame-du-Puy, à Figeac.
1875. Maury, propriétaire, à Lherm (Lot).
1878. Maynard (baron de), au château de Copeyre, par Martel (Lot).
1887. Mazelié, négociant, à Toulouse.
1876. Miran (Sylvain), aspirant au notariat, à Albas.
1873. Murat (comte J.) O ✠, ancien député du Lot, à Labastide-Murat.
1888. Périer de Féral, à Paris.

1885. Peyrissac, étudiant en médecine à Bordeaux.
1872. Pouzergues, conducteur des Ponts et Chaussées, à Cahors.
1883. Pradelle (de) ✠, ancien préfet, à Castelnau-Bretenoux (Lot),

1872. Rey, contrôleur des tabacs, à Souillac (Lot).
1872. Rey ✠, député et président de la Société agricole du Lot.
1888. Roaldès (Arthur de), docteur-médecin, à la Nouvelle-Orléans.
1873. Rougié, percepteur, à Sauzet (Lot).
1873. Roumejoux (de), propriétaire au château de Rossignol, par Bordas (Dordogne).
1878. Rouquié, aumônier de Leyme, par Lacapelle-Marival (Lot).
1883 Rulhes, propriétaire, à Sauliac, près Cabrerets.
1883. Rullié, propriétaire, à Cézac (Lot).

1877. Saint-Rémy (vicomte de), au château de Gaudusson, par Fumel (Lot-et-Garonne).
1875. Salinié, curé, à Beauregard (Lot).
1878. Ser, greffier du tribunal, à Figeac.
1878. Séval, juge de paix, à Fumel (Lot-et-Garonne).
1880. Soulié, instituteur, à Puycalvel (Lot).
1873. Tréneule, curé, à Escamps (Lot).
1877. Tressens, juge de paix à Figeac.

1889. Verdié (Auguste), juge au tribunal de Condom.
1873. Vialle, juge au tribunal de Gourdon.
1885. Vitrac (abbé), curé de Gramat.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES

POUR L'ANNÉE 1890

Présidents semestriels

MM. COMBARIEU I ⚜, archiviste départemental.
GREIL, négociant, juge au tribunal de Commerce.

Secrétaire général

M. J. DAYMARD ⚜, ingénieur des Arts et Manufactures.

Secrétaire des séances

M. l'abbé GARY, aumônier des dames de Gramat, à Cahors.

Secrétaire-Archiviste

M. SALAMON, employé aux chemins de fer de l'Etat.

Trésorier

M. CALVET, négociant.

Conseil d'administration

Les membres du bureau, plus MM. CALMON I ⚜ ✠ et GIRMA.

Commission du Bulletin

Le Bureau, plus MM. CANGARDEL ⚜, BERGOUGNOUX ⚜, DELPÉRIER, LAROUSSILHE ⚜ et LAYTOU ⚜.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÈGE des Sociétés	DÉPARTEMEETS
Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres	Aix.	Bouc.-du-R.
Société scientifique et littéraire	Alais.	Gard.
Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn	Albi.	Tarn.
Société historique franco-algérienne	Alger,	Alger.
Société des antiquaires de Picardie	Amiens.	Somme.
Société des sciences et arts	Bayonne.	B.-Pyrénées
Société archéologique, scientifique et littéraire	Béziers.	Hérault.
Société archéologique	Bordeuux.	Gironde.
Société littéraire, historique et archéologique de l'Ain	Bourg.	Ain.
Société académique	Brest.	Finistère.
Société scientifique, artistique et archéologique de la Corrèze	Brive.	Corrèze.
Société agricole et industrielle du Lot	Cahors.	Lot.
Société d'émulation	Cambrai.	Nord.
Académie des sciences, lettres et arts	Clerm.-Fer.	Puy-de-Dôm.
Société de Borda	Dax.	Landes.
Société ariégeoise des sciences, lettres et arts.	Foix.	Ariège.
Société des lettres, sciences et arts	Bar-le-Duc.	Meuse.
Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse	Guéret.	Creuse.
Société historique et archéologique du Maine.	Le Mans.	Sarthe.
Société d'émulation de la Vendée	La Roche-s -Yon	Vendée.
Société archéologique et historique du Limousin	Limoges.	Haute-Vien.

DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÈGE des Sociétés	DEPARTEMENTS
Académie des arts, sciences, belles-lettres et agriculture	Macon.	Saône-et-L.
Société botanique et horticole de Provence	Marseille.	B.-du-Rhône
Société archéologique de Tarn-et-Garonne	Montauban.	Tarn-et-Gar.
Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne	Montauban.	id.
Société pour l'étude des langues romanes	Montpellier.	Hérault.
Académie de stanislas	Nancy.	Meurt.-et-M.
Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes	Nice.	Alpes-Marit.
Société d'Etudes des sciences naturelles	Nîmes.	Gard.
Société archéologiquc et littéraire de l'Orléanais	Orléans.	Loiret.
Commission du répertoire des travaux historiques et scientifiques	Paris.	Seine.
Société Franklin	Paris.	id.
Société de Géographie	Paris.	id.
Société académique indo-chinoise	Paris.	id.
Société des sciences, lettres et arts	Pau.	Basses-Pyré.
Société historique et archéologique du Périgord	Périgueux.	Dordogne.
Société archéologique de l'Ille-et-Vilaine,	Rennes.	Ille-et-Vil.
Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure	Nantes.	Loire-Infér.
Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron	Rodez.	Aveyron.
Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis	Saintes.	Char.-Infér.
Société des antiquaires de la Morinie	Saint-Omer.	Pas-de-Cal.
Société des sciences naturelles	Semur.	Côte-d'Or.
Société académique du Var	Toulon.	Var.
Académie des Jeux-Floraux	Toulouse.	Haute-Gar.
Société d'histoire naturelle	Toulouse.	id.
Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres	Toulouse.	id.

DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÈGE des Sociétés	DEPARTEMENTS
Société archéologique du Midi de la France...	Toulouse.	Haute-Gar.
Société académique franco-hispano-portugaise.	Toulouse.	id.
Société archéologique de France.....	Tours.	Indre-et-L.
Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze.....	Tulle.	Corrèze.
Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.....	Valence.	Drôme.
Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.....	Vendôme.	Loir-et-Cher
Societé d'histoire naturelle	Autun.	Saône-et-L.
Société des arts et sciences	Carcassonne	Aude.
Musée Guimet	Paris.	Seine.
ÉTRANGER		
Sociedade de instrucçâo de Porto,.....	Porto,	Portugal.
Smithsonian institution.....	Washington	Etats-Unis.
Société des naturalistes.....	Kiew.	Russie.

La Société des Etudes reçoit en outre, à titre d'échange :

La *Feuille des Jeunes Naturalistes*, dirigée par M. A. Dolfus (Paris).
Le *Journal d'hygiène*, dirigé par M. le docteur de Pietra-Santa (Paris).
Le *Bulletin* d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence (Romans).
Le *Feu-Follet*, dirigé par M. F. Maratuech.
Le *Bulletin* des bibliothèques populaires de la Société Franklin.
Le *Bulletin héraldique de France.*

TABLE DES MATIÈRES

DU XIVe VOLUME

Pages.

LES MONUMENTS PRIMITIFS DU QUERCY ET LES PEUPLES QUI LES ONT ÉLEVÉS, par M. Castagné 5

GROTTE DES POUZATS, par M. Bergougnoux..... 61

UNE ORDONNANCE DES CONSULS DE CAHORS EN 1724, par M. Greil. 66

L'INONDATION DE 1783 A CAHORS, par M. L. Combarieu..... 77

DISCOURS de M. Arnault..... 83

L'OISEAU DE PALLAS, par M. Malinowski..... 85

POESIES. par MM. Rouquet et Salamon..... 90

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ, pendant les 1er et 2e trimestres de 1889..... 108

DOLMEN DE CARBOUNIÉ, par M. Bergougnoux 125

LISTE DES ADJUDICATAIRES DU CINQUANTIÈME EN 1726, POUR L'ÉLECTION DE CAHORS, par M. L. Greil 129

UN COMPTE D'APOTHICAIRE, par M. L. Greil..... 138

UNE ADMINISTRATION COMMUNALE IL Y A 200 ANS, par M. T. Daymard..... 143

STATISTIQUE DES DÉCÈS DE LA COMMUNE DE CAHORS (années 1887 et 1888), par M. le docteur Lebœuf..... 149

RAPPORT SUR L'HISTOIRE DE LA NOVELLE 118, DANS LE PAYS DE DROIT ÉCRIT, par M. J. Blanc 174

POÉSIES, par M. F. Maratuech..... 178

INVENTAIRE DES ARCHIVES DE GOURDON EN 1659, par M. L. Greil. 181

RAPPORT SUR LA MAISON D'HÉBRARD, par M. l'abbé J. Gary ... 205

BIBLIOGRAPHIE DU LOT, année 1889, par M. J. Girma..... 225

RAPPORT DE FIN D'ANNÉE, par M. Daymard, secrétaire général .. 229

PROTESTATIONS DES CADURCIENS contre la suppression de l'Université de Cahors, par M. L Greil..... 235

NÉCROLOGIE 242

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ pendant les 3e et 4e trimestres de 1889..... 244

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ..... 259

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES POUR L'ANNÉE 1890..... 264

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES..... 265

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Les Monuments primitifs du Quercy et les peuples qui les ont élevés par M. Castagné..... 5

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES POUR L'ANNÉE 1889

Président d'honneur : Mgr Grimardias, évêque de Cahors.
Directeurs semestriels : MM. Lebœuf, docteur-médecin (1er semestre);
Arnault, juge (2e semestre).
Secrétaire général : M. J Daymard, ingénieur des Arts et Manufactures.
Secrétaire des séances : M. l'abbé Gary.
Secrétaire-archiviste : M. Salamon, employé du chemin de fer.
Trésorier : M. Calvet (Paulin), représentant de commerce.
Conseil d'administration : Les membres du bureau, plus MM. Girma et Calmon.
Commission du Bulletin : Le bureau, MM. Cangardel, Combarieu, Rouquet, Bergougnoux, Delpérier.

AVIS

Avis important. — La Société des Etudes, dans sa séance du 27 décembre 1880, a fixé ainsi qu'il suit la teneur de l'article 10 de son Règlement intérieur :

Art. 10. — Les cotisations seront recouvrées par le Trésorier dans le courant du premier semestre, et sans avertissement préalable.

En cas de changement d'adresse, les Membres correspondants sont priés d'en informer le Secrétaire général de la Société, afin d'éviter de faire prendre de fausses directions aux fascicules qui leur sont adressés.

Les Séances de la Société se tiennent tous les lundis, à 8 heures du soir, à l'Hôtel de Ville.

La *Société des Etudes* serait reconnaissante à toute personne qui voudrait bien lui procurer, soit à titre grâcieux, soit en échange de 1 fr. par exemplaire, le 4e fascicule du tome III de son *Bulletin*, ainsi que des fascicules du tome Ier.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Grotte des Pouzats, par M. Bergougnoux	61
Une ordonnance des consuls de Cahors en 1724, par M. L. Greil	66
L'inondation de 1783 à Cahors, par M. L. Combarieu	77
Discours de M. Arnault	83
L'oiseau de Pallas, par M. Malinowski	85
Poésies, par MM. Rouquet et Salamon	90
Procès-verbaux des séances de la Société, pendant les 1er et 2e trimestres de 1889	108

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES POUR L'ANNÉE 1889

Président d'honneur : Mgr Grimardias, évêque de Cahors.
Directeurs semestriels : MM. Lebœuf, docteur-médecin (1er semestre) ; Arnault, juge (2e semestre).
Secrétaire général : M. J. Daymard, ingénieur des Arts et Manufactures.
Secrétaire des séances : M. l'abbé Gary.
Secrétaire-archiviste : M. Salamon, employé du chemin de fer.
Trésorier : M. Calvet (Paulin), représentant de commerce.
Conseil d'administration : Les membres du bureau, plus MM. Girma et Calmon.
Commission du Bulletin : Le bureau, MM. Cangardel, Combarieu, Rouquet, Bergougnonx, Delpérier.

AVIS

Avis important. — La Société des Etudes, dans sa séance du 27 décembre 1880, a fixé ainsi qu'il suit la teneur de l'article 10 de son Règlement intérieur :

Art. 10. — Les cotisations seront recouvrées par le Trésorier dans le courant du premier semestre, et sans avertissement préalable.

En cas de changement d'adresse, les Membres correspondants sont priés d'en informer le Secrétaire général de la Société, afin d'éviter de faire prendre de fausses directions aux fascicules qui leur sont adressés.

Les Séances de la Société se tiennent tous les lundis, à 8 heures du soir, à l'Hôtel de Ville.

La *Société des Etudes* serait reconnaissante à toute personne qui voudrait bien lui procurer, soit à titre grâcieux, soit en échange de 1 fr. par exemplaire, le 4e fascicule du tome III de son *Bulletin*, ainsi que des fascicules du tome Ier.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Dolmen de Carbonié, par M. F. Bergougnoux 125
Liste des adjudicataires du Cinquantième en 1726, pour l'élection de Cahors, par M. L. Greil 129
Un compte d'apothicaire, par M. L. Greil 138
Une administration communale, il y a 200 ans, par M. T. Daymard. 143
Statistique des décès de la commune de Cahors (années 1887 et 1888) par M. le Dr Lebœuf 149
Rapport sur l'histoire de la Novelle 118, dans le pays de droit écrit, par M. J. Blanc 174
Poésies, par M. F. Maratuech 178
Inventaire des archives de Gourdon en 1659, par M. L. Greil 181

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES POUR L'ANNÉE 1889

Président d'honneur : Mgr Grimardias, évêque de Cahors.
Directeurs semestriels : MM. Lebœuf, docteur-médecin (1er semestre) ; Arnault, juge (2e semestre).
Secrétaire général : M. J. Daymard, ingénieur des Arts et Manufactures.
Secrétaire des séances : M. l'abbé Gary.
Secrétaire-archiviste : M. Salamon, employé du chemin de fer.
Trésorier : M. Calvet (Paulin), représentant de commerce.
Conseil d'administration : Les membres du bureau, plus MM. Girma et Calmon.
Commission du Bulletin : Le bureau, MM. Cangardel, Combarieu, Rouquet, Bergougnoux, Delpérier.

AVIS

Avis important. — La Société des Etudes, dans sa séance du 27 décembre 1880, a fixé ainsi qu'il suit la teneur de l'article 10 de son Règlement intérieur :

Art. 10. — Les cotisations seront recouvrées par le Trésorier dans le courant du premier semestre, et sans avertissement préalable.

En cas de changement d'adresse, les Membres correspondants sont priés d'en informer le Secrétaire général de la Société, afin d'éviter de faire prendre de fausses directions aux fascicules qui leur sont adressés.

Les Séances de la Société se tiennent tous les lundis, à 8 heures du soir, à l'Hôtel de Ville.

La *Société des Etudes* serait reconnaissante à toute personne qui voudrait bien lui procurer, soit à titre grâcieux, soit en échange de 1 fr. par exemplaire, le 4e fascicule du tome III de son *Bulletin*, ainsi que des fascicules du tome Ier.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

RAPPORT SUR LA MAISON D'HÉBRARD, par M. l'abbé J. Gary ... 205
BIBLIOGRAPHIE DU LOT, année 1889, par M. J. Girma..... 225
RAPPORT DE FIN D'ANNÉE, par M. Daymard, secrétaire général .. 229
PROTESTATIONS DES CADURCIENS contre la suppression de l'Université de Cahors, par M. L Greil..... 235
NÉCROLOGIE 242
PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ pendant les 3e et 4e trimestres de 1889 244
LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ..... 259
BUREAU DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES POUR L'ANNÉE 1890..... 264
LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES..... 265

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES POUR L'ANNÉE 1889

Président d'honneur : Mgr Grimardias, évêque de Cahors.
Directeurs semestriels : MM. Combarieu, archiviste départemental (1er semestre) ; Greil, négt, juge au trib. de comm (2e semestre).
Secrétaire général : M. J. Daymard, ingénieur des Arts et Manufactures.
Secrétaire des séances : M. l'abbé Gary.
Secrétaire-archiviste : M. Salamon, employé du chemin de fer.
Trésorier : M. Calvet (Paulin), représentant de commerce.
Conseil d'administration : Les membres du bureau, plus MM. Girma et Calmon.
Commission du Bulletin : Le bureau, MM. Cangardel, Bergougnoux, Delpérier, Laroussilhe, Laytou.

AVIS

Avis important. — La Société des Etudes, dans sa séance du 27 décembre 1880, a fixé ainsi qu'il suit la teneur de l'article 10 de son Règlement intérieur :

Art. 10. — Les cotisations seront recouvrées par le Trésorier dans le courant du premier semestre, et sans avertissement préalable.

En cas de changement d'adresse, les Membres correspondants sont priés d'en informer le Secrétaire général de la Société, afin d'éviter de faire prendre de fausses directions aux fascicules qui leur sont adressés.

Les Séances de la Société se tiennent tous les lundis, à 8 heures du soir, à l'Hôtel de Ville.

La *Société des Etudes* serait reconnaissante à toute personne qui voudrait bien lui procurer, soit à titre grâcieux, soit en échange de 1 fr. par exemplaire, le 4e fascicule du tome III de son *Bulletin*, ainsi que des fascicules du tome Ier.